



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Le Tableav Du Vray Et Dv Favx Ecclesiastique

A Liege, M.DC.LXXIII.

Premiere Partie.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37889

DES FONDEMENTS
 DE L'ÉTAT,
 ET DE
 L'ESPRIT CLERICAL,
 ET DES
 OBLIGATIONS DES
 ECCLESIASTIQUES

Principalement pour ce qu'ils doi-
 vent faire.

PREMIERE PARTIE.

DE LA DIGNITE'
 DU SACEDOCE
 EN GENERAL.

ARTICLE I.

*Vos autem dixi amicos : quia omnia quae-
 cunque audivi à Patre meo , nota
 feci vobis. Joan. cap. 15. v. 15.*



N ne doutera jamais de la
 Dignité du Sacerdoce, si on
 considère d'abord que Dieu
 en est le seul auteur qui l'a
 institué avec tant d'appareil.

▲

2 De la Dignité du Sacerdoce,

& d'une maniere si particuliere, qu'il n'a regardé uniquement que sa gloire, je ne dis pas seulement comme le dernier motif, mais comme le plus prochain, & le salut des peuples tout ensemble, puis que le Sacerdoce, dans son caractere & dans sa nature, ne tend qu'à avancer la religion & le culte divin, & à sanctifier les hommes, ce qui fait tout son esprit & son employ unique, sans difficulté; on sera encore plus persuadé de son excellence & de sa grandeur, si on veut ensuite remarquer avec attention dans l'ancien & dans le nouveau Testament les admirables Ordonnances que le Seigneur Dieu y a faites, & les augustes ceremonies qu'il a étably pour la conservation de ses Prêtres, & pour tout ce qui regarde leur ministère; il commande presque dans tout le 8. chap. du Levit. que ceux qui seroient élevez à cette souveraine dignité, fussent separez du peuple & du commun genre de vie, pour n'être plus qu'à luy: qu'ils quitassent leurs habits ordinaires, en témoignage de ce qu'ils n'étoient plus ce qu'ils avoient été auparavant: & qu'ils se lavassent es eaux saintes, pour marque qu'ayant renoncé à tous les vices, & au desir de les continuer, ils s'obligeoient solennellement d'administrer les choses saintes en toute pureté de conscience. Voyez aussi le m

me
pas
ne
gust
fait
taire
les
diac
Il
epist.
que
peup
ce,
dres
subf
Epist
d'étr
medic
doit
de se
ny r
vitate
tas sib
test ob
à pop
heur
void
hont
nostr
pressio
Ce se
Qua

me Levitic. Cap. 21. *ferè toto*, & il ne faut pas s'étonner que Dieu en use ainsi d'une maniere si extraordinaire, & si auguste, puisqu'en faisant des Prêtres, il en fait ses Adorateurs publics, les depositaires de sa Religion, les Lieutenans & les Ministres de sa puissance, & les Mediateurs des hommes.

Il faut donc, dit S. Hierôme, *in cap. 2, epist. ad Titum*, que non seulement l'Évêque, le Prêtre, & le Diacre, surpassent le peuple par la conversation, par la science, &c. mais aussi ceux qui sont es moindres Ordres, sans quoy l'Eglise ne peut subsister. Quelle honte dit S. Ambroise, *Epist. 25. ad Vercell.* aux Ecclesiastiques, d'être plus imparfaits que les Laics. *Non mediocris debet esse virtus Sacerdotis*, il ne doit rien paroître dans l'Ecclesiastique de seculier, dit-il, rien de populaire, ny rien de commun, *Sobriam à turbis gravitatem, seriam vitam, singulare pondus dignitas sibi vindicat Sacerdotalis; quomodo enim potest observari à populo, qui nihil habet secretum à populo, dispar à multitudine?* Quel malheur sera-ce à la Religion, si le peuple void en nous ce qui le feroit cacher de honte s'il le voyoit en luy? *Sit igitur vita nostra angustior, virtus exuberantior, trames pressior, callis arctior, vigor mentis exundans, &c.* Ce sont les paroles de ce grand Saint. Quant à l'autorité du Sacerdoce, Dieu

4 De la Dignité du Sacerdoce.

L'a fait voir clairement au Deuteronomie, *cap. 17. v. 10. 11. 12. & 18.* lorsqu'il ordonne que qui que ce soit du peuple, même le Roy, & le Prince ne connoissent les Prêtres pour Supérieurs en sorte que pas un ne leur contredise sous peine de la vie: & au livre de Nombres *cap. 27. v. 18. 16. & 21.* Prenez Iosué Fils de Nun, dit-il à Moÿse, & présentez-le au Prêtre; car si tout le peuple doit l'obéissance à Iosué, en qualité de Chef & de Prince, Iosué la doit aux Prêtres, comme aux Ministres du Trône Haut.

Et il en montre assez la sainteté, lorsqu'il commande de sanctifier les Prêtres, *Sacerdotes illius sanctifica, Eccli. cap. 3. v. 31.* c'est à dire les honorer comme choses saintes, & consacrées à Dieu: au *Psalme 104.* Ne touche pas à mes Chrétiens, & ne mal-traite pas mes Prophètes. Et Jésus-Christ Roy du Ciel & de la Terre avoit tant de respect pour le Sacerdoce, qui n'étoit encore qu'en figure, qu'il envoyoit aux Prêtres ce qu'il guérissoit, *Matth. cap. 8. v. 4.* afin qu'ils receussent de ces pauvres guérissons l'offrande, & l'hommage qui leur étoit dû par la Loy: & sans regarder à leur mauvaise vie, il commandoit de leur obéir en choses de la Religion, comme à ceux qui étoient élevez aux plus hauts

dignitez de la vie: Cela, & tout ce qu'on peut lire és saintes Lettres, ne scauroit donner que de tres-hauts sentimens de nôtre Sacerdoce, qui est la realité dont l'ancien n'étoit que l'ombre selon l'Apôtre, 1. Cor. cap. 10. v. 11. *Hac autem omnia in figura contingebant illis.* Ce qu'il confirme au 9. & 10. de son Epitre aux Hebreux. Pensez-vous, dit Saint Gregoire de Nazianze, *Orat. apolog. fuga*, que ce Sacerdoce soit sans honneur, que les Anges honnoient sans cesse, & qui ne cede en rien à leur Ministère? Dieu luy a donné des privileges, & des degrez de Noblesse si extraordinaires, qu'il faut avoir perdu le sens & la raison pour luy manquer de respect: il y a mis la science, *Labia Sacerdotis custodiunt scientiam*, Malach. cap. 2. v. 7. & l'autorité souveraine, *Quodcumque solveris super terram, &c.* Matth. cap. 16. v. 19. mais avec commandement exprés de n'en user jamais que pour le soutien de sa gloire, & le service de sa Religion. C'est pourquoy S. Gregoire dit, *Lib. 30. moral. cap. 6.* que l'hyacinte de l'Ephod du grand Prêtre de la Loy nous signifioit par sa couleur celeste l'obligation de nous sanctifier les premiers, pour travailler incessamment à la sanctification des autres. Que le fin lin vray symbole de la pureté virginale, nous avertissoit qu'étans choisis

6 De la Dignité du Sacerdoce

pour porter & manier les vases sacrez
nous nous devons conserver dans une
merveilleuse pureté d'ame & de corps,
& c'est pour cela que les Saints ont tou
recommandé la fuite du sexe, comme
l'écüeil où la chasteté fait toujournau
frage, ainsi que l'Ecclesiastique le fait
voir tres-clairement, *cap. 9. à v. 3. ad 13.*
Sur quoy le R. P. Caussin dit que la vie
du Clerc & du Prêtre attaché aux fem
mes, n'est qu'une rouë de supplices, &
un abisme de desordres, qui en le fai
sant la risée des uns, & le jouet des au
tres, le rend enfin si miserable qu'il ne
luy reste ny paix, ny repos, ny bien, ny
honneur. L'écarlate partie de l'Ephod
avec sa couleur de charbons ardans, fig
nifioit que les Prêtres doivent être tou
de feu & de charité, pour détruire &
consummer les obstacles que l'ennemy
du salut oppose à la vertu, & qu'enflam
mez des brasiers du divin amour, ils
doivent resister à la puissance, & aux ar
tifices des Grands & Puiffans du monde
en tout & par tout où ils sont opposez
au bien de la Religion. Ce manteau Sa
cerdotal étoit enfin composé de pour
pre qui marque la Royauté celeste, *Re
gale Sacerdotium, 1. Petri cap. 2. v. 9.* le
pouvoir & l'authorité du sacré Cara
ctere sur tout le reste des hommes.

Ceux-là ont donc eu raison, qui ont

dit que l'Etat Ecclesiastique est un agreable parterre enrichi de toutes fortes de fleurs, & de figures les plus agreables : il y a des Prelats, des Prêtres, des simples Clercs & des Religieux, pendant que tout y est bien réglé, & qu'un chacun marche droit par les voyes de sa profession, il ne se peut rien voir de plus agreable, ny de plus saint : mais au contraire, si la negligence des devoirs, & l'oubly de Dieu s'y glisse, il ne s'y void rien de plus affreux, ny de plus deplorable : Saint Hierôme dit qu'il en va comme d'un Luth dont l'harmonie n'est bonne, qu'autant que les cordes sont d'acord, & que comme il n'en faut qu'une trop lâche pour gêner le concert, & en rendre le son desagreable: aussi ne faut-il qu'un seul Ecclesiastique deregulé dans une Province, dans un Diocèse, dans une Ville, pour engager dans le dereglement tous ceux qui le frequenteront.

Ce doit être assez pour ramener les Ecclesiastiques à la consideration de la grandeur & de l'excellence de leur état, de faire reflexion qu'elle les met en liberté de parler à Dieu pour les peuples, de luy presenter leurs vœux, leurs bonnes œuvres, & son propre Fils pour eux en sacrifice ? D'où vient qu'on a si peu d'amour pour un Dieu qui ayme si tendrement, & qui pour marque de son

amour, ne se contente pas de donner aux Ministres de son Eglise, pour les obliger à la mieux servir, les biens qu'elle possède, afin qu'ayant dequoy subsister au service de ses Autels, rien ne soit capable de les en divertir, mais il se donne soy-même à eux avec plein-pouvoir de le redonner à qui bon leur semble dans l'adorable Eucharistie? *Amor non amator*, s'écrioit autrefois Saint François. Souvenons-nous donc, mes Freres, que l'amour se gagne par l'amour, & que Dieu nous honnore, & nous aime plus que tout le reste des creatures qu'il nous a foûmises, & que si nous sommes méconnoissans de telles faveurs, & infidèles à bien ménager des graces si extraordinaires, nous ne pouvons moins attendre à la sortie de cette vie, que la condamnation de ce serviteur de l'Evangile, qui est traité honteusement de méchant & de lâche, *Serve male & piger*, Matth. cap 25. v. 26. & pourquoy? parce que pour couvrir & trouver quelque pretexte à sa paresse & à sa faineantise, quoy qu'evidente, il sembloit en rejeter la faute sur Dieu, qu'il accuse d'austerité & de faire la moisson dans les champs qu'ils n'a pas semez. Ce qui est un blâphème, & la dernière méchanceté, & en suite on commande qu'on luy ôte ce qu'on luy a confié, & qu'on le jette dans

les tenebres exterieures, *inutilem seruum
ejicite in tenebras exteriores.* Ibidem v. 30.
mais combien de talens avoit-il caché &
laidé inutiles pour être ainsi traité &
côdamné aux peines eternelles? un seul,
& combien Dieu en a-t-il confié aux
Prêtres? autant qu'il en a laissé à son E-
glise, c'est à dire un nombre presque in-
nombrable: ainsi seront les peines de
ceux qui negligeront de les bien ména-
ger. Nôtre divin Caractere, & cette
Royauté celeste, *Regale Sacerdotium*, 1. Pe-
tri cap. 2. v. 9. seroit toujours dans son
lustre, si elle ne logeoit jamais chez des
hommes lâches, interesséz & infatuez
de l'esprit du monde, lesquels au lieu
d'avancer le salut des ames, en flattant
les passions, & fomentant les vices des
Puissans de la terre, dont ils attendét des
gratifications temporelles, au prejudice
du souverain bien, déposant ainsi lâche-
ment l'empire que le Ciel leur avoit
donné sur tous les hommes du monde;
deviennent par un juste châtiment de
Dieu les esclaves de ceux qui leur doi-
vent être soumis.

DE
LA VOCATION
A L'ETAT
ECCLESIASTIQUE.

ARTICLE II.

*Nemo potest venire ad me, nisi Pater
qui misit me, traxerit eum.*

Joan. cap. 6. v. 44.



A Divine Sageſſe qui a été Doct
bli les diverſes occupations dit-i
de l'homme icy bas, les veut C
auſſi diſtribuer à qui bon plain
luy ſemble, & donner à ne q
chacun de ſes ſujets l'employ qui luy cō-requ
vient le mieux, parce qu'elle ſçait qu'en diſpen
core que toutes les voyes qu'elle leurs a cap.
preparées ſoient bonnes & honneſtes, ils abſo
ne s'y doivent pourtant jamais engager, de s'
qu'après une tres-meure conſideration appe
crainte que celle qui feroit heureux ce-mit ſ
luy qui l'auroit bien choiſie, ne rendit cap.
malheureux celuy qui s'y engageroit C

fans l'auoir assez conné. Car il est certain que Dieu veut des personnes à un état de vie auquel il ne veut pas les autres; & le choix en est de telle importance, que non seulement tout le bonheur du temps en dépend, mais aussi celui de l'éternité. Et si cela est vray de toutes les conditions de la vie, il l'est infiniment davantage de celle de l'Eglise, qui gemit il y a si long temps sous les desordres que luy cause la mauuaise vocation de ses Ministres, qui en cela la traitent si mal, qu'on peut dire qu'il n'appartient plus qu'aux disciples de Judas, & aux heritiers de l'Enfer de luy continuer cette cruelle persécution, d'où procede infailliblement la perte des corps & des ames, comme l'asseure le Docte Tertulien, *Tota ratio damnationis, dit-il, est perversa administratio conditionis.* C'est pourquoy l'Apôtre semble se plaindre de ne trouver presque personne qui ait ensemble toutes les qualitez requises à cet Etat. *Hic jam queritur inter dispensatores ut fidelis quis inueniatur; 1. Cor. cap. 4. v. 2.* il défend en suite tres-absolument que nul ne soit si temeraire de s'ingerer aux Ordres, s'il ne s'y sent appelé de Dieu, *Nec quisquam, dit-il, sinit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo; Hebr. cap. 5. v. 4.*

Combien a-t'on veu des personnes

A.vj

Ecclesiastiques & Religieuses, qui pour s'être données à l'Eglise dans une âge trop foible, & avant que d'en connoître les obligations, se sont tellement abandonnées aux vices, qu'elles ont fait un Enfer d'abomination d'un Etat de vie, qui ne devoit être pour eux qu'un Paradis de delices ? J'en ay veu plusieurs & je ne m'en étonne pas, parce qu'il est impossible, que celuy qui a mal choisi sa condition y puisse jamais trouver ny paix, ny repos, ny le salut, ny la fortune, si une grace extraordinaire qui ne se donne que tres-raremét & à tres-peu de personnes, avec un effort & une fidelité semblable que l'on y doit apporter, n'en repare les fautes : au contraire ce ne sera qu'une abîme de dereglemens, une source inepuisable de larmes & de regrets, de rage & de desespoir, de se voir lié contre ses inclinations à une condition dans laquelle on ne voit que sa perte : c'est tout ce qu'on peut attendre d'une mauvaise entrée dans un état où Dieu n'avoit point appelé, mais où l'on n'est entré que par occasion, ou par une precipitation aveugle, ou par des motifs de chair & de sang, sans considerer autre chose, que l'interest, les douceurs, la faineantise, les honneurs, & jamais, ou presque jamais le salut, & sans non plus s'adresser

à Dieu, & consulter les personnes capables, spirituelles, & desintereffées, pour ne se point tromper dans une affaire de si grande importance, & d'où le salut dépend si absolument, que si c'étoit un jeu d'enfant, & côme si on en étoit les arbitres en dernier ressort, contre ce que dit le Sage, *Nè inuit aris prudentia tua*; Proverb. cap. 3. v. 5. Et plus bas. *Nè sis sapiens apud te metipsum*, cap. 16. v. 7. Et comme dit, encor l'Ecclesiastique: Ne fais jamais rien sans conseil, afin de n'avoir pas sujet de t'en repentir. *Fili sine consilio nihil facias, & post factum non poenitebis*, Eccli. cap. 32. v. 24. Ce qui fut la grande faute des Israelites, qui pensans éviter la persecution de leurs ennemis, s'enfuirent en Egypte de leur propre mouvement, où ils furent tres-malheureux, *Vae filii desertores, ut faceretis consilium & non ex me*. Hiaïæ cap. 39. v. 1. Il ne s'en faut pas étonner, parce que l'intention qui n'est point aidée de la vocation de Dieu, ne produit que des fruits d'iniquité; & cette vocation, disent les Peres, doit être le progres d'un saint commencement, la recompense d'une bonne vie, & la semence d'une bien meilleure, *Sacerdotii magnitudo premium virtutis est*. Sur quoy Saint Gregoire dit qu'il faut aller aux Ordres avec ordre, c'est à dire avec l'intention & la conscience si droites,

que l'intérest particulier ne s'y trouve jamais, & qui s'en approchera autrement, dit le même Saint, *epist. 109. lib. 7.* n'y trouvera que sa chute. Car il s'en va dit-il, comme d'un bois verd dans un bâtiment, qui au lieu de le soutenir, ne sert qu'à procurer sa ruine, *Nec viridibus aedificiis pondus imponitur.* Après tout je n'ay point de plus grande folie, que de s'engager toute sa vie, à une condition, à laquelle on n'a ny vocation, ny aptitude. Et je ne sçay si ceux-là font bien mieux, qui sans aucun motif, que celuy de faire penitence, se font Prêtres à la sortie d'une vie mondaine, & entièrement déréglée. Cela pourroit passer pour rendre legitime l'entrée dans la Religion Claustrale, à laquelle un véritable penitent se peut donner pour y expier ses pechez, & non pas à la Prêtrise qui suppose l'innocence, & la pureté de cœur. Entendons parler le Concile de Trente, *Sess. 23. cap. 12. de refor. Sciunt tamen Episcopi non singulos in eâ state constitutos debere ad hos ordines assumi, sed dignos dumtaxat, & quorum probata vita senectus sit;* Car en effet quel horrible sacrilege seroit-ce à un ivrogne, par exemple, à un lubrique, à un usurier public, &c. de joindre au sacré Caractere ces monstres infernaux, qui portent le scandale justes chez les personnes les plus pru-

dentes & les plus charitables.

Nous demeurons tous d'accord que la Religion claustrale (simplement prise) est infiniment au dessous du sacré Sacerdoce : & cependât combien laisse-t'on postuler un jeune homme avant que de luy accorder seulement la condition de Frere-Lay dans un Convent bien réglé ? Quelles recherches ne fait-on point de sa vie ? tant d'enquêtes, tant d'informations : on fait des prieres publiques, & des Communions pour tâcher de connoître la volonté de Dieu , contre laquelle on sçait ne pouvoir agir sans exposer la Religion au scandale , & non content de cela , on demande encore deux ou trois ans de probation , afin de voir si la vocation du postulant vient de bonne part : & si on trouve qu'il luy manque une seule qualité de celles qui sont requises à l'Observance Reguliere, on le refuse , quelques prieres, ou supplications qu'on puisse faire en sa faveur : & pour être Prêtre , Confesseur , Curé, ou Beneficier , on ne pense à rien moins qu'à tout cela , pourveu qu'on puisse passer à l'Examen tout va bien , on se repose de tout le reste sur un petit mouvement interieur que l'on croit venir de Dieu , qui ne vient bien souvent que de la nature ambitieuse de paroître, de s'élever, & de se mettre à son aise

dans l'Eglise, ou dans la condition que l'on recherche sous pretexte de mieux servir à la Religion, sans regarder à ce que le Fils de Dieu a dit, Que pour profiter au public, il faut être appelé de luy, *Non vos me elegistis, sed ego vos elegi, ne fructum afferatis, &c.* Joan, cap. 15. v. 16. & que ce n'est point aller à luy que de penser y aller sans vocation. *Nemo venit ad me nisi Pater meus traxerit eum.* Idem cap. 6. v. 44. l'Apôtre en fait voir la raison, Rom. cap. 10. v. 13. *Quomodo verò predicabunt, nisi mittantur.* La vocation est donc de la dernière importance, & on y pense si peu; Celuy qui n'entre pas par la porte de la bergerie, dit le Sauveur, est un voleur. *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est & latro.* Joan. cap. 10. v. 1.

Où en sont donc toutes ces obligantes personnes qui aident si souvent, & si aveuglement à faire ces sortes de voleurs qui ne sont pas plutôt élevez à la Dignité Sacerdotale, qu'ils se souillent comme des bêtes immondes en toutes sortes de corruption & d'ordure.

Peut-être que Monsieur & Madame qui ont ignoré, ou dissimulé la mauvaise vie de celuy qu'ils ont fait passer, & à qui ils font confier les plus riches trésors du Ciel, ne voudroient pas luy donner l'administration de leurs affaires

temporelles, bien moins la clef du cabinet. tant ils en ont peu d'estime, & si on les vouloit obliger à le faire, ils ne manqueroient point de dire, & avec raison, qu'il faudroit avoir perdu le jugement, & passer pour stupides & pour des dupes, si on abandonnoit ainsi tout à un jeune homme de vingt-cinq ans, qui n'a veu que les classes, les jeux, les danfes & les cabarets. Dites mieux, Monsieur & Madame, que vous estes fous & méchans tout ensemble, de vouloir élever sur le trône de la Royauté Celeste, *Regale Sacerdotium*, 1. Petri cap. 2. v. 9. celuy qui n'a ny vocation ny disposition, & qui après avoir perdu les ames par sa mauvaise conduite, s'il est dans un benefice, ou par sa mauvaise vie, se perdra sans doute aussi luy-même avec vous, ou comme un Saül par desespoir, ou comme un Pharaon par l'endurcissement de cœur, ou enfin sera tué comme un Cain, vagabond, & impenitent, apres avoir tué spirituellement tant de freres, & roulé long-temps une vie débordée, scandaleuse, & sacrilegue, & ce fera encore bien pis pour vous, si par la fuite de vôtre aveuglement, vous empêchiez la correction de sa mauvaise vie, lors que le devoir de son Evêque ne la pourra plus souffrir, parce que dès le moment que vous aurez extorqué sa

grace (que dis-je extorqué sa grace !)
 cela se fait-il ? cela se peut-il faire ? vous
 êtes tous deux responsables à Dieu, ame
 pour ame, de tout le mal qu'il fera dans
 l'état où vous le maintenez, & à la fin du
 jeu vous verrez une infinité d'ames per-
 duës ? he ! comment ? par vos charitez
 diaboliques: qui est-ce qui en répondra
 ce sera vous, avec celuy qui les a abusés
 par son manquement de vertu & de ca-
 pacité: c'est le Saint Esprit qui le dit par
 ces paroles, *Erit anima tua pro anima ejus,*
 3. Reg. cap. 20. v. 39. Et dans Ezech.
 cap. 3. v. 18. & 20. *Sanguinem autem ejus*
de manu tua requiram, ce seroit peu d'être
 simplement damnés, si vous n'étiez dam-
 nez autant de fois qu'il y a des ames qui
 se perdent, mais comment ? *intendetur*
& multiplicabitur poena, qui est celle du
 sens, disent les Docteurs, & cela n'est
 point contesté, ajoutez que pour le re-
 gard de la peine du dam, le remords de
 conscience, la rage & le desespoir en
 seront augmentez. Apprenez donc que
 ce n'est point aux hommes à choisir les
 Ministres de l'Eglise, mais seulement à
 reconnoître le choix que Dieu en fait,
 car c'est à luy seul d'y appeler ceux que
 bon luy semble, & il n'y veut que les
 humbles, les dociles, les obeissans, les
 chastes, les charitables, & ceux qui ont
 la science bien unie avec toutes les

vertus Theologales & Morales, & un courage invincible pour le maintien de la gloire, & de la defense de son Eglise.

Ce qui arriva à Saint Leon, *Baron. Annal. 461. lect. 6.* doit bien donner de la crainte à ceux qui s'employent à faire des Clercs, ce grand Saint, se voyant le Chef de toute l'Eglise, jugea qu'il falloit une si grande pureté de conscience, pour se pouvoir acquiter de cette charge qui surpasse toutes les autres, qu'il se tint quarante jours en veilles & en prieres sur le tombeau de S. Pierre dont il occupoit la place, pour obliger ce Saint de luy obtenir de Dieu le pardon de ses pechez : les quarante jours accomplis le Saint Apôtre luy apparut, en luy disant, jay prié pour toy, tous tes pechez sont remis, à la reserve de ceux de l'Imposition des mains, *Hoc solum à te requiritur, sive benè, sive malè fortasse egeris,* comme le rapporte Marcantius, & d'autres graves Auteurs. Les Peres disent que cette reserve étoit seulement pour la satisfaction temporelle, que ce grand Pape devoit faire à ce sujet, *ad cautelam*, lequel quoy qu'il ne sentit pas des remords evidens d'une conscience criminelle en cette rencôtre, & qu'il pût dire avec l'Apôtre. *1. Cor. c. 4. v. 4. Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum,* il pouvoit neantmoins dire avec David

dans un sentiment de crainte, qui est propre aux Saints, *ignorantias meas nō me videris*, Psal. 24. v. 7.

Il se presente une difficulté, sçavoir qui d'entre les Clercs a l'esprit Ecclesiastique, & qui a l'esprit mondain ? pour vider la question, il ne faut que sçavoir ce que c'est de l'esprit Ecclesiastique, & quel est l'esprit du monde : le premier selon les Peres & l'Ecriture Sainte, est un composé de pieté, d'humilité, de charité, de bon exemple, d'étude, d'oraison, de modestie, de retraite, & de tout ce que l'on peut desirer dans un homme qui doit conduire Dieu les autres hommes : & le second pour le dire en un mot, est tout le contraire du premier, si bien qu'en les regardant séparément, la dissemblance de leur vie fera voir clairement la différence de leurs esprits.

Comment fera-t'on donc pour n'être point trompé au choix de la Clericature ? la suite vous le fera toucher au doigt : c'est premierement qu'il ne se faut jamais presser, mais prendre un assez long temps pour prier, pour consulter les personnes éclairées, & se considerer soy-même fort attentivement, frequenter à cette fin les Sacremens, lire avec grande attention les livres qui traitent des obligations de cét estat, au moins cét

Abregé qui en contient presque toute la substance : cela fait, se donner entièrement au conseil des gens capables d'en bien juger, suivant ces belles paroles du Sage : *Consilium custodiet te, & prudentia servabit te*, Prov. cap. 2. v. 11. Afin d'éviter à l'heure de la mort celles du Sauveur suivies des châtimens éternels, *Amice quomodò huc intrasti non habens vestem nuptialem?* Matth. c. 22. v. 12. Et ne prétendons pas en être quittes, dit un Pere, pour dire que nous n'avons pas recherché la Prétrise, & encor moins ses Charges, car dès le moment que nous y sommes engagez, nous sommes redevables à Dieu de ses obligations, Saül ne laisse pas d'être châtié, quoy qu'il n'ait pas ambitionné la Royauté dont il s'est mal acquité: Hely n'avoit pas brigué le Sacerdoce, on sçait neantmoins les malheurs qui luy sont arrivez pour les fautes qu'il y a faites & laissé faire à ses enfans, l'Apostolat que Judas n'avoit point recherché, a-t'il empêché sa reprobation? Ceux qui ont bien considéré ce peril caché sous le sacré Sacerdoce, ne s'y sont jamais engagez, qu'après s'y être preparez par tous les meilleurs moyens qu'ils ont pû recevoir de Dieu & des hommes sages. C'est ce qui a tiré du grand S. Bernard ce salutaire conseil : Si vous commencez, commencez parfaitement, parce que du bon com-

mencement dépend l'heureux progrès, & s'il y a faute dans l'entrée, il y en aura bien davantage dans la sortie: & je m'assure que c'est aussi ce qui obligea Monsieur le Cardinal de Berulle à se disposer à l'ordre de Prêtrise par une retraite de quarante jours, pendant lesquels il jeûna au pain & à l'eau, par où il fit paroître l'estime qu'il faisoit de cet état, auquel tant de misérables s'engagent si mal, & le desir qu'il avoit de pratiquer exactement le conseil de J. Christ. *Concedite intrare per angustā portam. Luc. c. 13 v. 24.* C'est ce qui faisoit dire fort à propos à Monsieur Bourdoise, qu'il préféreroit toujours un Clerc de Vocation à cinq cent autres, & je pense qu'il auroit encore mieux dit à cinq cent mille.

Que si on me demande encore après cela les marques d'une vraie Vocation, j'en presupposeray de deux sortes, d'ordinaires, & d'extraordinaires, & diray que la première sorte se peut connoître par des inspirations fortes, par des touches intérieures presque continuelles, qui peuvent neantmoins quelquesfois être excitées par l'esprit malin dans l'imagination, c'est pourquoy il n'en faut rien conclure, que sur l'avis de personnes doctes, d'expérience, & de solide vertu. La seconde se manifeste ordinairement par miracle ou prodige, comme celle d'Aaron,

de S. Nicolas, de S. Ambroise, de S. Jean Chrysoftome, &c. mais je pense qu'elle se rend plus certaine à ceux qui ne meritent pas tant de graces, par les cōtraires, & qu'un homme ne doit jamais douter qu'il est sans Vocation, quand il aspire à la Clericature par des voyes illicites, & avec des considerations basses & terrestres, qui ne sentent que la vie animale, & le plaisir des sens, parce que c'est tyranniser l'Eglise dans le dernier excès, de traiter si indignemēt, & d'avillir ainsi ce qu'elle a de plus auguste & de plus saint par des desirs si bas & si sordides, & par des veües si profanes, qui font embrasser la Clericature & ses dignitez, comme un métier pour gagner sa vie, & celebrer les mysteres de nôtre Redemtion avec le même esprit qu'un valet de Cordonnier fait une paire de souliers pour gagner dix soulds: ô certes nous nous trompons lourdement, dit S. Paul, *Non vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.* Thessal. cap. 4. v. 7. Car si c'étoit le S. Esprit qui nous appellât à l'Etat Ecclesiastique, il ne manqueroit jamais de nous donner des desirs tresardens, & des moyens efficaces, *gratias congruas & efficaces*, pour nous acquiter de toutes ses obligations avec toute l'estime & le respect qu'on doit à ses grandeurs, si bien qu'il est aisé de juger que

ceux qui n'envisagent en un état si saint
 que les douceurs de la vie presente, qui
 sont pourtant les pensées que les parents
 inspirent le plus ordinairement à ceux
 de leurs enfans, qu'ils veulent pouffer
 l'Etat Ecclesiastique, n'ont de vocation
 que ce que le monde, le diable, & la
 chair leur en donnent, *Queritis me, dicit
 le Sauveur, non quia vidistis signa, sed quia
 manducaistis.* Joan. cap. 6. v. 26. D'où
 vient ce dernier mépris de la Prétrise
 jusqu'à luy donner ce qu'il y a de moins
 considerable dans les familles: les plus
 grands hommes de l'Eglise avoient de
 sentimens bien differens de l'excellence
 du Sacerdoce & des dignitez Ecclesia-
 stiques, n'est-ce pas cette pensée qui
 fait fuir tant de Saints qui s'en estimoient
 indignes. Contentons nous d'en rappor-
 ter quelques uns, sans les rappeler tous
 icy, car ce ne seroit jamais fait. Saint
 Jean Chrysostome (cét homme que
 l'Eglise qualifie de bouche d'or, tant
 pour sa sainteté, que pour sa doctrine &
 son éloquence sacrée,) Quelle plus gran-
 de injustice pourroit-on faire, dit-il, que
 de me preferer à ceux qui ont consumé
 leur vie dans l'étude, & dans la vertu
 c'est pourtant aujourd'huy la tres dan-
 nable maniere d'agir de la plus part des
 personnes du monde, spécialement, &
 tres mal-heureusement dans la distribucio-

des Benefices, & dignitez Ecclesiastiques. Saint Paulin en son Epître sixième à Severe Sulpice, dit qu'étant demeuré à Barcelonne, il arriva que le jour de Noël il fut enlevé par une violence imprevue de la multitude pour être promu à la dignité Sacerdotale: ce fut à mon grand regret, dit-il, (je le confesse) non pas par averfion, ny par mépris de cette sainte dignité, car j'ay toujours desiré d'entrer en cette sainte servitude, en prenant seulement le nom, & l'office de Portier, mais ayant livré, & courbé mes épaules sous le joug du Sacerdoce de Jesus-Christ, je me vois maintenant obligé à m'employer à des actions au dessus des mes forces, & de mon merite, car étant admis & reçu aux plus hauts secrets. & plus cachez mysteres de la divinité, je dois communiquer au prochain les choses celestes, & ainsi me trouvant plus proche de Dieu, je ne dois plus resider que dans l'esprit même de J. Christ, d'is son corps. & dans sa lumiere, mais à peine mon esprit peut-il encore comprendre dans sa petitesse l'immense grandeur de cette charge sacrée; & le témoignage de ma propre foiblesse me donne une sainte horreur de la pesanteur étonnante du fardeau que l'on m'a imposé, mais j'espere que celuy qui a donné la sagesse aux petits accomplira

B

en moy son ouvrage, & donnera à son
Ministre l'ornement des perfections que
luy sont necessaires, pour rendre digne
de luy celuy qui s'estime tres-indigne.
ce sont les paroles de ce grand Saint
Saint-Augustin pleure & gemit quand
on luy impose les mains, Saint Gregoire
fuit la Tiare Pontificale, S. Pierre C
lestin la quitte, jelaissé quantité d'autres
exemples dont l'Histoire Ecclesiastique
est pleine.

Où sont donc les hommes main-
nant? & où est cet ancien qui les ch
choit en plein midy au flambeau. Les m
teriels sont trop communs, & les v
spirituels plus rares que jamais. Si un
re de famille a trois ou quatre enfans
il pense à les attacher à quelque mé
j'en veux faire un Orfevre (dira-t
l'autre Marchand de draps de soye, &
troisième j'en feray un Prêtre, par
qu'il est incommodé, & de mauva
taille pour le monde, & parce qu'il
d'un mauvais naturel, opiniâtre,
cheux & arrogant, ou parce qu'il
pesant & grossier. Chose étrange v
choisissez avec toute la prudence po
ble les hommes pour les charges, & o
cupations terrestres, si vous voulez fa
un Advocat, un Procureur, vous vo
garderez bien d'y mettre un bégue,
un stupide, un faineant, & un paresseux

vous n'engagerez pas un insensé à la
Medecine, & vous ne ferez jamais un
Orfevre d'un manchot, hé pourquoy ?
parce qu'ils ne pourroient rien faire qui
vaille en ces sortes d'exercices, & vous
êtes assez malheureux, pour donner à l'E-
glise ce que le monde ne veut pas, par-
ce qu'il ne sçait qu'en faire ! vrayemēt
Dieu vous est fort obligé : dites-moy de
grace, vōtre voisin vous obligerait-il
beaucoup s'il déchargeoit les saletez
de sa maison dans la vōtre ? je m'asseure
que vous ne le souffririez pas lon-temps :
voyez donc maintenant l'aveuglement
diabolique dans lequel vous êtes : vous
ne voulez pas que vōtre voisin déchar-
ge les immondices de sa maison dans la
vōtre, & vous voulez que celle de Dieu
reçoive ce que vous estimez trop peu
pour le monde : y a-t'il un Paradis pour
vous ? il n'y a point de roturier, ny de si
chetif paysan à qui Dieu ne laisse la li-
berté de choisir des serviteurs quand il
en a besoin : & presque tout le monde
(par un aveuglement insupportable) se
mêle de donner au Souverain du Ciel &
de la terre, bongré, malgré qu'il en ait,
ceux qu'il ne peut accepter, parce qu'ils
ne sont propres qu'à luy rendre du dé-
plaisir, ce qui ne se pratique pas dans le
Japon pour faire des Bonzes, ny dans la
Chine pour faire des Brachmanes.

S'il arrive donc, par un excez de ma
 heur intolerable, que ces sortes de ges
 s'introduisent dans la Clericature, qu'
 service en pourra tirer l'Eglise? quel
 emple donneront-ils aux peuples qui
 doivent instruire, & porter a la pie
 chacun selon l'ordre qu'il a pris, &
 degré qu'il tient dans l'Eglise? Comme
 pourra-t'on, avec telles erreurs & t
 défauts parler de Clericature, de bon
 mœurs, & de modestie? & s'ils est
 folie, comme dit l'Apôtre, jusq
 l'Evangile même, s'étonnera-t'on de
 voir mépriser les sacrez Conciles,
 Ordonnances de leurs Evêques, &
 Conseils de ceux qui deplorent leur m
 heur, comme ils font tous les jours?
 faire donc pour persuader à telles g
 de couper leurs grands Cheveux - qui
 servent qu'à les deguifer, à tenir net
 Saints ornemens auxquels ils doivent
 respect & la propreté sous peine de g
 peché? quelle apparence y a-t'il d'ex
 fer à leurs yeux tant de Synodes, de
 ciles, de Casuistes, de Peres, & de
 sages de l'Ecriture Sainte, après la
 fense qu'en a fait le Fils de Dieu mé
*Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis
 garitas ante porcos, Matth. cap. 7. v. 6.*
 diront-ils contre tant d'autoritez
 condamnent la plus grande partie
 leurs maximes, & qui les obligent

étroitement à porter sans cesse l'habit Clerical & la Tonsure, à fuir & quitter le monde, la mode, les galanteries, les jeux, les armes, les festins, les foires, les marchez, les cabarets, la chicane, les femmes, les railleries qu'ils font sur les maximes les plus saintes, les conversations basses, les discours profanes, les faux amis, les parens interessez, qui ne cherchèt qu'à s'en graisser & à piller, & generalemēt tout ce qui combat la modestie Ecclesiastique, & le bon exemple que doivent les Clercs, en un mot l'esprit du siecle qui est tant de fois condamné par le Fils de Dieu, & par son Apôtre.

Le sensible déplaisir de voir dans le mépris, & dans l'ignorance tant de si Saints Décrets, & Divines Ordonnances sur la vie des Ecclesiastiques, obligea dans nos derniers temps Monseigneur l'Evêque de Bazas à donner son Palais Episcopal pour y faire le Seminaire des aspirans de son Diocèse à la Clericature, afin de contribuer de tout son possible aux intentions du Sacré Concile de Trente, *Sess. 23. cap. 18. & Sess. 22. cap. 1. de Reform.* Comme avoit fait le Grand Saint Charles Borromée pour la reforme de son Clergé tres-dereglé. Ce qui m'oblige à rechercher les élus de Dieu, dit ce grand Prelat, est la con-

noissance que j'ay, que tout ce qui de
honnore, & infecte le Clergé, vient
peu de preparation de ceux qui s'y en
gagent mal à propos, & de ce qu'un
tres-grande partie (faute d'examiner
leur vocation) y entrent comme dit
Sauveur, en Larrons, ou en Mercenaires
c'est pourquoy (dit-il) nous déclarons
tres-expressement, que deormais nous
ne recevrons personne aux Ordres,
même à la Tonfure qu'il n'ait demeuré
dans nôtre Seminaire au moins un an
ainsi que les Saints Conciles l'ordonnent
afin de les disposer à loisir à une dignité
si sainte: & ne donnerons, ny ne con-
fererons aucun benefice, notamment
charge d'ames, qu'à ceux que nous
trouverons disposez à se retirer ain-
dans nôtre maison, pour y être instruit
aux lettres & à la pieté, étans obligés
comme nous sommes, de nous asseurer
pleinement de la probité & suffisance
de ceux que nous admettons aux Ordres
& aux Charges Ecclesiastiques, pour
n'être pas du nombre de ces fous Pre-
sbyteres, dont parle la Sainte Ecriture
*Stultè egerunt Pastores, & Dominum non quæ-
sierunt: propterea non intellexerunt, & omnis
grex eorum dispersus est, Jerem. cap. 10. v. 21.*
ô Dieu! que ces Pasteurs negli-
gens se trouveront chargez de reproches
à l'heure de la mort (disent les

SS. Peres) que & ceux qui auront gâté par leur mauvaise vie, ou laissé perdre pour n'avoir pas assez veillé sur les oüailles du Sauveur, seront cruellement tourmentez à la sortie de cette vie. *Audite hoc Sacerdotes, quoniam laqueus facti estis speculationi, & rete*, dit Osée, cap. 5. v. 1. *id est populo speculationi vestra, cura ac custodia commisso*, comme l'expliquent Saint Cyrille, Albert le Grand, Liranus, & d'autres: Prenez donc ces oüailles, disent ces Grands Interpretes pour les conduire à la vertu, & non au peché, crainte que vous ne soyez des Loups, & non des Bergers; des Ravisseurs, & non des Directeurs; des persecuteurs, & non des Tuteurs; qui devez pourtant gerer toutes les affaires du salut de ceux qui vous sont confiez, *Audite hoc Sacerdotes, entendez-le donc bien, & tremblez, parce que horrendè & citò apparebit vobis, quoniam iudicium durissimum his qui præsunt fiet.*

Ordre Sap. c. 6. v. 6.

Il faut, disoit un grand Pape, *Horatus sum ad Episc. Hispan. Epist. 25. com. 2. Cõcil.* que ceux qui doivent corriger les autres soient en tout irreprochables, parce qu'autrement ils detruiroient ce qu'ils doivent edifier, comme ceux dont parle Jeremie, c. 12. v. 10. *Pastores multi*, dit-il, *demoliti sunt vineam*, c'est ce que font continuellement les Ecclesiastiques mon-

dains & dereglez, *quia nullus est qui recet corde. Ibid, v. 111.* C'est ce qui nous fait voir clairement, qu'il ne faut épargner ny le temps, ny les revenus de l'Eglise pour former ceux qui doivent être la lumiere des peuples: nous ayons accordé même (dit ce Saint Prelat) d'y employer dix-sept jours entiers, mais le peu de fruit qu'un temps si court peut produire nous a fait croire n'en être point qu'il faut des remedes pour cela, parce qu'il est facile pour ceux qui se font si peu de jours, aux esprits fourbes, de cacher leur hypocrisie sous l'apparence d'une fausse pieté, *vidi pravaricantes, & tabescebam, quia eloquia tua non custodierunt.* Psal. 118. v. 158. C'est pourquoy nous ne les obligeons à un an pour le moins de probation. Monseigneur l'Evéque de Belley étoit bien dans le même sentiment disant qu'il falloit penser avant toutes choses à remedier à ceux qui n'étoient pas seulement inutiles à l'Eglise, mais s'étoient rendus indignes des graces que Jesus-Christ donne à ceux qu'il a appelés à son Saint Sacerdoce, mais qui étans devenus le Corps de l'Eglise comme des membres disloquez, qui luy font des douleurs continuelles, ont été la cause des plus grands desordres. Si doncques on demandoit si un tel est bon Prêtre, ou bon Curé avant que de répondre, je ferois trois demandes, 1. qui l'a poussé

cela, 2. s'ils fçait les Regles Clericales, quelle estime il en a, & s'il les pratique: Et en dernier lieu, s'il sent le poids de son fardeau. S'il est bien en tout cela: j'osera répondre qu'ouy, *Qui habet aures audiendi, audiat.*

Mais enfin difons encores pour achever ce poinct de la vocation Ecclesiastique, qui est sans doute le fondement de tous les autres, & tremblons à même temps mes Freres, *nisi forte reprobi sumus*, que si ceux qui ont été bien appelez au commencement, & choisis de Dieu, qui ont eu la grace de l'Etat Ecclesiastique, qui avoient un bon naturel, & un esprit docile, obeissant & maniable, une bonne education, & disposition à la pieté & au travail, une capacité suffisante, de bons motifs & desintereffez, en un mot toutes les qualitez requises, qui ont même perseveré assez long-temps dans l'esprit & dans la pratique des vertus & des maximes Ecclesiastiques, & travaillé avec quelque succes au salut des ames; si ceux-là, dis-je, ont enfin fait un déplorable naufrage, & se sont perdus sans ressource, ou dans le progres, ou à la fin de leur vie, par leur infidelité à la premiere grace de leur vocation, & par leur relâchement, qui les a fait vomir du cœur, & de la bouche de Dieu, comme de l'eau tiede.

Bv

ceux qui n'ont pas entré dans les Ordres canoniquement seront-ils en assurance ? Ecoutez en passant, mais attentivement, ce qui est dit de Salomon, Lib. Reg. cap. 11. v. 4. *Cumq; jam esset senex depravatam est cor ejus per mulieres, ut sequeretur Deos alienos.* Pesons & appuyés nous ces paroles, *Cumq; jam esset senex*; il étoit déjà vieux, dans un sens meur, ou qui devoit être, les bouillons de sa jeunesse refroidis, sage comme il étoit, & par sa bon naturel qu'il avoit reçu de Dieu par l'expérience de tant d'années & tant d'affaires, & par infusion; & notwithstanding tout cela, ils se laisse infatuer par l'amour des femmes jusques à ce point qu'il devient un infidelle, un lâche apostat, & un abominable idolatre. Sommes nous plus sages que Salomon ? Voyez de Judas, des Nicolas, des Origènes, de Tertulien, des Saprices qui alloient au martyre, des Osius qui se font perdus (quoy que la perte de quelques uns de ceux-là soit douteuse) car nous ne voulons point icy exaggerer, ny proposer tant d'Ermites, qui avoient blanchy les 40. & 50. ans dans les travaux de la plus haute penitence, qui ont tombez dans le desordre. Lisez les vies des Peres du desert, & vous serez persuadé de cette verité. Saint Martien qui affectivement étoit un Solitaire incomparable

es **O**ne fut-il pas sur le bord du precipice par
a affe une action de charité imprudente &
atte precipitée qu'il vouloit faire : tant de
Lib Prêtres & de Religieux apostats; & tant
seu d'autres que nous avons leu & veu, &
seque que nous voyons tous les jours, qui é-
ous si toient comme des Etoilles du Firma-
il éto ment & des Colomnes de l'Eglise, ne
a qui doivent-ils pas nous faire trembler, si
eune nous considerons leurs chûtes effroya-
par bles: car après tout, mes Freres, je ne scay
Dieu si nous serons des hommes ou des dia-
s & bles, si nous ne tremblons après les
c no trois ou quatre exemples que je m'en
uer vay vous proposer avec une fidelité qui
ooin va jusques au scrupule.

L'Apôtre des Nations, c'est S. Paul,
e ap appelé si extraordinairement par le Fils
mm de Dieu même, qui descendit exprés du
Vo Ciel en propre persône parmy les éclairs
Drig redoublés, & des lueurs surprennantes,
ui a pour abbatre ce cœur de Lyon, & pour
é for le convertir & l'appeller à la charge de
elqu l'Apostolat, & à l'employ de la Mission
no Evangelique à laquelle nous avons l'hô-
y pro neur d'être appelés & employés chacun
blar selon sa mesure & ses forces; cét esprit
avau fort & resolu, cét homme furieux, ce
rom grâd Zelateur de la Loy de Moÿse, ce su-
es de perbe scavant abbatu & tombât par ter-
uader re par la vehemence des éclairs du ciel,
affe mené en Damas par la main comme un
rable

Bvj

aveugle, où il demeura trois jours sans voir, sans manger, & sans boire, humilié comme un agneau aux pieds d'un simple Disciple nommé Ananias, que Dieu luy avoit donné pour Directeur (voyez le Chapitre 9. des Actes des Apôtres,) que fait-il? que dit-il cét homme incomparable? après avoir été instruit & receu son Evangile du Fils de Dieu même en personne, après avoir été déclaré si pompeusement l'Apôtre Universel & extraordinaire de tout le monde, un Vase d' Election. *Vade quoniam electionis est mihi iste ut portet nomen meum in gentibus & regibus & filiis Israel*, après avoir été ravi jusques au troisième Ciel où il apprit des secrets & des mystères ineffables, après tant de travaux & de persecutions, *ita ut taderet nos etiam vivere*. 2. Cor. c. 1. v. 8, & plus bas, *foris pugnantius timores*, 2. Cor. c. 7. v. 5. après la conversion d'un nombre innombrable de tant de différentes nations & de personnes de toutes conditions, après être donné & accommodé à tous avec une charité & une prudence, égales & inéparables tout ensemble, *omnibus omnibus factus sum, ut omnes facerem salvos*. 1. Cor. cap. 9. v. 22.

Et tout cela par le motif le plus pur & le plus saint de l'Evangile, sans aucune veüe ny retour d'esprit sur ses inté-

rêts, quels qu'ils soient, *Omnia autem facio propter Evangelium ut particeps ejus efficiar*, Ibid. v. 23.

Après enfin une humilité si profonde, *Novissimè autem omnium tanquam abortivo, visus est & mihi. Ego enim sum minimus Apostolorum, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei*, 1. Cor. cap. 15. v. 9. (qui sont des paroles que tous les Ecclesiastiques, quels qu'ils soient, simples Clercs, Soûdiacres, Diacres, Prêtres, Curez, Chanoines, Prelats, & le Pape même de vroient touÿours avoir dans le cœur & dans la bouche, avec les mêmes sentimens, ou approchans, que le grand Apôtre les disoit & les mettoit en pratique.) Après tant de prieres & de penitence, après tant de crainte & d'appréhension d'empêcher, ou de retarder la conversion des uns, & l'avancement du salut des autres, par ses infidelitez, par des impudences, par des defauts legers, par des relâchemens & des foibleffes de surprise, & *ego in infirmitate, & in timore, & in tremore multo fui apud vos*, 1. Cor. cap. 2. v. 3. comme l'explique Monseig. de Godeau Evêque de Vence dâs ses Paraphrases sur S. Paul.

Qu'est ce qu'il dit enfin, à quoy tend-il, qu'est ce qu'il veut conclure de tant de merveilles & de circonstances que nous venons de rapporter, entendons le parler luy-même & tremblons avec luy

si nous ne sommes pas encor arrivez jusques au point du dernier abandonnement, & tout à fait réprouvez: quel est doncques ce grand secret: ce mystere caché qu'il nous veut découvrir après tant de preparacions, le voicy: 1. Cor. cap. 9. v. 24. 25. 26. 27. *Nescitis quod qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium*: mais enfin il n'y en a qu'un qui emporte le prix; *unus*, un seul, il n'y a que celui qui a toutes les qualitez d'une véritable & legitime vocation, ce n'est pas tout, *sed unus accipit bravium*, il n'y a que celui qui est fidelle à cette premiere grace, qui y coopere dignement, qui fait valoir & profiter ce talent precieux de l'Evangile, Matth. cap. 25. v. 21. *Engagez vous à servir bon & fidelis*, chacun selon sa portée & la mesure de ses forces, car Dieu demande sans doute plus d'un Ecclesiastique que d'un autre, *Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii vero unum, unicuique secundum propriam virtutem*, Ibidem v. 15. Il n'y a enfin que celui qui tâche avec des efforts extraordinaires de reparer le defect de sa vocation, *sed unus accipit bravium*. O le grand & formidable point, que dis-je reparer, cela se peut-il? & comment? nous le dirons plus bas.

Continuons de donner audience à nostre Apôtre. *Sic currite ut comprehendatis*,

c'est à dire afin que vous obteniez & emportiez, comme il le dit autre part, Philip. 3. v. 12. dans des sentimens de crainte & de la dernière humilité, *non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim, sequor autem, si quomodo comprehendam, & ensuite v. 13. & 14. Vnum autem, quae quidem retrò sunt obliuiscens, ad ea verò quae sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor, ad brachium supernae uocationis Dei in Christo Iesu: Appuyez sur toutes ces paroles, poursuivons nôtre premier passage, Omnis autem qui in agone contendit ab omnibus se abstinet, & illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam. Ego igitur sic curro non quasi in incertum, sic pugno non quasi aërem verberans, je cours & je combats ainsi, non pas legerement & par imagination, mais par un dessein formé & efficace, sed castigo corpus meum, & in seruitutem redigo, nè forte cum aliis predicaverim ipse reprobus efficiar. Pesez chaque parole, hac meditaer, insta in illis.*

Je n'ay pas besoin de raisonner là dessus, & d'y faire les reflexions nécessaires que vous ferez mieux que moy, puisque cela vous touche de si près aussi bien que moy; après tout ce que nous venons de rapporter, un Apôtre semblable à celuy-là tremble, un homme miraculeux & prevenu de tant de graces; un Fondateur de l'Eglise par des travaux

inconcevables, un homme appelé si extraordinairement, qui se preparoit à martyre, *ad destinatum persequor*, & qui a été en effet dans la capitale du monde, le but & le blanc de toutes les persecutions & de tous les orages, contre lequel le Diable, le monde, & la chair avoient fait party, & s'étoient bandez par une ligue formée pour luy faire la guerre. *Speſtaculum facti jumentis mundo, & Angelis, & hominibus*, 1. Cor. c. 4. v. 9. cét homme dis-je a peur d'être damné, & de devenir reprové.

Aprés cela si vous croyez avec foy & confiance, & après l'avoir bien examiné sans vous flatter, d'être bien appelé, ne craignez vous pas de perdre vôtre grace si vous qui avez commis cent infidelitez & cent ingratitudez, vous qui êtes un ignorant, un intéressé, un timide, un lâche complaisant, & un mondain; vous qui êtes un fainçant, un mercenaire; & un criminel; vous qui avez peut-être fait cent profanations, & cent sacrileges de la Messe & dans les Sacremens; vous qui n'êtes rien ny devant Dieu, ny peut-être devant les hommes, qu'un gueux orgueilleux & insolent rebelle à tous les ordres de vos Superieurs, & à toutes les Loix de la discipline Ecclesiastique: vous qui n'avez en un mot ny interieur, ny extérieur réglé, vous n'appréhendez pas

Vous dites lors que vous êtes dans les Ordres sacrez, lors que vous êtes Prêtre, que vous ne craignez plus rien, vous qui faites cent sottises & cent insolences indignes même d'un honnête homme, je ne dis pas d'un Ecclesiastique en y allant, & au retour, qui scandalisent les lieux où vous passez, je le veux, je le suppose, que vous soyez bien appelé, quoy qu'il y ait grand sujet d'en douter, écoutez ces formidables paroles que S. Jean écrit de la part de Dieu à l'Ange & à l'Evêque de Philadelphie. Apoc. cap. 3. v. 11. *Ecco venio citò, tene quod habes ut nemo accipiat coronam tuam, sed unus accipit bravium.*

Que si vous n'êtes pas bien appelez, je ne vous diray pas craignez, mais ne vous fachez pas que je vous dise, parce qu'il est vray, desesperez de reüssir & de vous sauver, & bien moins de sauver les autres; si vous ne quittez l'exercice de vos Ordres & vos Benefices, adressez vous pour cela à un bon Directeur éclairé, desintereßé & ferme, qui ne vous craigne point ny personne, ou à votre Prelat, ou pour le mieux à tous deux ensemble; & faites ce qu'ils vous diront, je ne sçay point d'autre remede, & en effet, je ne crois pas avec la penitence, mais sincere & rigoureuse, que vous devez faire, qu'il y en ait d'autre, nous en parlerons encor plus bas.

Le second Exemple que j'ay à vous proposer c'est celuy de Saint Marcellin que sa vertu & sa doctrine éleverent à la Chaire Pontificale apres le Pape Calliste auquel il succeda & en sa dignité & en son zele au bien de l'Eglise, mais sous la fureur de la persecution qu'exciterent contre l'Eglise les Empereurs Diocletien & Maximien, qui fut si grande & si cruelle qu'en un mois dix-sept mille Catholiques furent martyrisez, Marcellin fut attaché & enveloppé dās ce fleau avec les autres, & menacé de souffrir les plus cruels supplices; il tombe enfin apres quelques legeres resistances; un Pape devient Apostat, & celuy qui exhortoit les autres au Martyre offre de l'encens aux Idoles pour conserver sa vie: je ne veux point icy parler de l'infidelité & de la lâcheté du Prince des Apôtres au temps de la Passion de son Maître qui l'avoit preferé à tous les autres, & fait le Chef de son Eglise: que direz-vous à cela, mes Freres, simples Ecclesiastiques, Pasteurs des ames? *Vsque quo gravi corde?* êtes vous plus assurez & plus fermes que ces deux Papes? avez vous receu plus de graces de Dieu? vous estimez vous plus forts?

Et apres cent infidelitez, cent lâchetez criminelles, apres cent desordres particuliers & publics que vous avez

commis, & dans l'exercice de vos Ordres, & dans vos Benefices, & contre Dieu, contre le prochain & contre vous mêmes, ferez-vous la penitence de saint Pierre, qui pleura si chaudement & si amerement toute sa vie, qu'il fit deux canaux de ses deux joüies à force de larmes? *exitus aquarum deduxerunt oculi ejus*, imitez vous celle de Saint Marcellin, apres cent profanations, cent scandales & cent impietez que vous avez faites? lequel fut tellement touché de Dieu & de l'horreur de son crime, que non content d'avoir demandé pardon à Dieu avec le Prophete Royal Psalm. 50. *Tibi soli peccavi & malum coram te feci* Il voulut satisfaire au mauvais exemple qu'il avoit donné à toute l'Eglise, & fit assembler un Concile de trois cent Evéques & de trente Prêtres, où revétu d'un cilice, pleurant amerement & regrettant sa faute, il se jetta par terre & leur demanda penitence: plusieurs tiennent avec le Cardinal Baronius que le Clergé Romain convoqua ce Concile, où Marcellin d'abord desavoüa son crime, mais enfin ne pouvant plus contester ny dissimuler, convaincu par des témoins irréprochables qui l'accusoient, il confessa sa lâcheté & se soumit à toute la severité quel'on voudroit exercer contre luy, (*vocatur Concilium Sinuessanum in Campania*,

on appelle aujourd'huy cette Ville Ro-
ca-Di-Mondragone,) il ne craignoit
le respect humain, ny l'abbaissement
sa dignité, ny la rigueur des peines, il
regardoit qu'un Dieu seul qu'il avoit
offensé si lâchement, & le scandale qu'il
avoit donné, *Tibi soli peccavi*, remarque
ce mot *Tibi soli*, voicy comment il par-
aux Peres de ce Concile. *Peccavi coram
bis, & non possum esse in numero Sacerdotum
quia avarus me corrupit auro.* On luy fit
ponse que le Vicair de Jesus-Christ n'a
voit point d'autre Juge que soy-même.
*Quoniam prima sedes non iudicatur à quoquo
tu eris Iudex, ore tuo condemnaberis, tamen
nostra presentia, tu enim Iudex, tu reus.*
tres-volontiers, repart le pauvre Ma-
cellin, je me condamneray & m'impos-
seray la penitence, mais que puis-je faire
pour expier une si grande faute, & me
relever d'une chute si scandaleuse ? il
pense quelque temps, & peu après il va
trouver luy-même l'Empereur, le
prend hardiment de sa cruauté, se
pent d'avoir idolatré, & confesse har-
tement qu'il defendra l'Eglise aux dépens
de sa vie, on le mene au supplice
& rencontrât Marcel qui luy servoit
Prêtre, il le prie dans un esprit de peni-
tence de laisser son corps sans sepulture
parce que, dit-il, celuy qui a été si lâche
que de donner de l'encens aux Idoles

merite d'être sans sepulture, cela dit, il prête le col au bourreau, & rend son esprit à Dieu l'an 304.

Vous ne pouvez pas dire que S. Marcellin n'étoit pas bien appelé, ny vous n'en pouvez pas douter, puisque sa fin est une preuve evidente de sa vocation legitime, quoy qu'elle ait été interrompue, & c'est cette interruption qui vous doit faire craindre.

Peut-être que vous direz que vos crimes & vos infidelitez ne sont pas semblables à cette apostasie de Marcellin. Je ne veux pas disputer icy avec vous, mais je puis bien dire & il est vray que Marcellin & quantité d'autres dans les premiers siecles de l'Eglise, peuvent trouver quelque lieu d'excuse & de pardon parmy les craintes & les foibleesses de ces premiers temps, où la Foy ne sortoit quasi que de son berceau & de son enfance, & n'étoit pas si établie & si affermie comme elle est presentemēt, elle n'osoit presque paroître sous la violence des Tyrans & des bourreaux qui avoient juré sa ruine de concert, & comploté de l'exterminer partous les moyens que la plus ingenieuse subtilité & cruauté tout ensemble pouvoient inventer, ou par la derniere force, ou par la ruse, ou par les deux ensemble.

Adoutez que la chute & la foiblesse

de Marcellin ne fut pas une infidélité d'erreur dans l'entendement, *non error in intellectu*, mais une pusillanimité contre la profession de Foy qu'il devoit faire alors; au lieu que vos fautes, quoiqu'en différente maniere sont des fautes de malice, ou d'une passion habituelle qui ne les diminue point, mais qui les augmente, dans le sentiment de l'Ange des Docteurs, qui ne souffre point de contestation, & si vous étiez dans de semblables occasions vous en feriez autant, & peut-être plus que Marcellin.

Le troisième Exemple & un des plus remarquables à mon avis est celui de grand Osius, (renouvellons icy mes Freres nos attentions) c'étoit un Evêque de Cordoue en Espagne, qui signa le premier comme President, avec le bon Valere Evêque de Saragosse, Capitale d'Aragon, les Decrets du Concile d'Elvire en Espagne, *Vocatur Concilium Eliberinum Hispania Batica*, l'an 305. ou environ sous les Empereurs Galere & Constance il fut envoyé depuis par le Pape Sylvestre comme son Legat à Latere, à l'Empereur Constantin, & à Alexandre Patriarche d'Alexandrie, pour deliberer d'un commun concert des moyens qui seroient les plus prompts & les plus efficaces pour s'opposer à la naissance de l'Herésie

d'Arius, qui étoit Prêtre d'Alexandrie, & éteindre ce feu qui devoit embraser l'Eglise, comme il fit.

Osius fait dignement sa commission auprès de Constantin, & apres avoir pris cōgé de luy & reçû des lettres pour Alexandre & pour Arius, lesquelles n'étoient pas des plus favorables pour le party Catholique, parce qu'il étoit déjà prevenu & infatué par Eusebe Evêque de Nicomedie, qui étoit un chef de party pour soutenir l'abominable Arius, il va droit en Alexandrie sans perdre temps, où il convoqua un Concile qui condamna les dogmes d'Arius & de Sabellius, comme rapporte Saint Athanase dans sa deuxième Apologie, & Socrate, *lib. 3. cap. 5.* Mais les Ariens méprisans l'autorité du Concile d'Alexandrie, & repandans avec une chaleur, ou plutôt une fureur diabolique leur venin; Ce grand homme redouble ses soins & avertit Sylvestre de tout ce qui se passoit, lequel ordonne avec l'avis & la faveur de Constantin, *vox erat consultativa, non deliberativa*, un Concile general dans Nicée Ville de Bithynie, où s'assemblerent trois cent & dix-huit Evêques, l'An de Nôtre Seigneur trois cent vint-cinq.

Cet homme incomparable y preside comme Legat Apostolique & en fait

l'ouverture avec Victor & Vincent Prêtres Romains, qui prirent leurs places devant les Patriarches, & signerent les premiers, on y condamne Arius avec ses Partisans, on le retranche avec Anathème de la Communion des fidelles, l'Empereur l'envoie en exil, & luy interdixit expressement de r'entrer en Alexandrie, on definit hautement, on établit, on proclame la consubstantialité du Fils, on declare, *genitum non factum* ὁμοῦσιον *consubstantialem Patri* (non ὁμοιόσιον) *Deum verum de Deo vero*. Quelques années après il se tint le Concile de Gangres Ville de Phlagonie sous le même Empereur Constantin.

Enfin le même Osius l'an 347. presida au Concile de Sardis, de la part du Pape Jules sous les Empereurs Constance & Constance, où se trouverent soixante & seize Evêques de l'Orient, & cent de l'Occident, pour appuyer toujours la consubstantialité du Fils.

Mais après tout l'an 357. au rapport de Baronius, les Ariens assemblèrent un Conciliabule à Sirmes, qui étoit une Ville de la Pannonie, ou de Hongrie, où ils firent sous apparence de Paix & de pretexte de réunion ce formulaire de foy, qui sembloit en apparence ne contenir d'heretique, que le Fils de Dieu Jesus-Christ étoit semblable à son Père.

selon la substance, mais l'on supprimoit le mot de consubstantialité, & c'est à ce formulaire que le Pape Libere qui étoit pour lors relegué & banny à Sirmes pour la defense de la Foy Catholique, ennuyé de son exil & des miseres qu'il souffroit consentit lâchement, & cōdamna tout ensemble S. Athanase. Je serois trop long si je voulois raconter plusieurs circonstances étonnantes, qui sont capables de faire trembler les plus asseurez au sujet du Pape Libere, & du faux Pape Felix qui avoit été intrus dans son siege par la cabale des Ariens, je passe tout cela pour venir à la chute épouventable d'Osius. Les heretiques se repentans d'avoir trop accordé aux Catholiques dans leur premier formulaire, en dresserent un nouveau conceu dans ces termes, le Fils de Dieu est semblable à son Pere, en supprimant ce qu'ils avoient mis dans le premier selon la substance, & c'est à cēt abominable formulaire que le grand Osius donna les mains, & qu'il signa, cēt homme incomparable, qui avoit resisté jusques icy à toute la puissance des Empereurs, à toutes les caresses & les ruses des Ariens, relegué dans ce même temps à Sirmes pour la defense de la foy & de S. Athanase, une colonne inébranlable & l'appuy de l'Eglise, ce Pere des Synodes cōme on l'appelloit avec justice

C

qui avoit presidé comme Legat. Apollinaire à deux Conciles generaux de Nicée & de Sardis, & à tant d'autres inferieurs à ceux-là, le premier Maître & Catechiste du grand Constantin, qui par un tour de respect l'appelloit son Pere, qui avoit composé & dressé le Symbole de Nicée, qui âgé presque de cent ans avoit essuyé tant de travaux, qui avoit souffert toutes les miseres, la faim & la soif, le chaud & le froid, les incommoditez des voyages, les rebuts, les calomnies, les persecutions, les coups, les foiiets, les bannissemens; glorieux de tant de merites & de victoires, il ploye enfin sous ses souffrances, & succombe malheureusement par l'ennuy de tant de traverses à la perfidie Arienne.

Après cela vous n'apprehendez plus de direz vous peut-être que ce grand homme n'étoit pas bien appelé? qu'il n'avoit pas la grace & l'esprit de l'Etat Ecclesiastique? vous ne le pouvez pas dire sur un fondement, si vous confiderez tout ce que nous venons de dire: mais il n'a pas perseveré, *Qui autem perseveraverit usque in finem hic salvus erit*, Matth. cap. 10. v. 41. Faites attention à ces paroles de S. Jean *Esto fidelis usque ad mortem*, Apocal. cap. 12. v. 10. & vous connoîtrez qu'il est docteur & un grand homme, & que c'est un grand malheur de ne pas être à la fin de sa vie un grand homme, & de ne pas être un grand homme à la fin de sa vie, *sed non accipit bravium.*

Mais enfin croirez-vous le dernier exemple que j'ay reservé à vous dire, qui me glace le sang dans mes veines, & qui est capable de faire horreur & peur tout ensemble aux plus orgueilleux & aux plus insensibles. Saint Jean Climacque a laissé par écrit, au rapport du Docteur Salmeron sur S. Jean chap. 2. v. 19. que du nombre des six vingt assemblez dans la Sale qui attendoient la venue du S. Esprit, dont ils furent tous remplis avec tant d'abondance & de profusion, quatorze devinrent Apostats & Heretiques. *Tirinus in cap. 1. Actuum Apostolorum. v. 18.*

Si cela est ainsi; comme il est sans doute, que dirons-nous maintenant de tant d'Ecclesiastiques mal-appellez, de tant d'avortons & d'enfans illegitimes, (sans pretendre les vouloir offenser) intrus dans cet Etat & dans les Benefices sans vocation, comme des Chorés, des Dathans & des Abirons, dont nous parlerons plus bas, qui n'ont ny naturel, ny grace, ny pieté, ny science, ny capacité, car il me semble qu'on peut rapporter justement tous les principes & les marques d'une veritable & legitime vocation, quelle qu'elle soit à ces trois poincts, naturel, grace, capacité, & sans doute on ne le peut pas contester, à mon avis, selon les maximes de la

Theologie, même la plus relâchée, puis
que pour une profession quelle qu'elle
soit, il faut un genie & un naturel pro-
pre, un certain instinct, une inclination
une pente, une disposition naturelle, ou
tout au moins (pour prevenir des legè-
res objections que l'on pourroit faire, &
des imaginations que l'on peut avoir
dessus) des dispositions & des habitudes
acquises : mais comme il faut un temps
considérable (selon le plus & le moins
toutefois, à l'égard des differens esprits
pour acquerir ces habitudes, ces lumie-
res & ces instructions, & pour se faire
un naturel conforme à la profession que
l'on a pris, il y faut aussi beaucoup de
peine, de soin & d'application, & un
effort tout particulier pour se vaincre
se faire un naturel qui soit propre
à l'employ que l'on exerce : de plus on
peut pas nier qu'il ne faille une grace
particuliere, plus ou moins considérable
selon les differens états, je parle icy gé-
neralement, puisque Dieu ne donne
pensée d'une vocation, supposé le natu-
rel qu'il a déjà donné, que par rapport au
salut, comme un moyen le plus propre
le plus convenable, que sa Providence
choisie pour vous en particulier parmi
une infinité d'autres qu'elle a dans ses
trésors, qui ne vous seroient pas si pro-
pres, avec lesquels vous ne réussiriez pas

ou vous auriez bien de la peine; mais nous en parlerons bien-tost dans toute l'étendue, que merite un sujet aussi important que celui-cy.

Enfin il faut sçavoir son métier sous peine de restitution & de damnation: mais en premier lieu, sous peine de le quitter & de l'abandonner entierement, ou jamais point d'absolution, en quoy il faut cesser de travailler jusqu'à ce qu'on se soit rendu capable, ou que l'on prenne de justes avis auprès des personnes capables, fermes & desintéressées, qui ne craignent ny le respect humain, qui n'est qu'un songe & une illusion, ny leur propre intérêt, ny celui du corps, de la compagnie & de la communauté où elles se trouvent engagez, & cela regarde toutes sortes de conditions pour la capacité, mais principalement l'Etat Ecclesiastique, où il y a des difficultez plus grandes, principalement quand il y a charge d'ames, comme disent les SS. Docteurs.

Ars arrium regimen animarum. Greg. lib. 1. past. cap. 1.

Revenons maintenant sans avoir perdu le temps, & demandons que deviendront tant de Passe-volans Ecclesiastiques (pardonnez-moy ce mot là) car il faut que vous m'en pardonniez bien d'autres, *Fratres enim sumus*, puisque nous portons tous le même caractère, & la

meme robe, ou bien ou mal, qui n'ont
 ny naturel, ny esprit, ny genie, ny in-
 clination, ny connoissance de l'Etat
 de l'esprit Clerical, ny docilité pour ap-
 prendre les regles de la discipline Eccle-
 siastique, ny affection pour les pratiques
 qui sont sans education, sans honnêteté
 sans pieté, sans obeissance, sans humi-
 lité, sans crainte de Dieu, sans con-
 sideration, & sans disposition à ces cho-
 ses-là, qui n'ont en allant aux Ordres
 aspirans à quelque Benefice, que des
 veües basses, sordides & profanes, &
 souvent impies & criminelles, que des
 motifs de chair & de sang, qui n'ont
 mais connu ny apprehendé le poids de
 cet Etat, qui font mille railleries in-
 solentes, libertinages, querelles & scandales,
 en allant & en revenant des Saints
 Ordres, auxquels ils n'ont pas seule-
 ment pensé de se preparer, ny de demander
 grace à Dieu, ny consulter des personnes
 éclairées & solides, qui n'ont enfin point
 de capacité, ou tres-peu, & qui même
 pour la plupart ne sont pas propres
 devenir capables, qui ne sçavent pas bien
 lire, & qui ne sçavent ce que c'est que
 sçavoir lire, comme l'insinüe le Sacre-
 Concile, qui defend à même temps de
 tonsurer, Sess. 23. cap. 4. de reform.
*Prima Tonsura non initiatur qui Sacramentum
 Confirmationis non suscepit, & fidei rudimen-*

edocti non fuerint, quique legere & scribere nesciant, (si je disois cela de mon chef, vous vous moqueriez de moy) qui n'entendent ny la langue Latine, ny le pleinchant, & qui n'ont point de disposition, ny à l'un, ny à l'autre, bien loin de sçavoir des choses plus hautes & nécessaires, dont nous parlerons en son lieu, & par conséquent inutiles à l'Eglise, & qui doivent être renvoyez selon l'Ordonnance du même Concile, ead. Sess. 23. cap. 16. de reform. *Cum nullus debeat ordinari qui iudicio sui Episcopi non sit utilis aut necessarius suis Ecclesiis, &c.*

En un mot des ignorans, timides, interreslez, negligens & faineans, indevots, impies, vicieux, habituez à des passions honteuses depuis leur jeunesse, mal élevez, mal-faits, rustiques & incivils, des rebuts de Dieu & du monde, (*non approbante, sed permittente Deo propter altissimas sue sapientie causas,*) qui n'entrent dans l'Eglise que pour'y trouver du pain, & pour y mener une vie faineante, qui n'ont point de titre reel, mais feint, imaginaire & abusif, pretexté de faux témoigns, qui se damnent aussi bien que les parens, en croyant faussement de faire une action de charité, à la honte & des-honneur du Clergé, puisque ces gens-là sont obligez de faire cent bassesses, & cent indignitez, des Prêtres de

Jeroboam, qui tira des hommes de la lie
 du peuple pour en faire des Prêtres de
 autels, tous ceux que l'ambition y por
 toit n'avoient qu'à luy faire des présents
 & aussi-tost ils étoient mis au nombre
 des Prêtres, *Ecceit de novissimis populi sacerdo
 tes excelforum, quicumque volebat implebat men
 suam & fiebat sacerdos excelforum*, lib. 3. Reg
 cap. 13. v. 33. Ce que je dis n'est-il pas
 vray? je l'advoüe: mais on ne le doit pas
 dire; pourquoy ne le dira-t'on pas pour
 les corriger & pour les condamner dans
 un esprit de charité & de zele qu'on ne
 scauroit faire passer pour faux, ny pour
 indiscret? puisque les maux sont publics
 & presque sans remede, les desordres
 clatans & scandaleux: *Consensere jura pu
 blicis & cepit licitum esse quod publicum*
 disoit autrefois S. Cyprien. Plusieurs ap
 priment la verité qui donne de belles le
 çons, mais on n'ayme pas celle qui
 corrige & qui reprend, *Multi amant ve
 ritatem lucentem*, disoit S. Augustin lib. 11
 Conf. cap. 23. *sed oderunt veritatem arguen
 tem*. Mais on decouvre aux peuples
 qu'ils ne scavent pas, ils ne le scavent que
 trop, & pourquoy le faites vous? au
 reste je puis dire icy avec S. Paul, que si j'e
 ay trop dit, vous m'en avez donné le fr
 jet, ceux qui sont bien disposez entreront
 dans mes sentimens, les indociles & les
 libertins se facheront, & j'en dirois bien

davantage, si je ne craignois de passer les bornes que je me suis prescrites dans cet Abregé, *Factus sum insipiens vos me coëgisti*, 2. Cor. cap. 12. v. 11. & comme on ne nous a jamais dit vos veritez, & qu'on n'ose pas vous les dire de bouche, il faut au moins que ce Livre qui ne craint rien vous les dise.

Mais ne vous tremouffez pas si-tost, entendez le reste, car je ne pretends pas de m'égarer de mon sujet, si les exemples que j'ay apportez sont veritables, si des Apôtres, des Papes, des Osius, des Peres des Conciles, des Disciples remplis du S. Esprit à la Pentecoste si abondamment, des Astres du Firmament, des Colonnes de l'Eglise, des Cedres du Liban, sont tombez si malheureusement, & quelques uns ont fait un deplorable & irreparable naufrage.

Que dirons nous de vous? mais qu'en direz vous vous même? *quia si in viridi ligno, in arido quid fiet?* Lucae cap. 23. v. 31. que deviendront tant d'Ecclesiastiques & de Pasteurs inutiles comme de branches seches & pourries? dont le naturel est indomptable, ou corrompu, s'il étoit bon, les puissances gâtées par les excez, ou remplies & occupées des idées les plus basses du monde corrompu, prevenues de tant de fausses maximes, le corps enervé par les débauches, l'esprit

tout de chair & abruty, les graces foibles & communes, qui ne surpassent gueres celles des derniers Laiques dont ils imitent les actions en vivant comme eux, & encore plus mal, ignorans, orgueilleux, fiers avec insolence, & opiniatres, qui ne veulent jamais ny demander ny recevoir aucun avis, parce qu'ils sont indociles, ny n'en peuvent point donner, parce qu'ils en sont incapables que deviendront-ils? dis-je, qu'ils écouterent ce que dit le Prophete Osée; c. 8. v.

Quia ventum seminabunt, & turbinem metent, culmus stans non est in eo. Dicens, in eis germinum non faciet farinam, & l'Arrêt épouventable de l'Apôtre des Nations 2. Timothee c. 3. v. 8. & 9. Quemadmodum Iannes & Mambres resisterunt Moysi, ita & hi resisterunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circumdem, (au moins quant à l'exercice & la pratique d'une vive foy,) se d' ultra non proficiunt, insipientia enim eorum manifesta est omnibus sicut & illorum fuit.

Mais pourquoy? parce qu'ils n'ont point la grace de l'Etat Ecclesiastique, auquel ils se sont intrus sans Vocation. Examinons cecy jusques dans son fond, & au poids du sanctuaire, & raisonnons en Theologien une bonne fois.

Il est constant parmy tous les Peres & les Docteurs Scholastiques sans exception d'aucun, qu'il y a des graces differentes

selon les états differens des personnes, & j'en ay déjà touché quelque chose tout au commencement, il y a la grace du Pape, la grace de l'Episcopat, la grace de l'Abbé & du Doyen, celle du Chanoine, la grace du Curé, & celle du simple Ecclesiastique & du simple Prêtre; celle du Religieux, la grace du Roy, celle du Prince, de l'Homme d'Etat, du Gouverneur, du Seigneur, du Gentil-Homme, du Conseiller, de l'Homme de robe, du Bourgeois, du Paisan, la grace de la virginité, du Mariage, celle du celibat & de la viduité, en un mot il y a la grace & l'esprit des gens du monde, qui est fort different & multiplié, l'esprit Ecclesiastique, l'esprit Religieux, & l'esprit Eremitique.

Vous n'en douterez pas après ce qui est porté dans S. Matthieu, cap. 25. v. 14. & 15. *Sicut enim homo peregrè proficiscens vocavit servos suos & tradidit illis bona sua, & uni dedit quinque talenta, alii autè duo, alii verò unū, unicuique secundum propriam virtutem*; Remarquez ces dernieres paroles selon les forces & l'état d'un chacun, qui est le sentiment de tous les Interpretes, tant anciens que modernes sur ce passage, & la raison en est, parce qu'outre les devoirs communs qui regardent tous les hommes en general, comme raisonnables, & les autres comme Chrétiens, il y a des devoirs particuliers

& propres à chaque état & à chaque condition, il y a un certain esprit qui faut avoir ou acquérir, certaine conduite qu'il faut tenir, & des difficultés particulieres à vaincre, & c'est là le fondement des différentes vocations: Or pour toutes ces choses que nous venons de dire, on ne peut pas nier qu'il ne faille des graces différentes & particulieres pour s'acquiter de ses emplois & de ses obligations, surmonter les obstacles, les tentations, les peines, & les difficultés & pour supporter les charges qui se trouvent attachées, qu'il ne faille des lumieres convenables & des forces propres, comme dit nôtre Apôtre 1. Cor. cap. 6. v. 7. *Sed unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem alius vero sic.* Et sans doute Dieu ne demandera pas compte au jour du jugement à un Paroissien des obligations des fautes de son Curé, & ainsi des autres: Mais pour avoir ces graces, il faut être appelé de Dieu qui distribue & partage à un chacun la condition qui luy est la plus propre & la plus convenable pourveu qu'on le laisse faire: je ne saurois oublier icy la vocation de David que Dieu vouloit élever sur le Trône qui est sans doute un des plus illustres exemples que nous puissions rapporter en cette rencontre, voyez le Chap. 16.

premier livre des Roys, où de sept enfans qu'Isaï presenta à Samuel, qui étoit envoyé de la part de Dieu pour creer un Roy de cette maison, ce Prophete n'en trouva point dans ce nombre qui fut propre & choisi de Dieu; Eliab qui étoit l'ainé paroit le premier, & Dieu dit à Samuel; *Nè respicias vultum ejus, neque altitudinem statura ejus, v. 7.* Abinadab se presente le second, & n'est pas choisi, *Nec hunc elegit Dominus, v. 8.* le troisiéme Samma n'est point plus favorisé, *Samma etiã hunc non elegit Dominus, v. 9.* les quatre autres parurent ensuite, mais *Non elegit Dominus ex istis, v. 10.*

Ce qui obligea Samuel de demander à Isaï s'il n'avoit plus d'enfans que ceux-là, ouy dit le Pere, *Adhuc relictus est parvulus & pascit oves, v. 11.* qu'on l'envoie querir; il vient, Samuel l'oinct; & le sacre Roy au milieu de ses freres, & voila la grace de Roy qui luy est donnée incontinent & pour toujours, parce qu'il luy fut fidelle, *Et directus est spiritus Domini à die illa in David & deinceps, v. 13.*

Il faut doncques à plus forte raison un choix & une grace tres-particuliere pour l'Etat Ecclesiastique; & sans cela on ne peut, ny on ne doit attendre que des abandonnemens, des malheurs, & des precipices.

Cela supposé disons maintenant que

Dieu ne doit point les graces qui suivent celle de l'Etat, *gratias congruas*, à ceux qu'il n'a point appelé, mais qui se font temerairement ingerez d'eux même contre la volonté de choix & d'approbation, il ne leur doit que des graces communes comme au reste des hommes sur tout lors qu'ils ne veulent point de conseil, ny de direction, mais qu'ils se veulent conduire de leur mouvement, & par leur propre esprit, puis que dans la voye ordinaire, un homme ne se sauvent jamais que par la conduite & par le secours d'une autre homme, selon l'ordre de la providence, qui veut sauver les hommes par les hommes, & c'est pour cela que le Paralytique de la Piscine demeura trente-huit ans dans sa misere, parce qu'il n'avoit point d'homme, *hominem non habeo*, jusques à ce que le Fils de Dieu passât par là, qui fut cet homme qui le guerit, *Ioan. cap. 5.*

Ecoutez ce que dit le Prophete Isaïe cap. 30. v. 1. 2. & 3. *Va filii desertores, dicit Dominus ut faceretis consilium & non ex me & ordiremini telam, & non per spiritum meum & os meum non interrogastis, sperantes auxilium in fortitudine Pharaonis, & habentes fiduciam in umbra Ægypti, ce sont les faveurs & les appuys du monde, & erit vobis fortitudo Pharaonis in confusionem & fiducia umbra Ægypti in ignominiam. Vous aurez la mal-*

dition de Dieu, au lieu de la grace & de la benediction qui est deüe à une legitime vocation, *Va pro maledicto poni quis non intelligat, nisi qui futura non cogitat*, Saint Prosper lib. 1. de vita contempl. Sacerdotum. cap. 1. Vous serez mal-heureux, je ne vous secourray point. Nous donnerôs jour à cecy un peu plus bas pour entendre parler maintenant nôtre Apôtre. 2. Timoth. c. 2. v. 16. *Firmum fundamentum Dei stat habens signaculum hoc, cognovit Dominus qui sunt ejus*, il cõnoit par sa science d'approbation ceux qui sont à luy, ceux qu'il a appellé & choisi particulierement, il les aime, il les agrée, il les favorise, il leur donne des graces speciales & choisies, il leur fait l'honneur de les traiter de ses serviteurs en mille endroits de l'Ecriture, *servus meus es tu*, il leur dit qu'il est avec eux pour les defendre, pour leur dõner courage, pour les rendre victorieux, dans Isaie c. 43. v. 5. *Noli timere quia ego tecum sum*, voyez sur tout le premier chap. de Jeremie, *Priusquam te formarẽ in utero novi te, &c.* C'est la science d'approbation, une science pratique qui renferme une volonté speciale & efficace, *quoniam ad omnia qua mittam te ibis*, voila la Vocation & la Mission, &c. *Nõ timeas à facie eorum quia ego tecum sum, ut eruam te*, voila la garde & la protection de Dieu. *Ecce dedi verba mea in ore tuo, ecce constitui te hodie*

*super gentes & super regna, ut evellat, & destruat
 & disperdat, & dissipet, & adificet, & plantet.*
 Voila les emplois & marques d'une véritable vocation Ecclesiastique; & le Père de Dieu comme le Chef & le Createur des Prêtres de la Loy de grace, le Père universel de son Père, comme l'appelle Tertullien lib. 4. cont. Marc. cap. *Catholicus Patris Sacerdos*, le confirme dans S. Jean cap. 15. v. 16. *Non vos me elegistis sed ego elegi vos*, il ne suffit pas une vocation commune & generale comme celle de tous les Chrestiens à la Foy & au Baptême: mais il faut une vocation toute propre, un choix special, une predetermination efficace *Vocatio secundum proprium*, comme dit S. Augustin lib. de conc. rep. & grat. cap. 1. Dieu fait le triage de ceux qu'il veut mettre sur le charnelier de son Eglise pour éclairer les autres. *Posui vos ut eatis, & fructum afferatis, fructus vester maneat.* Dieu les met, il les établit, il les destine efficacement pour faire du fruit, (au moins pour travailler à cela,) mais un fruit qui demeure, un fruit de garde & de perseverance, c'est sans doute la marque la plus afferme d'une legitime Vocation, & d'une Mission Evangelique, comme l'assure le même Fils de Dieu dans S. Matt. c. 7. v. 16. *Arboribus eorum cognoscetis eos, & v. 20. Il cognoscetur ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Au lieu que ceux qui entrent dans l'Etat Ecclesiastique, ou dans les Benefices par des mouvemens de la nature corrompue, & que Dieu ne veut pas, mais qu'il permet seulement, & qu'il souffre, il ne les connoit pas, *Nescio vos, non novi vos.* Ils ne portent que des feuilles, ou point de fruits, *Da eis ubera avertia, Osee cap. 9. v. 14.* ils ont beau Prêcher, Catechiser, entendre les Confessions; donner des avis. *Sermo multus, fructus nullus,* au moins pour l'ordinaire, Dieu ne veut pas se servir d'eux, ils n'ont pas l'onction de l'esprit Ecclesiastique, ils ne portent pas dans les cœurs ces lumieres efficaces & amoureuses que Dieu donne à ses Ministres & à ses Serviteurs, pour les faire passer côme des canaux dans les autres: s'ils veulent parler de Dieu dans les conversations & dans les compagnies, corriger & reprendre des immodesties, des insolences & des libertinages qui se commettent si souvent à leurs yeux & en leur presence, ils n'ont pas la force, *Canes muti non valentes latrare, Isai cap. 56. v. 10.* & s'ils le font c'est sans effet: comment pourront-ils prevenir les querelles, les appaiser, remedier aux desordres & aux scandales, ils n'ont ny le talent pour parler, ny la conduite pour agir, ny la force pour executer, ny la fermeté pour achever: Mais comment

MI
436

pourroient-ils faire quelque chose pour les autres, puisqu'ils ne valent rien pour eux, non plus que pource qui regardent Dieu? quel soin ont-ils de leur extérieur de la propreté & honnesteté Ecclesiastique? comment parlent-ils? comment rient-ils? comment marchent-ils? comme des Payens; lesquels Saint Paul condamne d'immodestie, comme d'un crime, *Rom. cap. 1. v. 31. incompósitos.* De quelle grace, en quelle posture prient-ils Dieu? comment disent-ils l'Office divin? la sainte Messe? comment traitent-ils les Sacremens? comment tiennent-ils & manient-ils les habits & les ornemens Ecclesiastiques? quel soin ont-ils de la netteté de leurs Eglises? des Ciboires, des tabernacles? &c. Sçavent-ils les Rubriques & les Ceremonies de l'Eglise? rien moins; les ont-ils leu? les veulent-ils apprendre? & s'ils les sçavent les gardent-ils? mais plutôt ne les méprisent-ils pas ne demandent-ils pas qui les a fait? ne disent-ils pas quand on les avertit, que c'est une nouveauté que les Seminaires ont introduite? enfin comment va leur intérieur? Dieu le sçait, ils ne le sçavent pas eux-mêmes.

D'où viennent tous ces desordres, mes Freres, & cent autres semblables ou d'inférieurs, qui rempliroient de justes volutes, quand on ne feroit seulement que

de les nommer, certes si nous ne voulons point dissimuler, mais le prendre dans sa véritable source, nous n'en trouverons point d'autre cause que le défaut de la grace de l'Etat, ou si on a eu le bon-heur de l'avoir, la perte & l'abus que l'on en a fait par un comble de negligences, de crimes & d'infidelitez, *Serve male & piger*, Matt. c. 25. v. 26. *Tollite itaque ab eo talentum*, v. 28. & dās l'Apocalypse c. 3. v. 15. & 16. c'est à un Prêtre & à un Pasteur à qui on écrit de la part de Dieu. *Scio opera tua, quia neque frigidus es neque calidus, utinam frigidus esses aut calidus, sed quia tepidus es incipiam te evomere ex ore meo*. Ce qu'expliquāt le sçavant Salvien Evêque de Marseille lib. 4. de *gubernatione Dei*, prononce gravement ces belles paroles qui assurement sont surprenantes & redoutables aux mauvais Chrétiens, & plus encore aux lâches Ecclesiastiques & aux Pasteurs negligens. écoutons les bien, & n'en perdōs pas une.

Omnem Christianum Dominus fide ac spiritu jubet esse ferventem, sic enim scriptum est ut simus spiritu ferventes, Domino servientes, Roman. cap. 12. v. 11. in hoc ergo fervore spiritus fidei religiosa ardor ostenditur, de quo ardore qui plurimum habet fervens esse agnoscitur & fidelis, qui nihil omnino habet, frigidus esse intelligitur & paganus, qui verò inter utramque neuter est, tepidus atque exosus est Domino Christianus, & ideo ad eum dicitur, utinam aut

calidus esses, aut frigidus nunc autem qui
 pidus es incipiam. *ie vomere ex ore meo, hoc
 dicere,* (renouvellons icy nos attention
 uinam aut calorem & fidem haberes bonorum
 Christianorum, aut certè frigus & ignora
 tiam paganorum, aut enim fides te calida Deo
 sinuaret, aut certè ad presens adhuc legis ignora
 tia aliquatenus excusaret, nunc autem qui
 Christum jam agnovisti; & negligis quem ag
 nosti, qui susceptus es intra os Dei per fidei ag
 nitionem, projiciaris per teporem.

Qu'avez vous à dire là dessus? n'est
 pas vray qu'il ne suffit pas d'être mé
 bien appelé, si l'on n'est fidelle à y
 pondre, & à faire profiter les graces
 les talens qu'on a receus? & enfin on
 met dans un état, cōme si on n'avoit
 mais receu la grace de la vocation, re
 fonnons icy fortemēt: Si je ne me trom
 pe, il est certain que la grace d'un état
 au moins un peu considerable porte
 lumiere & la force, c'est à dire en
 mot l'onction, vous avez éteint ces
 mieres & perdu cette premiere force
 ferveur, *quia tepidus es,* & par un com
 d'ignorances, d'infidelitez & de crim
 vous avez donc perdu cette premie
 grace, (ajoûtez que cette grace dit
 fuite & un encharnement des graces
 devoient suivre jusques à la mort, si vo
 aviez été fidelle, & c'est le sentiment
 tous les Docteurs apres l'Ecriture sainte

& les Peres :) Mais parce que vous en avez interrompu le cours, & si vous l'avez renoué & réparé par la penitence, ce n'est que tres-foiblement, ou peut-être vôtre penitence a été faulle, & par consequent vous devez craindre beaucoup d'avoir perdu vôtre grace, ou de l'avoir affoibly jusqu'à un poinct qu'elle n'est plus qu'une grace commune & populaire, je le dis ainsi pour parler solidement, & pour éviter les chicanes & les contestations scholastiques. Et c'est pour cela que S. Jean nous avertit d'être en garde, mais exactement, *tene quod habes, ut nemini accipiat coronam tuam, Apoc. c. 3. 11.* Ne vaudroit-il doncques pas mieux être Payen selon la pensée de Salvien, que d'être mauvais Ecclesiastique, ou un tiède Pasteur, ou negligent: *utinam frigidus esses, c'est à dire Payen, aut calidus, c'est à dire bon Chrestien.* un bon & veritable Ecclesiastique, un Chrestien & un Ecclesiastique déclaré : voila un grand mot. *Sed quia tepidus es, &c.* car qui dit tiède, selon la langage de l'Ecriture, dit une personne capable de tous les vices, & incapable d'aucun bien achevé.

Mais brisons-là pour ceux-cy: Pour revenir à nos usurpateurs de l'Etat Ecclesiastique, des Ordres & des Benefices, que peuvent-ils pretendre, & que doivent-ils attendre suivant cette doctrine

si puissamment établie, apres tout ce que nous avons dit qu'est-ce que nous pouvons ajouter enfin ? sinon ce que dit le Fils de Dieu dans S. Matthieu cap. 13. v. 13. *Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus caelestis eradicabitur*, & ce qui est porté dans Jeremie cap. 6. v. 30. *Argentum reprobum vocate eos, quia Dominus proiecitur illos*. Puis qu'outre qu'ils n'ont pas la grace de l'état & de l'employ qu'ils ont obtenu, ou par des prieres importunes qui font de la peine aux Superieurs, si si elles viennent des Grands & de ceux qui tiennent quelque rang dans le monde, qui sont equivalentes à la force, ou par surprise, ou par souplesse & par hypocrisie, ou par recompense, à grande peine répondent-ils aux graces & aux obligations Chrétiennes les plus communes des moindres Laiques, bien loin de répondre à la perfection des autres, si pour l'exterieur, qui est sans doute plus honneste dans la pluspart des gens du monde, soit pour l'interieur qui consiste principalement dans l'Oraison Mentale, dans le recueillemēt & dans la présence de Dieu, dans une veüe pratique de faire toutes ses actions dans les mêmes intentions & dispositions, & par les mêmes motifs que le Fils de Dieu faisoit les siennes, puisqu'il est la regle & le modèle de tous les Chrestiens, & principalement

des Ecclesiastiques, la direction doit encore suivre, la passive pour eux, & l'active pour conduire les autres autant qu'ils en seront capables, & que Dieu les y appellera; or pour le regard de cét esprit interieur Ecclesiastique, nous pouvons dire icy ce que nous sçavons, *quod vidimus testamur*, la pluspart (disons presque tous les Ecclesiastiques) ne sçavent ce que c'est de meditation ny d'oraison; & quantité n'en n'ont jamais oüy parler, non plus que de direction; & ce qui fait le comble du mal-heur, ils ont aversion & alienation également de l'une & de l'autre.

Souffrez doncques, mes Freres, que je vous parle, *Ad hominem in visceribus charitatis*, si tout ce que je viens de dire est vray, comme il est, que ferez-vous étans abandonnez à vous mêmes, à votre mauvais naturel, indocile, & indomptable, ou gâté & corrompu, (s'il étoit bon auparavant) à la violence de vos passions & de vos habitudes, sans vocation & sans la grace qui la suit, sans l'esprit de la priere & de l'oraison, sans lecture, sans cõseil, & sans direction, routinans le Breviaire, la Messe & les Sacrements, où peut-être vous avez fait autant de sacrileges que vous avez de cheveux à la tête, prodigaus & abusans même des graces des Laiques qui ont horreur de

vôtre conduite & de vos actions ? Par
donnez ma liberté, *Vtinam sustineretis me
dicum quid insipientia mea, sed & supportate me*
comme disoit S. Paul, 2. Cor. c. 11. v. 17.

Craignez l'exemple terrible de Coré,
Dathan & Abiron qui furent englo-
tous vifs dans les entrailles de la terre
parce qu'ils pretendoient par un at-
tat sacrilege & seditieux d'avoir des
employs dans les fonctions du Sacer-
ce, où Dieu ne les appelloit pas, qu'
qu'ils fussent de la Tribu de Levi, ce qui
est à remarquer, voyez le Chap. 16.
Livres des Nombres: Ecoutez là dessus saint
Augustin Serm. 98. de tempore, *Quod
pertulerunt superbi illi Levitæ quod Domino
jubente Sacerdotium sibi vendicabant, hoc
sientur quicumque se in Episcopatus, aut Prae-
teratus, vel Diaconatus officium, vel munus
vel adulationibus impudenter conantur ingerere
quomodo combusti sunt illi in corpore, sic isti exu-
rentur in corde.* Ces dernières paroles por-
tent une punition, quoy que secreta-
interieure, autant & plus redoutable que
celle de ces trois seditieux & sacrileg-
elles ne marquent rien moins qu'un
bandonnement de Dieu, qui est un ver-
table enfer, & un commencement de l'en-
tre, auquel il n'est inferieur que pour
peine du sens, *Sic isti exurentur in corde.*

Je pourrois rapporter icy plusieurs
exemples que j'ay veu de mes yeux, &

que j'ay ouy de personnes dignes de foy, ou que j'ay leu de l'état & de la fin malheureuse des mauvais Ecclesiastiques, qui se sont ingerez & ont usurpé le Sacerdoce, ou qui l'ont profané honteusement, souillé de mille crimes, & noircy de mille ordures apres des bons cō-nememens, & apres une Vocation sur laquelle on avoit sujet raisonnable de s'appuyer: mais il est inutile de les produire presentement, puis que vous en sçavez autant & plus que moy, tant il est vray ce que le Fils de Dieu a dit dās S. Luc cap. 14. v. 30. *Hic homo cepit edificare, & non potuit consummare*, ou il a mal commencé, ou il n'a pû achever, parce que le fondement de la grace de la Vocation manquoit, ou s'il a bien cōmen-cé à bâtir sur un bon fond, sa lacheté & sa faiveantise l'ont empêché de conduire l'ouvrage à sa perfection. semblable à ce Figuier des Cantiques chap. 2. v. 13. qui porte ses fruits precoces, mais qui se bleissent facilement. *Ficus protulit grossos suos.*

Que si cela est ainsi des simples Ecclesiastiques en general, que sera ce des Beneficiers, & principalement de ceux qu'on appelle gros & gras, qui sont foutez de Benefices, comme de robes en Hyver, mais sur tout de ceux qui ont charge d'ames, où il faut un Vocation

D

toute nouvelle & toute particuliere, plus forte & plus speciale, que pour un simple Ecclesiastique, puisqu'il y a des disciplines nouvelles & plus grandes à vaincre, & qu'il faut une science, une conduite, une experience & une pieté beaucoup plus haute & plus considerable.

Appliquons leur à plus forte raison tout ce que nous avons dit jusques-icy, je ne parleray pas beaucoup maintenant de leur entrée, ny du progrès de leur vie, ils entrent comme des Simons & des renards, ils vivent comme des lions ou comme des pourceaux, ils meurent comme des chiens, je parle d'une grande partie.

Comment est-ce qu'ils entrent ? entendons-le, comme ils ont ouï dire, qu'ils s'imaginent, s'ils font du nombre & de la cabale de ces faux sçavans à mode, qu'il n'y a que les ignorans & les stupides qui soient capables de simonier, ils sont bien aises de s'attacher pour satisfaire leur passion à une nouvelle Theologie qui se joue de la Religion, laquelle qu'elle dit qu'on peut donner un temporel pour un spirituel en deux manieres, l'une en prisant davantage le temporel que le spirituel, & ce seroit simonier, l'autre en prenant le temporel comme le motif & la fin qui porte à donner le spirituel, sans que neantmoins

prise le temporel plus que le spirituel,
& alors ce n'est point simonic: Voila
cette fine Theologie que les grossiers
n'entendent pas, voila cette subtilité
de conscience inconnue à Saint Thomas
& à tous les anciens Docteurs, mais
voila ce songe & cette illusion Diabo-
lique, qui auroit exempté Simon mé-
me le Magicien, qui vouloit acheter le
Saint Esprit, en quoy il est l'image des
Simoniaques qui achètent, & Giezi qui
reçoit de l'argent pour un miracle,
en quoy il est la figure des Simonia-
ques qui vendent: car il est sans doute
que quand Simon dans les Actes chap. 8.
v. 20. offrit de l'argent aux Apôtres
pour avoir leur puissance, il ne se servit
ny de termes d'acheter, ny de vendre,
ny de prix, & qu'il ne fit autre chose
que d'offrir de l'argent comme un mo-
tif pour se faire donner ce bien spiri-
tuel, ce qui étant exempt de Simonie
selon ces maudites formalitez, il se fut
bien garanti de l'anatheme de S. Pierre,
s'il eût été instruit de ces maximes; &
cette ignorance fit aussi grand tort à
Giezi, quand il fut frappé de la lepre
par Elisée, car n'ayant reçu de l'ar-
gent de ce Prince, guéri miraculeuse-
ment, que comme une reconnoissance,
& non pas comme un prix égal à la ver-
tu divine qui avoit operé ce miracle, il

D ij

436

il eſt accusé avec raiſon ſon maître
d'ignorance & d'injuſtice, & l'eût ob-
ligé à le guerir ſous peine de peché mor-
tel. ſuivant ces maximes & ces formali-
tez, ſi elles étoient vrayes ou ſeulement
probables, comme elles ſont damnable
& pernicieuſes; puis que par là il n'y au-
roit jamais Simonie, car qui ſeroit
aſſez ignorant ou impie d'eſtimer l'ar-
gent conſideré en luy-même, autant que
le bien ſpirituel conſideré en luy-même.
vous êtes doncques Simoniaque ſi vous
preſentez & donnez de l'argent, comme
un motif pour vous faire donner un Be-
nefice, & c'eſt ce qu'on appelle *manu
à manu*, & ſi cela étoit permis ne re-
droit-on pas par ce moyen tous les Be-
nefices venaux, ne les expoſeroit-on
pour être delivrez au dernier offrant
appreciateur, Dieu vüeille qu'on ne
faſſe pas, car je vois qu'on en cõment
la pratique, & je ſçay bien ce que je
en cette rencontre, *Va qui conſuunt pul-
los ſub omni cubito manus, & faciunt cervicem
ſub capite uni verſa ætatis ad capiendas animas*
Ezech. cap. 13. v. 18.

Mais d'où peut venir cette avidité
ragée d'avoir des Benefices *per fas &
per fas*, qui eſt comme une humeur maligne
& peſtilente qui ſe gliffe & infecte
que tout le corps de l'Eglife, & cette
ſion deteſtable incarnée juſques dans

entrailles de la pluspart des Ecclesiastiques, qui les porte au dernier de tous les crimes, qui est appellé *execrabile flagitium*, *cap. reperiuntur de simonia* 1. q. 1. & *cap. sicuti, eodem tit. Pests qua sui magnitudine alios morbos vincit*, & traitté d'heresie, *Simoniaci heresis*, par les Conciles & par les Docteurs : d'où peut dis-je venir cette fureur & cette phrenesie ? elle ne peut venir que de la passion des plaisirs les plus bas de la gourmandise & de la bonnetable, de la faineantise, du libertinage, ou d'un interet & d'une avarice sordide & cruelle, qui laisse gemir les pauvres pour accumuler & faire des amas, qui sont condamnez par l'Ecriture, par les Canons, & par les SS. Peres. S. Augustin *in psal.* 130. & S. Gregoire *homil.* 4. Ou enfin d'un esprit de luxe & de vanité de paroître & d'être estimé, d'ambition d'agrandir sa maison & sa famille au dessus de sa condition ; ou de ces trois sources funestes ensemble : Voila une legere ébauche de l'entrée de ces riches Beneficiers simples, qui ensuite ne se contentent pas d'un seul Benefice qui vaut plus qu'ils ne meritent pour la pluspart, & qui est plus que suffisant pour leur entretien, qui ne doit pas être réglé à leur fantaisie, ny à la mode & seló l'esprit du monde ; mais par des personnes sages, éclairées, sçavantes & integres.

MI
436

Il est vray que, *sublimes & literari populi sunt à Papâ dispensari ad plura Beneficia secundum rectam rationem*, Decret. Greg. lib. 3. tit. de prebendis, cap. de multa, cette raison (dis-je) & cette cause doit être grave pour dispenser, comme la nécessité évidente, ou l'utilité de l'Eglise, autrement il y a peché & pour le Supérieur qui dispense, & pour le Sujet qui use: *Papa non est Dominus, sed œconomus & dispensator, qui debet esse fidelis & prudens*. S. Thom. quodlib. 19. Art. 15. Mais c'est supposé, sçavent-ils aussi qu'ils sont obligez par justice (sous peine de restitution) d'employer leur superflu à reparer leurs propres Eglises, Maisons, Manoiries, à fournir tous les ornemens, Vases sacrez, Habits Ecclesiastiques qui servent pour le Sacrifice de la sainte Messe & pour l'Office divin, & à nourrir les pauvres de leurs lieux, secourir & soulager les veuves & orphelins, ou au moins sous peine de peché mortel à l'égard des autres Eglises & des autres pauvres? le font-ils? je ne veux pas m'entreprendre icy d'avantage, parce que nous parlerons de leur conduite, *ex professo*, dans son lieu: à quoy employent-ils leurs revenus? cette meute de chiens, ce nombre de chevaux, dont ils font montre ce cortège de flatteurs & de mangeurs, cette troupe d'Hommes de Chambre

de Laquais, de Chasseurs, & de Servi-
teurs inutiles & impies, cette sentine &
cét égout de Gouvernantes & de Ser-
vantes, ces meubles riches & pretieux,
cette dépense de bouche, ces excez, ces
delicateffes, ces friandises : tout cela ne
crie-t'il pas vengeance ? ne sont-ce pas
autant de témoins qui deposeront con-
tre eux à l'heure de la mort & au jour
du Jugement ? l'on peut dire qu'il se fait
plus de pechez dans leurs maisons, com-
me aussi dans celles des Grands, que dans
des Villages entiers, & qu'il y faut ou re-
nier Dieu avec S. Pierre, ou avoir la
tête tranchée avec S. Jean Baptiste : ne
sont-ce pas les causes qui attirent sur le
peuple les fleaux de Dieu, la peste, la
guerre & la famine, les mortalitez des
animaux, les gresles, les sécheresses, les
debordemens & les miseres ? On s'éton-
ne du dereglement des saisons, les pe-
chez & les excez de ces mauvais riches
Ecclesiastiques en sont la premiere cau-
se, travaillent-ils au salut de leurs peu-
ples ? font-ils des Missions ? les font-ils
faire ? font-ils des reconciliations ? ap-
paissent-ils les querelles ? les procez, &
le reste ? la pluspart de ces gens-là ne
sont-ils pas des fleaux de Dieu pour
punir les peuples qui sont beaucoup
plus miserables, au moins tres-souvent,
sous ces Prieurs, sous ces Abbez, &
D iij

436

Sous ces Commendataires, sans vocation
 sans pieté, sans zele & sans charité, qui
 ont levé l'étendart de l'esprit du fle
 cle; que sous des Seigneurs du monde
 Ils écorchent la brebis, ils ne la tondent
 pas, *Operiantur sicut diploide confusione sua*
 Psalm. 108. v. 29. (diplois est une robe
 fourrée) avec leur dispence sans cause
 de porter plusieurs Benefices, ou s'il y a
 cause legitime, qui est *evia. ns Ecclesia necesse
 stas, aut utilitas*, comme nous avons dit
 ont-ils les qualitez requises? *debent esse
 esse insigniter nobiles, & auctoritate ac viribus
 potentes, aut insigniter docti, quod est probandum*
 ils ont quelquefois plus d'eclat & d'op
 nion que de realité pour defendre
 pour servir l'Eglise: & quand ils auroient
 ces qualitez? ont-ils bien les moyens
 les talens pour agir avec facilité & avec
 la force necessaire? car les plus puissans
 n'ont pas le plus souvent à la main
 commoditez pour executer ce qu'ils
 voudroient & qu'ils devroient justem
 ny les plus sçavans le plus de facilité de
 servir de leur doctrine & de leurs lumie
 res pour le service des autres, puisqu'ils
 n'ont tres-souvent ny le talent, ou
 don de la parole, ny celuy du conseil
 de la conduite, ny celuy de l'action: &
 quand ils auroient tous ces avantages
 auront-ils la volonté & le zele? la
 neantise, leur propre interét, celuy

leur maison, la timidité, le respect humain; toutes ces choses ne les empêchent-elles pas de rien entreprendre de considerable, ne leur peut-on pas dire ce qu'on rapporte qu'Albert le Grand dit autrefois à un Chanoine de Cologne touchant la residence & la pluralité des Benefices. *Poteras*, luy dit ce grand homme, *ire in infernum sine licentiâ, nunc ibis cum dispensatione*. Qu'ils écoutent les uns & les autres, les graves & redoutables paroles de Saint Bernard, *qui non unus sed plures est in Beneficiis, non unus sed plures erit in suppliciis*, qu'ils lisent sur tout le Concile quatrième de Carthage, *Can. 15*. où ils trouveront le reglement de leur conduite; *Vilis suppellex, mensa frugalis*, & le Concile de Trente, *Seff. 25. cap. 1. de reform.* ce Chapitre est tout à fait divin & admirable, si on le lit avec un esprit véritablement Ecclesiastique.

Enfin n'oublions pas icy le sentiment du Salomon d'Espagne, c'est Philippe II. dit le Prudent, quand on luy demandoit la permission d'établir dans son Royaume ou de nouvelles Religions, ou de nouveaux Monasteres & Maisons: il y a plus de Religieux, disoit-il, que de Religion, & c'est ce qui le rendoit difficile & réservé à accorder ce qu'on luy demandoit: or suivant cette grave Sentence d'un des plus sages de tous les Roys, digne

fils & heritier de l'esprit & des vertus de
 Charles Quint, aussi-bien que de ses Rois
 aïmes, ne pouvons nous pas dire avec
 autant de justice selon sa pensée, qu'il y
 plus de Benefices qu'il n'y a de veritables
 Ecclesiastiques capables & dignes de les
 porter ; nous dirons le reste en son lieu
 comme aussi nous nous reservons à me
 me temps à parler serieusement à Mes
 sieurs les Curez dans son temps, pendant
 que pour suivre cette matiere de la Vo
 cation, on leur peut demander en pas
 sant, pourquoy ont-ils pris charge de
 ames ? quel a été leur motif & leur fin
 éoiment sont-ils entrez ? de quels moyes
 se sont-ils servis ? qu'est-ce qu'ils pre
 tendent ? qu'est-ce qu'ils s'imaginent
 sçavent-ils leurs obligations & leurs de
 voirs ? & s'ils les sçavent s'en acquittent
 ils ? les accomplissent-ils ? soit pour la
 residence à laquelle ils sont obligez de
 droit naturel & divin, selon la declara
 tion du Concile de Trente, *Sess. 23. cap. 1.*
de Reform. avec les reserves que l'on
 peut voir, soit pour l'instruction & la
 nourriture spirituelle qu'ils doivent don
 ner s'ils resident, en un mot pour le soin
 qu'ils doivent avoir, *Oves mea vocem
 meam audiunt*, Joan. cap. 10. v. 17. com
 ment est-ce qu'elles entendront la voix
 de leur Pasteur, s'il ne reside pas, & s'il
 reside, comment est-ce qu'on l'entendit

s'il ne dit mot, ny en Confession, ny au Prône, ny en Chaire, ny *in plano*, pour les Catechifines, ny en conversation, ny dans d'autres occasions, où la justice, & où la charité demande qu'il parle? quand même il diroit des merveilles, cette parole & cette éloquence est-elle accompagné de l'exemple & de l'actiõ? n'a-t'il pas la langue plus grande que le bras? & sa voix n'est-elle pas celle de Jacob pendant que ses mains sont celles d'Esau.

Je me contenteray pour le present de leur avancer touchant leur Vocation & leur employ ce formidable passage de Zacharie, *chap. 11. v. 15.* où Dieu commande à ce Prophete de faire la peinture & la representation d'un faux Pasteur, *adhuc assume tibi vasa Pastoris stulti*: il l'appelle fou, parce qu'il se mêle des choses dont il est incapable, & où il n'est point appelé, il le traite encore de fou, c'est à dire, d'ignorant, d'impie, de scelerat de cruel, de ravisseur & de devorateur, comme l'expliquent S. Cyrille & Theodoret. Mais quels sont ces vases, & ces instrumens dont Dieu parle, qui sont les marques de la folie de ce Pasteur reprouvé, les voicy au dire des SS. Docteurs & des Interpretes, *Pro pedo gladius, pro cupidinis laqueus, pro fistula fustis*, pour la houlette de la conduite & de la correction.

des armes pour les viandes delicates de la parole de Dieu & des Sacremens, des lacets & des pieges qu'il tend à ses brebis & pour la douceur de la flûte, c'est à dire pour la conversation edifiante pour l'entretien paisible, honête & utile, & pour la consolation; le bâton & la violence.

Donnons encore jour à ce passage à tous les autres, quand ils parlent de la folie des pecheurs, par les lumieres de l'Ange des Docteurs, 2. 2. qu. 46. art. 2. & 3. qui dit, Que la folie est un abatement, un engourdissement d'esprit, & une stupidité volontaire qui nous empêche de bien entendre les choses divines & d'en bien juger, de les favoüer & goûter, pour les estimer autant qu'elles meritent, & pour en tirer des regles de conduite, & pour soy & pour les autres & que cette folie est un effet de la lâcheté de celuy qui se plonge dans les plaisirs les plus bas des sens, principalement de goût & de l'attouchement, qui sont les deux sens impurs en comparaison des autres, c'est à dire dans le gouffre de l'impureté & de l'yvrognerie, ou qui laisse absorber dans la derniere bassesse de l'avarice, *adhuc sume tibi vasa Pastorem stulti*, Cét homme là est-il appelé & si s'il l'est n'étant pas encor plongé dans ces abimes, ne perd-il pas la vocation

par ces desordres, & par ces abominations, où il se precipite volontairement.

Mais ce n'est pas tout, passons plus outre, Dieu commande au Prophete de mettre le dernier coup de pinceau, & la dernière main pour achever le tableau de ce Pasteur insensé, Ibid. v. 17. *O Pastor & idolum derelinquens gregem*, où les Septante & la version Chaldaïque portent, *Va Pastori vano & nihil*, cōme ils disoient, *Va tibi o Pastor, qui non es Pastor, sed larva Pastoris, qui nihil habes veri Pastoris, nisi solam umbram & simulachrum*. Un faux Pasteur, un Pasteur en peinture, un Pasteur masqué, en un mot un Pasteur étranger & intrus.

Qui a donc mis ce fou dans cette charge? qui a mis cette Idole sur l'Autel? qui a mis dans ce Benefice ce faux Pasteur, qui n'en a que la figure & l'apparence? ce Pasteur de neant & de paille, cette ombre, cette chimere, qui n'a que des yeux, des oreilles, des narines, des mains, des pieds, & la bouche d'une Idole, dont toutes les puissances sont mortes, qui ne peut ny parler, ny crier, ny marcher, ny agir, quand il s'agit de la gloire de Dieu, & du salut des ames: & bien plus, qui ne veut pas se laisser mouvoir pour agir, tant il est insensé & stupide. *Oculos habent & non videbunt, aures habent & non audient, manus habent & non palpabunt, pedes habent*

Et non ambulabunt, non clamabunt in guttore suo: Qui ne sont capables de soutenir la querelle de Dieu & de la Religion, ou contre les Heretiques, ou contre les Athées, & les impies, dissiper les scandales, enseigner les ignorans, redresser les égarez, corriger les delinquans, visiter les malades, consoler les affligez, assister les pauvres, les veuves & les orphelins, donner de bons avis, appaiser les troubles dedans, je veux dire des consciences, & du dehors, guerir les scrupules, redresser les doutés, où il faut beaucoup prendre garde à ne se point départir des règles & des maximes de la saine doctrine, reconcilier les ennemis, travailler à terminer les procez, à accorder les différens, aider à relever les pecheurs, soutenir les convalescens, fortifier les foibles, animer & avancer les forts, maintenir les parfaits; ny a-t'il pas raison de deplorer son malheur & de luy repeter les paroles du Prophete, *O Pastor Et idolum*.
 Fortifions encore cecy par un exemple formidable; Dieu commande à Isaïe de porter la parole à un Souverain Prêtre & de luy annoncer des épouvantables nouvelles. *Vade ingredere ad eum qui habitabat in tabernaculo; ad Sobnam propositum tempore* & dices ad eum quid tu hic, aut quasi quis hic.
 Voilà qui regarde la vocation Pastorale, *Isai cap. 22. vers. 15. Et 16. voyez*

ce qui fuit, *Coronans coronabit te tribulatione*, v. 18. ce faux Pasteur, ce Beneficier intrus fera couronné de tribulation, *ad ignominiam & damnationem*, parce qu'il ne profitera pas: il sera persécuté par les grands & par les petits, par le Gentil-homme de son Village & de son lieu, par ses Paroissiens & par ses Sujets, qui executeront les ordres de Dieu qui se mettra de la partie, par ses ennemis qui ne manqueront pas, par ses faux amis, par ses parens memes: Mais ce n'est pas tout, il sera déposé de sa charge, *Expellam te de statione tuâ, & de ministerio tuo deponam te*, vers. 19. & après avoir roulé long-temps miserable, & fait quantité de faux-bonds, comme une bale dans un tripot, il se verra obligé de changer de Pays, & de se retirer dans une terre étrangere fort éloignée, où il mourra dans les miseres, & dans les gemiffemens d'une mauuaise conscience, & de son intrusion. *Quasi pilam mittet te in terram latâ & spatiosam, ibi morieris*, v. 18. Dieu mettra un Ministre fidele, un homme selon son cœur dans la place de cette Idole, *Et vocabo seruum meum Eliacim*, &c. vers. 20. Mais enfin les parens, les alliez, les faux amis de ce miserable tous étonnez de sa disgrâce & de son mal-heur, tomberont avec luy, & verront leur fortune &

toutes leurs esperances renversées dans la cheute de leur appuy pretendu. *Auferetur paxillus qui fixus fuerat in loco fideli & fragetur, & cadet, & peribit quod pependit in eo, quia Dominus locutus est, v. 25.* où Dieu fait comparaison de cet usurpateur à un païsseau qui soutient un seps de vigne tout cela arriva à l'ambitieux Sobna qui avoit envahi le Pontificat, & qui se comportoit comme un coq insolent sur son fumier, il perit avec tous ses cōfidents & ses creatures, & fut transporté comme un coq avec le Roy Manasses en Babilonne, & vendu à l'encan, & secoué publiquement comme un manteau, c'est le Prophete qui parle ainsi de la part de Dieu. *Ecce Dominus asportavi te facies asportatur gallus gallinaceus, & quasi amittens sic sublevabit te, v. 17.* Vous vous appuyez sur ce païsseau que le maître de la vigne n'a pas planté, parens, gens de table, flatteurs, escornifleurs, interessez, compères & commeres, serviteurs & servantes ce païsseau sera arraché & jetté dans le feu: Vous croyez, freres, neveux, cousins, &c. de vous enrichir, d'agrandir vos maisons, & d'élever votre fortune. Monsieur l'Abbé, sur Monsieur le Prieur sur Monsieur le Curé, *auferetur paxillus & peribit quod pependit in eo.* Ce riche Beneficier ne dit ny Messe, ny Breviaire ou il routine l'un & l'autre, & s'il

acqu
prec
faire
reur
ses d
proc
vos
espr
nage
aller
tuer
profi
& nef
Domi
roit q
rez p
d'Egl
les vō
aussi c
vous
encon
tion
que v
ses re
judic
fin o
vous
lus &
On
terres
maisc
succē

acquie avec tant de negligence & de precipitation, que cela seroit capable de faire vomir Dieu & les Anges d'horreur, il laisse en arriere tout le reste de ses devoirs pour s'occuper à vos interets, procurer vôtres avancement, conduire vos procez & les siens, s'addonner à un esprit eternel de chicane, & d'une menagerie indigne, faire trafic d'animaux, aller aux Foires & aux Marchez, constituer des rentes, donner à usure à vôtres profit, accumuler des Benefices, *per fas & nefas*, Dieu maudira tout cela, *quia Dominus locusus est.* & quand il vous laisseroit quelques depouilles, vous n'en jouïrez pas long-temps; & même ces biens d'Eglise par leur mélange consumeront les vôtres: nous en sçavons, & vous aussi cent exemples indubitables, dont vous ne profitez pas: mais il se trouvera encore que vous serez obligez à restitution par le mauvais employ & usage que vôtres parent Ecclesiastique a fait de ses revenus, qu'il vous a donné, au prejudice des Eglises & des pauvres, & enfin on ne fera qu'un fagot de luy & de vous pour le feu eternel. *Auferretur paxillus & peribit quod pependerat in eo.*

On envahit les Benefices comme des terres ennemies, on les incorpore à sa maison, on en fait des heritages & des successions par cent pratiques & surprises

abominables; qui def-honnorent le Sac-
cerdoce, par des trafics sacrileges; par
des resignations à des indignes, sans con-
sulter Dieu, ny avoir égard au bien de
l'Eglise, par des demissions illusoires &
côfidentiaires, & par des dispenses obte-
nuës pour des enfans, ou des adultes qui
n'ont l'âge competant, avec subreption
ou obreption, ou avec les deux ense-
mble. *Subreptio dicitur subtrahentiam veris obreptionem
narrationem falsi.* Voyez sur tout encore
une fois sans manquer le sacré Concile
de Trente, *Sess. 25, cap. 1. de reform.*

Je vois bien que je pourrois parler
plus au long de la Vocation qui est né-
cessaire aux Beneficiers, côme j'ay de-
remarqué cy-dessus, & principalement
tout de suite de l'intention qu'il faut
avoir pour entrer dans les Benefices, &
tout dans ceux qui ont charge d'ames.
Mais outre ce que nous en avons touché
en plusieurs endroits, & pour ne pas en-
nuyer davantage icy, nous renvoyons
point si importât à nôtre troisième Par-
tie, où nous tâcherons (Dieu aydant) de
traiter à fond, comme aussi nous ajoû-
rons encore plusieurs choses remarqua-
bles de la vocation & de l'intention qui
faut avoir pour les Ordres, où vous re-
marquerez en passant que la pureté &
fermeté d'intention fait avec la grace la
meilleure partie de la Vocation &

l'entrée aux Ordres & aux Benefices.

Achevons donc cet incident qui regarde pour le present principalement Messieurs les Curez, & generalement tous ceux qui ont charge d'ames, sans exceptions. Je ne crois pas que l'on puisse avancer une chose plus épouventable en cette rencontre, que celle que je vay dire presentement, qui est pourtant tres-veritable & tres-appuyée.

C'est que Dieu suscitera & permettra un mauvais Prelat, un mauvais Pasteur, un Evêque, un Abbé, un Prieur, un Curé, en un mot un mauvais Superieur, quel qu'il soit, ou Ecclesiastique, ou Seculier, & même un mauvais Beneficier simple, comme Abbé & Prieur Commandataires, Chanoine, Chapellain, j'y comprends même la dignité du Cardinalat, ou toute simple, si cela se peut rencontrer, ou avec des Benefices: Dieu, dis-je, suscitera un mauvais Pasteur & un mauvais Beneficier simple, & permettra qu'il reussira pour le punir des crimes passez de sa mauvaise vie, ou cachez, ou scandaleux & publics, & de ses brigues, cabales & pratiques qu'il a employé pour son intrusion, ou en lâchant ensuite purement la bride au diable pour le tenter, comme un chasseur qui lache un levrier, qu'il tenoit attaché à la lesse pour courir sur le lièvre,

ou en l'abandonnant à la violence de ses passions, en retirant ses graces les plus fortes.

Ou enfin Dieu permettra dans la fureur de sa colere l'intrusion de ce méchant homme, où même d'un homme de bien, au moins en apparence, mais qui n'appelle pas, & dont il ne veut pas se servir, & le laissera même regner assez long-temps dans l'honneur, dans l'abondance & d'as le bon-heur: il le fera prospérer & réussir dans ses entreprises, & il prendra occasion de pecher, & de commettre mille insolences par l'indulgence & les faveurs temporelles que Dieu luy fera, dont il abusera.

Quia
Deus concedit iratus, quia negat propitius, Sicut
Augustin en quelque endroit sur S. Jean voyez le même S. Docteur *Serm. 88. de tempore.* Il fera pancher les esprits à donner leurs voix & leurs suffrages pour punir son orgueil, son ambition & son avidité: Mais après, ce faux Pasteur & ce mal-heureux Beneficier laissera commettre mille defordres à ses Sujets par sa faineantise & par sa negligence, il se portera par ses mauvais exemples & par ses scandales, il roulera de peché en peché, de crime en crime, de defordre en defordre, jusques à ce qu'enfin il tombera dans cette terre large & spacieuse qui est l'enfer, cōme une bale dans un trip

laquelle apres plusieurs faux-bonds & roulemens tombe & se perd dás le trou, c'est la pensée d'Isaie cap. 22. v. 18.

Quasi pilam mittet te in terram latam & spatiofam. Ce qui est pareillement vray des simples Clercs, qui sont indignes des Ordres, que Dieu souffre & qu'il n'appelle pas, qui ne sont pas plutôt relevez d'un peché qu'ils y retombent, ou dans un autre, *Quasi pilam mittet te, &c.*

Mais ce n'est pas encore tout, Dieu permettra de plus l'invasion d'un méchant homme, & même le suscitera pour punir tout ensemble les pechez des peuples, qu'il veut châtier par l'introduction de cet étranger, de ce voleur, & de ce mercenaire, qui leur fera mille violences, & leur servira de trebuchet & de pierre de scandale & d'achopement, ce qui est aussi vray, & peut-être à plus forte raison des Superieurs temporels. Tout ce que nous venons d'avancer se peut confirmer par un exemple éclatant & memorable, qui est propre à tout ce que nous venons de dire, c'est d'un des fils de l'Empereur Romain Lacopen nommé Theophylacte, lequel à l'âge de seize ans fut mis par force sur la chaire Patriarchale de Constantinople, où il se comporta avec tant de folie & d'extravagance qu'on peut dire qu'il avoit perdu sa raison: il avoit une passion pour les

chevaux si dereglee, que tout le reste ne luy étoit rien en comparaison, souvent il falloit sa mitre de l'ordure de ces animaux, & une fois il quitta la Messe qu'il celebrait, & alla tout revêtu qu'il étoit de ses habits Pontificaux en son écurie pour voir un poulain qui ne faisoit que de naître, certes il étoit plus digne du licou & de la creche, que des ornemens sacrez & du Trône qu'il des-honoroit: il creva enfin d'hydropisie pour avoir trop travaillé ces beaux chevaux dont il étoit passionné, il devoit souffrir la mort d'Hippolyte, & être déchiré à la queue de ses coureurs, afin que la peine eût plus de proportion à son peché.

Mais après tout écoutez ce que dit le Prophete Zacharie, chap. 11. v. 16. de ce fou Pasteur dont nous avons parlé, nous l'avons aussi reservé expressement pour conclure ce poinct formidable.

Quia ecce ego suscitabo Pastorem in terra qui derelicta non visitabit, dispersum non quaret, contritum non sanabit, & id quod stat non emendat, & carnes pinguium comedet, & ungula eorum dissolvat, & tout de suite v. 17. Pastor & idolum derelinquens gregem, gladius super brachium ejus, & super oculum dextrarum ejus, brachium ejus ariditate siccabitur, & oculus dexter ejus tenebrescens obscurabitur.

Et enfin qu'arrivera-t'il? on liera ensemble le Pasteur & les brebis, les sup

rieurs & les inferieurs, & on n'en fera qu'un fagot pour les jetter dans les flammes. *Et alligate ea in fasciculos ad comburendum*, Match. cap. 13. v. 30.

En voila assez ce me semble selon nostre dessein, il est temps de conclure, je n'aurois jamais fait, si je voulois suivre icy les penſées qui se presentent à foule à mon esprit, & je ne m'étonne pas si Monſieur de Godeau & plusieurs autres ont fait des livres entiers sur un ſujet ſi important, mais ſi peu connu & ſi peu pratiqué: je prie Dieu ſeulement qu'il benisse & faſſe profiter tout ce que nous avons dy là deſſus. *Neque qui plantat eſt aliquid, neque qui rigat, ſed qui incrementum dat Deus*, 1. Cor. cap. 3. v. 7.

Finissons par trois ou quatre fortes conclusions, qui ſeront autant de remedes, comme vous verrez: Je prens la liberté de m'adreſſer premierement à nos Seigneurs les Evêques touchant l'examen exact & le choix qu'ils doivent faire de ceux qui ſe presentent aux Ordres & aux Benefices & emplois Eccleſiaſtiques. Il ne s'agit icy rien moins que de leur damnation, du deſ-honneur du Clergé, du ſcandale & de la perte des peuples, du pillage des Sacremens, & de la profanation du Sang du Fils de Dieu, *Nolite omni ſpiritui credere*, dit Saint Jean dans le 4. chap. de ſa premiere

Lettre, v. 1. *sed probate spiritus si ex Deo sint, quoniam multi Pseudo-Prophetae exierunt in mundum, qui sont des faux Prêtres & des faux Pasteurs: il faut éprouver leur naturel, leurs talents, leur titres, leur grace, leur piété, leur disposition au bien, leur docilité, leur obeissance, leur capacité, leurs motifs, & leur intention, leur experience, leur force, & leur utilité pour servir l'Eglise.*

Souvenez-vous Messieurs de l'aveu du grand Apôtre qu'il donne à un Evêque d'Ephese, c'est Timothé, 1. Timoth. cap. 5. v. 22. *Manus citò nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis,* pour qu'il est certain que si un Evêque ne porte un soin extreme pour faire le discernement des bons & des mauvais qui se presentent aux Ordres, & s'il confere à des indignes, il sera coupable de tous leurs crimes, & des scandales qu'ils feront, puisqu'il les devoit rejeter comme des illegitimes, des profanes & des étrangers, comme des profanes & des voleurs, pour éviter le juste reproche du fils de Dieu qui auroit sujet de leur dire, *Domus mea, domus orationis constituitur, vos autem fecistis illam speluncam latronum.* Matth. c. 15. v. 13. Prenez la peine de considerer que ce sont les faux Ecclésiastiques & les faux Pasteurs, dont nous pouvons dire encore ce que disoit le

de Dieu dans le même S. Matth. chap. 15.
v. 26. *Non est bonum sumere panem filiorum,*
& *mittere canibus,* & chap. 7. v. 6. *Nolite*
dare sanctum canibus, neque mittatis margari-
tas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas
pedibus suis, & conversi dirumpant vos. Parce
que ce sont ces Ecclesiastiques à la dou-
zaine, ces gens intrus qui n'ont point de
vocation que celle que le monde leur
donne, qui déchirent après la conduite
des Prelats, & accusent leur negligen-
ce & leur facilité, qui les maudissent
aussi bien que les Examineurs com-
plaisans & corrompus, qui maudissent
peres & meres, les faux amis, les sollici-
teurs qui les ont poussé & engagé à un
état pour lequel ils n'avoient nulle incli-
nation, nul mouvement, nulle dispositio,
ny de la nature, ny de la grace, qui les y
ont, dis-je, porté par des principes les
plus grossiers, du plaisir, de l'interet, &
de l'ambition, que les Saints Peres & les
Canons condamnent de la dernière cor-
ruption & malignité, à cause des consé-
quences funestes qui en resultent, &
pour la perte de leurs ames, & de celles
des autres, pour le des-honneur du Clergé
& de l'Eglise: qui pestent, qui fulminent,
qui font des imprecations execrables, &
qui de plus s'en prennent à eux-mêmes,
qui desesperent, qui en pleurent de rage,
qui grincent des dents, qui jettent le

E

Breviaire par terre, & enfin pour un dernier mal-heur s'en vont à Geneve, aussi bien que les Religieux, les Beneficiers, & les Pasteurs mal-appellez : *Quod scimus loquimur, quod vidimus testamur.*

Entendons icy parler S. Leon epist. 87. *Quid est citò manus imponere (dit-il) nisi ante atatem maturitatis, ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinae Sacerdotalem honorem non probatis tribuere.* Considerons que la faute qui se fait ou du côté des Prelats, ou de celuy des Ordinaires, ou de l'un & de l'autre tout ensemble, ne se fait qu'une fois, & elle est irreparable à l'égard des Ordres sacrés.

Suivons nôtre Apôtre au même endroit déjà cité, v. 24. *Quorundam hominum (ordinari volentium) peccata manifesta sunt praecedentia ad iudicium, quosdam autem & subsequuntur.* Pour les premiers dont les pechez sont des crimes & des scandales, il n'y a point d'examen à faire selon S. Paul, ny de conseil à prendre, tant tout evident qu'il les faut rejeter & même reprendre & corriger. *Peccata coram hominibus argue, ut & ceteri timere debeant, v. 20.* Puisqu'ils se trouvent sentenciez ou scandaleux publics: Mais pour les autres dont les crimes & les fautes sont plus cachez, & qu'on ne peut découvrir que par une diligente recherche

che, c'est à quoy il faut particulieremēt
 s'appliquer & prendre garde à leur sou-
 plesse, dissimulation, fictiō, & hypocrisie;
 à leur contenance forcée, à leur geste
 étudié, à leur parole, à leur silence, à
 leur demarche, & à leur extérieur qu'ils
 tâchent de couvrir tant qu'ils peuvent :
 C'est à découvrir ces fourbes, ces filoux
 spirituels des Ordres & des Benefices,
 ces loups travestis en brebis, que l'Apô-
 tre avertit les Prelats & les Examina-
 teurs d'apporter tout leur soin & la der-
 niere diligence, *quosdam autem & subse-
 quuntur*, comme l'expliquent S. Anselme
 & Theophilacte, ce qui fait dire au Pape
 Zosime ces graves paroles, *epist. i. Divi-
 nos ordines largiri oportet districti semper esse ju-
 dicii, rarum enim est omne quod magnum est.*

Vous trouverez, Messieurs, parmi
 les sujets qui se presentent immediate-
 ment à vous, ou à vos Vicaires gene-
 raux, & aux Examineurs établis, ou
 pour entrer dans vos Seminaires, si vous
 avez le bon-heur & l'avantage d'en a-
 voir; vous en trouverez, dis-je, qui ont
 l'esprit & la malice de Simon & de Gie-
 zi, pour trafiquer, pour acheter ou pour
 vendre tout ce qu'il y a de sacré & de
 spirituel, Sacremens, Messes, choses spi-
 rituelles, Benefices, Offices, les rits, &
 les saintes pratiques de l'Eglise; qui
 ont l'avarice & la perfidie de Judas.

E ij

qui ont le naturel de Coré pour former des partys & exciter des seditions dans l'Eglise contre les Superieurs, qui ont l'inclination & le genie d'Esau, impies, indevots, profanes, gourmands, yvrognes naturellement, prodigues, chasseurs, libertins, impudens, volontaires, desobeiffans, independans, des gens de guerre & de feu, turbulens, inquiets, violens, remüans, qui portent le caractere de reprobation sur le front & dans leur exterieur comme Cain. Saint Ambroise en decouvrit un à sa demarche qu'il ne voulut pas recevoir aux Ordres, & il ne se trompa pas, car ce miserable se fit après Manicheen.

Vous trouverez des esprits tous sectiers & tous mondains, qui n'ont que l'esprit de la mode en tête, insolens, querelleux, joüeurs de cartes & de tripot, de dez & de blanque, qui se piquent de bravoure, d'entendre le monde, & ce qu'on appelle le beau monde, d'être prudens & dissimulez, d'avoir des intrigues, ou actives, ou passives, c'est à dire ou d'employer les autres, ou d'être employez, pour des Benefices pour des mariages, pour des charges, pour des offices, & des emplois, pour porter des paroles & semer des nouvelles, pour écrire & recevoir des lettres; qui font comme un capital de converser & de conduire

les Dames, de les entretenir & de leur complaire avec des lâchetes honteuses, de sçavoir toutes les formalitez d'un festin & d'une bõne table, ou pour mieux dire de la cuisine, j'appelle cela formalitez; car par le peu de connoissance que j'ay du monde, j'ay remarqué trois ou quatre conduites que je puis appeller autant de mysteres; les mysteres de table, ceux de la conversation, les mysteres de l'intrigue & de la friponnerie; c'est ainsi qu'il en faut parler pour en parler justement; & ceux de la politique, principalement de la haute & de celle qui n'est pas commune: les gens dont nous parlons sont profession de tous ces mysteres du monde, excepté les derniers dont ils n'en sont pas capables, & s'ils veulent s'en mêler, ils broüillent tout, ou par ignorance, ou par imprudence, ou par passion.

Vous trouverez des railleurs, ou avec esprit, mais méchant & mordant, ou le plus souvent sans esprit, badins, farceurs, comedians, causeurs, poètes, facetieux, faiseurs & diseurs de bons mots & de chansons, ou à boire, ou impures, qui n'ont pas le sens commun, qui sont le joiuet des compagnies, par leur immodestie & par leur extravagance, qui raillent sur les choses les plus saintes, sur les Ordres mêmes qu'ils ont reçeu, ou

qu'ils pretendent de recevoir, sur les Evêques, & sur les Examineurs, sur les ceremonies; des écoliers qui ne sont propres à rien, mal élevez., qui ne sçavent ny parler ny se taire, qui ne sçavent ny vertu morale, c'est à dire icy bienfaisance & honnêteté, ny vertu Chrétienne; qui ne sçavent pas, ou à grand' peine leur Catechisme: (sur quoy ils les faut interroger,) des rieurs sans fondement, tres-indociles & indisciplinables, des novices qui s'imaginent d'être de ja maîtres, qui gâtent, qui broüillent tout; des Esprits creux & vuides, qui n'ont pas le sens commun pour entendre ce que l'on leur dit; dont il faut étudier les humeurs pour leur profiter par la dernière complaisance de la charité; qui se scandalisent du bien, aussi-bien que du mal; impropres, sales, negligens, hebetez, stupides, & avec tout cela pauvres & orgueilleux; les esprits singuliers & particuliers, des critiques, des opiniâtres, des intraitables, ennemis de l'ordre & de la discipline Ecclesiastique, qui ne veulent enseigner, ny l'être, qui ne se conduisent que par leur humeur; noirs, sombres, melancoliques, fourbes, malicieux, à mal faire; qui n'entrent que par force dans les Seminaires, dont ils decrivent par après la conduite, & tournent tout en ridicule.

Vous trouverez encore des chicaneurs, des gens de procez, de foires & de marchez, des maquignons, des entremeteurs, des solliciteurs d'affaires, des ménagers fordidés & cruels à l'endroit des pauvres &c. qui n'ont rien que l'apparence & la figure extérieure d'Ecclesiastiques, encor n'en fauvent-ils pas bié les apparences, tant ils sont absorbez dans la bassesse de la terre & du dernier esprit du monde; des excremens enfin des familles, que les parens jettent malheureusement dans le Clergé, ou à l'abry de quelque Cövent, ne pouvans s'en defaire autrement, & ne sçachans qu'en faire, ou qui s'y jettent eux mêmes par desespoir de pouvoir reüssir dans le monde, ou de n'avoir pas reüssi dans leurs desseins, ou faute de talens, ou par disgrâce, ou par des crimes que l'on decouvre: en un mot des rebuts du monde & de la fortune; pardonnez moy si je me sers de ce mot de fortune, car je parle icy vulgairement, *Quosdam autem & subsequuntur*. Prenez-y donc garde, Messieurs, car après qu'ils sont engagez temerairement, de quelque côté que cela vienne ils font mille imprecations, ils accusent le ciel & la terre; ils detestent parens, Evéques, amis, ils maudissent le jour & l'heure, ils font mille scandales, & s'abandonnent enfin à tous les desordres

D iij.

par desespoir, & se portent jusques à l'apostasie, *Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitia, in operationem immunditia omnis, in avaritiam*, comme dit l'Apôtre des Nations, *Ephes. 4. v. 19*, n'ayans pas les forces de soutenir le poids de la sainteté Ecclesiastique, ou d'un Benefice, & étans privez des plaisirs de l'Etat, & ne pouvans prendre ceux du monde qu'avec peine & infamie. *Vbi quamvis aliqui ex his omnibus enumeratis possint prudenter & cautè admitti positis cateris ponendis, debent tamen moneri.*

Mais voyons les sentimens des SS. PP. sur ce sujet. *Dilatata videtur Ecclesia, ipse enim Cleri sanctissimus Ordo fratrum numerus super numerum multiplicatus est. Verum etsi multiplicasti gentem, non magnificasti letitiam.* S. Bernard. De convers. ad Cleric. cap. 21.

Messis quidem multa, operarii verò pauci: Et ecce mundus Sacerdotibus plenus est, sed tamen messe Dei rarus invenitur operator, quia officium quidem Sacerdotale suscipimus, sed opus officii non implemus. S. Greg. hom. 17. in Evangelia.

Enfin, *Castus & humilis eligatur, ut quocumque locorū pervenerit omnia vitia propria integritate purificet, nec pretio, sed precibus ordinetur, tantum ab ambitu debet esse sepositus, si quaratur cogendus, rogatus recedat, invitatus effugiat, sola illi suffragetur necessitas excusandi, profectò enim indignus est Sacerdotio nisi fuerit*

ordinatus invitus. Lib. 3. Codic. de Episc.
& Cleric. Peu & bons.

Souvenez vous Messieurs, du fait
du grand S. Leon, nous l'avons déjà rap-
porté, dont l'humilité & la crainte de la
charge de l'Eglise Universelle qu'on luy
imposa en son absence, fut si grande
qu'elle luy fit dire ces paroles du Pro-
phete Habacuc, chap. 3. v. 1. & 16. *Do-
mine audivi auditionem tuam & timui, audivi
& conturbatus est venter meus, à voce contre-
muerunt labia mea.* Et pourquoy ? parce
(ajoûte r'il) qu'il n'y a rien de si nou-
veau que le travail au foible, que la grâ-
deur au petit, & la dignité à celuy qui
en est incapable.

En voila plus que le dernier des Ec-
clesiastiques n'en devoit dire aux Prin-
ces & aux Docteurs nés de l'Eglise. Saint
Paul vous dira le reste écrivant à Timo-
thé & à Tite, dont le premier étoit Evé-
que d'Ephese, & le Primat même de
toutes les Eglises de l'Asie Mineure, dont
Ephese étoit la Metropolitaine, & le se-
cond étoit Archevêque de Candie.

Ajoûtons seulement ces paroles du
même Apôtre, Act. cap. 20. v. 28. *At-
tendite vobis, & universo gregi, in quo vos Spi-
ritus sanctus posuit Episcopos, regere Ecclesiam
Dei, quam acquisivit sanguine suo.* Dont les
Ecclesiastiques & les Curez sont les pre-
miers membres & la plus noble portion

EV

& c'est pour cela que le Fils de Dieu voulant établir S. Pierre le Chef de son Eglise, luy recommande particulièrement par deux fois le soin des Apôtres, des Evêques, & des Prêtres, en un mot des Ecclesiastiques; *Pasce agnos meos*, dans saint Jean chap. 21. v. 16.

Je m'adresse en second lieu à ceux que je suppose être bien appellez, & qui ont toutes les qualitez requises: Mais après ce que nous leurs avons dit cy-dessus, je n'ay plus rien à dire que de les faire ressouvenir d'être fidelles à la grace de leur Vocation, car ils la peuvent perdre, & par leurs infidelitez & negligences, principalement habituelles, & par leurs rechûtes, se mettre en un état comme si jamais ils ne l'avoient eüe.

Je leur dirois volontiers à plus forte raison ce que S. Paul écrivoit à Timothée *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei, quae est in te per impositionem manuum mearum*, 2. Timoth. c. 1. v. 6. où il ne l'accuse pas selon le Grec & les Interprètes, d'infidelité & de negligence, mais il avertit comme un Pere, & desire avec un zele Apostolique qu'il continue de plus en plus, & qu'il fasse croître & profiter la grace qu'il avoit receüe de luy, car il l'avoit fait Prêtre & Evêque, comme s'il vouloit dire que cét esprit & cette grace Ecclesiastique est: côme un feu caché sous

la cendre, qu'il faut sans cesse souffler & exciter pour l'entretenir & l'allumer davantage contre les efforts du diable, du monde & de la chair, qui font tout ce qu'ils peuvent pour l'éteindre, & c'est ainsi qu'expliquent ce passage, Theodoret, Theophylacte & S. Chrysostome.

Nous dirons bien-tôt les moyens de conserver & d'augmenter à même temps ce feu & cet esprit, pendant que ceux que je suppose bien appelez & à qui je parle présentement, sçauront que ce passage s'adresse à eux en toute maniere, pour être avertis de la part de l'Apôtre de résusciter leur grace, ou Clericale simple, ou des Ordres sacrez, ou Pastorale, s'ils ont été assez mal-heureux, ou de l'affoiblir tellement que l'on puisse dire qu'elle est comme morte, qu'elle ne luit plus, qu'elle n'échauffe plus, ou de la perdre entièrement par leurs frequentes rechûtes (car je n'ay jamais pensé, ny je ne le puis, qu'elle ne se puisse recouvrer, mais il est tres-rare & tres-difficile au dire du même Apôtre, Hebr. cap. 6. v. 4. 5. & 6. *Impossibile est eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum caeleste, & participes facti sunt Spiritus sancti, & prolapsi sunt, rursus renovari ad poenitentiam.*) ou s'ils ont été assez fideles, qu'ils ayent soin de continuer & d'augmenter les dons qu'ils ont receus par le bon usage qu'ils

E vj

en doivent faire. *Qui sanctus est sanctificatur adhuc, Apoc. c. 22. v. 11,*

Ce que le Prince des Apôtres relève plus fortement, ce me semble dans la seconde Lettre, chap. 2. v. 10. *Quapropter fratres, magis satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis:* C'est à dire craignez de la perdre, affermissez-la, assurez-la, & comme vous ne pouvez pas la rendre assurée sans travailler à l'augmenter & faire de nouvelles acquisitions & conquêtes de graces, pour vous enrichir de plus en plus: c'est pour cela que vous y devez penser: c'est à quoy vous devez appliquer tous vos soins, & cela sans relache, *magis satagite*: car si vous n'avancez pas vous reculerez, selon la pensée de Saint Gregoire. *In via sancta non progredi, regredi est.* Et c'est une demonstration en matiere de grace, ou la grace domine ou la nature, ou la grace commande ou la nature, ou la grace est plus forte que la nature, ou celle-cy plus forte que la grace: si la grace est plus forte que la nature, vous avancerez; si la nature conduit vous reculerez; je sçay bien qu'on peut se redresser, & regagner le chemin, qu'on peut agir quelquefois plus fortement, & quelquefois plus foiblement: Mais cela n'empêche pas que ce que je viens de dire ne soit vrai.

parlant ordinairement & generalemēt.
Isai. cap. 27. v. 6. Florebit & germinabit
Israel. Le germe va devant la fleur, cela
 est sans doute, & neantmoins il est dit
 que le juste fleurira & germera, pour
 faire voir que nous devons toujours
 fleurir & porter des fruits nouveaux
 pour affermir & rendre fecond le ger-
 me de la Vocation, qui sans cela de-
 viendrait sterile & comme mort, sans
 un travail continuel : & n'est-ce pas la
 pensée de l'Apôtre quand il dit, *Spiri-*
tum nolite extinguere, 1. *Thessal. cap. 3.*
v. 19. Mais loin bien de cela allumez-le
 davantage, puisque la carriere des justes
 est comme la lumiere du Soleil levant,
 qui monte toujours jusques à son midy,
Iustorum semita ut lux splendens procedit &
crescit usque ad perfectam diem, *Proverb.*
cap. 4. v. 18. Via impiorum tenebrosa, nes-
ciunt ubi corruant, v. 19. Travaillons donc-
 ques sans relâche, *Donec aspiret dies &*
inclinentur umbra, *Cantic. c. 2. v. 17.*

Pour les moyens maintenant, mes
 tres-chers Freres, la même grace qui
 vous a appelé vous les apprendra, si
 vous luy êtes fidelles, *Vnitio docebit vos*, 1.
Joan. cap. 2. v. 27. Je puis neantmoins
 vous dire que la crainte de la perdre,
 l'estime que vous en devez faire, la re-
 ligion pour Dieu, & pour toutes les cho-
 ses saintes & sacrées, pour les pratiques

& les ceremonies de l'Eglise, l'humilité, l'obeissance, la direction, la fuite & le degagement du monde, le travail, l'estude, la lecture, la fidelité dans vos emplois & dans tout ce qui regarde vos obligations: & l'oraison, la mortification, l'esprit de penitence, la violence sur vous mêmes, la charité pour le prochain, le zele des ames & de la gloire de Dieu, &c. sont à mon avis des excellens moyes pour conserver & augmenter en vous l'esprit Ecclesiastique, & pour luy faire porter des fruits dignes de Dieu & de l'eternité, & pour vous, & pour les autres, mais *sta firmus in hoc, esto fidelis usque ad mortem.*

Vous pouvez pratiquer tout cela avec la grace qu'il faut demander sans relâche par cent gemissemens interieurs, & avec la violence que vous y devez apporter, & par ce moyen vous reparerez infailliblement vos fautes, & vous meritez, *saltem de congruo*, le don de la perseverance, au dire de S. Aug. lib. de dono persever. cap. 6. *Hoc Dei donum simpliciter emereri potest.* Principalement par des prieres cōtinuèlles & ferventes, dressées à cet effet, & accompagnées de bonnes œuvres & des conditions que S. Thomas demande pour une oraison infailliblement impetratoire & meritoire. *Voluntatis pro se petat necessaria ad salutem, pietas,*

perseveranter. 2. 2. quæst. 84. art. 15.

Il est temps enfin d'achever cette matiere, il ne me reste plus aussi que de m'adresser à ceux qui se sont engagez dans l'Etat Ecclesiastique mal à propos, ou ignoramment & inconsiderément, ou criminellement par des veües & des sentimens tout purs de la chair & du sang, ou mélez & impurs: Mais après ce que nous leur avons dit, il ne s'agit plus maintenant que de legitimer leur vocation & d'en reparer le defaut, s'il est possible; disons doncques en un mot qu'après les moyens que nous venons de donner à ceux qui ont eu le bon-heur & la grace d'être choisis de Dieu, mais qui se sont relâchez, dont ceux-cy ont encore plus besoin, & auxquels ils sont necessaires de la derniere necessité, l'unique remede qui renferme tous les autres & qui sert également pour les bien appelez, mais qui sont tiedes & lâches, & pour les intrus, c'est de se retirer dans la solitude à l'abry de quelque bon Seminaire Ecclesiastique, & là s'abandonner aveuglement à la conduite de quelque brave Directeur bien choisi, qui ayt une science & doctrine saine, une pieté sans scrupule, une charité & un zele des-interessé, une experience & pratique solide; une prudence & maturité reconuë, une fermeté à l'épreuve

qui conferera de leur état avec le Prelat s'il est necessaire, & je croirois qu'il seroit mieux ; & dès maintenant il faut demander cette grace à Dieu sans cesse, & y rapporter toutes les bonnes oeuvres que l'on fera, & je puis dire assurement qu'ils feront un heureux voyage, avec la grace de Dieu qui ne leur manquera pas, puisque leur humilité, leur obeissance, & leur fidelité l'attirera : *Humilibus autem dat gratiam*, Jacob. cap. 4. v. 6. Et comme dit le Sage, Proverb. cap. 21. v. 28. *Vir obediens loquetur victoriam*. Et c'est pour cela qu'un Pere compare celuy qui obeit & qui se laisse conduire à celuy qui fait voyage sur un bateau. *Iter dormiendo confectum*. J'en dis autant à Messieurs les Curez qui ont besoin d'une double vocation, d'un double esprit, d'une double force, d'une double fidelité & cooperation.

Concluons doncques par les paroles de nôtre Apôtre 1. Cor. cap. 1. v. 26. *Videte vocationem vestram Fratres*, & autre part. *Attendite vobis & universo gregi*, si vous en avez, & enfin par celles du Prince des Apôtres qui sont si memorables, *Quapropter* (c'est une consequence qu'il tire) *fratres magis satagite*, &c. nous les avons cité plus haut, soit que vous soyez bien appelez, soit que vous ne le soyez pas, il faut travailler, il faut

conserver, il faut reparer, il faut avancer. *magis satagite*, & ç'a été l'unique dessein que nous avons eu dans cet écrit de remedier au passé & à l'avenir, de reparer autant qu'il est possible les fautes de l'entrée des uns, ce sont les mal-appellez; & du progres des autres, ce sont les bien appellez; mais relâchez: & enfin de prevenir, d'empêcher, & de faire craindre sur toutes choses les engagements aveugles des autres. *Videte, attendite, magis satagite.*



EXHORTATION

AUX TIMIDES

PAR L'ESPRIT D'UNE

VERITABLE ET GENEREUSE

HVMILITE.

ARTICLE III.

Apud homines hoc impossibile est: apud

Deum omnia possibilia sunt.

Matth. 19. vers. 16.



Uand je regarde les differentes personnes qui s'engagēt à l'Etat Ecclesiastique, je ne sçay comment appeller la Clericature, si c'est un objet

d'amour ou de haine : car les uns y courent à perte d'haleine, & les autres la suivent tant qu'ils peuvent ; les sçavans de la science du Ciel jugent bien que ceux qui la cherchent le plus, la connoissent le moins, & que ceux qui la fuient, ne le font que parce qu'ils en croient le poids insupportable à leur foiblesse, & ceux-cy sont preferables, disent les SS. Peres, à ceux qui ne craignent point le peril, parce qu'ils ne le connoissent pas : il les faut appuyer sur le bras de la bonté de Dieu qui a toujours aimé ces humbles timides. La Vierge Mere a été de ce nombre, aussi bien que le grand Baptiste, les Apôtres, & tous ceux que la divine puissance a voulu élever.

Qui se humiliat exaltabitur, Luc. 14. v. 11.

Je ne dis pas qu'il faille tout donner à la veüe de nos miseres, de crainte qu'elles ne nous jettent dans un trop grand abîme d'étonnement, *Nè forte abundantior tristitia absorbeat*, 2. Cor. cap. 2. v. 7. au contraire, il se faut tenir ferme sur le bras de la divine misericorde, qui n'abandonne jamais celuy qui fait pour elle tout ce qu'il peut : de sorte que pour ne s'y point tromper, il faut donner tout à l'un & à l'autre, & garder icy un juste temperament, qui est autant necessaire qu'il est difficile, parce que s'il y a du peril dans la trop grande crainte, il n'y a

a pas moins dans la trop grande cōfiance, qui fomentant nôtre presumption naturelle oblige Dieu à retirer ses graces, & à abandonner le superbe à sa propre conduite qui le perd, s'il ne descend promptement dâs l'abîme de son neant, pour remonter en suite à la confiance veritable qu'il doit avoir en son Dieu. Ce peril est grand, & il n'est jamais plus à craindre, dit le Sage, qu'à ceux qui sont les plus élevez aux dignitez, *Quanto magnus es, humilia te in omnibus, & coram Deo invenies gratiam, Eccli. cap. 3. v. 20.*

Qui a-t'il au monde de plus grand que la Prêtrise ? qui doit donc être plus humble que les Prêtres ? ne sommes nous pas les reconciliateurs des peuples avec Dieu, *Et dedit nobis ministerium reconciliationis, 2. Cor. cap. 5. v. 18.* Nous sommes les Ambassadeurs du Roy des Roys, les Legats & les Deputéz du souverain Pontife Jesus-Christ ; puisque c'est par nous qu'il déclare ses volontez aux hommes, qu'il leur donne les Loix, & qu'il leur signifie ses Decrets, & c'est ce qui nous oblige aux plus hauts degrez de l'humilité. O que le Sacerdoce est haut ! puis-que les Anges mêmes n'y peuvent atteindre, & que les fondemens de l'humilité pour soutenir un si haut edifice doivent être profonds ! combien a-

t'on vû de sçavans & grands personna-
ges qui pour s'être trop enflés d'orgueil
ont laissé tomber dans l'opprobre & dâs
le mépris ce divin Caractere ? c'est pour
cela (dit l'Apôtre) que le Sauveur n'a
pas choisi les doctes, ny les grands du
monde pour annoncer son Evangile, &
convertir les infidelles : il a bien mieux
aymé des humbles ignorans, & le rebut
du monde. *Qua stulti sunt mundi elegit
Deus, ut confundat sapientes, 1. Cor. cap. 1.
v. 27.* Et pourquoy cela ? *Vt non glorietur
omnis caro, v. 29.* & pour montrer que la
conversion des ames n'est pas deüë au
discours doctes & bien polis. *Non in se-
pientia verbi, ut non evacuetur Crux Christi,
v. 17.* Et un mot parce que Dieu fait tout
ce qu'il veut par l'humble, & il ne peut
rien par le superbe, *Deus superbis autem re-
sistit, humilibus autem dat gratiam, Jacob
cap. 4. v. 6.* Il est donc certain que com-
me tout le bien vient de l'humilité ; l'op-
raison de l'humble penetre les Cieux, dit
le Texte sacré, & obtient de Dieu tout
ce qu'elle demande: elle est aussi le fon-
dement de la sainteté, dit S. Cyprien, la
premiere vertu des Chrétiens, selon saint
Hierôme ; & la nourrice de toute la
perfections Chrétiennes, selon celui
de Saint Gregoire. Dieu ayme l'hu-
milité, disent les Peres, parce qu'il a
me la verité qui n'est jamais mieux pro-

riquée que par l'humilité, & il a en horreur la superbe, qui n'est que mensonge & presumption, car il est toujours vray que le superbe n'est point ce qu'il croit être. *Superbus dictus*, comme rapporte S. Isidore, *quia super vult videri, quàm est.* C'est donc un fourbe, dit l'Apôtre, *si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit*, Galat. c. 6. v. 3. Et il ne peut être sincere ny veritable, qu'en ne s'estimant que ce qu'il est, *pulvis & cinis.*

O superbe comment as-tu si tôt oublié ton neant ? souviens toy (crie Saint Bernard) de ce que tu as été, *sperma fetidum*, ce que tu es à present, *vas stercoreum*, & ce que tu seras à la fin de ta vie, *esca vermium.* Quelle raison peut avoir la pourriture, l'égout de toutes les miseres, & la curée des vers, de s'enorgueillir ? *Quid superbis terra & cinis ?*, dit le Sage, *Eccli 10. v. 9.* O homme ! dit le même Saint en la personne du Sauveur, si tu te voyois tu aurois horreur de toy-même, & tu me plairois : mais tu te plais à toy-même, & me déplais, faute de te connoître ! un temps viendra que tu ne seras agreable, ny à moy à cause de tes pechez, ny à toy à cause que tu brûleras eternellemēt. Si le superbe voyoit combien il se rend miserable, en cherchant l'estime des creatures, il ne souffriroit jamais la moindre pensée de vanité : car

c'est une chose honteuse aux serviteurs de Dieu, de rechercher l'honneur & la gloire du monde : c'est le fait des lâches & des effeminez : *Vos autem non sic* (dit Jesus-Christ à ses Disciples.) *sed qui major est in vobis, fiat sicut minor.* Luc. c. 22. v. 26.

Les Peres ont si bien pris cette verité, qu'ils semblent ne nous avoir rien recommandé plus exactement que l'humilité, par la connoissance de nous mêmes, & avec tres-grande raison, parce qu'étans *in statu nature lapsa*, comme nous sommes tous semblables à une vieille maison qui a toujours besoin de visites & de reparations, il faut que tout aille en ruine chez nous, si ignorans nos foiblesses & nos besoins, nous negligions d'en faire assez tôt les reveües & les reparations necessaires, & de recourir sans cesse à la grace.

Mais crainte que la connoissance de tant de miseres dont nous sommes remplis, & de tant de mal-heurs qui nous suivent par tout, ne nous porte (comme j'ay dit) dans la défiance & dans l'abatement, nous remarquerons icy que comme on ne regarde pas les difficultez d'une affaire pour l'abandonner, mais plutôt tôt pour l'entreprendre avec plus de prudence & de precaution, & qu'on n'expose pas aux yeux d'un Novice les peines de la Religión, pour l'en degouter

mais pour l'empêcher de s'y lier trop à la hâte; ce n'est point aussi pour éloigner de la Clericature ceux que Dieu y appelle, qu'on leur en découvre les devoirs; mais pour les avertir de ne s'y pas engager temerairement: au contraire, c'est ce qui les y doit animer, puisque ses obligations qui font la confusion éternelle des mal appelez, sont les marques vivantes de la noblesse & de son excellence. *Quò nobilior est conditio, eò major est conditionis obligatio.* On ne void jamais des charges, ny des obligations de ce poids parmi les artisans, parce que ces conditions sont trop basses & trop mecaniques: mais parce que la Clericature l'emporte sur tout les états de la vie presente, aussi est-il vray que ses devoirs surpassent tous les autres jusques à un tel point, qu'ils rebuteroient les plus hardis esprits, si la confiance en Dieu qui l'a établie pour les hommes, ne deroboit à leurs yeux ce qu'il y a de plus terrible, en s'obligeant de les y assister. *Spes animi pungit, & stimulat ad currendum, dicunt les SS. Peres, nè in viâ asperâ deficiat: qui autem sperant in Domino mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquile, current & non laborabunt, ambulabunt & non deficient, Isai. cap. 40. v. 31.* Il n'y a point de foiblesse que la confiance en Dieu ne fortifie, point de doute qu'elle n'éclaire, ny

point de crainte, qu'elle n'asseure chez
 ceux que le monde n'a point fait Clercs,
 mais que Dieu qui ne se trompe jamais,
 a choisi pour l'être. Qu'est-ce qui a obli-
 gé tant de Saints d'abandonner leur vie
 aux plus cruels tourmens? & qu'est-ce
 qui en a tant fait marcher sur les char-
 bons ardants & sur les eaux de la mer?
 sinon la confiance en Dieu & l'esperan-
 ce dans ses promesses? *Et si coram homini-
 bus tormenta passi sunt, spes illorum immorta-
 litate plena est,* Sap. cap. 3. v. 4. Jamais on
 n'a manqué de secours tant qu'on a été
 fidelle à Dieu, & jamais rien n'en a tant
 perdu que la défiance & le manquement
 de foy dans la tentation. C'est pourquoy
 il ne faut point perdre de veüe ces deux
 écüeux pour en eviter le naufrage, en
 fuyant toujours le mal qui nous y porte
 & en faisant toujours le bien qui nous en
 éloigne: Car il en va de la confiance,
 comme de la foy, *sine operibus mortua est,*
 Jacob. 2. v. 20. Et nostre esperance est
 vaine si elle ne coopere avec Dieu dans
 le secours qu'il nous veut donner; mais
 vais serviteur disoit-il autrefois, tu se-
 vois que je voulois profiter de mon ta-
 lent, & tu l'as enterré? &c. Il faut donc
 cooperer, parce qu'autrement ce seroit
 presumer & se rendre indigne de la di-
 vine misericorde: & il se faut souvent
 qu'il y a en Dieu de la justice & de la
 misericorde

misericorde, & qu'en regardant celle-
 cy par la confiance, il faut aussi regarder
 celle-la par la crainte, parce que (an di-
 re de S. Bernard) la justice sans mise-
 ricorde nous épouvante jusques au des-
 espoir, & la misericorde sans la justice,
 nous porte dans le vice par la presomp-
 tion. Si bien que comme il y a une foy
 vive, qui est celle des justes, & une foy
 morte qui est celle des Demons, & des
 mauvais Chrétiens; il y a aussi deux for-
 tes de confiance, l'une qui ne donne à
 l'ame ny force, ny ayde, ny amour, ny
 consolation, c'est celle des mal vivans :
 & l'autre qui console, qui rejouit, qui
 rapporte tout à Dieu, & qui aide puissam-
 ment à rechercher les biens tant de la
 grace que de la nature, là où l'éternelle
 sagesse s'est obligée de le faire trouver,
 qui est celle des gens de piété. *Querite*
primum Regnum Dei, & haec omnia adicientur
vobis, Matth. 6. v. 33.

Quand j'ay dit que le grand moyen
 d'acquérir de l'honneur, & de la repu-
 tation, étoit de vivre exactement selon
 les regles de sa profession: je n'ay pas
 voulu dire, qu'il faille pratiquer les ver-
 tus pour en tirer des loiianges, parce que
 ce seroit un poids qui au lieu d'élever
 l'ame au ciel, la porteroit sans cesse vers
 l'abîme éternel: car quand j'aurois tou-
 te l'estime & la gloire dont peuvent être

118 *Exhortation aux timides,*
capables tous les hommes du monde, en
ferois-je meilleur ? au contraire j'en fe-
rois d'autant plus méchant, que je m'en
estimerois davantage. S. Augustin qui
dans son aveuglemét n'avoit point d'au-
tre ambition que de paroître dans le
monde, fut le premier à condamner cet-
te folie, si-tost que la grace luy eût ou-
vert les yeux. *Nec malam conscientiam san-
praeconium laudantis, dit-il, nec bonam vulne-
rat convitiantis opprobrium.* Il se faut donc
mépriser pour être loüé ? Non, je ne dis
pas cela, mais je dis qu'il se faut humi-
lier pour se sauver. *Qui vult post me venire
abneget semetipsum, Luc. 9. v. 23.* Mais il
est bien difficile, dira-t'on, de s'aneantir
ainsi soy-même : il est vray, & c'est ce
qui fait dire à nôtre S. Augustin que
le Sauveur ne n'avoit donné l'exemple
jamais personne ne l'auroit pû appren-
dre : mais aussi après un tel exemple,
n'y a plus de lâcheté à faire : bon gré
mal gré l'orgueil, il faut que l'esprit se
beisse à Dieu, & non point à la chair en-
nemie du salut. Entendons parler le Sa-
veur même. *Discite à me quia mitis sum &
humilis corde, Matth. 11. v. 29.* où il ne
pas que je suis humble, c'est un article
de foy, mais *quia, &c.* parce que je l'ai
&c. Car il enseigne en Maître ce qu'il
praticqué le premier pour nôtre exemp
Peut-estre dira-t'on encore que

Article III.

119

article donne autant à craindre qu'à es-
perer; Il est vray, & c'est ce qui doit a-
nimer davantage. Un Cavalier craint
extremement de se mettre dans le bour-
bier qu'il ne connoit pas, mais quand
on l'assure qu'il y passera seurement il
ne craint plus. Quand on fait voir à un
Praticien les longues études du Palais, à
un Apprentif les regles de son art, & à
un Novice les obligations de la Religion,
ce n'est pas pour les en dégouter, mais
pour les garantir des mauvais succez
que peut produire une entreprise trop
precipitée. Enfin pour dire tout en un
mot, c'est qu'il n'y a état, ny condition
au monde où il faille être plus éloigné
de superbe, & d'ambition, & où toutes
les vertus doivent être mieux établies
que dans l'état Ecclesiastique, parce que
c'est de là, comme d'une source feconde
& infaillible, que l'on doit tirer pour le
reste de sa vie tous les moyens de son
bon-heur temporel, spirituel & eternal.
*Verus humilis gaudet de contemptu sui, & se
totum Deo commendat.*

Fij

DE



DE
L'OBÉISSANCE
AUX CONCILES,
ET AUX SUPERIEURS
ECCLESIASTIQUES.

ARTICLE IV.

*Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi
sicut Ethnicus, & Publicanus.
Matth. 18. vers. 17.*



Dieu qui a composé l'homme
de deux parties inégales. Sa
voir du corps & de l'ame.
L'a aussi tres-justement for-
mis à deux différentes con-
duites, la premiere qui agit sur les corps
seulement, donne pour Superieurs
Roys, & les Magistrats seculiers: &
seconde qui exerce son droit sur
le corps & sur les ames, est entrel es mains
des Superieurs Ecclesiastiques: & les
& les autres, dit le Texte Sacré, ont le

puissance d'enhaut, Rom. 13. v. 1. *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit, non est enim potestas nisi à Deo.* Toute puissance vient de Dieu, c'est par luy que les Apôtres sont entrez dans l'Eglise, & que tous leurs successeurs y doivent entrer, pour n'être pas ces voleurs dont parle Jesus-Christ, *Ioan. 10. v. 1.* mais ces legitimes Pasteurs à qui nous voüons l'obeissance dans la reception du sacré Sacerdoce, par un redoublement d'obligation à rendre ce devoir à l'Eglise qui parle par eux, comme declare le Sauveur par ces paroles, *Si te non audierit, dic Ecclesia, si Ecclesiam non audierit, &c. ut supra.* L'Eglise est donc un corps vivant, qui a des oreilles pour ouïr les plaintes de ses fujets, & des mains armées d'autorité & de puissance, pour en châtier les deffauts; ce qui ne peut-estre, que dans des hommes à qui Dieu a confié les Charges & les Dignitez Ecclesiastiques, comme il montre par ses propres termes. *Accipite Spiritum sanctum. quorum remiseritis peccata, &c. Joan. 20. v. 23. Faciam vos fieri piscatores hominum, Matth. c. 4. v. 19. Pradicate Evangelium omni creaturae, Marc. c. 16. v. 15.* Oü il faut remarquer qu'il ne dit point au singulier, Reçois le S. Esprit. & préche: mais au plurier, Recevez & préchez: mais quand il établit la Principauté du Pape il parle au

singulier, *Pasce agnos meos, Pasce oves meas*,
 Joan. c. 21. v. 16. & 17. Et luy donne
 pouvoir de se faire des Coadjuteurs dans
 la personne des Evéques par ces mots,
Confirma fratres tuos, Luc. c. 22. v. 32. Et
 c'est ce qui rend evidemment les Here-
 tiques ridicules à tout le monde, qui ne
 peuvent nier, comme ils font, la suc-
 cession des Chefs de l'Eglise, ny la con-
 tinuation du Sacerdoce de Jesus-Christ,
 sans nier en même temps la perseveran-
 ce de l'Eglise qui ne doit finir qu'avec
 le dernier de tous les siècles: *Et ecce ego vo-
 biscum sum usque ad consummationem sæculi*,
 Matth. cap. 28. v. 20. *Et porta inferi non
 prævalerunt adversus eam*, cap. 16. v. 18. Si
 bien qu'on ne peut pas douter quelle
 est cette Eglise à qui nous devons une fi-
 generale soumission, puisque nous voyés
 que Jesus-Christ en est le Chef, S. Pierre
 & ses successeurs après luy; que les Apô-
 tres, & les Evéques qui leur ont succe-
 dé en sont des chefs aussi avec subordi-
 nation: que tous les Saints & tous les Fi-
 delles en font les corps; que l'Ecriture
 Sainte, les Traditions Apostoliques,
 les Sacrez Conciles, & la Doctrine des
 SS. Peres en sont l'ame, & l'esprit. Ne
 devoit-t'on pas par conséquent trait-
 ter comme un Payen, & un Publicain
 celuy qui oseroit dire que nôtre Eglise
 ne pourroit établir ny donner des loix

à ses sujets? Cōment pourroit-on avoir des si bas sentimens de celle pour qui le Pere Celeste a sacrifié son propre Fils, & à laquelle il a donné son saint Esprit pour guide, & pour Epoux? qu'elle apparence y a-t'il de penser seulement que l'épouse du Tres-Haut ait moins d'autorité dans ses Prelats, que n'en a la vie civile dans ses Magistrats? toute une Province n'obeit-elle pas à ce qui a été déterminé par un seul Juge de police? pourquoy donc n'obeira-t'on pas aux sentimens des Primats & Superieurs Ecclesiastiques assemblez pour le gouvernement de l'Eglise qui subsiste en eux, disent les Peres: *Concilium œcumenicum legitime congregatum, Ecclesiam militantem representat.* Et pourquoy ne leur obeira-t'on pas à chacun en particulier dans le détroit de leur juridiction? Qui ne s'étonnera de voir que les hommes qui se soumettent si volontiers aux ordonnances d'un petit Senat pour la conduite des affaires temporelles, refusent si aveuglement de suivre les reglemens de l'Eglise qui ont été faits par un nombre presque infiny de Peres, & de Prelats, pour aider & assurer le salut des Clercs? Est-ce qu'on veut douter de leur autorité? Il n'y a que ceux qui sont assez malheureux, pour n'avoir jamais veu l'Ecriture sainte qui l'ignorent, car ils en seroient

[E. iiii]

124 De l'Obeissance aux Conciles,
parfaitement informez, s'ils avoient là
dans l'Exode la declaration que Dieu en
a fait à Moÿse. *Descende, & contestare popu-
lum*, cap. 19. v. 21. luy dit-il, *ne forte velit
transcendere terminos, & pereat ex eis plurima
multitudo*. Et mieux encore au Deutero-
nome, où il dit : *Si difficile & ambiguum a-
pud te iudicium esse perspexeris : surge, & c. ve-
niesque ad Sacerdotes*, cap. 17. v. 8. & 9. Et
dans Aggée, *Interroga Sacerdotes legem, & c.*
cap. 2. v. 12. Et le Prophete Jeremie le
met dans son grand jour, *Et dabo vobis
Pastores iuxta cor meum, & pascent vos scientia,
& doctrinâ*, cap. 3. v. 15. Pouvoit-on
mieux montrer que Dieu donne ses loix
& declare ses volonteZ par les Super-
rieurs Ecclesiastiques & par les Conciles
de l'Eglise auxquels ils nous oblige d'o-
beir, comme les membres d'un corps
qui ne sont ny gâtez, ny perdus, obeis-
sent au Chef, & à la volonte qui les
dirigent : *Obedite prepositis vestris, & subiace-
te eis*, dit l'Apôtre, Hebr. 13. v. 17.

Et si nous considerons serieusement
les differens ordres de la nature soumis
les uns aux autres, qu'y verrons-nous de
de plus juste, que l'obeissance que Dieu
veut que nous rendions à ses volonteZ,
& à la cõduite de ceux qu'il nous donne
pour Superieurs : & après l'obeissance
que le Sauveur a rendue pour nous à son
Pere celeste, & à ses Parens dâs le temp

Et erat subditus illis, Luc. 2. v. 51. Cōment
 refusérons nous de soumettre nos esprits
 pour luy à des choses si raisonnables,
 comme sont les regles de son Eglise, si
 nous ne voulons paroître à ses yeux cō-
 me des rebelles à ses loix, & comme des
 aveugles dans nos devoirs, voire plus a-
 veugles que des Payens ? car j'apprens
 de Seneque, que l'obeissance est la sour-
 ce veritable du repos, & du bon-heur.
In regno nati sumus, ubi parere libertas est. Saint
 Gregoire lib. 35. mor. cap. 10. l'a encore
 bié mieux entendu, en disant que l'obeis-
 sance fait naistre toutes les autres vertus
 en celuy qui la pratique. *Obedientia*, dit-il,
est sola virtus qua ceteras virtutes menti inserit,
custodit, & perfectas facit. D'où il est aisé
 de juger que les desobeissans sont les ta-
 nieres de toutes sortes de vices & im-
 pietez, qui trouvent leur ruine & leur
 confusion, là où ils pensoient conserver
 leur trompeuse liberté : l'Ecriture sain-
 te est remplie d'exemples qui prouvent
 cette verité. Mais enfin qu'y a-t'il de
 plus raisonnable, que l'interieur obeisse
 au Superieur ? Nulle creature ne dispute
 ce poinct de droit, sinon l'homme su-
 perbe, & l'Ange revolté. *Adonai*, dit le
 Texte sacré, Judith. cap. 16. v. 16. &
 17. *tibi seruiat omnis creatura tua, & non*
est qui resistat voci tuae. Il n'y a que l'Ange
 sçavant & l'homme ignorant, & tous

126 De l'obeïſſance aux Conciles,
deux ſuperbes & insolens qui luy ſoient
rebelles, tout le reſte eſt ſoumis : la ter-
re l'eſt au Ciel ; les brutes obeïſſent à
l'homme : & ſi je regarde la vie civile
bien policée, j'y trouveray les femmes
ſoumiſes à leurs maris, les enfans à leurs
parens, les ſerviteurs à leurs maîtres,
& ainſi du reſte: ſi bien que ſi les Eccle-
ſiaſtiques rejettent cette vertu, il ne ſe
trouvera qu'eux ſans humilité, & ſans
ſoumiſſion à la ſuperiorité. Horrible cō-
fuſion ſur nous, toutes les creatures ſont
ſoumiſes, les Cieux, les aſtres, les vents,
la terre, la mer, & les Diabes mêmes
obeïſſent à Jeſus-Chriſt, & il ne peut a-
voir obeïſſance de ceux qui la luy ont
jurée ſi ſolemnellement ! à quel excez
de mal-heur ſommes nous donc reduits
les Clercs refusent obeïſſance à Dieu, en
la refusant à leurs Superieurs. Et voylà
que les diabes obeïſſent aux hommes
par l'autorité que Dieu leur a donnée,
Act. 16. v. 18. Certes mes Freres, nous
ſommes perdus, ſi nous ne ſortons de la
deſobeïſſance qui eſt la voye de l'enfer,
car nous ne pouvons nier qu'il eſt im-
poſſible de ſe pouvoir ſauver, en reſi-
ſtant aux ordres de Dieu. *Qui reſiſtit po-
teſtati, Dei ordinationi reſiſtit, qui autem reſi-
ſtunt ipſi, ſibi damnationem acquirunt.* Rom
cap. 13. v. 2. Voilã que je mets aujourd'
d'huy devant vōtre face (dit Moÿſe)

bénédiction & la malediction : la benediction, si vous obeissez, &c. Deuter. c. II. v. 26. 27. & 28. Daniel reconnoit que le peuple est chargé de maledictiōs pour n'avoit voulu entendre, ny observer les loix : Habacuc dit que l'ame de l'incredule est de travers, & qu'il ne s'y faut point fier, & Saint Augustin assure qu'il n'y a point de lepre plus dangereuse, que la desobeissance. *Non est lepra peior quam propria voluntas ac inobedientia.* Aussi n'y a-t'il pas lieu de douter, que cette rebellion ne vienne de la même presumption, que celle qui dès le commencement de la creation a changé l'Ange de lumiere en demon de tenebres, & qu'elle n'engage au libertinage, & à toute sorte de dereglemens ceux qui par le plus déplorable de tous les aveuglemens, reçoivent l'Ordre Sacerdotal en estat de peché mortel. Car tout ainsi que la meilleure greffe qui soit au monde ne peut rien produire, si elle est appliquée à un sauvageon sec & mort : il est aussi impossible que celui-la puisse profiter de l'Ordre qu'il a receu, & qu'il exerce en peché mortel, l'ame en cet état, n'est-elle pas morte? cōment veut-on donc qu'elle fasse des fruits? le Clerc en peché mortel, n'est-ce pas un arbre sec? comment pourroit donc y faire fruit la greffe divine du Caractere Sacerdotal? Je croy

que c'est ce qui a fait dire à Mr. Bourdoise que les peuples seront sauvez, parce qu'ils croient, mais qu'il craint fort pour les Prêtres qui font tant les entendus; si on entreprend d'en remettre un dans son devoir, dit ce grand homme, il abonde si fort en repliques & en raisons chimeriques, qu'on est contraint de l'abandonner à son obstination: *Ve Prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, & nihil vident*, Ezech. 13. v. 3. C'est de là qu'est venu une si grossiere superbe dans l'esprit des Ecclesiastiques qui refusent d'obeir aux veritez qu'ils croient? Je ne sçay comment sortir de l'étonnement que produit dans mon esprit la conduite de ceux, qui pour resoudre les doutes de conscience qui leur sont proposez, n'ont recours qu'à l'Ecriture sainte, aux Conciles, aux Casuistes, &c. Sur les sentimens desquels ils apuyent le salut d'autrui, & n'en veulent point pour eux: ils enjoignent à tous les Laïcs & tres-justement, de ne manquer jamais d'obeissance aux Supérieurs Ecclesiastiques, & eux qui doivent l'exemple, en abusent continuellement, *Dicunt, & non faciunt*, Matth. cap. 23. v. 3. *alligant enim onera gravia, & imponunt in humeros hominum, digito autem suo nolunt ea movere. Ibidem v. 4. Duces cæci excipientes calicem, camelum autem glutientes,*

Ibidem vers. 24. Et pourtant ils ne peuvent estre desobeysans, sans tomber en peché mortel, disent Saint Thomas, Tolet; Sylv. Angel. &c. *Circa obedientiam Clericorum versus suos Episcopos, &c.* Pourquoi les hommes pecheurs n'obeiront-ils pas, puis-qu'un homme-Dieu a voulu obeir jusqu'à la mort aux Puissances qui luy étoient inferieures? n'a-t'on pas toujours veu que tous les moyens de conserver la paix, & l'union en quelque état que ce soit, sont inutiles lorsque l'obeissance y manque? Ce fut ce que répondit Solon, ce fameux Legislatteur d'Athenes, lors qu'on luy demanda comment on pouvoit conserver le salut d'une Republique. *Cives (dit-il) obtemperent Magistratibus, Magistratus autem legibus*: que les Superieurs commandent, & fassent des loix tant qu'ils leur plaira s'ils ne sont obeis, les desordres n'en continueront pas moins. Je ne puis oublier icy, ce que dit Theopompe Roy de Lacedemonne à celuy qui le congratuloit de ce que son Royaume florissoit au dessus des autres par sa bonne conduite, & par les sages ordonnances: ce n'est pas tant pour cela, dit-il, que parce que mes sujets scavent aussi bien obeir qu'on sçait bien leur commander, & qu'ils ont appris que l'obeissance a aussi bien pour pere un cœur gene-

reux, que le commandement a pour
 mere l'authorité superieure. *Quid-*
quid homo vice Dei precipit quod non sit cer-
tum displicere Deo, hoc omnino accipiendum,
&c.

Après tout je ne voy pas comment les
 Ecclesiastiques desobeissans aux Conci-
 les pourront s'exempter du blâme que
 nous faisons, (je ne dis pas aux Hereti-
 ques qui ont quelque respect pour la pa-
 role de Dieu, & pour les Peres, au moins
 des quatre premiers siecles quoy que d'as-
 un sens erronné, & dans un esprit qui
 leur est particulier,) mais je dis à ceux
 qui par des blasphemes scandaleux osent
 dire, quand ils se voyent convaincus par
 l'Escriture sainte, par les Conciles & par
 les SS. Peres, que le papier souffre tout,
 n'ayans rien qui les couvre mieux, qu'un
 doute fantastique qu'ils forgent sur le
 champ, méprisans ainsi le témoignage
 du Sauveur, qui a dit, que si deux ou trois
 s'assemblent en son nom, il se trouvera
 au milieu d'eux, pour approuver ce qu'ils
 diront : ores nous voyons dans les tomes
 des Conciles, que non seulement trois se
 sont assemblez, mais plus de trois mille
 en divers temps, pour nous ordonner ce
 qui regarde sa gloire, & nôtre propre
 salut, qui sont les regles de la Clericatu-
 re, & la Clericature même, & nous
 faisons la sourde oreille : nous suivons

L'avis d'un Avocat pour un procès, celui d'un Medecin, & même d'un Charlatan qui nous fait esperer le soulagemēt. d'une maladie : nous obeissons ponctuellement aux Edits des Roys, aux Arrests des Parlemens, aux Actes de Notaires, & des Sergens : & nous voulons revoquer en doute l'Escriture, la doctrine des Saints, & les Ordonnances des Peres en ce qui nous semble rude, & contraire à nos libertez.

Peut-être dira-t'on qu'on n'obeit aux Puissances Seculieres & Laiques, que pour en éviter les châtimens, qui est pourtant une erreur grossiere condamnée par l'Apôtre, Rom. 13. v. 5. *Ideo necessitate subditi estote non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.* Et c'est bien mal le prendre en cette rencontre, car si on n'a point d'autre raison pour éviter les obligations de la Clericature, il faut passer pour moins raisonnables, que des brutes : Ouvrons les yeux, mes Freres, & nous verrons l'abîme de nostre aveuglement; nous voulons tout faire pour éviter les peines du corps, & nous ne faisons rien pour mettre l'ame à couvert des insupportables châtimens de la Justice eternelle. Si la difficulté qu'il y a à faire le bien l'avoit dû empêcher, en quel état seroit maintenant la Religion, ne serions-nous pas encore en

132 De l'obeissance aux Conciles
notre premier esclavage ? ouï sans doute, car le Fils de Dieu ne nous auroit jamais racheté, ny la Foy de l'Eglise ne nous auroit point donné d'Apôtres, de Martyrs, &c.

Quels sentimens peuvent avoir de nous les peuples, qui voyent qu'en même temps que l'Eglise nous propose des obligations de nous acquiter de nos devoirs sous quelque rigueur apparente, nous trouvons mille raisons pour les refuser; & que si elle nous donne un pied de liberté, nous en prenons deux fort librement: si elle nous veut retirer des festins & des grandes tables qui aveuglent l'esprit en engraisant le corps, nous n'en faisons rien, parce que la coutume nous oblige à faire comme les autres: si elle permet la collation les jours de jeusne, *per modum medicina*, on en fait bien quelque-fois un petit souper, parce que l'habirude de manger à toute heure presse: si elle veut qu'on porte incessamment l'habit long, la tonfure, & les cheveux courts, on n'obeira que parce qu'on oseroit plus paroître en Laïc, ny marcher si librement dans la voye de perdicion: si elle permet une soutane jusqu'à my-jambe, en cas de voyage, & legitime necessité, on ne veut pas qu'elle passe le genouil, & on s'en sert continuellement en toutes fonctions, même

jusques dans le redoutable Mystere de nos Autels, ce qui scandalize jusq'au petit peuple, & nous fait passer pour moins Religieux dans nôtre Ministère, que des Avocats dans le Bareau, qui n'y plaident jamais qu'en robe longue : & que des Archers ou Sergens de ville, qui se font honorer & craindre par l'habit de leur Office.

O pauvres gens que nous sommes ! comment avons nous osé prendre la charge de faire obeir les Laïcs aux Regles de l'Eglise, pour lesquelles nous avons si peu de respect ? s'il est du devoir de tous les Catholiques en general d'honorer, & de suivre les sentimens des Peres, les decrets des Conciles, les Constitutions Ecclesiastiques, l'Ecriture Sainte; qui pourra douter que les Ecclesiastiques n'y soient infiniment plus obligez ? si ces choses pouvoient être negligées sans risquer le salut, l'Eglise ne s'y feroit pas assujettie si ponctuellement comme elle a toujours fait jusq'au present, & fera. S. Estienne Pape luy a defendu de rebaptizer les Heretiques lorsqu'ils se convertissent, elle y obeit ponctuellement. S. Caliste l'a obligé au jeusne, elle ne s'en a jamais dispensée, & ainsi du reste. Nous voyons comme elle s'est soumise aux decrets des hommes, parce qu'ils estoient en superiorité, &

que le Sauveur condamne aux feux éternels ceux qui ne leur obeiront pas. *Qui cumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros, dit-il. Amen dico vobis, tolerabilius erit terra Sodomorum in die iudicii, quam illi, &c. Matth. cap. 10. v. 14. & 15.* Je m'étonnois autresfois d'apprendre des Saints Peres qu'il y avoit tant d'ames damnées, faute d'obeissance à Dieu, & à son Eglise, mais quand j'ay veu tant de legions d'Anges reprouvez de toutes les Hierarchies, & de tous les Ordres qui les composent pour avoir trop donné à leurs sentimens; Je ne puis plus douter de la perte de ceux qui dans la nature corrompue n'approuvent que ce qui leur plaist, & rejettent ce qui combat leur liberté. Voicy comme l'Apôtre saint Jude en parle en sa Catholique, v. 10. & 11. *Hi autem quacumque autem ignorant, blasphemant: quacumque autem naturaliter, tanquam muta animalia, norunt, in his corrumpuntur. Va illis, quia in via Cain abierunt, & errore Balaam mercede effusi sunt, & in contradictione Core perierunt, &c.* Où cherchera-t'on ces payens, & ces Publicains condamnés par le Sauveur, si on ne les trouve en ce passage? Que peut-on objecter à ces veritez? ne dira-t'on point avec les Heretiques, que ces choses ont fait leur cours, qu'elles ont esté bonnes dans leur temps, mais qu'on ne s'arreste

plus à cela maintenant ? ô gardons nous en bien ! si nous étions dans ces pensées, il s'en faudroit peu que nous ne fussions impies cōme Calvin, en terminant ainsi à certain nombre d'années le pouvoir de l'Eglise de Dieu, qui comme nous avons dit n'a de borne que la fin du dernier de tous les siècles, & cēt Heresiarque qui se contente de nier les Traditions, les Peres & les Conciles, en tronquant & alterant quelques passages de l'Écriture sainte, n'a jamais nié, que l'Eglise ne doive commander à ses sujets, & il ne l'auroit pû, parce qu'elle fait voir dans quantité de passages de la sainte Bible, que nous devons croyance, & soumission entiere à des veritez qui ne sont que tradition.

Ne cherchons donc plus si loing ce qui est si près de nous, nos obligations ne sont pas cachées, elles sont veuës de tout le monde, & personne n'ignore plus, qu'il faut être anatheme, & heretique, pour manquer de soumission aux Ordonnances, & Constitutions Ecclesiastiques. *In re gravi, illa qua non scripta, sed tradita custodimus*, dit S. Augustin epist. 118 ad Janua. *quaque toto orbe terrarum observantur, &c. Vnde quia hac ita sint facienda, disputare, insolentissima insania est.* Et il n'avoit garde d'en penser autrement, ayant veu ce qu'en dit le Sage : *Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt*

136 De l'obeissance aux Conciles,
Patres tui, Proverb. cap. 22. v. 28. & le
Prophete, *Quanta mandavit Patribus nostris*
nota facere ea filiis suis, Pſal. 77. v. 6. Et il
n'y a que les fous & infenſez qui mé-
priſent les Statuts de l'Egliſe, *Stultus irri-
det diſciplinam Patris ſui*, dit le Texte Sacré,
Prov. 15. v. 5. Mon Dieu qu'il y a donc
de fous & des infenſez, qui pour ne vou-
loir pas ſatisfaire à leurs obligations les
veulent toujours iguorer. Ne ſçavent-
ils pas que le premier Concile de Car-
thage, *An. 348. Can. 14.* dit qu'il eſt de
telle obligation d'observer ce qu'ordon-
nent les Conciles, que celui qui man-
que, s'il eſt Laïc, doit être privé de la
Communion, & tenu comme un ex-
communié; & s'il eſt Clerc, qu'il doit
être depoſé, & privé de l'exercice de ſes
Ordres. Celui de Trente eſt du même
ſentiment, *Seſſ. 25. cap. 1. de Reform.* Le
Pape Celeſtin écrivant aux Prêtres de la
Pouille & de la Calabre, *Epist. 3.* dit
qu'on ne doit point ignorer les Saints
Canons, ny faire quoy que ce ſoit
contre les Loix que nous ont laiſſez nos
Peres. Combien y a-t'il d'Eccleſiaſtiques
qui ayent ſeulement veu le Concile de
Trente qui eſt le dernier & le plus intel-
ligible? Nicolas I. excommunie tous
ceux qui mépriſent les Mandemens & les
Ordonnances & les Decrets publics du
Saint Siege, *Epist. 2. verſus finem.* Le Pape

Denis l'an 266. dit que les desobeiffans à ce que nous venons de dire, doivent être rejettez comme personnes infames. Le Pape Damase l'an 371. assure que ceux-là sont condamnez de Dieu qui violent les SS. Canons, *Tom. 1. Con. parce* (dit-il) qu'ils blasphement contre le S. Esprit qui les a inspirez, & pareillemēt ceux qui souffrent qu'on les méprise, le pouvant empêcher. Qu'est-ce qui maintient ce bel ordre, & une si exacte pratique des vertus dans les Monasteres? si ce n'est l'exacte observance des Regles, la retraite du monde, la penitence continuelle dans la pauvreté, dans l'obeissance, dans l'austerité, dans le silence, & dans toutes les mortifications capables d'affujeter la chair à l'esprit. Il n'est pas possible (dit le devot à Kempis) *lib. 3. cap. 13. v. 1.* de se retirer de l'obeissance sans perdre l'état de la grace: *Qui se subtrahere nititur ab obedientia, ipse se subtrahit à gratia.* Parce que cela ne viēt que de ce que la chair commande à l'esprit, & de ce qu'on s'ayme avec trop de passion: ce qui est un si grand mal, disent les SS. Peres, qu'il vaudroit mieux avoir un pied en Enfer avec la docilité, & soumission d'esprit, qu'un bras en Paradis avec son propre jugement.

Que veut-on de plus clair, pour montrer l'obligation que nous avons tous

138 De l'Obeissance aux Conciles,
d'obeyr aux regles & aux Statuts de l'E-
glise: le voicy forti de la bouche du Sau-
veur. *Super cathedram Moysi sederunt Scribae*
& *Pharisaei, omnia ergo quaecumque dixerint vo-*
bis servate & facite, Matth. cap. 23. v. 2.
& 3. Quoy ! Jesus-Christ commande
de d'obeyr à des Scribes & à des Phari-
siens mal vivans, *secundum opera verò eo-*
rum nolite facere, & nous serons assez mé-
chans pour ne pas obeyr aux paroles des
Saints & des Peres de l'Eglise! je ne crois
pas que l'Enfer ait après cela assez de ri-
goureux pour châtier un tel excez d'or-
gueil dans des hommes qui faisans obeyr
si ponctuellement leur Createur sur les
Autels par la force des paroles Sacra-
mentelles, desobeiroient si lachement à
ses Loix, & au gouvernement de son E-
glise. Obeissons donc, mes Freres, pour
l'amour de celuy qui a été obeissant pour
nous jusques à la mort, *Factus obediens usque*
ad mortē, Philip. 2. v. 8. Et rejettons tou-
jours ces vaines objections, ou pour
mieux dire, ces lâches rebellions dont la
Religion a toujours été persecutée; les
Patriarches & Prophetes de l'antiquité
ont été tourmentez & emprisonnez pour
l'en avoir voulu defendre: le Fils de Dieu
& ses Disciples s'y sont opposez aux des-
pens de leur vie, & il n'est que trop vrai
que le Diable qui n'abhorre rien tant
que les humbles croyans aux veritez

l'Eglise, fait tout ce qu'il peut pour les
decrier, & en donner du dégout. C'est
pourquoy en même temps que Dieu se
sert de quelques-uns pour les mettre en
credit; Lucifer remply d'orgueil fait
naître des torrens de calomniateurs pour
les combattre & ruiner tous leurs des-
seins, de sorte que si Dieu a pour luy un
petit nombre de Prêtres fidelles: ce su-
perbe revolté y oppose une milliaise
d'Anti-Prêtres, qui donnent la pluspart
de leur temps à semer l'yvroye parmy le
bon grain. Voulez vous voir dans tous
les temps? commencez par l'envie de
Cain contre l'innocence d'Abel: passez
outre, & vous verrez qu'en même temps
que Dieu envoie son serviteur Moysé
à Pharaon pour travailler à son salut &
à celuy de son peuple, le Diable y oppose
ses magiciens par leurs pernicieux con-
seils & par leurs faux miracles. Le Ciel
depute ses Prophetes vers les peuples
pour les remettre en leur devoir: l'enfer
depêche les siens pour prêcher une do-
ctrine toute contraire à la verité.

Le Sauveur est venu luy-même pour
établir sa Loy: Satan a soulevé contre
luy les Scribes & les Pharisiens qui é-
toient les Doctes de la Synagogue. Saint
Pierre n'est pas plutôt à Rome pour y
planter la Religion de son Maître, que
Simon le Magicien le fuit de la part de

140 De l'obeissance aux Conciles,
l'Enfer pour y maintenir l'idolatrie &
l'impieté. Qui s'étonnera après cela de
voir tant d'ames perduës par la deso-
beissance & l'incrédulité.

On mal traite & on fait passer pour
esprits creux les veritables Prêtres, &
les Prelats animez de l'Esprit de Dieu,
suscitez & excitez par le même Esprit
dans ces temps mal-heureux, *sub iniquis*
temporibus, à dessein de remettre en
vigueur l'esprit, l'ordre, & la discipline
Ecclesiastique, qui étoit moribonde &
aux abois, (c'est ainsi qu'il en faut parler
pour en parler sobrement,) où nous
pouvons justement & tres à propos rap-
porter cette Parabole que le Fils de Dieu
propose luy même dans S. Matth. cap. 13.
par laquelle il fait voir le plan & l'état
de l'Eglise, principalemēt dans ce temps

Simile factum est regnum cœlorum homini qui
feminavit bonum semen in agro suo, v. 24. Cuius
autem dormirent homines venit inimicus ejus &
superfeminavit zizania in medio tritici &
v. 25. Et plus bas, v. 28. Inimicus homo
hoc fecit, &c. Quel est cét homme qui le
me finon le Fils de Dieu? quel est ce
champ finon le monde & l'Eglise? quel
est ce bon grain finon sa parole & les
Sacremens, les fidelles & les justes,
enfans & les heritiers du Royaume ce-
ste? quels sont ces hommes qui do-
moient, finon les Superieurs Ecclesiast-

ques & les temporels mêmes : quel est
cét ennemy & cet homme ennemy, finō
le diable qui se sert des hommes pour
perdre les autres ? *Diabolus utens homine* ;
quelle est cette yvroye & cette zizanie,
finon les Heresiarsques, les heretiques, les
pecheurs, les scandaleux, les perturba-
teurs, les Ecclesiastiques mondains, les
Predicateurs à la mode, les Confesseurs
relâchez & complaisans ?

On veut travailler dans ce champ, on
le veut cultiver, on veut arracher ou
purifier la zizanie s'il est possible, le dia-
ble & les hommes s'y opposent de con-
cert, tout le monde s'allarme, on decrie
la conduite & le zele des ouvriers Evan-
geliques, en un mot de tous ceux qui y
veulent travailler & qui y travaillent en
effet dignement.

On les fait passer pour des bigots, des
critiques, des fantasques, des melanco-
liques, des hypocondriaques, des re-
veurs, des scrupuleux, des reformateurs,
des severes, des censeurs, des Semina-
ristes, des faux Missionnaires, qui dam-
nent tout le monde, & qui troublent les
consciencs ; pour des ignorans, pour
des vains & des ambitieux, qui cher-
chent l'honneur & l'applaudissement ;
des gens interessez qui cherchent à s'éta-
blir ou à gagner ; ou s'ils sont de quelque
Corps, pour des gens qui tirent l'eau à

leur moulin, & enfin pour des seducteurs?

On ne se met pas en peine icy de ceux qu'on appelle les esprits forts dans le monde, qui ne le sont qu'en imagination; qui sont gâtez & corrompus en plusieurs, ou en toutes manieres; des fanfarons, des impies, des libertins, de quelque condition & profession qu'ils soient; des railleurs, des yvrongnes, des gens du commun & de la lie, qui ne font nulle impression, dont le blâme sert de loüange, *Quos proderere refutasse est*, dit S. Jérôme en quelque endroit parlant des heretiques, ce qui est aussi vray sans difficulté de ceux dont nous parlons, qui sont les derniers & l'écume du monde, puisque Dieu même les traite de roturiers & d'infames, 1. Reg. c. 2. v. 30. *Qui autem contemnunt me erunt ignobiles*; on ne s'étonne pas des discours, des railleries, & des persecutions de ces sortes de gens, ny on ne les craint pas non plus.

Mais ce qui est tout à fait surprenant, c'est de voir que les gens de bien se mettent tres-souvent de la partie pour s'opposer & traverser les bons desseins, le zele & les travaux des hommes de Dieu, des ouvriers Evangeliques, des imitateurs des Apôtres, des Martyrs de la charité, & du zele du Fils de Dieu, à proportion comme saint Athanase l'étoit de la consubstantialité, qu'est-ce à dire cela?

C'est bien icy que nous pouvons dire *Im-*
micus homo hoc fecit, c'est à dire le diable
 qui se sert del'homme comme de son in-
 strument, & avec un grand personnage
 de ce temps, que les gens de bien, hon-
 nêtes & reservez sont les armes dorées
 du diable pour combatre les desseins &
 les ouvrages de Dieu: il est vray, & c'est
 un point de la derniere importance,
 qu'il faut sur tout remarquer; qu'il ne
 faut point donner de sujet, ny de prise,
 ou par ignorance, ou par imprudence;
 par un faux zele, ou par legereté, par
 trop de liberté, par un exterieur peu re-
 glé, par une demangeaison de parler,
 ou par quelque autre passion, quelle
 qu'elle soit qui paroisse, & c'est ainsi
 que Theophilacte explique tres-sage-
 ment ce passage, *Beati qui persecutionem*
patiuntur propter justitiam, où il ajoûte, &
juste, & nous en sommes convaincus par
 experience.

Maisencore d'où peut venir cette ma-
 nie & cette fureur? je vous le laisse à
 penser, peut-être que l'on dira qu'il faut
 suivre la coûtume, qui dit qu'il ne faut
 rien innover, & qu'il faut laisser les cho-
 ses côme elles sont, *moribus antiquis*; mau-
 dire & abominable maxime, il faut lais-
 ser les choses côme elles sont? ouy quand
 elles sont bien établies & bien réglées,
 il faut suivre la routine & les opinions

Gij

144 De l'Obeissance aux Conciles,
probables, je ne les condamne pas ; au
contraire, je les tiens & les approuve,
quand premierement elles ne repugnent
point, ou directement, ou indirectement
dans leurs consequences à l'Evangile,
aux Conciles, aux SS. Peres, aux Sanctiōs
& Decrets de l'Eglise, à la raison & aux
bonnes mœurs, & enfin au torrent des
Docteurs : & en second lieu quand elles
sont fondées sur quelque bonne raison,
ou appuyées sur quelque autorité con-
siderable : & quand on peut répondre,
mais solidement, & avec fondement aux
plus fortes objections que l'on peut faire
contre ; je parle seulement de honestis
actus: parce que si agatur de valore operis,
nous devons suivre les opinions les plus
probables & les plus asseurées, principa-
lement en deux rencontres, 1. à l'égard
des matieres, des formes & des rites des
Sacremens, *Quia lex posita, vel consuetudo
Ecclesie tunc prohibet sequi sententiā minus pro-
babilem.* 2. *Quando proximo grave aliquo
dammum imminet.*

Il faut suivre la coûtume encore en
trois fois, oüy quand elle est bien fondée,
quand elle n'est pas un abus, quand elle
n'est pas une vieille erreur, comme dit
S. Jerôme, *Consuetudo sine prudentia, vitio
erroris est.* Il faut suivre la routine &
coûtume, il ne faut donc point travailler
à reformer le Clergé, les états Religie-

lors qu'ils sont déçus de leur première ferveur ; il faut souffrir les ignorances, les négligences, les indecences, les impertinences & les extravagances des Ecclesiastiques, leurs façons de faire, brusques, ridicules & indevotes, à l'égard des Ceremonies & des Rubriques de l'Eglise. Il faut donc laisser aller le monde comme il va, il faut lâcher la bride au luxe, à la vanité & à l'insolence du sexe, il le faut laisser faire, & confondre toutes les conditions, il faut souffrir les usures & les simonies palliées: voyez combien cette maxime est pernicieuse & préjudiciable à l'Etat Monarchique, soit de l'Eglise, soit temporel ; au gouvernement des Républiques, à la conduite des familles, à celle d'un chacun en particulier, qu'on appelle la morale Monastique, & enfin à l'esprit de l'Evangile, où le fils de Dieu s'appelle le Chemin, la Vérité & la Vie, mais il ne se trouvera jamais qu'il s'appelle costume comme remarque Tertulien, *lib. de virg. velandis*.

Revenons maintenant de plus près à notre sujet: Qu'est-ce donc qu'on fera aux Ecclesiastiques qui n'ont pas la docilité ny l'obeyssance? si on leur parle en entretien particulier, de cent il n'y en aura pas cinq qui le prennent bien ; si c'est un supérieur qui leur parle, ils sont en garde; si c'est un égal ou un inférieur,

ils ne le craignent pas, & ils s'en moquent; si on leur parle en general, ou c'est en Predication, ou en conferences & entretiens publics, ou dans les Livres, si c'est dans les Predications, ou ils ne prennent pas pour eux, ou ils ne tiennent compte de ce que dit le Predicateur, dont ils s'erigent memes en Juges, j'en dis de meme des entretiens publics il ne reste doncques plus pour le plus grand profit que de leur parler par des Livres, encore faut-il ou n'y point mettre souvent le nom de l'Autheur, ou si on le met, qu'ils ne le connoissent pas au moins assez ordinairement, tant l'homme est prevenu & infatué d'imaginacions d'erreur, de bõne opinion de soy-mesme & degouté des meilleures choses; c'est un poinct d'experience que jay bien voulu marquer icy en passant pour faire voir la difficulté qu'il y a de parler de l'obeissance, & de la persuader aux Ecclesiastiques.

O Dieu de bonté, & de patience! juy qu'à quand laisserez vous la fille de vos travaux, de vôtre sang, & de vôtre propre mort sous les flots de cette mer orgueilleuse? comment avez vous souffert qu'on luy ait nourry des sujets si rebelles au lieu de luy donner des enfans soumis à ses loix? vous l'auriez fait, mon Dieu si on vous laissoit faire, mais comme

nous avons dit, on vous donne ceux que vous ne voulez point, & que le monde même rebute; verra-t'on encor long-temps le nombre des rebelles & desobeissans, passer celuy des humbles croyans? ne leurs ferez vous point entendre mô Sauveur, qu'en vous refusant l'obeissance, & aux successeurs de vos Apôtres, ils encourent cette malediction éternelle que vous avez fulminée contre les sourds, & les incredules à vos paroles?

O generatio incredula, & perversa! quo usque ero vobiscum? Matth. cap. 17. v. 16.

jusqu'à quand me traitterez vous si indignement? ils ne m'ont pas oüy, dit Dieu par Jeremie, au contraire, ils ont endurcy leur cervelle, & ont fait pis que leurs pères: tu leur diras, ces gens icy n'ont point oüy la voix du Seigneur, & n'ont pas receu la discipline, la foy est perie, & ostée de leur bouche: tout le pis que j'y trouve, c'est l'abandonnement aux puissances de l'Enfer, que le Sauveur fait, des rebelles & incredules,

Ideo vos non auditis, quia ex Deo non estis; Joan. c.8. v. 7. Il y a tout sujet de croire que cet article trouvera ses ennemis, comme tous les autres de ce Livre: mais je ne feray toujours que trop heureux, si je suis traité comme ceux qui ont fait ce que je fais, *Cumq; compleisset Ieremias loquens omnia quae praeceperat ei*

148 De l'obeiff. aux Concil. Art. IV.

*Dominus apprehenderunt eum Sacerdotes, & Propheta, & omnis populus dicens morte moriatur, cap. 26. v. 8. Et pourquoy? parce qu'il a prophetisé cõtre cette Cité. Quoy qu'il en soit, en decouvrant l'intention de l'Eglise dans ses Ordonnances, nous avons ouvert les yeux à tous ceux qui les ignoroient pour ne les avoir voulu rechercher, afin qu'ils ne negligent plus de cõnoître les lumieres, qui les doivent éclairer dans toutes les actions de leur profession. Et qu'ils sçachent que les Conciles & les Ordonnances des Evêques dans leurs Dioceses ont leur force & leur autorité du Fils de Dieu, aussi bien que l'Escriture sainte, puisque c'est luy qui les a établis. *Vbi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum* Matth. c. 18. v. 20.*

Il est bien mieux d'obeir à l'Eglise qui nous oblige à tout cela, pour plaire à Dieu; que de faire le contraire, pour plaire au monde, qui est nôtre plus grand ennemy? *Qui vos audit me audit, qui vos spernit me spernit, Luc. 10. v. 16.*





DES RITS,
CEREMONIES,
ET RUBRIQUES
DE L'EGLISE.

ARTICLE V.

*Omnia autem honestè & secundùm ordi-
nem fiant, 1. Cor. 14. vers. 40.*



E me vois obligé à regret de
parler de ce sujet, duquel
tous les Ecclesiastiques de-
vroient être parfaitement
instruits, côme d'un poinct
qui regarde directement leur profession,
& dont neantmoins ils le sont si peu, &
je ne sçauois à même temps en traiter
plus commodément qu'en cét endroit,
par une suite nécessaire de la matiere
precedente qui regarde la Religion, le
respect & l'obeissance que l'on doit aux
Reglemens, & aux Ordonnances de l'E-
glise, & des Superieurs Hierarchiques.

Mais pour y proceder avec ordre, il

faut supposer en premier lieu comme un fondement qu'il y a de deux sortes de Ceremonies ; les unes son essentielles & intrinseques , les autres sont accidentelles, qui regardent l'ordre, le temps & le lieu, l'air, la maniere, la bien-seance & la bonne grace qu'on appelle en Morale *Decorum*.

Je ne parle point des premieres qui regardent les Sacremens, comme la maniere, la forme & l'intention du Ministre, ou la sainte Messe, comme ces trois memes choses avec l'Ordre du Canon, ou l'Office Divin, comme l'attention & l'intention, l'integrité des Heures Canoniales, la prononciation deüe & legitime.

Je parle seulement icy des secondes, dont les ignorans, les negligens, & relâchez ; les modains & les libertins ; les indociles & infatuez de leur imagination & de leur propre sens ; les opiniâtres tant Ecclesiastiques que seculiers, qui demandent si souvent qui les a faites ? à quoy obligent elles ?

Je dis donc pour les instruire & pour les detromper, qu'il y a des Ceremonies & des Rubriques saintement établies, les unes à l'égard des Sacremens, les autres à l'égard de la sainte Messe, les autres pour l'Office divin, soit en particulier, soit en public ; les autres enfin

l'égard de la pratique de certaines actions saintes & pieuses instituées par l'Eglise, auxquelles le sentiment commun des Fideles attribue la remission des pechez veniels, ce qu'il faut entendre dás le sens que les Theologiens le determinent apres S. Thomas 3. p. q. 87. art. 3. C'est à dire, *ex opere operantis*, en tant que ces usages Sacrez & ces Religieuses pratiques, qu'ils appellent *Sacramentalia*, excitent en nous bien souvent des mouvemens de douleur & de contrition par le moyen des prieres de l'Eglise.

On en compte ordinairement six, l'Oraison Dominicale, à laquelle se rapporte la Priere faite dans une Eglise consacrée & le frappement de poitrine que l'on fait en priant, l'aspersion ou la prise de l'Eau Benite, manger du pain Benit, la Confession generale que l'on appelle vulgairement le *Confiteor*, l'Aumône, la Benediction d'un Evêque ou d'un Abbé consacré, on ajoûte l'Onction qui se fait dans l'ordination des Prêtres.

Orans, Tinctus, Edens, Confessus, Dans, Benedicens, en voila assez de ce dernieres; il faut parler maintenant dans toute l'étendue necessaire des autres qui nous concernent de plus près.

Mais établissons auparavant ce que c'est que Ceremonie en general, & disons que c'est une action exterieure de

Religion, qui nous apprend qu'il y a quelque chose de caché, d'interieur, de spirituel & de mystique, qu'il faut découvrir, rechercher & reconnoître avec des sentimens de respect & d'adoration.

Ceremonia est actus Religionis exterior aliquid internum & spiritale significans. Parce qu'il n'y a point de Ceremonie qui ne renferme & ne signifie quelque chose de caché sous l'écorce & sous l'exterieur.

Donnons jour à cecy; comme il y a trois actes de Religion, qui est une Vertu Morale, infuse, surnaturelle & Chrétienne; l'un interieur, qui est un sentiment de respect & d'adoration de la grandeur de Dieu & de tout ce qui le regarde. L'autre exterieur, qui consiste dans l'adoration exterieure & dans toutes les marques de Religion, par lesquelles nous témoignons nos sentimens interieurs. Les Theologiens appellent ces deux actes elicites, c'est à dire produits & tirez du fond & de l'essence de la Religion, qui luy sont tellement propres qu'ils ne peuvent appartenir à aucune autre vertu, dans le sens que nous venons de dire. Le troisieme acte de Religion s'appelle *actus à Religione imperatus*, qui peut convenir à toutes les vertus, dont les actes seront autant d'actes de Religion, lors qu'ils seront commandez & inspirez par le mot de cette excellente vertu, qui s'appelle

& Rubriques de l'Eglise. Art. V. 153

alors Sainteté, côme le remarque Saint Thomas 2. 2. q. 82. art. 8. par exemple, l'aumône, la visite & la consolation des malades, des veuves & des orphelins, l'humilité, l'obeissance, &c. Où vous ferez bien aises de remarquer icy en passant une admirable usure spirituelle, qui est ignorée de beaucoup de personnes, & moins encore pratiquée, c'est que dans la même action d'une vertu Chrétienne vous pouvez multiplier vos merites sans peine, & faire plusieurs gains tout à la fois, c'est à dire, à gagner & acquérir plusieurs degrez de grace pour la gloire, si vous agissez par plusieurs motifs surnaturels dont chacun produira son merite, son degré de grace & sa Couronne, *Simile est regnum caelorum homini negotiatori*, Matth. cap. 13. v. 45. Comme si vous donnez l'aumône, vous pouvez la faire & par principe de charité & de misericorde, ce motif luy est propre; & par celuy de la Religion pour honorer Jesus-Christ dans le pauvre, & par le motif de la penitence pour satisfaire pour vos pechez; & par celuy de l'oraison & de la priere, pour demander quelque grace à Dieu, par esprit d'humilité, d'obeissance, de liberalité Chrétienne, &c.

La Ceremonie maintenant est une action extérieure du culte & de la religion

produite par l'esprit de cette vertu, à laquelle elle appartient si proprement qu'elle ne peut appartenir à une autre, voyez donc quelle estime vous devez faire des Ceremonies, & ne demandez plus qui les a faites, c'est l'esprit de Dieu qui les a inspirées comme l'auteur & le principe de la Religion, le dernier objet & la fin de tout le Culte, qui veut être honoré au dehors, aussi bien qu'au dedans; qui demande l'exterieur aussi bien que l'interieur, dans le sens & dans la maniere que les Theologiens l'expliquent; c'est la tradition de Jesus-Christ, & de ses Apôtres, qui les a autorisées; c'est l'esprit de l'Eglise conduite & dirigée par celui de son Epoux, qui les a dictées, établies & ordonnées; c'est enfin l'esprit de cette admirable & si importante vertu, qui est la premiere & la plus excellente de toutes les vertus Morales, infuses & Chrétiennes, si peu connue & moins encore pratiquée, qui en a donné les sentimens à tous les Saints & à tous les hommes.

C'est ce même Esprit qui les a inventées & inspirées dans toutes les loix & dans tous les Estats, jusques aux Nations mêmes les plus Barbares. *Deum honorandum esse aliquo cultu norunt omnes ex instinctu nature, ita probatur à Theologis, in 2. 2. q. 8. art. 2. &c.* Vous pouvez voir Molina

Chartreux tout au commencement de son Instruction.

C'est cét esprit dis-je qui a inventé & inspiré tous les Rits, & les Ceremonies qui regardent les Sacremens, dont les Rituels, & le Romain, & ceux qui sont propres à certains & plusieurs Dioceses, & le Ceremonial des Evéques sont des témoignages éclatans, & des marques authentiques & incôtestables, côme aussi les Ceremonies de la sainte Messe d'une même suite, & celle de l'Office divin; nous tâcherons bien-tost de le faire voir en détail & en deduction, car je vois par un peu d'experience, que Dieu m'a donnée, que cela est de la derniere importance, principalement dans ce temps, où nous voyons & nous gemissons, qu'à même temps que l'on tâche à remettre en vigueur (& cela fort sobrement) la Discipline Ecclesiastique, il se trouve une infinité d'ennemis qui s'y opposent, ou par ignorance, ou par prevention d'erreur, ou par passion, ou par malice, ou par mollesse, & par tiedeur & relâchement. Les uns n'ont point du tout été instruits, les autres sont passionnez, méchans & impies, qui méprisent tout, & foulent aux pieds les choses les plus saintes, les autres enfin ne se mettent en peine de rien, ou par une disposition d'un naturel lâche & abatu,

qu'on appelle stupidité (*stupor*) ou par une negligence habituelle acquise, vous voyez que je parle selon la doctrine & la pratique, si je ne me trompe.

C'est cet esprit donc de Religion qui étant naturel à l'égard du culte divin & des Ceremonies du même culte en general, a donné tant d'inventions différentes pour l'adoration & pour le culte, & qui a fait faire & établir tant de loix & d'ordonnances positives, divines & humaines par ce raport, qui neantmoins viennent toutes du même principe & du même fond de cette vertu.

Je laisse icy les Ceremonies de la Loy de nature, dont il est fait mention principalement au chap. 4. de la Genèse, v. 26. où il est porté, *Sed & Seth natus est filius quem vocavit Enos; iste cepit invocare nomen Domini.* C'est à dire qu'il commença d'adorer Dieu d'une maniere plus excellente & plus solemnelle, par le soin & le zele qu'il eut d'assembler les fideles en certain lieu, pour faire des prieres & des sacrifices publics, les prêchant & exhortant avec ferveur à tous les devoirs de la Religion, comme le premier Missionnaire & le premier Apôtre, qui étoit menu ou poussé, & agissoit par le mouvement de Dieu, *instinctu divino*, instituant des Rits & des Ceremonies pour le culte divin, selon le sentiment de S. Jérôme, de

S. Chrysoftome, de Theodoret, de Lyran, de Procope, &c.

Je laisse aussi toutes les Ceremonies de la Loy écrite, que l'on peut distinguer de deux sortes, cōme remarque le sçavant Sylvius sur la 2. 2. q. 86. art. 4. Les unes, comme les Sacrifices & les Sacremens qui figuroient dans leur premiere institution nos mysteres à l'avenir; les autres qui ne regardoient dans leur caractere que la reverence & le culte, comme les vœux, les encensemens, l'usage des pains azimes, les vêtemens propres que l'on prenoit differens des cōmuns & des ordinaires pour les Sacrifices, ila purification des accouchées, les oblations, les primices dont vous pouvez voir la beauté & l'obligation dans ce temps-là, particulièrement au Levitique & au Deuteronomie & d'autres semblables, qui sont toutes tres-belles & dignes d'être pesées, principalement pour nous obliger à faire une plus grande estime que nous ne faisons des nôtres, dont la deduction que nous allons faire, quoy que seulement en gros, servira pour faire voir & admirer ce fond immense de l'esprit de cette vertu incomparable.

En voicy donc une legere ébauche: La forme & la beauté de nos Eglises, leur netteté & propreté, leurs parures & leurs ornemens, les Tableaux & les Images,

es Autels enrichis de Reliques, de chandeliers, de fleurs, &c. leur consecration mysterieuse, les augustes ceremonies des Sacremens, antecedentes, concomitantes & subsequentes, les basses & les grandes Messes avec leur pompe & leurs Ministres, la confusion des cierges & des flambeaux allumez aux plus grandes solemnitez, qui font une representation du Firmament, les encensoirs, l'ordre de donner l'encens, le different son des cloches, les orgues, le chant & la musique, les reverences, les inclinations simples, mediocres & profondes, les genuflexions les prosternemens & abatemens jusques à terre, les differens tons de la voix & de la prononciation basse, mediocre & haute, les extensions des mains, leur jonction, leur elevation, & celle des yeux.

Les habits & ornemens tant Pontificaux qu'Ecclesiastiques simples avec la varieté de leurs couleurs ordonnées par l'Eglise, selon la difference des temps & des Fêtes, blanc, rouge, violet, vert, & noir, où l'orangé peut servir pour rouge, & le bleu pour violet, que je ne specifieray point, non plus que les meubles & les Vases Sacrez, parce que tout cela est connu.

Les differentes actions & postures tant à la Messe qu'à l'Office, les Messes

& Rubriques de l'Eglise. Art. V. 159

& les offices propres & communs avec un ordre tout à fait admirable, & véritablement inspiré par l'Esprit de Dieu.

Les Processions publiques avec le concert des Musiciens, les flambeaux, les violons, les ruës jonchées & tapissées, les bâtons d'argent, les Porte-verges, l'ordre & la disposition du Clergé, des Religieux & des Laïques, les Maîtres des Ceremonies par tout, les fondations enfin, qui se font par cét esprit de Religion.

Toutes ces choses & plusieurs autres sont autant d'inspirations de l'esprit de cette Auguste vertu qui les a inventées & inspirées aux hommes, pour honorer la grandeur de Dieu, & les choses Saintes exterieurement: en second lieu pour edifier & attirer les hommes au Culte du vray Dieu, pour les y conserver, reünir & lier plus fortement, pour les exciter à une plus grande devotion interieure, & leur faire concevoir des sentimens interieurs dignes de la Majesté du Roy des Roys, du Seigneur des Seigneurs, dont le Caractere propre n'est autre que l'indépendance, pour convertir enfin les Heretiques & ramener les égarez, qui sont frapez & ébloüis, par la pompe & la beauté de tout ce que nous venons de dire.

Mais faisons voir dans son fond la

160 Des Rits, Ceremonies,
nécessité & la Sainteté des Ceremonies
dont nous parlons, & apuyons de la der-
niere force, si nous pouvons, ce point
qui est d'une importance si cōsiderable.

L'Ange des Docteurs, dans sa seconde se-
conde, depuis la question 81. jusques à la question
101. nous fait voir avec sa netteté & sa
force ordinaire, un plan achevé de toute
l'œconomie de cette admirable ver-
tu de Religion, dans laquelle il distingue
premierement deux sortes d'actes, les
interieurs qui sont les premiers & les
principaux, où il applique ces paroles
du Fils de Dieu dans S. Luc chap. 17. v. 21.
Regnum Dei intra vos est. Et les exterieurs
qui se rapportent aux interieurs comme
à leur fin. Il fait voir en suite que les
actes interieurs sont deux, la Devotion
& l'Oraison. Il descend après aux actions
exterieures de latrerie, qu'il distingue &
confidere sous trois differens regards:
En premier lieu, du côté de la personne,
& c'est l'Adoration. En second lieu, du
côté des choses que l'on offre, ou que l'on
promet à Dieu: si on regarde ces actions
exterieures du côté des choses que l'on
offre à Dieu, on trouvera les Sacrifices
les Oblations, les Primices & les Dîmes
& si on les confidere du côté de ce que
l'on promet à Dieu, c'est le Vœu. En
en troisieme lieu par rapport à quelque
chose divine, que les hommes prennent

& dont ils se servent pour exercer leur Religion, comme sont le Sacrement & le nom de Dieu : le Sacrement est sans doute un signe extérieur & sensible du Culte Divin. Pour le regard du nom de Dieu, on le peut prendre & s'en servir en trois manieres, par le jurement avec les conditions necessaires, en jugement, verité, & justice, pour confirmer ce que l'on dit ; par la voye de conjuration, & par celle d'invocation, pour prier ou pour louer Dieu, ou pour le remercier.

Enfin pour achever le Tableau de la Religion, il traite des vices qui luy sont opposez, 1. par excez, qui sont les diferentes sortes de superstitiõ, 2. par defaut, comme sont ceux qui regardent le mépris & l'irreverence de Dieu ou des choses Sacrées, & ces derniers sont compris sous le nom d'impieté ou d'irreligion, que S. Thomas appelle irreligiosité. Les vices qui regardent l'irreverence & le mépris de Dieu, sont la tentation ou l'épreuve de Dieu, & le parjure : ceux qui regardent l'irreverence & la profanation des choses Sacrées, sont le Sacrilege & la Simonie.

Nous ne considererons icy que l'Adoration en general, les Sacremens, le Sacrifice, & la loüange qui est l'Office divin, ou en particulier ou en public, &

tout cela est contenu sous le nom d'Adoration, dont nous allons faire voir la nature, qui servira de fondement à tout ce que nous dirons des Ceremonies des Sacremens ; du Sacrifice de la Sainte Messe, & de l'Office divin.

L'Adoration donc selon le Docteur Angelique, 2. 2. q. 81. art. 7. est une action de l'esprit & du corps par laquelle nous témoignons exterieurement nos sentimens interieurs de respect & de reverence de la grandeur de Dieu, en qualité de premier Principe & Souverain Seigneur de toutes choses.

Il donne encor plus de jour à cecy dans la *question 84. Art. 2.* par cette raison qu'il tire de S. Jean Damascene, comme nous sommes composé de deux natures de l'esprit & du corps ; l'Adoration doit renfermer les actions de l'un & de l'autre, la devotion & les sentimens interieurs de respect & de Religion, & les humiliations exterieures du corps, comme les inclinations, les genuflexions, les prosternemens, pour protester que nous ne sommes devant Dieu, que poudre, neant & peché; & dans l'*Article 3.* il fait voir que c'est une necessité de bienfaisance, d'avoir des lieux determinez pour l'adoration, par raport aux Adorateurs & aux Sacrez Mysteres, & autres actions saintes qui s'y font.

& Rubriques de l'Eglise Art. V. 163

Mais dans la question 93. il nous donne de tres belles & tres-importantes lumieres, & comme le Culte de Dieu inuenu & illegitime a deux especes, un Culte faux & un Culte superflu. Il demande dans l'Article 1. *Vtrum in cultu veri Dei possit esse aliquid perniciosum?* & il répond que si le Culte exterior signifie quelque chose de faux il sera pernicieux, ce qui peut arriver en deux manieres. 1. Par rapport à la chose signifiée, comme si presentement dans la loy de grace, on se vouloit servir des Ceremonies de la Loy de Moysé, qui representoient la venue & la Passion du Fils de Dieu & nos autres Mysteres. 2. Il se peut trouver de la fausseté & du mensonge du côté de la personne qui offre le Culte, *ex parte Colentis*, & cela principalement dans l'ordre du Culte commun & public, qui se fait au nom de toute l'Eglise par ses Ministres qui ne doivent rien alterer ny changer dans la maniere établie par l'Eglise, & qui s'y observe ordinairement, comme si quelqu'un vouloit honorer Dieu par de faux Miracles, & témoignages; & par de fausses Reliques: si on changeoit la matiere & la forme des Sacremens, si on introduisoit des Ceremonies étrangères contre l'usage de l'Eglise, ou qui ne sont point conformes à son esprit & à son intention, toutes

toutes ces choses. sont pechez mortels, *ex genere suo*, quoy qu'elles puissent estre quelquefois seulement venielles, ou par legereté de matiere, ou par inconsideration, ou par ignorance invincible, comme quand par inadvertence on change quelque petite Ceremonie; & quand les Ethiopiens se font circoncire croyans d'imiter en cela Jesus-Christ, & n'ayans point d'autre instruction: ce qui ne combat point les differens usages, & coûtumes de plusieurs Dioceses à l'égard des Ceremonies, comme il declare, in *responsione ad 3. Quod diversa consuetudines Ecclesia in cultu divino in nullo veritati repugnant, & ideo sunt servanda, & eas praeferre illicitum est.*

Et dans l'Article 2. où il demande *utrum in cultu Dei possit esse aliquid superfluum?* Il répond qu'une chose peut être superflue & excessive en deux manieres, 1. absolument en elle-même, 2. selon la proportion, la convenance & la maniere: dans la premiere façon le culte ne peut jamais excéder, parce que quelque culte, quelque abaiffement & quelque hommage que nous rendions à Dieu, il est toujours infinimét au dessous de sa grandeur, mais il n'en va pas ainsi de la seconde maniere, où il faut considerer la fin du Culte divin, laquelle ne consiste qu'à rendre la gloire à Dieu qui luy

deuë comme au premier principe & au souverain Seigneur de toutes choses, à témoigner l'estime que nous faisons de son excellence & de sa grandeur, & s'y assujettir d'esprit & de corps, puisque toutes les creatures dependent essentiellement de ce premier estre, & dans leur creation & dans leur gouvernement, dans leur conservation & dans la conduite de leurs operatiôs: C'est pourquoy le Fils de Dieu commence l'Oraison qu'il nous a enseignée de sa propre bouche par un acte de religion; lors qu'il dit, *Sanctificetur nomen tuum*, c'est à dire, *agnoscatur, celebretur, glorificetur, colatur, adoretur.*

Tout ce qui ne tend pas à cette fin, & qui n'y va pas, ou s'il y sert, qui est contre la coûtume & l'usage de l'Eglise, doit d'oc estre rejeté & condamné comme superstitieux & superflu, comme si dans les Offices divins on observoit avec scrupule certain nombre de chandelles, d'Oraisons, certaine situation, certaine couleur, *absque Ecclesia ordinatione*, si quelqu'un omettant & negligiant les Rubriques de l'Eglise pratiquoit par une faulx devotion d'autres ceremonies, ou dans les Heures Canonales, ou dans la sainte Messe.

Enfin tout ce que nous venons de dire de ce culte faux & imaginaire est fondé sur la definition de la superstition,

H

Superstitio est vitium religioni oppositum per excessum, exhibens Cultum divinum, vel cui non debet, vel eo modo quo non debet, c'est à dire, quādo, ubi, quomodo, aut quibus in rebus non debet.

A quoy servent donc maintenant les Ceremonies, & toutes les actions exterieures qui regardent le culte ? voicy qui est beau & important ; dont nous avons déjà touché quelque chose cy-dessus.

Elles servent selon le sentiment de nostre Docteur Angelique & de tous les DD. avec luy, après l'Ecriture Sainte, les Conciles & les Saints Peres. Premièrement pour protester au dehors nostre reconnoissance & l'estime interieure que nous avons de Dieu, comme l'Auteur de tous les biens, & du dedans & du dehors, en faisant agir de concert le corps avec l'esprit. Secondement pour edifier les autres & leur inspirer de semblables sentimens d'estime de la Majesté divine, mais en troisieme lieu & principalement pour nous exciter & nous échauffer nous memes à continuer, à augmenter, fortifier & multiplier nos actions interieures de Religion.

Ce n'est pas qu'il en revienne quelque avantage à Dieu & qu'il en ait besoin, *Nunquid manducabo carnes taurorum, aut sanguinem hircorum potabo? Psal. 49. v. 13.* Il n'a pas besoin des orgues, ny du chant, ny de la musique, ny de tout le reste que nous

avons dit, luy qui seul est suffisant à soy-même, & le monde de soy-même, confissent Tertul. lib. contra Praxeam. Ipse sibi & mundus, & locus, & omnia, le Prophete Royal, Quoniam honorum meorum non eges, Psal. 15. v. 2. & les Theologiens dans la premiere partie à la question *Quid sit Deus; ipsum esse, primum esse, suum esse, totum esse*: mais c'est plutôt pour nostre profit & pour nos avantages, entant que nostre perfection consiste dans la sujétion & soumission que nous devons rendre à Dieu.

Faisons parler icy nôtre Docteur Angelique, car nous ne pouvons de nous mêmes, que begayer en cette rencontre, c'est dans la question citée 81. art. 7. où il parle ainsi dâs le corps de l'Article.

Ecoutons le bien, *Respondeo dicendum, quod Deo reverentiam, & honorem exhibemus non propter seipsum, quia ex seipso est gloria plenus, cui nihil à creatura adjici potest, sed propter nos, quia videlicet per hoc quod Deum reveremur, & honoramus, mens nostra ei subicitur, & in hoc ejus perfectio consistit. Qualibet enim res perficitur per hoc quod subditur suo superiori, sicut corpus per hoc quod vivificatur ab anima, aër per hoc quod illuminatur à sole; Mens autem humana indiget, ad hoc quod conjungatur Deo sensibilibus manuductione: quia invisibilia Dei per ea quae facta sunt intellecta, conspiciuntur, ut Apost. dicit ad Roman. cap. 1. v. 20. Et ideo in divinis*

H ij

cultu necesse est aliquibus corporalibus uti, ut eum quasi signis quibusdam, mens hominis excitetur ad spirituales actus, quibus Deo conjungitur. Et ideo religio habet quidem interiores actus quasi principales, & per se ad Religionem pertinentes: exteriores vero actus quasi secundarios, & ad interiores actus ordinatos.

Ces fondemens supposez, il est temps maintenant de parler plus en particulier des Ceremonies & des Rubriques, des Sacremens, de la sainte Messe & de l'Office divin.

Mais faisons auparavant une remarque fondamentale, cōmune à toutes ces saintes pratiques, qui servira encore davantage pour en faire voir, & pour appuyer la sainteté & l'obligation.

L'esprit de la Religion en a jetté les premiers fondemens, comme nous ayons dit plusieurs fois.

Les hommes de la Loy de Nature ont donné des marques & des échantillons, par la force de l'instinct, & par la lumiere de la raison.

La Loy écrite, a ajouté, ordonné & réglé quantité de Loix ceremoniales.

Le Fils de Dieu enfin & les Apostres, ce qui est remarquable, nous ont enseigné & suggéré par leurs pratiques, & par leurs exemples, toutes les Ceremonies & les Rubriques que l'Eglise nous a prescrites. Ils en ont doné l'esprit, le plan,

& Rubriques de l'Eglise. Art. V. 173

fond, les idées, les ébauches, les sacrez
préludes, la clef, les inventions, & les ou-
vertures, tous ces termes m'ont paru ne-
cessaires pour faire entendre ma pensée.

Nous lifons les actions de graces du Fils
de Dieu, la benediction du pain & du vin,
Math. 26. v. 26. & 27. & Lucæ 22. vers.
19. & 20. l'élevation des yeux, Joan. 17.
v. 1. & tout cela devant la consecration,
les loiianges & les Hymnes. Et Hymno dicto
exierunt Montem Oliveti, Matth. 26. vers. 30.
Les élévations des yeux en priant, Joan.
11. v. 41. *Iesus autē elevatis sursum oculis dixit,*
Pater gratias ago tibi, quoniam audisti me. Ses
prieres à genoux. Lucæ 22. v. 41. *Et posi-*
tis-gemibus orabat, à les abatemens & pro-
ftrernemens jusques à terre, *Procidit in fa-*
ciem suam, Matth. 26. v. 39. son assiduité à
prier, Lucæ 6. v. 12. *Et erat pernoctans in ora-*
tione Dei; Ce qui a donné lieu en partie à
l'ancien usage de l'Eglise de chanter les
Matines la nuit, ce qui s'observe en-
core en beaucoup d'Eglises Cathedrales,
& chez les Religieux.

Voyons semblablement la pratique des
Apostres: De S. Pierre, *Petrus pōnens ge-*
nua oravit. Act. 9. v. 40. *Procedit ad genua*
Iesu, Lucæ 5. vers. 8. De Saint Estienne,
Act. 7. vers. 59. De Saint Paul, Act.
20. vers. 36.

Mais écoutons le conseil du même A-
postre, 1. Timoth. 2. vers. 8. *Volo ergo vivo*

orare in omni loco, levantes puras manus, & sur tout ce qu'il dit, 1. Cor. 11, vers. 34. Cetera autem cum venero disponam, où il parle du Rit qu'il faut garder dans l'administration de l'Eucharistie, sur quoy Augustin dit excellemment, Epitre 118. Chap. 6. Non precipit Christus quo deinceps ordine sumeretur ut Apostolis per quos Ecclesiam constituturus erat servaret hunc locum.

L'Eglise maintenant fondée sur ces exemples & sur le pouvoir que le Fils de Dieu luy a donné, Lucæ 10. vers. 16. *Qui vos audit me audit, & qui vos spernit me spernit me* & sur les dernieres paroles que nous vous rapportées de l'Apôtre, sur lesquelles sont fondées les Traditions Apostoliques & les Institutions Ecclesiastiques, l'Eglise, dis-je, appuyée sur de si bons fondemens, a donc eu droit d'instituer des Rubriques pour les Ceremonies des Sacremens des Rubriques du Missel & de l'Office de vin.

Mais après tout, il me semble qu'il faut sçavoir pour le regard des Rits & des Ceremonies des Sacremens, ce que le Concile de Trente, Sess. 7. Canon 13. *Si quis dixerit, receptos & approbatos Ecclesie Catholicae ritus, in solemnibus Sacramentorum administratione adhiberi consuetos, aut contempserit, sine peccato à ministris pro libito omitti, aut novos alios per quemcumque Ecclesiarum Patrem mutari posse, anathema sit.* Ce que

Theologiens étendēt avec raison par un
mēme principe aux Ceremonies de la
sainte Messe & de l'Office divin.

Voilà la necessité & l'obligation des
Ceremonies des Sacremens, ajoûtez-y
leur utilité. 1. à l'égard de l'entendēmēt
qu'elles disposent & facilitent à connoi-
stre l'excellence & l'efficacitē des Sacre-
mēs, & qui instruisent comme de niches
tableaux, les grossiers & les ignorans. 2. à
l'égard de la memoire, qu'elles font res-
souvenir de la Vie & de la Mort du Fils de
Dieu. 3. à l'égard de la volonté, à laquel-
le elles donnent de la devotion, & inspi-
rent des sentimens de respect & de ve-
neration, principalement quand elles
sont faites comme il faut par les Eccle-
siastiques: & enfin à l'égard du demon
qui tasche d'empêcher de toutes ses for-
ces l'administration des Sacremens, mais
ses effets sont émouffez & reprimez par
les prieres de l'Eglise, par les benedic-
tions, les exorcismes, &c.

Le dessein que j'ay formé dans cēt A-
bregé m'empêche de parler en détail des
Ceremonies de chaque Sacremēt, je vous
renvoye principalement au Manuel de
Monsieur Beuvelet, & au Pedagogue des
Familles Chrestiennes.

En second lieu pour le regard des Ce-
remonies de la sainte Messe, faisons par-
ler un des plus grands Theologiens sans

176 Des Rits, Ceremonies,
doute de nôtre siecle, c'est Suarez, Tom.
2. disp. 84. sect. 1. Hi ritus fundantur in illis ver-
bis Pauli 2. Corinth. 14. Omnia honestè &
secundùm ordinem fiant in vobis : & ideo oportet
in his omnibus, etiam minutissimis, certum
ordinem ab Ecclesia constitui, tum quia si hac re-
linquerentur uniuscujusque arbitrio, multa inde-
corè & imprudenter fierent : tum etiam quia exi-
stimavit Ecclesia, in tam alto & sacro ministe-
rio nihil esse leve existimandum, quominus maxi-
mâ decentiâ & gravitate fiat. Vbi optimè qua-
drat illud Cypriani in expositione Orationis Do-
minica : placendum est divinis oculis etiam in
habitu corporis. Denique quia hac uniformitas,
quæ in his omnibus servatur ad splendorem officii
Ecclesiastici spectat, & unitatem Ecclesia com-
mèdat & Pastorum ejus curam ac sollicitudinem.

Et le même Docteur, tom. 3. disp. 83.
sect. 3. & disp. 84. sect. 2. poursuit ainsi,
Dico primò Sacerdotes teneri ad servandam inte-
grum ritum Missæ, prout in Missali statutum, ac
definitum est : probatur primò ex Concilio Trid.
Sess. 22. Decreto de observandis & evitandis in
celebratione Missæ. Secundò ex Bulla Pii V. præ-
fixa in principio Missalis, ubi sic dicit : Mandan-
tes, ac districtè omnibus & singulis personis in vir-
tute sanctæ obedientiæ præcipientes, ut Missam
juxta ritum, modum & normam, quæ per Mis-
sale hoc à nobis traditur, decantent ac legant :
neque in Missæ celebratione alias ceremonias vel
preces, quàm quæ hoc Missali continentur, addi-
re vel recitare præsumant. Quod intelligendum

est seclusis privilegiis : tamen qui illis gaudent tenentur servatâ proportionem ea dicere, quæ in Missali sibi permissò continentur. Tertio accedit ratio hujus præcepti, quia hæc res gravis est, & ad debitum cultum divinum spectat; ut quæ tantum mysterium ordinatè fiat : quando verò hæc omisso sit peccatum veniale, quandoq; verò mortale ex materia gravitate, & ex contemptu vel negligentia judicandum est, & un peu après:

Tertio dicendum est, hoc peccatum ex genere suo esse mortale, tamen ex levitate materia, vel inadvertentia esse posse veniale. Puis parlant plus particulièrement des omissions il dit :

Quapropter in hoc genere peccandi facillimè erit culpa gravis, si materia sit alicujus momenti.

Mais voyons tout entier le Decret du Concile, Quanta cura adhibenda sit, ut sacrosanctum Missæ sacrificium omni religionis cultu ac veneratione celebretur, qui vis facile existimare poterit, qui cogitarit, maledictum in sacris Literis eum vocari, qui facit opus negligenter. (Il y a dâs Jeremie chap. 48. vers. 10. Maledictus qui facit opus Domini fraudulenter) quòd si necessario fatemur, nullum aliud opus ad eò sanctum ac divinum à Christi fidelibus tractari posse, quàm hoc ipsum tremendum mysterium; quo vivifica illa hostia, quâ Deo Patri reconciliati sumus, in alteri per Sacerdotes quotidie immolatur; satis etiam apparet, omnem operam & diligentiam in eo ponendam esse, ut quantâ maximâ fieri potest interiori cordis munditiâ & puritate, atque exteriori devotionis ac pietatis specie peragatur.

H. y

Remarquez ces dernières paroles. Cùm igitur multa jam sive temporum vitio, sive hominum incuriâ, & improbitate irrepsisse videantur, quæ à tanti sacrificii dignitate aliena sunt; ut ei debitus honor & cultus ad Dei gloriam & fidelis populi adificationem restituantur, decernit sancta Synodus, ut Ordinarii locorum Episcopi ea omnia prohibere, atque è medio tollere sedulo curent, ac teneantur, quæ vel avaritia, Idolorum servitus, vel irreverentia, quæ ab impietate vix sejuncta esse potest, factes une tres-particuliere attention à cela, vel superstitio veræ pietatis falsa imitatrix, induxit. Atque ut multa pauca comprehendantur, in primis, quod ad avaritiam pertinet, cujusvis generis mercedum conditiones, pacta, & quidquid pro Missis novis celebrandis datur, nec non importunas atque illiberales elemosynarum exactiones potius, quàm postulationes, aliaquæ hujusmodi quæ à Simoniaca labe, vel certe à turpi questu non longè absunt, omninò prohibeant. Deindè, ut irreverentia vitetur, singuli in suis diocesis interdican, nec cui vago & ignoto sacerdoti Missas celebrare liceat. Neminem præterea, qui publicè & notoriè criminatus sit, aut sancto altari ministrare, aut sacris interessibus, atque omninò extrà Ecclesiam, & ad divinum tantum cultum dedicata oratoria, ab eisdem Ordinariis designanda & visitanda, sanctum hoc sacrificium à secularibus aut regularibus quibuscumque peragi: ac nisi priùs, qui intersint, decenter composito corporis habitu, appuyez enco

là-dessus, declaraverint se mente etiam, ac devoto cordis affectu, non solum corpore, adesse. Ab Ecclesijs vero musicas eas, ubi sive organo, sive cantu lascivum aut impium aliquid miscetur, item seculares omnes actiones, vana atque adeo profana colloquia, deambulationes, strepitus, clamores arceant; ut domus Dei verè domus orationis esse videatur, ac dici possit. Postremò, ne superstitioni locus aliquis detur, edicto Et pœnis propositis caveant, ne Sacerdotes alijs quàm debitis horis celebrent; ne ritus alios, aut alias ceremonias Et preces in Missarum celebratione adhibeant, præter eas quæ ab Ecclesia probatæ, ac frequenti Et laudabili usu receptæ fuerint. Quarundam verò Missarum, Et candelarum certum numerum, qui magis à supersticioso cultu, quàm à vera religione inventus est, omninò ab Ecclesia removeant, doceant quæ populum, quis sit, Et à quo potissimum proveniat sanctissimi hujus sacrificii tam pretiosus ac celestis fructus. Moneant etiam eundem populum, ut frequenter ad suas Parochias, saltem diebus Dominicis, Et majoribus festis accedant. Hæc igitur omnia quæ summam enumerata sunt, omnibus locorum Ordinarijs ita proponuntur, ut non solum ea ipsa, sed quæcumq; alia huc pertinere visa fuerint, ipsi pro data sibi à sacrosancta Synodo potestate, ac etiam, ut delegati Sedis Apostolica, prohibeant, mandent, corrigant, statuunt; at quæ ad ea inviolatè servanda censuris Ecclesiasticis, alijs quæ pœnis, quæ illorum arbitrio constituentur, fidelem populum compellant non obstantibus privilegijs, exemp-

Achevons enfin par l'Office divin, S. Thomas, qu. 83. art. 12. fait voir que l'Oraison & la priere publique qui se fait & qui est offerte à Dieu par les Ecclesiastiques au nom de toute l'Eglise, doit estre vocale pour trois raisons.

1. Afin qu'elle soit connue des fidelles pour qui on la fait, pour les inviter à s'unir d'esprit & de cœur avec l'esprit de l'Eglise dans ses Ministres.

2. Pour exciter & accroistre la devotion interieure, tant des Ministres que du peuple.

Et en troisieme lieu pour rendre plus solennellement nos hommages au dehors, & payer le tribut de la servitude que nous devons à Dieu, non seulement de l'esprit, mais encore du corps que nous avons receu de luy, comme dit le Prophete Osée, c. ult. v. 3. *Et reddemus vitulos labiorum nostrorum*, c'est à dire la victime de nos lèvres; & l'Apostre qui semble l'avoir emprunté de luy, *Per ipsum sum ergò offeramus hostiam laudis semper Deo id est fructum labiorum confitèrium nomini ejus*, Hebr. 23. v. 15. Et c'est pour cela que le Prophete Royal nous exhorte ainsi au Psal. 67. v. 27. *In Ecclesiis benedicite Deo Domino*, & au Psal. 115. v. 14. *Vota mea Domino reddam coram omni populo ejus.*

Entendons parler sur ce sujet pour l'obligation de se bien acquitter de l'Office divin, Innocent III. dans le 4. Concile de Latran, Can. 17. *Districte* (dit-il) *precipimus in virtute obedientie, ut divinum Officium nocturnum pariter & diurnum quantum eis dederit Deus, studiosè celebrent pariter & devotè*: il a une Glosse insigne sur ce precepte, *cap. dolentes de celebr. miss.* qui explique ces deux termes si essentiels & si bien concertez.

1. *Studiosè*, c'est à dire sans syncope, sans manger, comme l'on dit, & couper les mots, & sauter une partie du milieu d'un verset pour aller à la fin avec precipitation: De plus qu'on ne commence point le verset suivant sans qu'on ait achevé entièrement les derniers mots & syllables du verset precedent, ces deux abus regardent principalement le Chœur: & sont si frequens & si ordinaires parmy les Chanoines, que cela donne du scandale même aux moindres Laïques; & après tout on y peut pecher mortellemēt bien souvent. *Et ratione scandali, & ratione severioris precepti Ecclesie, quod magis obligat in publico quàm in privato, districte precipimus in virtute obedientie*; remarquez la force de ces paroles, c'est le sentiment d'Azor, de Filliutius, de Navarre, de Sylvius, quæst. 83. art. 13. *Vtrum de necessitate orationis sit quod sit attentè*, Concl. 5.

Et les mêmes DD. & quantité d'autres tiennent qu'on ne satisfait point quand on anticipe notablement sur la fin des versets, c'est à quoy les Superieurs doivent répondre devant Dieu, & cela regarde le devoir de la bouche, *Officium oris, studiosè.*

2. *Devoir*, ce qui regarde le devoir de l'esprit selon le dire de l'Apostre, 1. Cor. 14. v. 15. *Orabo spiritu, id est respirations & lingua: orabo & mente, id est devot à mentis attentione, psallam spiritu, psallam & mente.*

La devotion donc requise à la célébration de l'Office divin demande deux choses, l'attention & la reverence, la seule attention ne suffit pas, parce que la priere est une action de Religion, qui demande par conséquent la reverence, car c'est autre chose de prier, & autre chose de lire attentivement: Nous aurions beaucoup de choses à dire de l'une & de l'autre, mais ny le temps, ny le dessein de ce Livre ne nous le permet pas.

Et c'est à cét effet pour adorer Dieu, le prier & chanter ces loüanges, avec plus d'honneur & de convenance, que l'Eglise a institué tant de différentes actions dans le Chœur, & de postures aussi dedans & dehors du Chœur, debout, assis, incliné, à genoux; la face différemment tournée, tantôt du côté du Maître Autel, tantôt du côté du Chœur, & quantité

& Rubriques de l'Eglise. Art. V. 183
d'autres dont vous voyez bien que je ne
sçauois parler en particulier pour ne
pas sortir de mes bornes. Je ne sçauois
oublier icy l'exemple de Saint Charles,
qui se tenoit dans le Chœur & hors du
Chœur, avec tant de modestie & de res-
pect, que les peuples disoient avec ad-
miration : il faut que Dieu soit un
grand Seigneur, puis qu'il a un si grand
Serviteur.

Mais vous me direz quel peché y a-
t'il de manquer aux Ceremonies ; Je
réponds que c'est une demande indigne
d'un veritable Ecclesiastique & d'un
Chrestien même ; ne faut-il rien faire
que pour éviter le peché & la peine ?
generatio prava & adultera, ne faut-il pas
faire ce qui est de son devoir, *dignè Deo* ?
comme dit l'Apostre, 2. Souvenez vous
du Canon 13. *Sess. 7.* du Concile que nous
avons raporté tout au long à l'égard des
Ceremonies des Sacremens, repassez icy
ce que nous avons tiré de Suarez un peu
plus haut, touchant celles de la sainte
Messe, & enfin ce que nous avons alle-
gué d'Innocent III. dans un des plus
grands Conciles de l'Eglise, pour le re-
gard de l'Office divin.

Sur ces trois fondemens tous les Theo-
logiens asseurent, 1. que l'omission des
Ceremonies sans mépris est un peché
mortel, *ex genere*, tant à cause que le

184 Des Rits, Ceremonies,
precepte de la Religion qui oblige à les
garder, oblige sous peine de peché mor-
tel, *saltem ex genere*, comme enseigne Sua-
rez, *disp. 16. sect. 2. ad finem*, qu'à cause des
autoritez alleguées, fondées sur ce pre-
cepte, ils disent *saltem ex genere*, c'est à di-
re par raport à l'objet qui de soy est gra-
ve ; parce que l'omission de quelque Ce-
remonie, quelquefois par accident, peut
estre seulement un peché veniel ; là où
la matière sera legere : or cette obliga-
tion s'entend, *extra casum necessitatis*, com-
me par exemple, lors qu'il faut donner
l'Extreme-Onction à un moribond qui
est aux derniers abois, &c.

2. Ils supposent sans difficulté, que s'il
y a mépris formel dans l'omission des
Ceremonies, *etiam in materia levi*, c'est un
peché mortel, parce qu'il y a desobeis-
sance formelle: Il faut rapporter icy à ce
point du mépris formel, le mauvais fôd
& le naturel insolent, fier, arrogant,
indocile, opiniâtre & rebelle, & la mau-
vaise disposition, ou naturelle, ou acqui-
se du ceux qui ne veulent ny lire, ny être
instruits, ny avertis, qu'on appelle *igno-
rancia prava dispositionis*; & bien plus, la
malice, l'affectatiô & l'esprit diabolique
de ceux qui diroient: Je n'en veux sca-
voir ny garder aucune: Je ne veux évi-
ter aucun peché veniel, ny répondre à
aucune inspiration: cette volonté est

& Rubriques de l'Eglise. Art.V. 185
mortelle, & la dernière planche de la
damnation, & sans doute c'est le plus
dangereux & les plus malheureux de tous
les états.

3. S'il y a negligence habituelle de les
apprendre, ou de les garder, & d'y
faire attention & reflexion, *tum in ma-*
teria gravi, tum levi universim., c'est un pe-
ché mortel; parce que premièrement
c'est un mépris indirect & virtuel; & se-
condement, parce qu'on se met en dan-
ger tout evident de faire des fautes sans
cesse, & des fautes considerables. Que
dites vous à cela Ecclesiastiques du vieux
temps, de vieille date, & de vieille im-
pression, routinez & endurcis dans vos
vieilles erreurs & dans vos habitudes
incorrigibles, qui ne vous conduisez que
par coustume & par humeur, vous ne
vous en cachez point, vous avez levé l'é-
tendart de l'opiniastreté & de la rebel-
lion; vous vous moquez des Seminaires
que vous appelez des nouveautez; vous
ne tenez compte des Regles de la disci-
pline Ecclesiastique, vous dites que les
Peres & les Docteurs sont des hommes
côme vous; vous n'avez lû ny les uns ny
les autres, ny vous n'êtes pas disposez à les
lire, ny peut estre capable; vous faites li-
tiere des livres Ecclesiastiques, Spirituels
& des cas de conscience; vous en sçavez
plus qu'eux, vous ne suivez que vos reve-

ries, vos fantaisies, & les fausses maximes du monde, dans lesquelles vous avez vieilly & pourry; encore ne les entendez vous pas bien; Enfin on ne sçait ce que vous estes, vous n'estes ny bons mondains, ny bons Ecclesiastiques; vous êtes des Amphibies qui ne furent pas receus dans l'Arche.

Vous ne vous connoissez pas, vous faites compassion ou horreur à tous les gens de bien qui ont quelque connoissance des Regles & des Ceremonies Ecclesiastiques, vous faites rire les libertins de vostre démarche en allant à l'Autel; de vos gestes & de votre action en disant la Messe, & de vos postures en chantant l'Office: vous seriez vomir Dieu, & les Anges s'ils en étoient capables. *Factus sum insipiens, vos me coëgisti.*

Que dites vous de même à cela jeunes Ecclesiastiques mal-élevez & mal instruits, & qui ne le voulez pas estre? qui faites tant les entendus, qui méprisez les Ceremonies, par vanité, par force d'esprit, qui n'allez & demeurez aux Seminaires que par force, ou par maxime, & par politique, *Deus non irridetur.*

Que dirons nous après cela de l'ignorance des Ecclesiastiques en cette rencontre, de leurs negligences & irreverences, leurs défauts sont si communs & si grossiers en ce poinct, que les moines

dres Laïques y prennent garde & s'en scandalisent, & je ne puis m'empêcher de les mettre au jour pour les faire condamner à tout le monde, & à ceux mêmes qui les commettent, s'ils ont encore un peu de sens commun, & s'ils ne sont pas tout à fait reprouvés; & puis qu'ils les commettent publiquement, il les faut dire publiquement: mais aussi à même temps je ne m'oblige pas à les produire tous & à les exposer en détail, car j'en ferois sans doute un juste volume, ce que je ne puis ny veuX presentement entreprendre.

On mene des chiens à l'Eglise & à l'Office, tout le monde sçait les insolences, les ordures, les troubles & les desordres que font ces animaux. Où est ton esprit, Ecclesiastique insensé? *quis te fascinavit non obedire veritati?* Peut-estre que tu t'appuyes sur ta condition & sur ta naissance, sur ta charge & sur ton autorité, sur ta fierté & ton insolence, sur ton opiniastreté & ta rebellion, qui ferme la bouche aux Superieurs, aux inferieurs & à tes égaux; sur ta routine impie, que tu t'imagines estre permise, par une erreur de longue main: tu te moques de Dieu, mais Dieu se mocquera de toy, *serve male*, mauvais serviteur, puisque tu n'as point de Religion.

On prend du tabac devant tout le

monde lors qu'on chante les louanges de Dieu, on met un genouil sur l'autre, on tient des postures ou de Soldats, ou de Comediens; on porte de gants & des bouquets comme des Courtisans pendant les Offices divins. J'ay veu un Curé qui donnoit l'absolution, qui portoit les Reliques, & qui faisoit l'Eau benite avec les gants aux mains, & qui le fait encore; après cela s'estonnera-t'on de voir des Laiques se Confesser, recevoir l'absolution & se Communier avec les gants; j'en ay veu & j'en vois tous les jours qui se confessent avec le Surplis, & quelquefois à des Prêtres bottez qui viennent de la campagne; on dit la Messe avec des méchâs & abbreviez just'au corps, on ôte son collet, &c.

Que dirons nous des ris, des causeries & des immodesties continuelles, des comptes ridicules & extravagans que l'on fait, des fables & des nouvelles que l'on dit, des rendez-vous que l'on se donne: *Cùm videritis abominationem desolationis in loco Sancto*: des égaremens, des yeux, du balbutiement, de la hâte & précipitation, de l'anticipation sur la fin des versets dans le Chœur, de l'empressement scandaleux à dire la Messe, de la démarche de soldats, ou de mondains & d'eventez, en allant & revenant de l'Autel des calotes, mouchoirs, Breviaires

& bonnets , que l'on y met pendant la Messe , des chapeaux & des manteaux, que l'on met semblablement sur les Autels dans les Chapelles ; on se sert des napes pour s'essuyer les mains au Psalme *Lavabo* , il semble qu'on ne soit que des retributionnaires de Messes & de fondations.

Que dirons nous de la saleté des Tabernacles, des Ciboires, des Purificatoires, des Corporaux, &c. qui jaunissent & verdissent tout ensemble de pourriture & de tâches, il ne faut que voir comme sont tenuës les Sacristies & les Autels des Eglises Paroissiales, & de plusieurs Cathedrales & Collegiales, pour gemir, & pour avoir horreur de cette negligence.

Il faut que je brise icy, car je n'aurois jamais fait, je laisse cent autres defauts semblables, je ne parle pas des impietés, des sacrileges & des scandales qui concernent cette matiere. Finissons cecy par ces paroles fordimables du Prophete Isaye, chap. 26. vers. 10. *Miseramur impio & non discet justitiam, in terra Sanctorum iniqua gessit & non videbit gloriam Domini.* Nous lisons dans les Histories que Dieu a abandonné cent Eglises à la fureur des Payens, des impies, & des ennemis pour punir les insolences, les immodesties & les irreverences,

que les peuples, & principalement les Prestres y commettoient, & nous sçavons les malheurs arrivez dans la cruauté & sous les fleaux de ces dernières guerres, & on en gemit encore, les Temples violez & changez en Corps-de-gardes, & souvent abatus, les Sacrifices pillés, les autels profanez, où l'on a veu naistre des orties, ramper des limaçons & des serpens, les Prestres massacrez, les Cloistres forcez, & les Religieuses violées. *Si ergo Pater ego sum, ubi est honor meus, & si Dominus ego sum, ubi est timor meus, dicit Dominus exercituum ad vos, ô Sacerdotes qui despicitis nomen meum! &c. Malach. cap. 1. v. 6. &c. jusques au verset 11. voyez encore le chap. 2. jusques au verset 10.*

Mais après tout, voicy qui me paroît fort, si Dieu se monstroit si jaloux des Ceremonies de l'ancien Testament qu'il avoit establies & ordonnées: Comment & à quel point ne le seroit-il pas de celles du nouveau.

Entendons parler Moyse, tout moribond qu'il estoit, de sa part, au Deuterome, chap. 7. v. 11. *Custodi precepta & ceremonias atque judicia quæ ego mando tibi hodie ut facias,* & au chap. 8. vers. 11. *Observa & cave nequando obliviscaris Domini Dei tui & negligas mandata ejus atque judicia & ceremonias quas ego precipio tibi hodie.* & au chap. 10. v. 12. & 13. *Et nunc Israël quid Domi-*

Et Rubriques de l'Eglise Art. V. 191

Et Deus tuus petit à te nisi ut timeas Dominum. &c. Custodiasque mandata Domini & ceremonias ejus quas ego hodie precipio tibi; ut bene sit tibi, & au chap. 11. v. 32. Videte ergo ut impleatis ceremonias, &c.

Mais sur tout au chap. 28. v. 15. Quod si audire nolueris vocem Domini Dei tui ut custodias & facias omnia mandata ejus & ceremonias quas ego precipio tibi hodie, venient super te omnes maledictiones ista, & apprehendent te; voyez-les si vous voulez toutes de fuite. Entendons parler maintenant le Fils de Dieu, Zelus domus tua comedit me, Joan. 2. v. 17. Domus mea domus orationis vocabitur, vos autem fecistis illam speluncam latronum, Matth. 21. vers. 13. tirez de là les conséquences, ce zele armera sans doute sa Justice pour nous chastier comme nous le meritons, ou dans ce monde ou dans l'autre, pour lequel nous amassons des tresors de colere & de vengeance, si nous continuons nos prevarications dans nostre ministere, & si nous ne cessons de porter nos negligences & nos irreverences jusques dans son Têple, & aux pieds de ses Autels; puisque tout au moins (quoy que sans doute nous soyons obligez au plus) nous devons faire autant d'estime & avoir autant de soin de pratiquer les Ceremonies de l'Epouse unique du Fils de Dieu, que les Juifs en avoient pour le Culte du vray Dieu,

Gardons donc, mes tres-chers freres, toutes les Ceremonies qui sont marquées & ordonnées, au moins hors du cas de quelque necessité considerable, parce qu'elles sont des actions & des marques de Religion, qui signifient toujours quelque Mystere caché quand on les considere bien, dont par la misericorde de Dieu l'on a fait plusieurs beaux Livres, principalement dans ce temps.

Faisons les avec ordre, *secundum ordinem*, & selon la forme & la maniere qui est prescrite, entendons parler sur ce sujet Innocent III. dans le Concile 4. de Latran, Can. 17. *Districtè precipimus ut Episcopi capi promovendos Sacerdotes diligenter instruant & informant, vel per seipfos, vel per alios, divinis Officiis & Ecclesiasticis Sacramentis, qualiter valeant celebrare. Satius est enim maxime in Ordine Sacerdotum paucos bonos, quam multos malos habere ministros.*

N'est-ce pas une chose qui fait horreur & qui est digne de larmes, que quantité d'Ecclésiastiques, & presque tous, traitent les principaux mysteres de la Religion d'une maniere si basse, si negligée & abatuë, sans esprit interieur, sans attention, sans honneur, côme sic'estoient des choses communes & profanes, ne se gardans pas non seulement les Ceremonies, mais negligens memes de les prendre

prendre, ou par humeur, par mauvaise disposition & par opiniastreté, ou bien souvent par un orgueil volontaire & par mépris: Combien y en a-t'il qui ne les ont jamais leu? & si quelquefois on les avertit, ou ils s'en moquent, ou ils s'emportent, & font des reparties ridicules & impies tout ensemble: ils demandent d'abord, qui les a faites? à quoy obligent-elles? ils ajoutent que ce sont des nouveautez des Seminaires, qu'ils en sçavent plus qu'eux; ils disent en un mot tout à plat qu'ils n'en ferot rien, que les anciens ne faisoient pas tant de façon, & quand on leur apporte quelques exemples & comparaisons des Grands de la terre qui veulent estre servis, & cela avec raison, dans un bon sens, *Cui honorem honorem*, avec tant d'honneur, de respect, de reserve & de circonspection: ils répondent pour s'affermir dans leurs abus qu'il ne faut point faire de comparaison de Dieu avec les creatures; mais ne sçait on pas bien comment il le faut faire, le Sage ne le dit-il pas, Prov. 23. v. 1. & 2. *Quando sederis ut comedas cum principe diligenter attende*, &c. & *statue cultrum in gutture tuo*. & le Fils de Dieu ne se dit-il pas une Vigne & son Pere un Laboureur, ne se compare-t'il pas à une Poule dans Saint Matth. chap. 23. v. 37.

Faisons-les de plus avec la modestie,

convenable, & l'edification des assistans, honestè, car l'on sçait par experience qu'il n'y a rien de plus efficace pour la cõversion des Heretiques & des infidelles mèmes, que la vie exemplaire des Ecclesiastiques, & l'exacte & devote Pratique des Ceremonies.

Enfin pratiquons les avec un esprit de devotion & de Religion pour honorer la grandeur de Dieu & les choses saintes dans ce rapport, à quoy il faut necessairement joindre à l'attention, Joan. 4. vers. 23. *Venit hora & nunc est. Quando veri adoratores adorabunt patrem in spiritu & veritate, nam & pater tales querit qui adorent eum.*

Les fruits & les avantages qui en reviennent sont grands, Matth. 5. vers. 21. & 23. *Euge serve bone & fidelis quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.* Comme au contraire, *Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter.* Jerem. 48. vers. 10. où les Septante tournent *negligenter.*

Nous lisons au 10. chap. du Levitique vers. 1. & 2. & au chap. 3. des Nombres vers. 5. que Dieu fit mourir deux enfans d'Aaron, Nadab & Abiu, par un feu devorant, pour s'être servis d'un feu étranger voulans donner de l'encens à Sa Majesté.

Animons nous par les exemples de SS. principalement du grand S. Charles

& Rubriques de l'Eglise. Art. V. 195
obeïssons à l'Eglise ; ayons du zele & de
l'affection pour le Culte divin, estimons
les moindres Ceremonies, *Quis in modico
iniquus est & in majori iniquus est, Lucae 16.
v. 10.* lisons les Rituels pour les Sacre-
mens, les Rubriques du Missel, celles de
l'Office, vous pouvez voir le petit Mou-
lin & l'Abregé de Gavantus, n'ayons
point de honte d'apprendre & de nous
faire instruire selon l'avis de l'Epistre
attribuée à Saint Clement Epistre 3. *Nul-
lus propter opprobrium senectutis, aut juventutis,
vel nobilitatem generis, à parvulis & minus eru-
ditis, si quid fortè utilitatis & salutis, inquirere
negligat.*





DE LA CHARITÉ
 ET DV ZELE
 DU SALUT
 DES AMES,
 ET DE LA MANIERE DE S'Y
 EMPLOYER AVEC FRUIT.

ARTICLE VI.

Fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus æmulatio : lampades ejus, lampades ignis atque flammarum.
 Cant. c. 8. v. 6.



'Amour est fort comme la mort, le Zele est dur & ferme comme l'enfer, ses lumieres sont des lumieres de feu & de flammes brûlantes. Je suppose comme un fondement incontestable (avant que d'entrer dans le fond de nostre motiere) qu'il est impos-

fible d'avoir un veritable amour de Dieu, fans avoir du zele pour le salut du prochain.

S'il est vray qu'un des plus grands effets de l'amitié soit la conformité de sentimens entre les amis, pouvons nous aimer Dieu, & n'estre pas zelez pour le salut de ceux, pour lesquels il a un amour infiny ?

Ille in amore Dei major est, dit Saint Gregoire, *qui ad ejus amorem plurimos trahit,* & Saint François disoit qu'on ne peut ny aimer JESUS-CHRIST, ny être aymé de luy, si l'on n'a point d'amour pour les ames qu'il a rachetées, & si l'on ne s'employe soigneusement à leur salut, comme rapporte Saint Bonaventure dans la Vie de ce Saint, chap. 9. Le serviteur, dit S. Jean Chrysofome, *Hom. 1. in Matth.* qui ne travaille que pour soy est inutile à son maistre.

Et si le Fils de Dieu a établey S. Pierre premier Pontife & Souverain Pasteur de toute son Eglise, ce n'a été qu'après qu'il luy eût témoigné qu'il l'aymoit plus que ses autres Disciples, luy faisant connoistre par là, que pour l'aimer parfaitement, il falloit qu'il l'aymast dans ses membres, dont il le vouloit faire le Chef, *Joan. cap. 21. v. 16. & 17.*

Et effet, si (comme dit S. Jean dans sa premiere Lettre, chap. 3. v. 17.) il est im-

possible que la charité de Dieu se trouve dans un homme dont le cœur est insensible aux necessitez corporelles de son prochain: pourroit-elle bien demeurer dans le cœur de celuy, qui n'auroit point de zeile pour les necessitez spirituelles, qui regardent le salut eternel de ses freres? Soit que vous donniez tout vôtres bien aux pauvres, soit que vous fassiez des miracles, & que vous soiez purs comme des Anges; soit que vous jeûniez, veillez & priez, quand même vous souffririez le martyre, si vous n'avez du zeile pour le salut des ames; toutes ces choses vous seront inutiles, *Fratrem non diligens, sine pecuniis erogat, sine martyrio effulgeat, nihil amplius efficit.* S. Chrysost. tom. 5. Hom. 53. conformément à ce que dit l'Apostre, *Si charitatem autem non habuerit nihil sum.* 1. Cor. cap. 13. vers. 2. *Nihil mihi prodest,* vers. 3.

Saint Augustin dit des merveilles sur le Psalme 33. *Magnificate Dominum mecum, nolo solus amare, nolo solus amplecti, excitate ergo in vobis amorem, fratres, & clamate unicuique vestrorum, & dicite magnificate Dominum mecum, si amatis Deum rapite omnes ad amorem Dei, qui vobis junguntur & omnes qui sunt in domo vestra.* Et sur le Psalme 96. *Et vos amate Christum, accipite, adducite, attrahite quot potestis.* Pressez Dieu par ses grandes miseri-

cordes de les secourir, priez le instamment d'envoyer des ouvriers dans le champ de son Eglise, & dans les campagnes que le peché a desolées; ayez pitié des peines que le Sauveur du monde a souffertes pour elles, des larmes qu'il a versées, du sang qu'il a répandu, & de la mort qu'il a endurée pour les delivrer de l'Enfer, ne vous laissez point de travailler à ce saint Exercice, employez vous incessamment à la delivrance de ceux que les demons & les méchans conduisent à la mort & à la perdition: *Erue eos qui ducuntur ad mortem, & qui trahuntur ad infernum liberare ne cesses.* Proverb. cap. 24. vers. 11.

L'Apostre nous a laissé en sa personne une exemple admirable de cette verité, voyez aux Philipp. chap. 1. tout entier, & au chap. 2. vers. 17. en la 2. aux Corinth. ch. 12. v. 14. & 15. mais sur tout aux Romains, ch. 9. v. 2. & 3. *Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis.*

C'estoit ce zele qui animoit l'Epouse quand elle disoit au Cantique des Cantiques, chap. 5. vers. 2. *Ego dormio & cor meum vigilat, vox dilecti mei pulsantis, aperi mihi soror mea.* Je dors paisiblement dans la solitude interieure, éloignée du bruit & du commerce de toutes les creatures, c'est à dire dans l'entretien secret

avec mon Epoux : Mais pendant que je dors ainsi, j'entends sa voix qui me réveille & me dit ouvrez ma sœur, ouvrez, parce que ma teste est couverte de rosée, & mes cheveux des goûtes de la nuit, c'est à dire dans la pensée de Saint Augustin, vous estes en repos, vous jouissez avec plaisir des douceurs de la contemplation, pendant que la porte m'est fermée, & que je suis exposé aux injures de l'air : ouvrez-moy donc, vous qui êtes ma sœur & mon Epouse, & annoncez ma parole pour faire connoître qui je suis à ces ames ignorantes, qui ferment la porte de leur cœur, parce qu'elles ne me connoissent pas : & pour lors cette Epouse se leve promptement pour ouvrir à ce divin Epoux & le faire entrer dans les cœurs par le moyen de ses instructions, *Tu vacas & contra me osium clausum est, aperi mibi soror mea, pradica me,* Aug. Tract. 57. in Joan.

Ah ! combien de personnes, sur tout dans la campagne, pour ne pas bien connoître JESUS-CHRIST, ne luy laissent aucune entrée dans leurs cœurs, & que le zele de ces personnes est louable, qui quittent le repos de leurs maisons, & la douceur qu'ils goûteroient dans les Villes pour aller dans les Villages instruire ces pauvres ames, qui dans leur simplicité ne manquent pas tant de bonne volonté

pour faire le bien, que de lumiere pour le
connoître ! n'est-ce pas ce que dit l'E-
pouse à son divin Epoux ? *Veni dilecte mi-
egrediamur in agrum, commoremur in villis,*
Cantic. 7. vers. 11. Venez mon cher
Epoux, allons à la campagne demeu-
rons dans les Villages pour instruire &
secourir ces ames que vous y avez plan-
tées comme une vigne dans le champ de
voſtre Eglise ; levons-nous dès le matin
pour les viſiter, & pour voir ſi elles por-
tent des fleurs & des fruits qui ſoient di-
gnes de la vie eternelle, *Manè ſurgamus ad
vineas, videamus ſi floruit vinea, ſi flores fru-
ctum parturiunt,* ibidem, vers. 12. O que
ces pas ſont beaux, qu'ils ſont agreables
à Dieu, qu'ils ſont utiles à ces pauvres
ames ! *Quàm ſpecioſi pedes evangelizantium
pacem, evangelizantium bona !* Rom. cap.
10. vers. 15. Et c'eſt ce que Meſſieurs le
Curez de la campagne ne conſiderent
pas, qui ſans doute peuvent beaucoup
plus meriter que les Curez des Villes, &
contribuer davantage à étendre le Roy-
aume de JESUS-CHRIST, parce qu'il y a
plus de neceſſité.

C'eſt à quoy on ne ſonge point, &
l'on ne regarde & recherche que les Vil-
les, n'eſt-ce pas ce que le Fils de Dieu a
dit dans S. Matthieu, chap. 4. vers. 12.
*Et quoniam abundavit iniquitas, refrigeſcet cha-
ritas multorum,* on ne cherche que ſes

plaisirs & ses interets. Mais il faut prendre garde qu'en travaillant au salut des ames de ces pauvres gens, il ne faut pas oublier les miserables qui les accablent, afin de les soulager dans leurs necessitez, les secourir par des aumônes en leurs besoins, les visiter s'ils sont malades, les consoler s'ils sont affligés, & les assister de conseil s'ils en sont destituez.

Lisez, je vous prie, entierement cette illustre recommandation de S. Paul, *Rom. cap. 16. vers. 1. & 2.* & la pesez attentivement, *Commendo vobis Phœben sororem nostram, &c.* ce que Saint Chrysostome admire & exaggete avec des éloges dignes de son Maistre & de luy, *Homil. 3. De Laudibus Pauli.* Voyez, dit-il, avec quelstermes ce grand Apôtre écrit à tout un peuple en faveur de Phœbé, &c.

Il est doncques vray que tous ceux qui sont touchez veritablement de l'amour de Dieu, doivét avoir de l'ardeur pour les interets de sa gloire, & du zele pour le salut des ames qu'il a rachetées par le Sang de son Fils: Il est donc vray qu'un cœur possédé de cet Amour divin ne se contente pas de vaquer à son salut & à sa propre perfection, mais que la charité le presse de contribuer à celuy des autres, & de chercher tous les moyens possibles d'augmenter dans leur esprit & dans leur cœur sa connoissance & son

amour l'empire de sa grace, & les veritables pratiques de la pieté Chrestienne, *Charitas enim Christi urget nos*, 2. Corinth. 5. V. 14.

Et cela est tellement vray, qu'après tous les illustres passages & exemples que nous avons rapporté, la Theologie le definit positivement & n'en fait pas un Probleme; lors quelle avance cette proposition appuyée sur tous les Peres & les Docteurs, avec S. Thomas, 2, 2. q. 25. art. 1. *Eadem charitate amantur Deus & proximus, tum in via, tum in patria.* Et un amour ne peut pas aller sans l'autre, lors qu'il est un amour de Charité Divine & Theologale, qui est celuy dont nous parlons presentement, parce que c'est le même motif qui informe l'un & l'autre, conformément à ce fameux Passage de l'Apostre, *Charitas nunquam exiit*, 1. Corinth. 13. vers. 8. d'où nous pouvons tirer ce motif puissant & pathetique pour nous exciter à la charité, que les propheties, la varieté des langues acquises, l'art de l'éloquence Oratoire, les sciences profanes, & toutes les lumieres & les discours de nôtre Theologie abstraictive & enigmatique, dont les difficultez & les differentes consequences qui se presentent, donnent tant de peines aux Docteurs, & font composer tous les jours un nombre innombrable

204 De la Charité & du Zele
ble de Livres ; tout cela s'évanouïra,
tout cela sera détruit & dissipé, *sive pro-*
phetia evacuabuntur, sive lingua cessabunt, sive
scientia destruetur; mais la charité ne chan-
gera point, elle ne souffrira aucune at-
teinte ny alteration, elle demeurera tou-
jours la même, & tout son changement
fera d'estre perfectionnée, *Charitas nun-*
quam excidit.

Cela supposé, quel est maintenant ce
zele dont nous parlons? apprenons-le
des Theologiens après Saint Denis, c'est
une sainte colere & une impetuosité sain-
tement animée., qui prend sa naissance
d'un amour fervent & embrasé, & qui
nous porte fortemēt à procurer à nôtre
bien-aymé tous les avantages qui regar-
dent sa gloire, & à écarter tout ce qui
luy est opposé & contraire à ses interets.
Est indignatio ex amore valdè accenso & ser-
venti profecta, seu impetus quidem fervens pro-
curandi ea que bona sunt dilecto, & impediendi ea
que sunt ipsa mala.

Et comme la colere se forme de l'a-
mour que nous avons pour une chose, de
la haine de son contraire, & de la dou-
leur & du plaisir que nous ressentons
lors qu'on la méprise & qu'on l'offen-
se, ou qu'on veut nous la ravir, ces
trois parties qui la composent nous por-
tent à de differens effets: l'amour nous
porte à la conservation & à la défense

de l'objet que nous aymons ; la haine de son contraire, & de ce qui luy est opposé à le combattre & à le repousser ; & la douleur nous porte à rechercher la vengeance du mépris que nous croyons avoir receu : le veritable zele aussi de la gloire de Dieu & du salut des ames renferme semblablement l'amour, la haine & la douleur conformement à ce que dit l'Apôtre, 2. Cor. 7. v. 11, *Ecce enim hoc ipsum secundum Deum contristari vos, quantum in vobis operatur sollicitudinem, sed defensionem, sed indignationem, sed desiderium, sed amulationem, sed vindictam. Ira autem, dit S. Thomas, tristitiam supponit.* Je n'ay pas le loisir de m'étendre sur tout cela, voila en peu de mots, si je ne me trompe, le caractere du vray Zele dont nous parlons.

Mais vous le cōnoistrez encore mieux par ses effets qui sont tout à fait admirables, & que je tire de mon Texte, *Dura sicut infernus amulatio, lampades ejus lampades ignis atque flammularum.* Le vray zele est semblable au feu d'Enfer, qui ne dit jamais c'est assez, qui separe de toutes choses ces miserables victimes, & qui écarte par les tenebres dont il est meslé, & par la situation du lieu où il agit tout ce qui les pourroit consoler, qui fait pleurer & grincer les dents, qui agit dans toute la force sur ces tisons vivans, je veux

dire sur ces objets eternels des dernie-
res vengeance d'un Dieu implacable,
Dura sicut infernus amulatio, lampades ejus lam-
pades ignis atque flammaram. Le vray ze-
le ne dit jamais c'est assez, il nous separe
de tout, il nous fait quitter & mépriser
toutes choses, humeur propre, pays,
aïses, commoditez, plaisirs, consola-
tions, conversations, tables, dormir,
repos, santé, parens, amis, honneurs,
interêts & pretensions: il fait pleurer
& secher de tristesse, *Et ego flebam mul-*
tum, Apocal. 5. vers. 4. *Tabescere me fecit*
zelus meus, quia oblii sunt verba tua inimici
mei, Psal. 118. vers. 139. Il fait agir &
souffrir à même temps toutes choses, il
fait reagir, repousser & écarter les en-
nemis de Dieu, de son amour & de sa
gloire, il fait vaincre enfin & passer par
dessus toutes les difficultez & obstacles
impossibles à la nature, mais qui ne le
sont pas à la grace, & à sa force victo-
rieuse.

Je pourrois illustrer & enrichir cecy
de mille beaux Passages, tant de l'Ecri-
ture, que des Peres & des Exemples des
Saints, mais je ne vois pas qu'il soit
nécessaire, parce que la chose parle d'el-
le-mesme, & je ne pense pas après l'avoir
assez bien considéré, qu'il y ayt sujet plus
enrichy, plus rehaussé, plus fortifié, &
de l'Ecriture, & des Peres, & des Do-

cteurs Mystiques, & de tout ce qu'il y a de Livres spirituels. que celui-cy : Voyez sur tout l'Exemple admirable du zele de Saint Jean l'Evangeliste dans sa vie, dont toutes les circonstances sont surprenantes; touchantes & edifiantes, mais ce Passage qui m'a toujours paru si fort & si excessif, pour faire voir les effets d'un veritable & d'un parfait zele, que je ne sçauois l'oublier icy sans faire tort à cet écrit, *Zelus domus tua comedit me*, appuyez sur ce mot, *comedit me*, Le zele de votre maison m'a mangé, m'a devoré, m'a consumé, comme la viande se change dans la substance du vivant, ces personnes animées de l'esprit de Dieu sont toutes transformées en zele, elles ne sont que feu & que zele, mais un zele vivant & animé: elles ne pensent, ny respirent, ny parlent, ny marchent, ny agissent, ny voyent, ny entendent, que par ce principe; elles ne craignent rien que Dieu, elles n'esperent que Dieu, elles n'ayment & ne regardent que Dieu, elles ne cherchent que sa gloire & le salut des ames, il n'y a que charité, mais une charité brûlante, *lampades ejus lampades ignis atque flammarum*, il n'y a que generosité, mais heroïque: elles ne se considerent point, elles ne font jamais retour sur elles-mesmes, elles ne craignent pas même l'enfer, ny la privation du Pa-

208 De la Charité & du Zele
radis à l'exemple de Moyse & de S. Paul,
elles voudroient estre fonduës & anean-
ties, pourveu que cela fut utile pour pro-
curer la gloire de Dieu & le salut ces a-
mes, *Zelus domus tua comedit me.*

On pourroit encore faire voir la for-
ce & la violence de ce zele, principale-
ment par l'exemple de l'avidité & de la
passion des marchands, dont le Fils de
Dieu a bien voulu se servir, *Simile est reg-
num cœlorum homini negotiatori quarenti bonas
margaritas, inventâ autem unâ pretiosâ mar-
garitâ abiit, & vendidit omnia quæ habuit. & e-
mit eam.* Matth. 13. v. 45. & 46. & Saint
Thomas parlant de la force des avarés,
2. 2. *quæst. 23. art. 7.* qui n'est qu'une fausse
vertu, a bien voulu de même se servir
de ce vers d'Horace, lib. 1. *Epist. Per mare
pauperiem fugiunt, per saxa, per ignes.* Vous
sçavez aussi celuy-cy qui est tout com-
mun, *Per mare, per terras currit mercator ad
Indos.*

Ajoûtons la conduite & la violente
passion des ambitieux & de ces mal-heu-
reux courtisans transis, qui blanchissent
& souffrent comme des cailloux de pavé
à la poursuite de ce qu'ils prétendent, &
après tout, *Parturient montes nascetur vidi-
culus mus.* Mais ce seroit encore peu s'ils
ne perdoient bien souvent & l'honneur
& les biens; la conscience & leur salut,
comme nous en avons des fameux ex-

emples de ce temps dans les deux Monarchies, sans parler des autres: mais le vray zele de ces ames nobles, genereuses & heroïques, semblables à des aigles royales, l'emporte sans comparaison au dessus de ces personnes alterées des biens & des honneurs du monde, & pour le regard de l'objet, ce qui est sans difficulté, & pour la vehemence de l'esprit qui les transporte.

Mais après tout, quelle obligation y a-t'il qu'elle obligation j'attendois, à dire le vray, cette demande. Voyons-là donc tous tant que nous sommes, & Chrétiens, & Ecclestaïques simples & Pasteurs, j'embrasse beaucoup, mais il est necessaire pour detromper presque tout le monde, & dissiper cent illusions, cent fausses imaginations & pretextes, dont on se flate, & dont on se couvre pour demeurer dans l'oïfiveté & dâs la douceur de la vie, il est necessaire pour détruire cette abominable maxime du siecle, Que chacun fasse comme il l'entend, se sauve qui pourra: oüy, c'est une inspiration du diable: oüy, c'est une maxime de l'Ante-Christ, opposée de front & en droite ligne à l'amour de Dieu & du prochain, puisque *eadem charitate amantur Deus & proximus*, c'est le comble de l'impieté & de l'atheïsme, qui revoque en doute l'existence d'un Dieu, du Paradis & de

l'Enfer, puis qu'en negligean le salut de
vôtre frere, vous faites bien voir que
vous negligez le vostre, & par consé-
quent que vous croyez tres-foiblement
& legerement la vie eternelle.

Cette obligation (à l'égard de tous les
Chrestiens, & hommes & femmes) est
fondée premierement sur l'amour que
Dieu a pour tous les pecheurs, & sur le
desir qu'il a de leur salut, en suite sur le
precepte de l'amour du prochain, sur le
prix & la valeur des ames, & l'interêt de
JESUS-CHRIST, à qui elles appartiennent.

Elle est premierement fondée sur le
premier principe de la charité, qui est
Dieu même. *Qui non diligit non novit Deum,*
quoniam Deus charitas est, 1. Joan. 3. c. 4. v. 8.
lequel ayant un amour infiny pour le sa-
lut des hommes, *Sic Deus dilexit mundum, ut*
filium suum unigenitum daret. Joan. c. v. 16.
veut que toutes les creatures y contri-
buent, & servent d'organes à la Provi-
dence, & d'instrumens à son amour, pour
l'accomplissement de ce dessein.

Il est vray que ce Dieu d'amour n'a
rien oublié de ce qui peut y servir. & que
s'il y en a qui perissent, c'est parce qu'ils
refusent ses graces, & qu'ils se ren-
dent eux-mêmes les objets de sa colere
& de ses vengeances. *Accipe causam,*
apud Deum meū discit tam optimum quam ju-
stum, de suo optimum, de nostro justum, nisi est

du salut des Ames. Article VI. 211

homo deliquisset, optimū solummodò Deum nosset ex natura proprietate, & nunc etiam justum patitur ex causa sua necessitate. Tertull. lib. de Resurrect. Carnis contra Marcion.

Mais il faut avouer qu'il ne leur a jamais donné une marque plus sensible de s^{on} amour, que lors qu'il a envoyé le Verbe Eternel au monde pour leur apprendre le chemin du Ciel, *Sic Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret, loco cit.*

Il ne s'est pas cōtente d'avoir employé ses Patriarches, ses Prophetes & ses Anges pour procurer leur salut, il a voulu que son Fils en fut luy-même le principal & souverain Mediateur : Entendons icy la pensée tout à fait admirable du Prophete parlant en la personne du Fils de Dieu. *Et posuit me sicut sagittam electam, in phantra sua abscondit me.* Isai. 49. v. 2. Dieu voyant que toutes les flèches qu'il avoit employées pour blesser les hommes de son amour estoient inutiles, il a reservé son Verbe cōme la dernière flèche pour achever de les gagner, & de les attirer à luy par le dernier coup, mais le plus tendre & le plus efficace de son amour. *Et posuit me sicut sagittam electam,* & après cela, *Amor non amatur,* s'écrioit autre fois Saint François.

Vous sçavez les fonctions de ce divin Sauveur pendāt les trois dernières années & demie qu'il a conversé parmy les hô-

mes ; tout l'Evangile n'est qu'un abrégé de ses Catechismes & de ses admirables Predications , il a commencé de faire & puis d'enseigner , & enfin il a terminé sa vie & ses instructions sur le theatre du Calvaire ; où il a scélé de son Sang toutes les veritez saintes qu'il avoit annoncées , ne faisant pas moins de sa Croix la chaire de sa Doctrine que l'Autel de son Sacrifice , comme dit S. Augustin , Tract. 110. in Joan. *Lignum patientis cathedra fuit magistri docentis.* Et quoy qu'il ait une aversion infinie pour le peché , il a néanmoins un amour de tendresse pour les pecheurs , pour lesquels la Foy nous enseigne qu'il s'est incarné , (quel que soit le probleme que l'on fait là-dessus au sujet du motif de l'Incarnation du Verbe , *An primario, an secundo venerit propter peccatum.*) tendresse qui l'a obligé de manger & de converser avec les pecheurs , jusques-là que les Pharisiens en ont pris sujet de l'appeller l'amy des pecheurs. *Amicus publicanorum & peccatorum*, Lucæ 7. v. 34.

Je ne vous diray pas que le zele qu'il a eu pour le salut des pecheurs l'a fait mourir pour eux , & avec tant de joye que l'Epouse , dans les Cantiques , chap. 3. v. 3. 11. selon l'explication des Peres , appelle le jour de sa Passion & de sa Mort le jour de ses nopces : & n'est ce pas ce que témoigne cette parole qu'il prononça

sur la Croix, *suo?* comme l'explique
Saint Laurens Justinian; d'où vient que
Saint Bonaventure ajoûte; que pour sau-
ver les pecheurs, il eût volontiers souf-
fert jusques à la fin du monde les mêmes
tourmens; & que les Apôtres en parlant
de sa Mort, n'en parlent que comme d'un
excez: & Tertullien nous assure que le
transport de son amour envers les pe-
cheurs a esté si grand, qu'il a passé pour
une espee de sainte folie, *Vsque ad sobriam
quandam insaniam dilexit nos.* Mais ce qui
prouve plus fortement l'amour qu'il a
pour eux, c'est la patience qu'il fait pa-
roître à les attendre, l'empressement à
les rechercher, & la douceur à les rece-
voir.

Quant à sa patiëce envers les pecheurs,
en peut-on mieux juger que par la haine
qu'il a pour le peché, qui est aussi gran-
de que l'amour qu'il a pour soy-même;
& comme il s'ayme necessairement, in-
finiment, eternellement & universelle-
ment, il n'a pas moins par consequent
d'averfio pour le peché qu'il hait en tou-
tes ces manieres que nous venons de dire
de l'amour qu'il se porte,

Si donc cela est ainsi comme il est, ju-
gez quelle doit estre la patiëce avec la-
quelle il attend les pecheurs: Mais pour-
quoy donc ne détruit-il pas sur le champ
le peché avec le pecheur? c'est qu'il est

214 De la Charité & du Zele
libre à l'égard de tous les effets qu'il
produit au dehors, & c'est cela même,
joint à cette haine que nous avons fait
voir qu'il porte au peché qui vous doit
faire craindre davantage, puisqu'il ne
tient qu'à luy de vous prendre à pied le-
vé, *in flagranti delicto*, sans vous donner le
moindre temps de faire penitence, ny
aucune treve.

A-t'il pardonné aux Anges apostats?
leur a-t'il donné le temps de retour, &
un seul moment pour se reconnoître?
non, *Deus Angelis peccantibus non peperit*, 2.
Petri 2. v. 4.

Sur quoy S. Augustin appuye si juste-
ment & si efficacement, & dont il tire
cette consequence formidable qui nous
regarde, *Ne sibi parci existimet vesania homi-
num supplicio terrenda est Angelorum*, Tract.
95. in Joan. tant il est vray qu'il ne faut
pas laisser cette patience, que l'Apôtre
appelle longanimité, *epist. ad Rom. 2.
v. 4. Laboravi sustinens*, *Isai 1. v. 14.*

Toutes les creatures le sollicitent d'en
prendre vengeance, *Vis, imus, & colligimus
ea? & ait non*, Matth. cap. 13. *verl. 29.*
Non, dit Dieu, ne le faites pas, je veux
encores attendre quelque temps pour
voir si enfin ils ne se laisseront point
toucher, ou par mes inspirations, ou par
la voix de mes Predicateurs, ou par mes
chatimens, ou par mes caresses, ou par

toutes les lumieres dont on se peut servir pour flechir les ames & les faire rentrer dans leur devoir.

Mais qui pourroit exprimer avec combien d'empressement il les va chercher, jusques dans l'abîme du peché? *Adam ubi es?* & comme dit un Pere de l'Eglise, *Fugientes apprehendit fatigatus ex itinere Iesus.* Et S. Chrysologue ser. 19. parlant des festins où le fils de Dieu se trouvoit avec les pecheurs & les Publicains. *E-pulabatur, dit-il, non cibis sed reditu peccatorum.*

Enfin avec combien de douceur ne les reçoit-il pas? *Nunquid vidisti qua fecerit avertatrix Israel? abiit sibi met,* remarquez ce mot, *super omnem montem excelsum & sub omni ligno frondoso, & fornicata est ibi, & dixi cum fecisset hac omnia, ad me revertere, & non irascar in perpetuum.* Jerem. cap. 3. v. 6. 7. & 12. Peut-on parler avec plus de tendresse? voyez l'Exemple de l'Enfant prodigue, *Luc. 15.* pour ne m'entendre pas icy davantage.

Après ces témoignages, peut-on douter du zele de nôtre Dieu pour le salut des pecheurs? puisque selon la belle parole de S. Ambroise sur le Psalm. 118. *Zelus Dei vita est,* & par consequent de l'obligation qu'on tous les Chrétiens d'y travailler à son exemple.

Cette obligation est fondée en second lieu sur le precepte de l'amour du

chain; qui nous obligeant de l'aymer
comme nous-même, nous engage a mé-
me temps de luy desirer le plus grand de
tous les biens, & de procurer son salut
avec les mesmes soins que nous devons
travailler au nostre, avec cette differen-
ce, que nous devons cômencer par nous
mêmes: il ne faut pas perdre le temps à
le faire voir, *Diliges proximum tuum sicut
teipsum.*

Mais quand le precepte de l'amour du
prochain ne nous engageroit point à ce
devoir, n'y serions-nous pas obligez par
le prix & la valeur des ames qui sont
créées à l'image de Dieu, & rachetées du
Sang de JESUS-CHRIST.

Pour comprendre ce que vaut une
ame, il ne faut que considerer la gran-
deur de ce prix; *empti enim estis pretio mag-
no*, 1. Corinth. 6. v. 10. c'est ce que le
Prince des Apostres nous propose, quand
il dit; Que nous n'avons pas esté rache-
tez par or, ou par argent, mais par le
Sang de JESUS-CHRIST. 1. Pet. c. v. 18. c.
19. S. Bernard ajoûte, Que le prix d'une
ame est tel, & si grand, qu'elle ne pou-
voit estre rachetée que par ce Sang pro-
cieux; & que le Fils de Dieu n'estima
pas les tourmens qu'il a endurez avec
tant d'amour, pouvoir égaler sa valeur
s'écrie en mourant qu'il a soif, & témoi-
gne parla qu'il voudroit souffrir davant

rage, pour monstrier encore plus l'estime qu'il en faisoit, & l'ardeur du zele qu'il avoit pour son salut. Le demon même en fait plus d'état que de tous les tresors du monde, & quand il est question de s'acquérir une seule ame, les biens & les richesses de la terre ne luy semblent rien en comparaison; & il ne fit point de difficulté d'offrir à JESUS-CHRIST tous les Royaumes de la terre, pourveu qu'il le voulut adorer. *Hac omnia tibi dabo si cadens adoraveris me.* Matth. cap. 4. v. 9.

Il n'y a rien, dit Saint Chrysostome, qui se puisse comparer à une ame, elle seule vaut mieux que tout le monde ensemble, contribuer à son salut, c'est faire beaucoup davantage que de donner tous ses biens aux pauvres, & de passer sa vie dans la contemplation, dans les veilles, les jeûnes, & les grandes austeritez des Anacorettes les plus mortifiez. *Nihil est quod anima possit equiparari; ne universus quidem mundus: itaque & si immensas pecunias pauperibus eroges; plus tamen effeceris, si unam converteris animam, &c.* Chrysost. in cap. ad Cor. hom. 3. Empêcher une offense mortelle, ou aider à une seule ame à faire un acte de contrition pour sortir du peché, c'est plus faire, que si vous retiriez toutes les ames du Purgatoire. La raison est que toutes les peines du Purgatoire, & même tous les tourmens de l'Enfer, ne

font que le mal des creatures : mais le peché qui s'attaque au Createur est un mal infiny: *Malum Dei*, dit Saint Thomas; & pour l'empêcher, & pour le détruire, il vaudroit mieux que toutes les creatures souffrissent eternellement tous les maux imaginables. C'est, dit le même Pere, *Hom. 3. in Epist. ad Hebr.* l'occupation des Anges, l'occupation des Apôtres, l'occupation de JESUS-CHRIST, & nous ne sçaurions rien faire qui luy soit plus agreable, que de contribuer au salut d'une ame. Dans la pensée de Saint Gregoire, *in Ezech. l. 1. Homil. 12.* c'est le plus auguste de tous les Sacrifices que nous puissions luy offrir. Selon le sentiment de Saint Denis, *de Coelest. Hierar. cap. 5.* c'est le plus divin de tous les ouvrages de Dieu. Saint Thomas, *lib. 4. contra Gentes, cap. 55.* dit qu'il n'y a rien de plus grand dans tout l'Univers que le salut d'une ame; Et Richard de Saint Victor, *de prepar. animi ad contemplationem, cap. 44.* doute si Dieu peut communiquer en ce monde une plus grande grace à un homme que de se servir de son ministère pour la cōversion des pecheurs. Dans la pensée de ce Pere, resusciter une ame qui doit vivre eternellement, le rétablir dans la possession des joyes & des plaisirs du Ciel, & luy rendre les biens eternels, c'est une chose

incomparablement plus grande, que de
ressusciter un corps qui doit mourir une
seconde fois, & le remettre en possession
des biens perissables de cette vie; confor-
mément à ce verset du Psalm. 62. *Melior
est misericordia tua super vitas.* Si donc une
ame est si precieuse, qui doute qu'un
Chrétien ne doive travailler à son salut?
puisqu'outre les raisons que nous avons
déjà alleguées, il y est encore obligé pour
l'interet de JESUS-CHRIST, à qui elle ap-
partient.

Quoy! nous croyrions faire injure à
un de nos amis, si voyant un voleur
emporter son bien, nous demeurions
les bras croisez; & nous ne croirons pas
faire injure à JESUS-CHRIST, de voir le
demon comme un loup ravissant enle-
ver les brebis de sa bergerie sans en
estre touchés? Nous serions coupables
de son Sang qui a esté répandu pour el-
les, si nous ne taschions de les secou-
rir autant qu'il est en nostre puissance.
Aussi l'Apostre écrivant à son Disciple
Timothé, 1. Timoth. cap. 5. v. 8. dit:
*Si quis suorum & maximè domesticorum curam
non habet, fidem negavit, & est infideli dete-
rior.* Que si quelqu'un ne prend point de
part au salut de ses proches, & princi-
palement de ses domestiques, il est pire
qu'un Infidèle; Et la raison est, que cét
Infidèle ne sçait pas, ny que son ame a

été créée pour Dieu, qu'elle a été mise dans la balance avec le Sang & la Vie d'un Dieu, ny qu'elle s'est trouvée d'un plus grand poids, ny que pour la racheter il a fallu que ce Verbe divin se soit fait Homme, qu'il ait versé tout son Sâg, & qu'il soit mort sur une Croix, ignorant ces veritez, il n'est pas étrange qu'il ne s'interesse point pour son salut; mais qu'un Chrestien qui les sçait, ne s'en mette pas en peine, qui doute qu'il ne soit plus coupable qu'un Infidele, & plus insensible mille fois que le fils de Christ, lequel tout muet qu'il estoit, fit un si grand effort, voyant un meurtrier en état d'affasiner son pere, & d'enfoncer un poignard dans son sein, que la nature déliant sa langue, & le faisant crier contre l'homicide, il delivra son pere du peril, & sauva la vie à celuy dont il l'avoit receüe.

Chrestien, JESUS-CHRIST est ton Pere, & le pecheur le fait mourir par la malice de son peché autant qu'il est en son pouvoir; fera-t'il donc possible que la grace ne fasse pas en toy ce que fit la nature dans la personne de cet enfant, & pouvant empêcher par tes instructions que ton frere ne commette un attentat si horrible, seras-tu assez mal-heureux pour garder le silence? Ah! il faut que les muets parlent en cette rencontre, &

que ceux qui sont aussi insensibles que les pierres, soient touchez à la veüe d'un parricide si sacrilege, si execrable, & si cruel.

Souviens-toy que le Prophete Isaye deplore son mal-heur, de n'avoir pas parlé dans une occasion, où comme remarquent, Saint Cyrille, S. Jerôme, Origene, & S. Gregoire, il estoit obligé de reprendre le peuple, & d'avertir les Rois de leur devoir. *Væ mihi quia tacui.* Isai. cap. 6. v. 5. Souviens toy que le Serviteur dont il est parlé dans l'Evangile de S. Matthieu, fut precipité dans les abîmes, pour n'avoir pas fait valoir son talent, & ne s'être pas efforcé de gagner des pecheurs à Dieu.

Enfin, souviens toy de ce que dit le Saint Esprit par la bouche du Sage, qu'il n'y a personne que Dieu n'ait en quelque maniere chargé de l'ame de son prochain; *Et mandavit unicuique de proximo suo,* Eccli. c. 17. v. 12. Et que, comme nous assure Saint Chrysostome, il n'y a point de salut pour celuy qui neglige le salut de son frere. *Qui suâ contentus salute, alienam negligit, nec suam consequi potest.* In c. 18. Matth. hom. 60.

C'est pour cette raison, que l'Apôtre S. Paul, dans la premiere aux Corinthiens, chap. 14. qu'il faut voir, les exhorte si puissamment à cette obligation, & voicy

comment il conclud, *Itaque fratres annu-
mini prophetae. v. 39.*

Pour ceux qui n'ôt point de talent d'in-
struire les autres, ils doivent au moins les
edifier par leurs bons exemples, les aider
par leurs prieres, par leurs aumônes, ou
par leur correction fraternelle, si bien
qu'il n'y a personne en quelque condi-
tion qu'elle soit, qui ne puisse & ne doi-
ve se servir, sinon de tous, au moins de
quelques-uns de ces moyens, autât qu'elle
le peut, & qu'elle en a receu la grace,
comme dit S. Pierre. *Vnusquisque sicut ac-
cipit gratiam. 1. Pet. cap. 4. v. 10.* Que per-
sonne, dit Saint Gregoire, *Homil. 6. in
Evang.* ne s'excuse de satisfaire à ce de-
voir, que personne ne die, je ne sçau-
rois instruire, je n'ay pas la suffisance
nécessaire pour éclairer les autres, faites
le autant que vous pourrez, pressez-les,
sinon par vos paroles, au moins par vos
exemples, de venir à la connoissance &
à l'amour du vray Dieu, tâchez de les
rendre participans de vostre bon-heur,
& si vous allez en Paradis, ayez soin que
plusieurs y aillent avec vous.

Les plus saints Solitaires, qui par leur
vocation sont occupez à l'Oraison, & à
la retraite, travaillent aussi bien que les
autres au salut de leurs freres, puis-
qu'ainsi que des Moyfes, ayans incessam-
ment les mains élevées vers le Ciel, li

attirent les benedictions de Dieu sur les Ouvriers-Evangeliques, afin qu'ils annoncent dignement la parole de salut, & que par leurs larmes & leurs penitences, implorans la misericorde de Dieu sur les pecheurs, ils leur obtiennent les graces qui leur sont necessaires pour se sauver; étant certain qu'un des plus grands moyens dont on se puisse servir pour procurer le salut des ames, c'est la priere, comme nous le verrons dans la suite.

Tout Chrestien par le Baptisme devient non seulement le Temple du Saint Esprit, mais en quelque sorte Dieu en fait aussi son Prestre, puisque comme rapporte Saint Jerôme, *Le Baptême est le Sacerdoce des Laïques*: tellement qu'un Chrestien pour satisfaire à son devoir est obligé d'estre Saint, & de travailler à la sanctification des autres. C'est pour cela que nous pouvons dire avec l'Apostre S. Pierre, que tous les fideles composent un Sacerdoce Royal. *Vos autem regale Sacerdotium gens sancta.* 1. Petri cap. 2. vers. 9. Et dans l'Apocalypse les bien-heureux louent l'Aneau de ce qui l les a fait Prestres, *Fecisti nos Deo nostro regnum & Sacerdotes,* Apoc. 5. v. 10. pour signifier que tous les Chrestiens tirans leur origine de la regeneration du Baptisme de JESUS-CHRIST, qui a esté tout ensemble le

Souverain Prestre & la victime (*Caro vni-
generati sit caro crucifixi*, comme dit Saint
Leon) doivent entrer dans les desseins
de son Sacerdoce, & s'immoler à Dieu
côme des victimes pour le salut de leurs
freres. De plus, puisque la vie d'un Chré-
tien n'est autre chose que la continua-
tion de celle de JESUS-CHRIST, il s'en-
suit que ce divin Sauveur, n'ayant point
eu de passion plus ardente que le Zele du
salut des ames, tous les Chrestiens sont
obligez d'avoir ses memes sentimens, &
d'être comme luy autant de JESUS, c'est
à dire, autant de Sauveurs & de Redemp-
teurs de leurs Freres.

Aussi les Peres de l'Eglise, & entr'au-
tres S. Chrysostome, exhortēt toutes sor-
tes de personnes à ce saint exercice. Ce
grand Docteur dit, que ceux qui sont en-
gagés dans l'état seculier, doivent s'y oc-
cuper à l'imitation de ce charitable Sa-
maritain, qui ayant rencontré dans son
chemin un homme couvert de playes, le
pansa de ses propres mains, & sans alle-
guer que c'estoit au Prêtre, & au Levite
& le secourir, il exerça d'une façon mer-
veilleuse sa charité envers ce pauvre mi-
serable. Les hommes & les femmes, con-
tinuë ce Pere, les enfans & les servi-
teurs, s'y doivent employer : & il est ex-
dient, dit-il, que les maris avec leurs
femmes, les peres avec leurs enfans, &

les amis avec leurs amis, s'encouragent pour travailler à un si saint employ.

Quand j'ay dit que les femmes devoient s'employer au salut des ames, je ne veux pas dire qu'il leur soit permis d'enseigner publiquement, & dans l'Eglise; cette maniere d'instruction leur est absolument deffenduë par Saint Paul en plusieurs endroits: mais elles peuvent instruire en particulier, & dans des maisons où l'on n'admet pas indifferement toutes sortes de personnes, mais seulement celles qui sont d'un même sexe, & cela sous la direction & la dépendance necessaire, c'est le temperament qu'y apporte le même Saint Chrysostome: & cette maniere privée, non seulement leur est permise, parce que, dit S. Thomas, sur l'Epistre 1. aux Cor. chap. 14. *Non est predicatio, sed annuntiatio*, mais le même Apostre ordonne à son Disciple Tite d'exhorter les plus avancés en âge d'instruire les plus jeunes des devoirs de leur condition. *Anus in habitu sancto, bene docentes, ut prudentiam doceant adolescentulas*, ad Tit. cap. 2. v. 3. & 4.

Mais si tous les Chrestiens sont obligez d'avoir de l'amour & du Zele pour le salut des ames, il faut avoüer néanmoins que cette obligation regarde particulièrement les Pasteurs & les Prestres; puisque c'est particulièrement à eux à

qui Dieu en a fait le commandement, & que c'est par leur ministere qu'il en veut consommer l'ouvrage, soit par la force de la predication, soit par l'administration des Sacremens, l'Eglise pour ce sujet ne manque jamais d'avertir par la bouche de ses Evêques tous les Prêtres qu'elle ordonne de l'obligation que leur impose leur Sacerdoce pour l'instruction des peuples. Le sacré Concile de Trente ordonne aussi expressement, qu'on n'en admette aucun à cette fonction, qui ne soit capable d'enseigner au peuple les choses qui sont nécessaires pour le salut, & d'administrer les Sacremens, voyez-le en la *Sess. 23. c. 14. & 16. de reform.* Ce qui a fait dire à saint Gregoire, 2. p. lib. *Past. cap. 4.* que celui qui n'en est point capable, ne doit pas s'engager dans le Sacerdoce, parce que, dit-il, *Praconis officium suscipit quisquis ad sacerdotium venit.* Mais l'Apôtre aggrave cette verité d'une maniere plus fulminante. 1. Cor. c. 9. v. 16. *Si evangelizavero non est mihi gloria, necessitas enim mihi incumbit, va enim mihi est si non evangelizavero.*

Ils y sont obligez par leur caractere, & par le devoir de leur charge, puisqu'ils sont les Coadjuteurs de JESUS-CHRIST, *Dei adjutores*, 1. Cor. c. 3. v. 9. & qu'il veut bien leur communiquer sa qualité de Sauveur des ames, *Mundi sal-*

vatores. Hieron. in Abd. & les substituer en sa place, pour les empêcher qu'elles ne tombent dans le feu éternel, selon ces paroles du saint Esprit. *Illos verò salvare de igne rapientes.* Judæ v. 23.

Cette obligation est si étroite à leur égard, que saint Jérôme, l. 7. in cap. 21. Isai. veut qu'ils aillent au devant des pecheurs, & qu'ils courent après eux, afin de leur présenter le pain de la parole de Dieu. Mais combien en void-on qui negligent ce saint exercice? Helas! dit S. Bernard, si une bête tombe sous sa charge, il se trouve du monde qui luy aide à se relever: & une ame qui est créée à l'image de Dieu, teinte du Sang de son Fils, & qui est capable de l'aimer, & de le posséder éternellement; cette ame est délaissée, elle est abandonnée, elle est accablée sous le pesant fardeau de ses pechez; elle tombe dans les Enfers; & des Prestres & des Pasteurs qui devoient s'employer pour la relever de sa chute, & l'empêcher de périr, ne s'en mettent pas en peine, & negligent malheureusement, contre le devoir de leur charge, le soin de son salut. *Cadit asina, & est qui subleuet eam, perit anima & non est qui reputeit.* S. Bern. lib. 4. de Confid. cap. 6. Les enfans ont demandé du pain, & il ne s'est trouvé personne pour leur en donner. *Parvuli petierunt panem, & non erat qui frangeret eis.* Lament. Jerem.

cap. c. v. 4. C'est la plainte que Dieu faisoit autrefois par son Prophete, & qu'il auroit juste sujet de renouveler en ce temps, voyant les necessitez de l'Eglise, & l'estat pitoyable de tant de pauvres Villages qui sont dans l'ignorance, & où il ne se trouve personne qui administre aux Fideles le pain de la parole de Dieu.

Que si c'est un grand peché de ne pas écouter la voix du pauvre qui demande l'aumône, *Qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis, & ipse clamabit, & non exaudietur.* Prov. cap. 21. & 13. quel crime n'est-ce pas à un Prêtre de refuser le pain de l'Evangile à tant d'ames, qui n'ont personne qui les instruisse, & dont les cris se font entendre de toutes parts? C'est pour cela que le Sauveur du monde voyant une multitude de peuple sans aucun secours, fut touché de compassion, & dit à ses Apostres, la moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers, priez donc le Seigneur de la moisson d'envoyer des ouvriers dans son champ.

C'est pour cette raison que Saint François Xavier se plaint en une de ses Epistres, de ces sçavans qui ont de la tiédeur pour le salut des ames. Souvent, dit-il, j'ay eu en la pensée d'aller dans les Universitez de l'Europe, & principalement dans celle de Paris, & de pousser ma voix avec effort, en m'adressant à ceux

du salut des Ames. Article VI. 229

qui ont plus de doctrine que de charité,
& de leur dire , ah que le nombre est
grand de ces ames, qui par vostre faute,
étant excluses du Royaume des Cieux,
sont precipitées dans les Enfers ! Et dans
cette même pensée Saint Bernard écri-
vant au Pape Eugene, s'adresse à luy a-
vec ces paroles de l'Ecriture, *Vide regiones*
si non sint magis siccæ ad ignem, quam alba ad
messum, lib. 2. de Confid. cap. 6. Ouvrez
les yeux de vostre compassion, & les jet-
tez sur les campagnes de l'Eglise que le
peché a desolées. Voyez de quelle manie-
re la chaleur a ruiné leurs moissons, & si
elles ne sont pas plutôt remplies de pail-
les séchées, qui ne sont propres qu'à brû-
ler, qu'elles ne sont agreables par la blan-
cheur des épis qui les devoit embellir.

C'est encore pour ce sujet que Saint
Augustin, *Epist. 38.* nous représente la
Sainte Eglise qui gemit de douleurs dans
tous les lieux de la terre, voyant la per-
te de ses enfans, & qui n'a que trop de
sujet de se plaindre de la paresse, & de
la lâcheté criminelle des Pasteurs & des
Prestres, qui luy refusent le secours qu'ils
sont obligez de luy rendre, & qu'elle
leur demande avec justice. Ne sçavent-
ils pas que si une seule ame vient à se
perdre par leur negligence, le Souve-
rain Pasteur des ames leur en fera ren-
dre un compte tres-exact, *sang pour sang.*

& ame pour ame. *Sanguinem autem ejus de manu tua requiram.* Ezech. cap. 3. v. 18. *Erit anima tua pro anima ejus.* 3. Reg. cap. 20. vers. 42. puisque si faute d'avertir un pecheur, il meurt dans son peché, ils sont coupables de sa perte, & que si pour ne pas travailler au salut des ames que la divine Providence leur a commises, une seule vient à perir, toutes les playes du Sauveur, toutes les gouttes du Sang, qu'il a versées pour son salut, seront autant de voix, qui à l'heure de la mort crieront vengeance contr'eux devant le tribunal de sa Justice: Ce sera pour lors qu'ils se trouveront coupables d'autant d'homicides, comme il y aura d'ames qui se seront perduës par leur négligence: *Tot occidimus, quot ad mortem ire tepidi, & tacentes videmus,* dit le grand saint Gregoire, lisez S. Basile, *In Reg. Brev. interv. 47.* & le mesme Pape encore, *Hom. 12. in Ezech. Cui docendi munus commissum est, is si annuntiare neglexerit, perinde ut homicida judicatur.* Et on n'a pas moins de sujet de dire à un Pasteur qui manque de donner la pâture à l'ame, qu'à un riche qui refuse celle du corps, *Si non pavisti, occidisti,* selon le sentiment de saint Ambroise & de saint Augustin: mais le Concile d'Aix la Chappelle, ^{sub} *Stephano V. & Ludo. Pio. Can. 3.* le tranche formellement, *Sacerdotes pro populorum im-*

quitate damnantur, si eos aut ignorantes non erudi-
diant, aut peccantes non arguant.

C'est par ce principe, & pour ne point
encourir la malediction de Dieu, conte-
nuës en ces paroles : *Va Pastoribus*, Ezech.
34. vers. 2. *Va vobis legis-peritis, quia tulistis
clavem scientia.* Lucæ 11. vers. 52. *Va mihi
si non evangelizavero, loco cit.* que les Pa-
triarches, les Moyfes, les Aarons, les
Phinées, les Prophetes, les Pauls & les
Apostres, tant de Martyrs, de Docteurs,
& des Vierges ont agy ; que les An-
toines & les Anachorettes les plus reti-
rez, ont sortis du fond des deserts,
lors qu'ils ont veu le salut de leurs
freres en peril : que les Ambroisës
& les Augustins, les Dominiques & les
François, les Ignaces & les Xaviers, les
Charles Borromés, les Barthelemys des
Martyrs, les Philippes de Nery, les Fran-
çois de Sales, les Vincents de Paul, les
Bernards, les Renty, & une infinité d'au-
tres se sont signalez en cét employ, &
qu'il se trouve encore aujourd'huy tant
de vertueux Missionnaires, & des ames si
touchées des interêts de Dieu, que si c'é-
toit sa volonté, elles voudroient endu-
rer pendant l'éternité tous les tourmens
de l'enfer, pour empêcher un seul peché
mortel, & la perte d'une seule ame, par-
ce qu'en cela même elles seroient parfait-
tement unies à Dieu pour leur amour.

C'est ainsi que l'amour de Dieu a embrasé les Saints, & leur a fait partager leurs soins pour en donner une partie à la communication avec leur bien-aimé, & l'autre à la charité envers leurs freres pour les gagner à son service, c'est ainsi que son amour & l'interêt de sa gloire les a fait quitter leurs parens, mépriser leur vie & les delices du monde pour vaquer à ce saint exercice : & c'est ainsi qu'il fait tous les jours, & qu'il fera jusques à la fin du monde.

Aussi ce Zele reçoit-il des loüanges & des recompenses merueilleuses dans l'Ecriture & dans les Peres, voyez dans Daniel, *chap. 12. v. 3.* dans S. Mathieu, *ch. 3. v. 19.* dans S. Jacques, *ch. 5. v. 20.* aux Philip. *ch. 4. v. 1.* S. Gregoire, *l. 19. moral. cap. 12.* & S. Thomas, *in supplem. qu. 96. art. 7.*

Pour les moyens de l'avoir & de l'acquérir, *suo modo*, avec la grace, je ne m'y arreste pas, vous les pourrez facilement tirer de ce que nous avons dit & de ce que nous dirons encore.

Mais après tout ce que nous avons dit, il reste à parler maintenant de ce qui est sans doute le plus important & le point capital en cette matiere, qui sont les qualitez dont ce Zele doit estre necessairement accompagné & revestu, & les dispositions qu'il faut avoir pour s'employer utilement au salut du prochain, sans les-

quelles on ne peut travailler qu'inutilement, ou dangereusement, ny plus ny moins que si un enfant vouloit combattre sans armes un geant, ou avec des armes dont il ne pourroit pas ce servir, ce seroit sans effet, ou pour se bleffer mortellement soy-même, & l'on peut dire de plus que cette maxime a lieu icy, *Non est porrigendus gladius furioso.*

Et c'est pour cela que l'Apotre avertit si serieusement & paternellement son Disciple Timothé d'y prendre garde, mais avec tous les soins possibles, *Labora sicut bonus miles Christi Iesu, 2. Timoth. 2. v. 3. Sollicitè curate ipsum probabilem exhibere Deo, operorium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis, ibid. v. 15.* faites reflexion mes freres serieusement sur tous ces termes, *bonus miles. sollicitè. probabilem. inconfusibilem. rectè.* Il faut travailler pour le prochain, il est vray, nous y sommes obligez: mais avec les outils & les instrumens necessaires pour faire tout le bien que l'on pourra, & pour ne point faire de mal, ny à soy, ny aux autres, *Sollicitè cura, &c.*

Voicy donc la pratique & les moyens de se servir de ce Zele, dont nous avons fait voir la nature, les effets & la necessité, & insinué les moyens de l'avoir & de l'acquérir.

Je trouve après l'avoir assez bien con-

fideré, si je ne me trompe, douze ou treze qualitez & dispositions qui sont absolument necessaires pour se bien acquitter de l'employ du salut des ames, & pour éviter pour soy même le danger de se perdre, qui est infaillible sans cela, & pour procurer efficacement le bonheur eternal des autres. Je ne parle pas des recompenses & du poids de la gloire que l'on merite, & des couronnes inestimables que l'on gagne quand on travaille comme il faut. *Qui ad justitiam erudiam multos, fulgebunt quasi stella in perpetuas aternitates*, Danielis cap. 12. v. 3. ut supra.

Ces qualitez & ces dispositions sont la science, l'humilité, la douceur, & la suavité, la generosité Chrestienne, la devotion & la ferveur, la pieté & la devotion envers la Sainte Vierge & les Saints Anges, l'esprit de la priere & de l'oraison, la patience, la modestie & le bon exemple accompagné de la parole. Je joins ces trois choses ensemble par raison, la prudence & la discretion, la droiture & la pureté d'intention, & enfin l'obeissance, le conseil & la direction: Mais avant toutes choses je suppose la Mission legitime & hierarchique.

J'ay deja parlé de l'humilité & de l'obeissance, parce que je le devois selon l'ordre de la conduite de l'esprit Ecclesiastique, j'ajoutteray quelque chose du

conseil & de la direction à l'obeissance. Il me reste donc à discourir des autres, dont les unes demandent que j'en parle dans une juste étendue, & les autres plus succinctement & en gros, comme vous verrez, non pas qu'elles ne soient également nécessaires, mais parce qu'elles semblent plus faciles, & que quantité d'excellens Auteurs l'ont fait si dignement que je ne ferois icy que des repetitions inutiles & ennuyeuses, & principalement parce que les bornes de mon dessein m'y obligent: je n'omettray pourtant rien de ce qui me paroitra le plus nécessaire, où il faut remarquer, pour prevenir quelques legeres difficultez qui pourroient venir dans l'esprit, que je ne considere pas icy toutes ces conditions que j'ay proposé, seulement comme des aides inseparables du vray zele, mais aussi comme des qualitez & des compagnes nécessaires de l'esprit Ecclesiastique en luy-même.





DE LA
S C I E N C E
DES
ECCLESIASTIQUES
ET DE
L'OBLIGATION QU'ILS
ONT D'ETUDIER.

ARTICLE VII.

*Quia tu Scientiam repulisti, repellamte,
ne Sacerdotio fungaris mihi.
Osée 4. v. 6.*



Prés les mouvemens de la
grace, souvent reïterez &
bien examinez, qui nous ap-
pellent à l'Etat Ecclesiasti-
que, & après le fond d'un
bon naturel & propre, la Science sans
doute en est un des premiers appanna-
ges, & une des premiers conditions,
puisque l'ignorance d'un costé est

défaut de vocation, & un crime, comme disent les Peres, & que de l'autre, sans la Science, le Zele ne peut estre que faux & defectueux, & tres-souvent même pernicieux, principalement lors qu'il s'agit de quelque matiere un peu importante, & qu'enfin la vie & la profession d'un Ecclesiastique est inutile.

Je suis fâché de n'en pouvoir pas parler dans toute l'étendue que je le souhaiterois : mais comme les Conférences de Sens en ont parlé autant sçavamment, richement & abondamment qu'on le peut desirer raisonnablement, je vous y renvoie pour suppléer à mon peu de loisir.

J'en pouvois discourir avec raison après la Vocation à l'Etat Ecclesiastique, mais je ne le fais pas aussi en cet endroit sans raison.

Je dis donc pour commencer, que l'ignorance qui est insupportable dans les Laïcs, est si contraire aux Ecclesiastiques, que S. Leon nous assure, qu'elle n'y trouvera jamais d'excuse, ny de pardon, *nec excusatione digna*, dit-il, *nec veniâ*; d'où j'inferé que s'il n'y a point de plus mauvaise ignorance que celle du meilleur bien, il n'y a point aussi de plus pressante nécessité que celle d'en sortir par l'étude de son contraire, qui est celle du salut, qu'il faut toujours commen-

238 De la Science des Ecclesiastiques
cer par l'abandonnement du monde, &
par la priere en esprit d'humilité, afin
de pouvoir acquerir les graces necessai-
res à la sainteté qui nous est requise, *Sa-*
cerdotis animum, dit Saint Gregoire de
Nazianze, *solaribus radiis puriorem esse o-*
portet, parce, dit Saint Chrysostome,
que l'Ecclesiastique doit éclairer les peu-
ples, dont toutes les obligations ne font
qu'une partie des siennes, & desquels la
plus grande sainteté ne doit estre que le
crayon de la sienne; comme Chrestien
qu'il est, il doit vivre en Chrestien, ou se
perdre: & comme Ecclesiastique, il doit
vivre en bon Ecclesiastique en se sancti-
fiant, & sanctifiant les autres, s'il se veut
sauver, *Sacerdos*, dit nostre Saint, *et si*
propriam benè dispensaverit vitam, aliorum verò
non cum diligentia curam habuerit, cum im-
piis in gehennam ibit, in cap. 20. Joan.

Nous sommes appelez par l'Ecriture
Sainte & par les Peres, les Conducteurs
des peuples, il faut donc apprendre les
voies qui conduisent au Ciel, ou recevoir
la malediction de Dieu, *Va vobis duces cæci,*
Eccl. Matth. cap. 23. v. 16. les Medecins
des ames, dont nous devons connoistre
les playes & les infirmités, & sçavoir y
appliquer les remedes, crainte de les
tuer en les voulant guerir, *Vt amore periti Me-*
dici, comme parle le Concile general de
Latran, *Can. omnis utriusque sexus, de pæ-*

nit. & remiss. *Vinum & oleum infundere valeant vulneribus sauciari*, ce qui demande beaucoup de connoissance, de lumiere & de prudence, puisque c'est en cela spécialement que le Ministère Sacerdotal est l'art des arts, comme parle le grand Saint Gregoire, 1. Pastoral. 1.

Quis enim nesciat occultiora esse vulnera cordis quam corporum? comme dit le meme Pere. Les Juges des consciences, qui devons sçavoir les Loix, les Statuts & Ordonnances de l'Eglise, pour porter des Jugemens & des Sentences conformes aux crimes: *Judiciaria enim potestas*, disent les Peres, *hoc postulat, ut quod debet judicare, discernat*. Nous sommes enfin les sentinelles de la Cité & de la Maison de Dieu, qui est son Eglise, qui devons veiller sans cesse sur ses besoins, *Fili hominis speculatorem dedi te domui Israël, &c. Ezech. 3. v. 17. & 33. v. 7.*

Nous sommes les Heros & les Ambassadeurs de la Majesté Divine, dont nous devons cōnoître la volonté & les ordres pour les faire entendre à ceux vers lesquels nous sommes envoyez; *Pro Christo legatione fungimur tanquam Deo exhortante per nos. 2. Cor. 5. v. 20.* ce qui ne se peut faire sans beaucoup de lumiere & de science.

Peut-être dira t'on que le Sauveur n'a pris que des ignorans pour en faire les

240 *De la Science des Ecclesiastiques*
premiers Predicateurs de sa Loy : il est
vray, mais il les a rendus tres-sçavans
avant que de les employer au gouver-
nement des ames, *Non elegit doctores, sed*
fecit, aperiens os suum docebat eos; & loque-
batur illis de regno Dei, l'esprit que mon Pe-
re vous envoyra, leur disoit-il, vous en-
seignera tout, & ils avoient envie d'ap-
prendre, *ediffere nobis parabolam.* Cette
disposition est tellement necessaire, que
sans elle jamais personne n'apprendra,
parce que sans elle jamais personne n'é-
tudiera. Il faut donc absolument se per-
suader le besoin que l'on a d'apprendre,
& qu'avec la seule ignorance il faut être
damné, puisqu'elle doit priver l'Eccle-
siastique ignorant des Sacremens, aussi
bien que le Medecin qui faute de scien-
ce donne aussi-tôt la mort à son malade
que la santé, & que le Juge ignorant qui
juge aussi-tôt contre le droit, que selon
la justice, ausquels on refuse l'absolution
jusques à ce qu'ils soient en état de ne
plus abuser de la profession dont ils igno-
rent les devoirs, qui sont des comparai-
sons dont se servent les Conciles, car
après tout, il faut sçavoir tout ce qui re-
garde son métier & sa profession, en quel
état que ce soit, sous peine de restitution,
de refus d'absolution, & de damnation.
Et c'est ce qui monstre l'obligation
de prendre un bon Directeur, tant pour

de leurs devoirs. Article VII. 241

les vertus, que pour les sciences, auquel il faut découvrir tout ce qui se passe en l'un & en l'autre, parce que *Qui abscondit scelera sua, non dirigetur*, dit le Texte sacré, *Prov. 28. vers. 13.* Le Fils de Dieu nous en fait voir le besoin, quand il dit que nous voyons le fetu dans l'œil du prochain, & nous ne voyons pas la poutre dans le nostre, ce besoin est donc fondé sur l'écriture, & sur la raison qui nous dit que personne ne peut s'as guide marcher seurement dans le chemin qu'il ne sçait point. C'est encor un tres-excellent moyen, de passer tous les ans quelque temps dans un bon Seminaire, où les Saints se sanctifient encore, où les sçavans se perfectionnent, où les lâches sont animez, & où les ignorans apprennent à estudier, & à former des desseins d'occupation, qui les retirent de l'oïveté, par exemple, à composer des Catechismes pendant un tel temps sur les sept parties du *Pater*, puis sur l'*Ave*, sur le *Credo*, sur les Commandemens, sur les devoirs de la Justice Chrestienne, sur les vertus & sur les vices, sur les Sacremens, &c. Après cela quelques petits Sermons fort intelligibles, & de pratique, & à n'estre jamais infidelles à leurs resolutions, car comme dit Saint Jérôme, *Non cepisse, sed permanisse virtutis est*, avec cela il ne faut jamais voir que de bons

I

242 De la Science des Ecclesiastiques

Livres, cōverser souvent avec les doctes, studieux & vertueux: les mauvaises sciences, dit S. Gregoire, ne s'accordent jamais avec les bonnes: les mauvaises & inutiles enyvrent, dit S. Bernard, non de charité, mais de curiosité & de vanité; elles remplissent, & ne nourrissent pas; elles enflent & ne fortifient pas. *Scientia secularis inebriat, sed curiositate non charitate, implens non nutriens, inflans non adificans, ingurgitans non confortans.* Serm. 9. in Cant. & tres-souvent les Livres profanes, comme sont les Romans, les Comedies, & la plupart des ouvrages poëtiques des mondains, ne sont bons qu'à inspirer le genie, le luxe & la vanité du siècle, à faire naître les passions dans le cœur, & à apprendre le crime, *Plenas supervacua vanitatis & noxia curiositatis*, pour user des termes de Saint Augustin, lib. 14. de Trinit. cap. 1. ou comme parle un autre Pere, c'est S. Paulin. *Habentia in specie lenocinium, in gustu venenum*, & enfin S. Jerôme, *adulterium enim discitur dum legitur.*

Peut-être dira-t'on que cette lecture semble necessaire pour le former dās l'éloquence: mais on répond aisément qu'il faut faire grande difference entre l'éloquence Chrétienne & l'affeterie du siècle dont ces Livres sont remplis, comme dit Saint Prosper, *De vita contemptiva* lib. 1. cap. 23. & 24. que l'éloquence

Chrestienne ne s'apprend pas par des lectures profanes & seculieres, & souvent memes lubriques, qui en ruinent l'esprit: que l'Eglise a ses Chrysoftomes, ses Cyrilles, ses Basiles & ses Gregoires parmy les Grecs. Ses Cypriains, ses Ambroises, ses Augustins, ses Jeromes, ses Gregoires, ses Chrysologues, ses Leons & ses Bernards parmy les Latins, & en nostre langue les traductions admirables de ces excellens originaux, & quaitite de beaux ouvrages pieux & solides, ou l'on peut à mesme temps apprendre la pureté de la langue & la sainteté de nostre Religion, ausquels on ne peut pas preferer les Payens, sans se rendre coupables au Jugement de Dieu: & qu'enfin s'il n'y a point d'autre moyen pour devenir eloquent, on peut utilement dire avec saint Jerôme, *Melius est sanctam habere rusticitatem, quam eloquentiam peccatricem*, Epist. ad Nepotian.

Tout cela est bon, dira-t'on, pour ceux qui sont en charge, mais non pas pour les autres; que dites vous mon cher frere? l'Eglise n'a pas deux sortes d'ordinations: l'Evéque qui confere l'Ordre ne dit-il pas à tous indifferement *Sacerdotem oportet offerre, benedicere, praeesse, predicare, & baptizare: sit doctrina vestra populo Dei spiritualis medicina*, Pontific. Rom. in ordinat. Presbyt. Il n'est pas besoin de

244 *De la science des Ecclesiastiques*
faire des Prestres pour eux, mais pour
les autres: ny pour vivre à leur aise,
comme ce damné de l'Evangile, *Epula-*
batur quotidie splendide, mais pour pratiquer
& prêcher la penitence, disent les Peres.
Tout Prestre quel qu'il soit, est obli-
gé à quatre points capitaux dont il ne
peut se dispenser, & qui luy rendent la
science entierement necessaire.

1. Il ne peut se dispenser estant Pre-
stre de vivre en Prestre, & d'une ma-
niere digne de sa profession, il doit donc
sçavoir les Regles de la vie Ecclesiasti-
que, & partant ne pas ignorer les Sain-
tes Escritures, mais les entendre raison-
nablement, principalement le nouveau
Testament, & les Canons, qui en sont
les sources primitives, puisque les Con-
ciles n'ont rien tant recommandé aux
Prestres: Le Concile 4. de Toledé, Can.
24. dit en termes exprés, *Sciant Sacerdotes*
Scripturas sanctas & Canones meditentur. Les
Saints Peres vouloient qu'ils les eussent
continuellement dans leurs mains: *Sa-*
cras Scripturas lege, dit Saint Jérôme écri-
vant à son cher Nepotian, *imò de manibus*
tuis numquam sacra lectio deponatur. Et pour
le regard des Canons, il suffit de rapor-
ter le sentiment du Conc. de Trente, Sess.
25. c. 18. de ref. *Quapropter, dit-il, sciant*
universi sacratissimos Canones exactè ab omnibus
& quòd ejus fieri poterit indistinctè observàdos

Et de leurs devoirs. Article VII. 245

2. Quelque Prestre que ce soit doit pareillement estre bien instruit de ce qui concerne l'oblation du Sacrifice adorable de la sainte Messe, la priere & la celebration des Offices divins, soit en particulier, soit en public, non seulement quant à ce qui regarde la pieté & la devotion interieure qu'il y doit apporter, & qu'il doit inspirer aux peuples qui sont obligez d'y assister. Mais aussi pour ce qui regarde la bienfiance exterieure & la solemnité, les Ceremonies, le chant, &c. Entendons parler sur ce sujet le saint Cardinal Pierre Damien en son opuscule contre l'ignorance des Ecclesiastiques. *Quid jam dit ce grand Homme, pro populo in suis precibus supplicat, qui quod loquitur ipse velut alienus ignorat, & cum Apostolus obsequium nostrum rationabile esse praeceperat, quomodo illic rationabile erit obsequium, ubi is qui offert, oblationis suae non concipit intellectum?* &c. Voyez ce qu'en dit le sacré Concile de Trente, Sess. 23. cap. 18. de Reform. *Grammatices, Cantus, computi Ecclesiastici, aliarumque bonarum artium disciplinam discant, sacram Scripturam, libros Ecclesiasticos, homilias sanctorum, atque Sacramentorum tradendorum, maximè qua ad confessiones audiendas videbuntur opportuna, & rituum ac ceremoniarum formas ediscant, conformément au Canon, que ipsis, dist. 38. Ce qui a porté S. Charles à en faire aussi un article capital de l'examen des Ordinaires*

246 De la science des Ecclesiastiques
en son Concile 5. de Milan, où après avoir
prescrit qu'ils soient examinez de la do-
ctrine des Sacremens, &c. il ajoute
ces paroles: *Hac prater ea quarantur*, dit-il,
quid sit Missa sacrificium, qui illius effectus,
qua ejusdem partes, qua Mystera in eo sint,
qua sacrarum vestium significationes, &c. Et
dans son second Concile de Milan, il
avoit déjà pourveu aux Ceremonies de
l'Eglise: *In unaquaque plebe*, dit-il là, *Episcopus,*
duos, unum vè saltem Sacerdotem Ec-
clesiasticorum rituum peritum constituere curet,
qui alios Sacerdotes & Clericos ceremoniarum
qua in Missa & in divinis Officiis obeun-
dis requiruntur disciplinâ, instruat diligen-
ter.

3. Tout Prêtre doit estre instruit dans
les Mysteres & les Articles de la Foy, non
seulement comme les simples Fidelles,
mais d'une maniere exacte & plus ele-
vée, c'est à dire en maître, & en forte
qu'il soit en état de les enseigner à ceux
qui les ignorent. & même de les soutenir
& defendre contre ceux qui les vou-
droient attaquer, comme les libertins,
& les Heretiques, ce qui peut arri-
ver, & arrive souvent, son ignorance &
son silence dans ces occasions, ne pou-
vant que scandalizer les fidelles, & ren-
dre les autres insolens.

Le Concile y est formel dans la Seff.
23. chap. 14. que nous avons déjà cité

plus haut, voicy ses propres paroles : *Sed etiam ad populum docendum ea qua scire omnibus necessarium est ad salutem, ac ad ministranda Sacramenta diligenti examine precedente idonei comprobentur.*

Et c'est la doctrine de l'Apôtre dans ce Texte solennel, ad Tit. i. v. 9. *Vt potens sit exhortari in doctrina sana, & eos qui contradicunt arguere.*

Il doit enfin se mettre en état d'exercer les plus épineuses fonctions du Sacerdoce, comme de resoudre les difficultez de conscience, d'entendre les confessions les plus embrouillées, parce qu'il se peut trouver dans ce dernier besoin à la mort subite d'un pecheur qui ne pourra être secouru que de luy, voyez sur tout le Manuel de M^r. Beuvelet; Tout Prêtre doit donc estre sçavant, & il se faut aussi bien garder de faire Prêtres des ignorans, que des méchans & des impies, selon les termes d'un celebre Concile, c'est celuy d'Aix la Chapelle, sous Etienne V. Can. 16. *Sicut iniqui & peccatores ministerium Sacerdotale assequi prohibentur, ita indocti & imperiti à tali officio retrahuntur.*

Il faut ajoûter à ces quatre poincts la science de pieté, & la connoissance & l'exercice de l'Oraison mentale, *Ex quibus si unum defuerit*, dit le Canon, *qua ipsi, dist. 38. Sacerdotis nomen vix in eo con-*

248 De la science des Ecclesiastiques
*stabit, quia valdè periculosa sunt Evangelica mi-
na, quibus dicitur si cæcus cæco ducatum præstet
ambo in foveam cadunt.*

Ce que nous venons de dire regarde
tous les Prestres en general, & chacun
en particulier : mais la science des Pre-
lats & des Pasteurs doit estre bien plus
grande & plus parfaite, *Aliter ordinatus
& ordinandus imminet Dei & Ecclesia ejus vin-
dicta.* dit le Concile 6. de Toledé, *Can. 8.*

Quant aux Beneficiez simples, comme
l'Eglise n'en a pas fait l'établissement,
au moins dans l'estat où nous les voyons
la pluspart, ce qui est plustost un ouvrage
du mal-heur des temps & de la deca-
dence de la discipline, sur lequel elle a
diverses fois gemy, aussi n'en a-t'elle pas
expressément préscrit les Regles, ny de-
finy les emplois : mais tant qu'il sera
vray que celui qui ne fait rien ne doit
point avoir à manger, *Quoniam si quis non
vult operari nec manducet.* 2. Thessal. 3. v.
10. qui est une parole inviolable de l'A-
postre ; Il sera vray aussi que ceux qui
jouissent du plus beau revenu de l'Eglise
font obligez de travailler pour l'Eglise,
& partant de se remplir de la science de
l'Eglise, sans laquelle on ne peut tra-
vailler que tres-infructueusement, ou
tout au moins ils doivét faire travailler,
& se former eux-mêmes avec les ou-
vriers qu'ils employeront, ou avec d'au-

tres. & par ce moyen ils deviendront plus
sçavans & plus capables dans un an, qu'ils
ne feroient en leur particulier dans qua-
tre.

Que si on demande jusques où doit al-
ler la science des Prestres ? on répond a-
vec Saint Augustin, *in psal. 69.* que quel-
ques progresz que l'on y fasse, on ne doit
jamais dire c'est assez.

L'Ecclesiastique qui n'étudie pas, res-
semble à un marchand qui ne voyage
point, quand on luy dit qu'un autre mar-
chand a veu les Provinces, qu'il en sçait
les particularitez, qu'il y a appris les re-
gles du negoce, & qu'enfin il en tire des
biens en abondance, il se mocque de
tout cela, parce que n'ayant rien veu, il
veut qu'il en soit de même des autres, &
il publie ainsi sa malice, sa superbe, &
son ignorance. Que l'on dise à un Eccle-
siastique faineant, qu'un tel Prestre ca-
techise, qu'il prédiche, & qu'il dit qu'il y
a mal à faire cecy, ou cela : c'est un cri-
tique (dira-t'il) il est fou, ce qu'il dit
ne sont que fantaisies de sa teste : pour-
quoy ce paresseux parle-t'il ainsi de son
confrere ? parce qu'il croit que la seule
pensée qu'il a d'estre sçavant, le tire de
la presse des autres, ou parce que son en-
vie le transporte, & par un orgueil ma-
licieux, il blâme ce qu'il approuve dans
sa conscience, qui le condamne & qui

250 De la science des Ecclesiastiques
luy reproché sa negligence, & il tombe
ainfi par un aveuglement volontaire dás
le mal-heur, dont parle l'Apôtre S. Judes
dans son Epître, où il dit : *Hi autem, quacumque ignorant, blasphemant : quacumque autem naturaliter, tanquam muta animalia norūt, in his corrumpuntur. Ve illis, quia in via Cain abierunt. v. 10. & 11.*

O mon cher frere! qui que vous soyez, étudiez donc, étudiez au nom de Dieu, voyez au moins avec attention & affection ce petit abrégé de nos devoirs, & je m'assure que vous quitterez bien-tôt les mauvais sentimens que vous avez de ceux qui travaillent, pour satisfaire avec eux aux devoirs de nôtre profession qui est de procurer le salut des hômes, pour les vices & l'ignorance desquels nous serons condamnés. *Sacerdotes*, disent les saints Conciles, *pro populo iniquitate damnantur*; parce qu'il n'y a pas plus de raison, disent-ils, que les Ecclesiastiques vivent dans l'oyiveté, dans l'ignorance, & en Laïques, que de vouloir accéder le Paradis avec l'Enfer, & Dieu avec Belial.

Vous me direz qu'il faut la permission des Superieurs pour travailler, ce qui est difficile à obtenir, il est vray de quelques jaloux & amateurs d'eux-mêmes: mais tous ceux qui sentent leur fardeau, & le compte qu'il en faut rendre, seront bien

aïses de vous en donner une partie, sup-
posées en vous les qualitez requises.

Quoy qu'il arrive, vous estes perdu, si
vous vivez en oyfiveté, *Multam malitiam
docuit otiositas*, dit le Texte sacré, c'est elle
qui porte & qui arrête tant d'Ecclesiasti-
ques faineans aux jeux, aux festins, aux
entretiens inutiles, badins & perilleux,
tantôt sur la boutique d'un artisan, tâtôt
dans une sale, & en quantité d'autres
lieux qui ne servent qu'à les rendre ridi-
cules, & méprisables à ceux qu'ils doivent
edifier. Il faut donc travailler à nous san-
ctifier les premiers, car c'est la volonté
de Dieu, *Sacerdotes qui accedunt ad Dominum,
sanctificentur, ne percutiat eos.* Exod. 19. vers.
22. Puis travailler au reste par le com-
mandement du même Dieu, *Clama ne
cesses.* Isai. 58. vers. 1. crie sans cesse, é-
leve ta voix comme une trompette, &
annonce à mon peuple ses pechez, ç'a
toujours été l'occupation du Fils de Dieu
en ce monde. *Et circuibat Iesus omnes civi-
tates, & castella docens,* Matth. 9. vers. 35.
tantôt aux Villes, puis aux Bourgades, à
la campagne, & par tout; & après avoir
fait son temps, il declare qu'il veut que
l'instruction soit continuée, *Ite, docete,*
&c. allez, enseignez toutes les nations,
si bien que le Prêtre n'est pas moins o-
bligé d'instruire, que de dire la Messe, &
même dayantage, parce que sans l'in-

252 De la science des Ecclesiastiques
Instruction toutes les choses de la Religion
seront inutiles, & peut-estre nuisibles,
car que servira qu'il y ait un Dieu à ceux
qui ne le connoissent point? à quoy bon
des Sacremens, des Commandemens, &
le reste, si on ne sçait ce que c'est? *Fides
ex auditu, auditus autem per verbum*; C'est
pourquoy le Prophete presse si fort que
l'on crie sans cesse contre le vice, *Clama,
ne cesses, &c.* Ce que le Concile 4. de Car-
thage, *Can. 24.* a jugé de si grande con-
séquence, qu'il excommunie les Laïques
qui sortent de l'Instruction sans cause,
*Sacerdote verbum faciente, dit-il, in Ecclesia,
qui egressus de auditorio fuerit, excommunicetur.*
Et le 58. Canon des Apôtres excommu-
nie les Prêtres qui negligent d'instruire,
& s'ils continuent dans leur paresse, dit-
il, qu'ils soient deposez. Enfin les Peres
asseurent que cette particule, *ve*, est tou-
jours marqué de peché mortel, quand
elle est prononcée contre quelqu'un;
côme en Ezech. *Ve Pastoribus, ve qui tulistis
clarem scientia: & l'Apôstre, Ve mihi, si non
evangelizavero.* Et S. Gregoire faisant re-
flexion sur ces paroles d'Ezechiel, chap.
3. v. 18. *Si me dicente ad impium: morte mori-
eris: non fueris locutus, ipse in iniquitate sua
moriatur, &c. Vbi subjectus, dit-il, ex sua cul-
pa moritur, is qui præst, quoniam tacuit, reus
mortis tenetur.* Si nous pouvions encore
douter de l'obligation que nous avons

d'instruire, il ne faulroit que voir le 1.
Livre des Offic. de S. Ambr. où il dit, qu'il
n'est pas permis de cesser d'instruire le
peuple: S. Gregoire Pape, dit que qui-
conque se fait Prestre, s'oblige d'ensei-
gner. l. 2. de Past. c. 4. *Praconis officium suscipit,*
quisquis ad Sacerdotiū venit. Celuy-là est ho-
micide, dit S. Basile qui negligé d'ensei-
gner les veritez Chrestiennes, nous avons
déjà rapporté presque tout cecy, & il ne
suffit pas, dit Saint Chrystome, de
précher d'exemple, si on ne le fait aussi
de parole. Ce n'est point aussi assez de
précher de parole, dit S. Jerôme, *Epist.*
ad Nepotian. si l'exemple ne l'accompa-
gne: *Non confundant opera tua sermonem,* dit-il,
ne cum in Ecclesia loqueris, tacitus quilibet res-
pondeat, cur ergò hac qua ipse dicis non facis? Et
le Concile, Sess. 14. In proëmio reform.
quà etiam libertate laicos corripere poterunt Sa-
cerdotes, cum tacitè sibi ipsi respondeant eadem
se admisisse qua corripunt, & en effet on
peut dire, comme on ne le dit que trop
souvent, *Medice cura te ipsum.* Ce que le
Concile d'Aix la Chappelle (sous le Pa-
pe Estienne V.) remarque excellemmēt,
lors qu'il dit au Canon. 20. *Tam doctrinā*
quàm vitā clarere debet Ecclesiasticus Doctor,
nam doctrina sine vita arrogantem facit: & vi-
ta sine doctrina inutilem reddit.

C'est un oportet de l'Apotre, 1. Timot.
3. *Oportet,* dit-il, *Episcopum,* ce qui fig-

254 De la science des Ecclesiastiques
nifié en ce lieu, selon les Saints Peres,
& le Pontifical mesme, le Prêtre aussi
bien que l'Evêque, *Esse doctorem*, ou
comme porte le Grec, capable d'ensei-
gner; *Vt potens sit exhortari in doctrina sana,*
&c. paroles qui (selon Saint Jerôme)
contiennent un veritable precepte. *Hic*
locus oportet, &c. dit-il, *adversus eos facit qui*
se inertium studio & somno dedunt, non animad-
vertentes Apostolum post catalogum conversatio-
nis Episcopi etiam doctrinam similiter precepisse.
Mais quel moyen? le même Apôtre vous
le donne, *Attende lectioni*, la lecture, la
conference, &c.

Le diray-je, mes Freres, que de douze
cens Ecclesiastiques, ou plus ou moins,
qui sont dans ce Diocese, il n'y en a peut-
être pas une vingtaine qui ayme & qui
s'addonne à la lecture, j'entends des Li-
vres de nostre profession, on ne veut
point lire, on ne veut ny enseigner, ny
l'être. N'est-ce pas un malheur deplo-
rable du Clergé? & n'est-ce pas peut-
estre un abandonnemēt de Dieu? Crai-
gnons mes Freres, ces paroles effroyables
du Fils de Dieu, dans Saint Matthieu, ch.
21. vers. 42. *Ided dico vobis quia auferetur*
à vobis regnum Dei & dabitur genti facienti
fructus ejus, & dans l'Apocal. chap. 2. v.
5. *Sin autem venio tibi & movebo candela-*
brum tuum de loco suo. Lisez donc au nom
de Dieu, conferez avec les sçavans &

vertueux Ecclesiastiques, & les plus expérimentez, demandez leur conseil pour les Livres que vous devez lire, adressez vous à eux sur les difficultez que vous pouvez avoir, & pour vôtre particulier, & pour le regard des autres.

Mais quoy qu'il faille toujours instruire, comme nous le voyons tres-clairement, & que S. Augustin dise qu'on ne peut jamais assez enseigner, ce qui ne peut jamais estre trop sçeu, *Nunquam satis dicitur quod nunquam satis discitur*, dit-il : il se faut pourtant bien garder de se rendre ennuyeux, ce qui arrive rarement, si on dit bien, & de bonnes choses, & pour la pure gloire de Dieu. L'instruction spirituelle, disent les Peres ne doit pas durer davantage qu'une raisonnable refection corporelle, & ne se doit jamais regler sur le sentiment des lâches Chrétiens, ny des gens qui n'ont que des sentimens terrestres, qui s'ennuyent dès le commencement, & à qui tout semble trop long, desquels parle l'Apostre, *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei.* 1. Corinth. 2. vers. 14. s'ils étoient raisonnables, on leur feroit voir ce que disent le 4. Concile de Carthage cité, & celui de Trente, *Sess. 24. cap. 4. de refor.* & on leur diroit qu'il y a aussi peu de raison de cesser l'instruction pour leur dégoût, que de ne point mener les brebis paître.

256 *De la science des Ecclesiastiques*
parce qu'il y en a dans le troupeau cinq
ou six galeuses qui ne peuvent suivre les
autres, ou de ne point preparer à man-
ger dans la maison ou sont douze per-
sonnes, parce qu'il y en a deux malades
qui ne veulent point manger. Mais je
n'ose parler en public, dira quelqu'un. Il
n'y a point, ou peu de commençans qui
ne ressentent cette difficulté, qui ne peut
dispenser de ce devoir indispensable, &
trop prouvé, pour en pouvoir douter,
joint que cette crainte n'est qu'un effet
de l'amour propre qui craint le mépris
la confusion, à quoy pourtant il se faut
exposer en esprit d'humilité, ou ne faire
jamais rien. Après tout, ne se riroit-on
pas d'un General d'Armée qui par timi-
dité n'oseroit parler à ses Soldats? d'un
Maître d'école qui n'oseroit parler à ses
écoliers? & d'un Pere à ses enfans? on
en dit de même d'un Prêtre qui s'excuse
sur sa timidité, mais s'il n'a n'y science, ny
memoire, ny hardiesse par consequent,
que fera-t'il pour s'acquitter de son de-
voir? il prendra un Catechisme, ou quel-
que bon Livre qu'il lira fort distincte-
ment, & profitera ainsi d'autant plus à
ses auditeurs, qu'il y aura moins du sien,
j'en ay l'expérience reiterée souvente-
fois, qu'il s'y accoûtume avec ses dome-
stiques, écoliers, &c. y a-t'il plus de dif-
ficulté de parler des affaires de l'Eternité

que des affaires temporelles ? pourquoy la langue qui fait l'un, ne fera-t'elle pas bien l'autre ? ce n'est que manquement de charité & d'humilité, que s'il ne peut rien de tout cela, il se peut asseurer qu'il n'y a point de vocation à l'Etat Ecclesiastique, qu'il est incapable d'aucun employ & d'absolution, & que c'est à luy que s'adressent les paroles du Sauveur. *Tollite itaque ab eo talentum, & inutilem servum ejicite in tenebras exteriores.* Matth. 25. vers. 28. & 30.

DE LA MODESTIE
ET DU BON EXEMPLE
DES ECCLESIASTIQUES,
ACCOMPAGNE' DE
LA PAROLE.

ARTICLE VIII.

In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate. ad Tit. c. 2. v. 7.



Il y a long-temps que j'ay appris de la Rhetorique & de la Logique, & que je m'en fers aussi, que sur tout il faut bien sçavoir l'art de la divi-

258 De la modestie & du bon exemple
fion, & ranger chaque chose dans sa place pour éviter la confusion : nôtre Apôtre même nous l'apprend dans le texte que je viens de citer, où il fait voir clairement en quoy consiste le bon Exemple dans toute son étendue : Il le réduit à trois points, à la Parole, *in doctrina*; à l'innocence de la vie, accompagnée de bonnes œuvres, *in integritate*; & à la Modestie qui regarde la parole, le ton de la voix, l'action, le geste, la demarche, & toute la composition extérieure, *in gravitate*; & il comprend ces trois choses sous le mot d'edifier le prochain, 1. Thessal. cap. 5. vers. 11. Et *edificate alterutrum*, & 1. Cor. 14. vers. 26. *Omnia ad edificationem fiant*, qui est même l'usage commun de parler, ce qu'il dit aussi & inculque en plusieurs autres endroits comme une vérité des plus importantes du Christianisme & de l'Etat Ecclesiastique, & même côme le point unique & capital de tout ce qui paroît au dehors aux yeux du prochain, *en sa seconde Lettre aux Corinth. chap. 6. v. 3. 4. & 7. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum, sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros in multa patientia*; C'est la Modestie & la patience, quand il faut dans la conversation, &c. *In charitate non ficta*, c'est le bon Exemple, *In verbo charitatis*, c'est la Pa-

role & dans la premiere à Timothé, ch. 4. v. 12. *Exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.* Voilà ces trois poincts que l'Apôtre a remarqué si soigneusement, qui font tout le plan des devoirs de l'homme extérieur dont il fait voir à tous les Chrétiens l'obligation par des repetitions si frequentes, mais principalement aux Ecclesiastiques, puisqu'il parle à deux Prêtres & à deux Pasteurs, qui sont Timothé & Tite. Et l'on ne peut pas douter que les Ecclesiastiques & plus encore les Pasteurs, ne soient obligez à ces devoirs, de la parole, de la bonne vie, & de la modestie, incomparablement plus que les Laïques, & par leur vocation, & par leur office.

Qualis erit adificatio populi, dit S. Jérôme, sur le second chap. de la Lettre à Tite, *Si intelligat magistro se esse majorem quia vehementer Ecclesiam Dei destruit meliores esse Laicos quam Clericos, quos ajoûte S. Chrysof. aequales esse confusio est.* S. Greg. Parte 2. Pastoral. cap. 1. *tantum actionem populi actio transcendere debet Presulis, quantum à grege distare solet vita Pastoris.* Mais S. Chrysofome parle encore plus fortement, lib. 2. de Sacerd. cap. 2. *Quanta inter se differentia homines rationis usum habentes & bruta ratione carentia dissident, tantum sanè discrimen inter eum qui pascit, atque eos qui pascuntur esse*

260 De la modestie & du bon exemple
velim. Il ne suffit pas de surpasser les
Laiques, si on ne surpasse en perfection
les Ermites, les Moines & les Religieux,
comme dit S. Denis, l. de Eccles. hierar.
cap. 6. *Eos qui Sacerdotum munere funguntur,*
sanctiores & puriores illis esse oportet qui se ad
montes contulerunt. Et dans le même en-
droit, *Monasticus ordo debet sequi Sacerdotales*
ordines, & ad eorum imitationem ad divina af-
cendere. Saint Jérôme voulant porter un
Religieux à la perfection (c'est dans la
Lettre qu'il a écrit à Rusticus) se con-
tente de l'exhorter à vivre de telle sorte
qu'il puisse mériter d'être honoré de la
Clericature, *Sic vive in Monasterio,* luy dit-
il, *ut Clericus fieri merearis.* Mais nôtre Saint
Chrysostome encherit par dessus au Liv.
6. ch. 2. où parlant de la vie d'un Eccle-
siastique, & d'un Prêtre, après avoir
traité des exercices des Religieux, *Multò*
major, dit-il, *vitæ integritas huic quàm illis*
necessaria est, & au chap. 4. du même Li-
vre, il ajoûte qu'un bon Prêtre doit être
autant au dessus d'un bon Religieux,
qu'un Roy au dessus d'un simple Bour-
geois, *Monachorum certamen ingens,* ce sont
ces paroles, & *labor multus est, verùm si con-*
ferre quis volet instituti illius sudores cum reâ
administrato Sacerdotio, certè tantùm esse inter il-
la duo discrimen comperiet, quantum est inter Re-
gem & privatam intervallum, cecy ne doit
pas être interprété, je diray seulement

qu'il est vray, au moins, *Quantum ad officium, ad quod ex vocatione sua destinantur Sacerdotes, & quantum ad pericula*, & je brise là pour éviter les contentions, selon l'avis de S. Paul, 2. Timoth. v. 14. *Noli contendere verbis, ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium, & ibidem vers. 23. & 24. Stultas autem, & sine disciplina questiones devita, sciens quia generant lites. Servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem*, car nous honorons parfaitement les Religieux, & nous sommes gens de paix : Les Ecclesiastiques ont besoin d'une double grace, d'un double esprit, & de deux Anges, & pour eux, & pour les autres. *In eo quod Christiani sumus attenditur utilitas nostra, in eo quod prepositi non nisi vestra.* Saint Aug. lib. de Pastoribus.

Il faut d'oc premierement parler, nous en avons fait voir suffisamment la necessite & l'obligation indispensable, je n'en diray pas davantage.

Mais il faut sçavoir bien parler en teps & lieu, & de la maniere qu'il faut, *Mala aurea in lectis argenteis, qui loquitur verbum in tempore suo.* Prov. 25. v. 11. Ne rien dire que de serieux, ny rien d'inutile & d'extravagant, qui puisse être digne de reprehension, *Sagitta infixæ femori canis, sic verbum in corde stulti,* Eccli. 19. v. 12. de peur qu'on ne nous fasse le reproche que Job

262 De la modestie & du bon exemple
faisoit autrefois à sa femme lors qu'elle
luy tenoit des discours extravagās, *Quasi
si una de stultis mulieribus locuta es.* Job. cap.
2. v. 10. Or le plus grand secret pour
éviter ce défaut, est de parler peu, & de
bien digerer les choses avant que de les
dire, *In multiloquio non deerit peccatum.* Pro-
verb. 10. v. 19. imitant en cela l'exemple
de la Sainte Vierge, de qui nous ne trou-
vons point dans l'Evangile, comme S.
Bernard a sagement remarqué, *Homil.
in signum magnum*, qu'elle ait jamais par-
lé que quatre fois pendant la Vie de son
Fils, & ce n'a esté que de choses saintes
& en peu de mots, ce qui nous apprend
qu'il faut sçavoir aussi se taire, *Vbi audi-
tus non est, non effundas sermonem.* Eccli. 32.
vers. 6.

Mais les Exemples ont tant de force
en comparaison des paroles, que selon
le sentiment de Seneque, *Epistre 6.* la
voye d'enseigner la vertu par preceptes
est incomparablement plus longue que
de la persuader par exemples. *Longum
iter per precepta, breve per exempla.* Ce
sont comme autant d'images & de Li-
vres ouverts, où les plus ignorans & les
plus obstinez pecheurs peuvent lire &
trouver dequoy se convaincre des veri-
tez qu'ils doivent suivre: la voix qui sort
de la bouche ne fait que frapper l'air &
les oreilles, mais celle de l'action, qui

Saint Bernard, est un tonnerre qui brise les rochers, & amollit les cœurs les plus endurcis, *vox oris sonat, vox operis tonat*, c'est pour cette raison que JESUS-CHRIST n'a rien enseigné qu'il n'ayt pratiqué auparavant, & quand il entreprit de prouver aux Juifs que sa doctrine estoit veritable, il leur a aussi-tost proposé son innocence, comme une preuve infaillible, de laquelle ils ne pouvoient se defendre: qui est celuy, dit-il, d'entre vous qui me pourra convaincre de peché? *Quis ex vobis arguet me de peccato?* Joan. 8. vers. 46. & de ce principe il tire cette consequence qu'ils sont obligez de reconnoistre la sainteté de ses actions, s'ils font difficulté d'ajouter foy à ces paroles.

Il est vray, comme nous avons dit, que les paroles sont tellement necessaires pour l'établissement du Royaume de Dieu dans les ames, qu'il est impossible d'avoir la Foy d'aucun mystere dans la voye ordinaire, si jamais l'on n'en a entendu parler, *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi*. Rom. 10. vers. 17. Mais la parole toutefois ne suffit pas, si elle n'est accompagnée de l'action, & si l'on ne pratique ce que l'on enseigne, estant certain, selon la doctrine du Concile de Trente, que la pureté de vie de ceux qui instruisent les autres est un

264 De la modestie & du bon exemple
moyen bien plus efficace pour convertir
les ames, que l'éloquence des Orateurs,
Integritas presidentium salus est subditorum,
Sess. 6. cap. 1. de reform. & il appelle le
bon Exemple un Predicateur perpetuel,
*Quod est veluti perpetuum quoddam predicandi
genus.* Sess. 25. cap. 1. de reform.

Nous lisons dans les Actes des Apo-
stres, chap. 13. vers. 12. que le Procon-
sul Serge Paul voyant les grands mira-
cles que l'Apostre faisoit, admira sa do-
ctrine, & crût JESUS-CHRIST qu'il pré-
choit; mais aujourd'huy que les mira-
cles ne sont pas si nécessaires pour l'éta-
blissement de la Foy, Dieu veut que nous
rendions croyables nos sacrez Mysteres
par l'innocence & la sainteté de nostre
vie, qui sont les marques evidentes &
incontestables de la Religion Chrétien-
ne, & que nous excitions nos freres à
la pratique de la vertu, non seulement
par nos instructions, mais principalement
par nos bonnes œuvres. C'a été par là,
dit S. Chrysostome, que les Apôtres ont
étably le Royaume de JESUS-CHRIST dans
l'Univers: ce n'a pas été seulement par
leurs miracles qu'ils ont soumis les hom-
mes à l'Evangile, mais encore, & plus
souvent par le mépris qu'ils faisoient des
richesses, des plaisirs & des honneurs, par
le parfait dégageement de toutes les cho-
ses du monde, & par la pratique exem-
plaire

plaire des autres vertus Chrestiennes.

A quoy ce saint Docteur ajoûte cette belle reflexion digne de son zele dans l'Homelie 46. sur Saint Matthieu: que si douze hommes ont converty les nations les plus barbares, il faut que nôtre malice & nôtre lacheté soit bien grande de ne pouvoir convertir nos domestiques, ny une petite Paroisse, quoy que le nombre des Predicateurs soit si grand qu'il pourroit suffire pour la conversion de dix mille mondes. Peut-estre direz vous que les Apôtres faisoient des miracles, mais ces actions miraculeuses sont communes aux bons & aux mauvais, & on ne lit pas que S. Jean Baptiste ayt fait aucun miracle, Joan. 10. v. 41. *Ioannes ipse signum nullum fecit*: & le plus grand de tous les miracles, c'est la simplicité, l'humilité, la pauvreté, le dégagement, la patience, l'innocence de la vie, Matth. 5. v. 16. *Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona, &c.* Ajoûtés que ces actions extraordinaires sont souvent suspectes aux personnes qui n'ôt aucune retenüe; mais une vie sainte & irreprochable est capable d'arrêter la calomnie, de fermer la bouche même du démon, & de détruire le vice. C'est pour cela que le Fils de Dieu envoyant ses Apôtres leur parle ainsi, *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos*, comme s'il leur disoit, si vous êtes

M

266 De la modestie & du bon exemple
des agneaux vous vaincrés, & si vous
estes des loups vous serez vaincus, selon
la pensée de S. Chrysostome.

N'estoit ce pas un spectacle digne des
Anges de voir saint André attaché à sa
croix animant les fideles à souffrir pour
JESUS-CHRIST ? *Crucifixus Crucifixum præ-
dicabat* ? dit Saint Bernard *Serm. 3. de san-
cto Andrea* : & une exhortation pouvoit-
elle estre plus puissante que celle de S.
Estienne priant Dieu, & demandant le
pardon de ceux qui le lapidoient ? quoy
de plus pressant qu'un S. François Xa-
vier ? que ce glorieux Comte de Proven-
ce saint Elzear ? un saint Louys Roy de
France ? lisez leurs vies, une sainte Na-
talie exhortant son mary Adrian à la
souffrance du martyre, luy tenant elle-
même les pieds & les mains pendant
que les bourreaux les coupoient ? quoy de
plus edifiant que de voir une sainte Ca-
therine de Sienne ? une sainte Elisabeth
fille du Roy de Hongrie, & sa niece du
même nom Reyne de Portugal ? & tant
de Grands Hommes de nôtre siecle, ou
que nous avons veus, ou dont nous li-
sons les vies.

C'est sur ces beaux modeles que nous
devôs regler toute nostre conduite dans
l'instruction des ames : & en effet com-
ment pourrions nous persuader à un
homme qui a esté offensé par un autre

que la remission des pechez est inseparablement attachée au pardon & à l'amour des ennemis; si nous qui sommes Ecclesiastiques ne voulons pas pardonner aux nôtres? comment pourrions-nous porter un voluptueux à quitter ses plaisirs & ses mauvaises pratiques, si nous sommes nous-mêmes engagez dans ces malheureux commerces? comment peut-on persuader qu'on n'entre dans le Ciel que par la croix & par les souffrances? & si l'on s'abandonne aux plaisirs? comment convaincre une personne de cette grande maxime, que pour posséder Dieu il faut se détacher du monde: si on a encore soy-même de l'attachement aux creatures? ne nous dira-t-on pas avec raison, *Medice cura te ipsum.*

Ah combien en voyons nous & de Chrestiens & d'Ecclesiastiques du nombre de ces malheureux, dont un Pere de l'Eglise (c'est l'éloquent & zelé Salvian) fait la description en ces termes, lib. 4. de *Prov. Evangelia legunt & impudici sunt, Apostolos audiunt & inebriantur, Christum sequuntur & rapiunt.* Et saint Zenon, Homil. de *patientia. Altaria dom venerantur evertunt.* Et le Fils de Dieu, *Dicunt & non faciunt.* N'y a-t'il pas sujet de dire de ces faux Ecclesiastiques quele Patriarche Isaac disoit autrefois de son fils Jacob. *Vox quidem vox Jacob est, sed manus sunt Esau.* Gen. 27. v. 22.

Pour nous mettre donc à couvert d'un si honteux reproche, suivons le Conseil de l'Apostre dans le texte que nous avõs cité pour theme, & achevons cét Article pour suivre nôtre dessein, par la Modestie, qui fait une partie principale du bon exemple & de l'efficacitè de la parole, *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus*, Philipp. 4. vers. 5. cela regarde tous les Chrestiens, mais nostre Apõtre écrivant à Timothé dans sa 1. lettre chap. 3. & faisant voir les qualitez d'un Eveque s'adresse aussi à tous les Ecclesiastiques à proportion, au sentiment de S. Jérôme, de Theophylacte, de Theodorët & de Saint Anselme. *Oportet Episcopum irreprehensibilem esse, sobrium, ornatum, pudicum, hospitalem, non vinolentum, non percussorem, sed modestum; non litigiosum, non cupidum.* Et à Tite chap. 1. il ajoûte: *Non superbum, non iracundum, non turpis lucri cupidum: sed benignum, justum, sanctum, continentem;* où vous voyez que je rapporte seulement icy les qualitez qui regardent la Modestie & le bon Exemple, je laisse les autres qui concernent d'autres sujets.

Traitons donc dignement cecy si nous pouvons, car c'est un sujet qui semble renfermer les principales obligations de la Clericature, & qui regarde l'intérieur & l'extérieur tout ensemble: puisqu'il est vray (selõ la doctrine des Peres)

que la Modestie suppose un bon fond, & l'immodestie, l'insolence & l'extravagance, un mauvais, ou gâté, s'il étoit bon. *Vox quaedam animi, corporis motus*, dit S. Ambroise. lib. 1. offic. cap. 18.

Le Sage en fait aussi une de ses principales maximes, Eccli. cap. 19. vers. 26. *Ex visu cognoscitur vir, & ab occursum faciei cognoscitur sensatus*, & ibidem vers. 27. *amictus corporis & risus dentium, & ingressus hominis enuntiant de illo.*

Mais entrons plus avant en matiere : La verité est si fidelle en ses rapports, qu'à même temps qu'elle se voit justement recherchée, elle decouvre ce qu'elle a de plus secret, quelque résistance qu'y puisse faire le menlonge son capital ennemy: c'est ainsi qu'elle s'est donnée aux Peres de l'Eglise qui l'ont consultée sur le mauvais extérieur des Clercs, qu'ils ont fort judicieusement comparé à une lampe sans feu, qui rend plus d'incommodité que de service au public. Le Fils de Dieu nous declare assez, qu'il ne veut point de ces lampes dans son Sacerdoce, quand il nous commande à tous d'éclairer les hommes par la probité de nos vies, & par nos bons exemples, *Sic luceat lux vestra coram hominibus*, &c. Matth. 5. Mais qu'il y veut cette modestie (dont parlent les Saints) qui regle toutes les parties de l'homme extérieur, qui re-

270 *De la modestie & du bon exemple*
tienne & mortifie la veüe, qui gouverne l'ouïe, qui reprime la langue, qui conduise la démarche, qui modere les gestes, & qui regisse tout le reste du corps: voilà l'exercice de cette belle vertu, & ce qui en fait connoistre les besoins.

On la peut considerer, & entant qu'elle est une partie potentielle de la Temperance & une vertu particuliere, & entant qu'elle est l'ornement de toutes les autres, & celle qui contribue davantage à leur perfection, parce qu'étant cachées au dedans, il ne leur est permis de paroistre que sous les enseignes & sous les signes extérieurs de cette excellente vertu, qui est la marque d'un esprit réglé, & où la grace fait sa demeure.

En effet, comme la dissolution ne peut venir que de l'esprit du monde & de la vanité, aussi n'y a-t'il que le seul esprit de JESUS-CHRIST qui puisse former une véritable Modestie, au sentiment de Saint Gregoire de Nazianze. Epist. 93: *Vbi Christus est, modestia quoque est*: C'est pourquoy tous les Ecclesiastiques, & toutes les personnes qui s'employent au salut du prochain doivent extremement cherir cette vertu, par le moyen de laquelle Dieu peut être manifesté & glorifié en elles, & qui est comme une ima-

ge & une expression de l'égalité immuable qu'il a en luy même, sans pouvoir être agité ny troublé d'aucune chose, comme dit élégamment Saint Ambroise, lib. 1. officior. cap. 18. & seqq. *Divus est modestia, quia portio Dei est*, & sur le Psalme 118. *Pretiosum est videre virum justum, ut videas eum secundum imaginem Dei*, &c. glorifiez & portez Dieu dans vostre corps, dit Saint Paul 1. Corint. 6. v. 20. c'est à dire, ayez une modestie extérieure qui témoigne la présence de son esprit, & qui attire les autres à le glorifier, à le louer, benir, adorer, & aymer avec vous & dans vous.

Saint Thomas en a traité dignement dans sa seconde seconde quest. 160. 161. 166. 167. 168. 169. Et comme il y a quatre défauts en cét endroit qui ont besoin de reglement & de conduite, ils sont aussi autant de differents objets & de matières, qui exercent & appliquent cette noble & importante vertu, prise dans toute son estendue, à autant de différentes occupations.

Le premier est le desir de primer & d'exceller par dessus les autres, l'humilité qui est la première espece de la modestie l'entreprend.

Le second est le desir dereglé de sçavoir, la studiosité le modere, & combat à même temps la negligence de sçavoir,

272. De la modestie & du bon exemple
& d'apprendre les choses necessaires.

3. Les mouvemens & les gestes extérieurs du corps doivent estre reglez par la modestie, soit qu'ils se fassent serieusement, soit qu'ils se fassent par jeu & par divertissement.

Lors qu'elle regle les actions serieuses elle n'a point d'autre nom que celuy de modestie, qui doit juger & ordonner dans les rencontres particulieres du dehors, *quid liceat, quid expediat, quid deceat*, cecy est tiré de Saint Thomas *quæst. 168.* qui ajoûte que nos discours & nos actions, principalement avec nos amis, doivent toujours estre accompagnez & assaisonnez de quelque maturité & gravité, ce qui est remarquable, *gravis esto sed non austerus*, dit S. Bernard de *Cons. lib. 4. cap. 6.*

Et lors qu'elle conduit & modere nos actions & nos paroles de jeu, de raillerie & de divertissement, en un mot nos recreations, elle se dit en Grec *Εὐτραπλία* & en Latin *comitas, urbanitas, dexteritas*, dont le defaut s'appelle rusticité ou morosité, & l'excez scurrilité, que l'Apôtre cõdamne parmy les Chrétiens jusques au nom même lors qu'il dit: *aut stultiloquiū, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet nec nominentur inter nos*, Ephes. 5. vers. 4. & l'on tombe dans le defaut lors que l'on s'entretient de fables, de contes

impertinens, & d'extravagances.

Je n'ay pas le temps de rapporter icy les regles d'un innocent divertissement, & d'une innocente raillerie, il est plus difficile que l'on ne croit de se divertir honnestement, & de railler innocemment, mais particulièrement le dernier, qui est aussi pour l'ordinaire tres-dangereux, il y faut beaucoup de prudence, de circonspection, d'adresse, & de bonté; l'art de l'honneste & innocente raillerie n'appartient pas à toutes sortes de personnes, elle demande ou beaucoup d'esprit & de Jugement, ou beaucoup de vertu, ou pour mieux dire les deux ensemble, l'imprudence, la demangeaison de parler, la fierté, l'insolence, l'emportement, l'imprudence, la legereté, la flatterie, le faux semblât, l'hypocrisie, la dissimulation, l'esprit critique, chagrin & agreste, l'antipathie des humeurs, l'accêt & le ton de la voix, gâtent toute la douceur de la conversation, & sont les ennemis capitaux de l'honnesteté exterieure; de la civilité, & de la modestie.

Enfin la modestie doit regler les habits, les ornemens, les meubles, le train, la table, la dépence, &c. & elle s'appelle alors *modestia, cultus, seu apparatus externi*, ou simplicité & propreté; elle combat la vanité, le luxe, le faste & la pompe, *sed quid existis videre? hominem mollibus vestitum? &*

274 De la modestie & du bon exemple
l'abatement, la sordidité, la negligence
& l'impropreté; je ne sçauois oublier
icy le sentiment de Saint Chrysostome
touchant ces excez exterieurs, Hom. 10.
ep. ad Colloff. *Per se magnum est malum, dit-
il, nimius ornamentorum appetitus & desideriu,
etiamsi nullum aliud inde nasceretur, sed citre pe-
riculum id liceret habere, nam ad inanem glo-
riam fastumque parat, & instruit*, la pru-
dence morale & chrétienne doit regler
tous ces défauts.

Je ne puis parler icy selon mon des-
sein que de la Modestie Ecclesiastique
dans ces deux dernieres manieres que
nous avons rapporté, & principalement
de celle qui regarde nos actions exte-
rieures, & je dis qu'il faut bien qu'elle
soit de grande conséquence au salut, puis
qu'il n'est que trop visible, que la perte
des Ecclesiastiques commence ordinai-
rement par son contraire, qui est l'im-
modestie, Dieu veuille qu'elle ne passe
point jusqu'à l'effronterie; & il ne s'en
fait pas étonner, parce que le diable ne
sçait que trop, (& il est vray) que la mo-
destie est un divin Predicateur, à la seu-
le veüe duquel les ames se convertissent,
comme nous lisons de la modestie du
Bien-heureux Louis de Gonzague, &
de Saint Francois: & elle étoit si ravi-
sante dans la Sainte Vierge, qu'au rap-
port de Saint Denis, cap. 3. de *divinis no-*

minibus, elle attiroit tous les cœurs à l'amour de la saincteté; & si auguste, que si la Foy n'eut enseigné le contraire on l'eut prise pour une divinité. Mais cette admirable vertu paroissoit avec tât d'éclat dans le Fils de Dieu, qu'elle convertissoit les pecheurs autant que ses Predications & ses Miracles, & attiroit après luy tant de milliers d'hommes jusques dans les deserts: & elle a semblé si agreable, si charmante & si puissante à Saint Paul; que voulant porter les Corinthiens à la reformation de leurs mœurs, il les en conjure par la douceur & la modestie de JESUS-CHRIST, *Ipsè autem ego Paulus obsecro vos per mansuetudinem & modestiam Christi*, 2. COR. 10. V. 1.

Tant il est vray ce que dit le Sage, Eccl. 24. vers. 20. *In plateis sicut cinnamomum & balsamum aromatizans odorem dedit, quasi myrrha electa dedit suavitatem odoris*, & ce que dit l'Apostre déjà cité, *glorificate & portate Deum in corpore vestro*, ce qui fait tirer à S. Ambroise cette belle conséquence sur le Psal. cité 118. *Quàm pulchrum ergò ut videaris & profis.*

Pendant que ce Clerc n'étoit que simple écolier, il vivoit simplement, sans autre passion que d'avancer ses études: est-il arrivé aux Ordres mineurs, dont le seul nom luy préche l'humilité, il n'a plus que des pensées d'ambition, pour

276 De la modestie & du bon exemple
monter en diligence au Soudiaconat, afin de se tirer du travail des classes, & se mettre en pleine liberté de paroître aux yeux du monde, là où il n'a pas plutôt mis le pied, qu'il tranche de l'honnête homme, il n'y a plus que pour luy à assigner les jeux & les divertissemens: si la bourse est fournie, ou si le credit vit encore, les festins, les cadeaux & les amples collations feront tout son mérite, & sa reputation, non d'homme vertueux, mais de libertin pecunieux, qui n'a d'as tout son extérieur que les livrées & les marques d'un esprit eventé & d'une ame égarée.

Ces damnables maximes dans les degrez inferieurs font assez juger, quel Diacre, quel Prêtre & quel Beneficié un tel personnage pourra être: j'aymerois autant, dit un Saint homme, voir un asne contrefaire le cheval, que de voir un Ecclesiastique vivre & se vêtir en mondain; parce dit-il, que le Fils de Dieu dont il doit estre l'Officier ne peut souffrir des libertins en aucun de ses offices; Matth. 6. *Nemo potest duobus dominis servire: eò quod dit S. Gregoire, signum reproborum evidentissimum, superbia est.* Mais quoy! me dira-t-on, nous veut-on faire mourir de melancolie, en nous ôtant ainsi nos divertissemens? ah mes freres! que dites-vous là? qu'y a-t'il au monde de

plus capable de réjouir les Chrétiens que
le Dieu des Chrestiens ? *Felix lingua*, dit
Saint Jérôme ad Rustic. *qua non novit, nisi
de divinis loqui* : certes les saintes occupa-
tions ne rendent jamais l'homme triste,
ny melancolique, tant qu'il leur est fide-
le ; le Prophete Roy, aussi sage pour le
moins que les sages de ce temps, l'avoit
bien reconnu, ayant mieux aymé le mé-
pris au service de Dieu, que les honneurs
chez les Grâds de la terre: qu'on en pen-
se ce qu'on voudra, dit nôtre S. Jérôme,
pour moy j'avoué ingenuement que la
Ville m'est une prison, & la solitude un
paradis. Il est donc visible que la vie so-
litaire n'est penible qu'à ceux qui n'ont
plus de goût pour ses douceurs, & qui
croient (dans ce déplorable état) qu'il
n'y a rien de plus mal-heureux au mon-
de, que ceux qui ne vivent pas comme
eux: & tout au cōtraire on les voit pres-
que agoniser s'ils manquent un demy-
jour de compagnie & de passetemps, qui
fait cela ? c'est la playe de l'interieur qui
saigne toujours, & l'égarement de l'es-
prit qui ne sçait plus quel chemin pren-
dre pour retourner d'où il est forté : le
Stoique a reconnu cette verité, c'est Se-
neque, lors qu'il dit : *Primum argumentum
compositæ mentis est posse consistere & secum mo-
vari*. Je ne dis pas qu'en qualité de Prêtres
nous devions nous retirer des peuples

278 De la modestie & du bon exemple
pour ne les point voir, mais je dis avec
Saint Bernard & Saint Bonaventure,
qu'afin de les voir utilement, comme
nous devons, il faut avoir en main quel-
que passage ou sainte pratique de l'E-
criture, quelques maximes chrétiennes
des plus fortes & des plus utiles, & quel-
ques remarques solides de dévotion pour
s'en entretenir avec eux: & on verra
bien-tôt que cette sorte de recreation
est infiniment plus douce qu'aucune au-
tre qui soit au monde. Saint Ignace
avoit coutume pour se defaire du mon-
de oysif, ou pour le gagner s'il en estoit
capable, de souffrir une ou deux fois ses
visites inutiles, puis il l'entretenoit for-
tement, mais adroitement du Para-
dis, de la Mort & de l'Enfer, joignant
l'exemple de sa sainteté à ses paroles
enflammées du divin amour, selon le
conseil de l'Apostre, qu'il pratiquoit si
fidelement. *In omnibus teipsum prebe ex-
emplum bonorum operum, in doctrina, in inte-
gritate, in gravitate, verbum sanum, irrepre-
hensibile: ut is qui ex adverso est, vereca-
tur, nihil habens malum dicere de nobis, ad
Tit. 2. vers. 7. & 8.* Car enfin nous de-
vons l'exemple de la bonne edification
sous peine de damnation: Mais comment
est-ce que celuy qui n'est pas meilleur
que le peuple, dit Saint Bonaventure,
luy pourra donner bon exemple? &

comment est-ce que le Prêtre reprendra
le vice dont luy même est coupable ? *vos
estis sal terra* Matth. 6. il est vray, puisque la
verité même l'a dit, mais si nous sommes
gatez, corrompus, & sans goût des ver-
tus, comment est-ce que nous en don-
nerons à ceux qui l'attendent de nous ?
Saint Gregoire nous avertit d'y prendre
garde soigneusement, *Scire debent*, dit-il,
*quia si perversa perpetrant, tot mortibus digni
sunt* : à quoy Saint Bernard ajoûte, *Con-
secrasti ostium Evangelio, talibus jam aperire illi-
citur est, assuescere sacrilegium*, lib. 2. de Con-
fid. c. 13. Si la langue ne parle que de l'a-
bondance du cœur, il ne faus pass'éton-
ner si ceux qui n'ont que la vanité dans
le cœur, le monde dans l'esprit, & la rail-
lerie sur les levres, ne parlent que de
choses vaines & frivoles, à quoy l'Apô-
tre s'oppose formellement, en nous de-
fendant, comme il fait, tous entretiens
de mauvaise odeur, *Omnis sermo malus ex
ore vestro non procedat*, Ephes. cap. 4. vers.
29. ce qu'il aggrave & explique plus au-
au long au chap. 5. vers. & 4. *Fornicatio
autem & omnis immunditia aut avaritia nec no-
minetur in vobis, sicut decet sanctos, aut turpi-
tudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas
qua ad rem non pertinet* : Où s'il parle
ainsi à des Chrestiens, qu'il appelle
Saints par leur vocation & par
leur profession, *sicut decet sanctos*,

280 De la modestie & du bon exemple
(remarquez cela) qu'est-ce qu'il ne di-
roit pas à des Ecclesiastiques ? appuyez
encor sur ce mot, *nec nominetur in vobis* ;
mais au contraire entendons-le parler
aux Colloff. chap. 4. vers. 6. *Sermo vester
semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quo-
modo oporteat vos unicuique respondere*, voi-
là qui vaut plus que tout ce que jamais
ont dit Socrate, Senèque, Plutarque,
&c.

Et certes il a raison, parce que nous
ne sommes forts à persuader le bien que
par l'exéple & par la parole, mais aussi a-
vec ces deux pieces de batterie nous pou-
vons desarmer l'enfer, & vaincre ses plus
puissans Officiers, car qu'est-ce qui peut
empêcher un veritable Clerc de souste-
nir l'interet de Dieu contre la puissance
même des testes couronnées, avec le res-
pect qu'on leur doit ? & qui est-ce qui
empêchera Dieu de luy donner la vi-
ctoire sur ses ennemis, tant qu'il sera fi-
dele au combat ? Il faudroit envoyer
tous ces lasches complaisans, que la terre
porte aujourd'huy, à l'école d'un Saint
Jean Chrysofome, d'un Saint Ambroï-
se, d'un Saint Charles Borromée, d'un
Barthelemy des Martyrs, & tout fraiche-
ment d'un Mr. Vincent, tres-digne Fon-
dateur de la Mission de Saint Lazare,
d'un Mr. Bourdoise, pour apprendre à
traiter toutes personnes soumises à la rai-

son, avec des respects & des tendresses de
pere, & resister sans crainte aux plus
grandes puissances de la terre, pour l'in-
teret de Dieu & de son Eglise. Le juste
(dit le Sage) est assure comme un lyon,
& demeure toujours ferme & intrepide.
Le veritable Ecclesiastique n'a qu'une
chose à craindre, qui est de craindre
quelque chose plus que Dieu, & de se
craindre soy-même & rien plus. Il n'y a
que ceux qui craignent la perte des cho-
ses temporelles, qui soient capables de las-
cher le pied aux affaires du salut, & il
sera toujours vray, que quelques terri-
bles que puissent être les puissances du
monde contre la cause de Dieu, les Po-
tentats & les testes couronnées devien-
dront des Theodoses, & des Guillaumes
d'Aquitaine, lors que les Superieurs Ec-
clesiastiques seront des Ambroises & des
Bernards. Ceux qui ont lû l'Histoire ont
pû remarquer comme l'Empereur Va-
lentinian, pour obliger sa mere Justine,
voulut donner aux Arriens une Eglise
dans Milan, ce que Saint Ambroise luy
refusant, voicy comment il luy parle,
& comment il apprend aux Ecclesiasti-
ques de traiter ceux qui font injure à
l'Eglise. SACRE MAIESTE', qui
accusés mon refus de contumace? &c.
vous qui êtes jeune d'âge, sans expe-
rience, & encore cathecumene aux ve-

282. *De la modestie & du bon exemple*
ritez de la Foy, vous voulez juger des
mysteres que vous ne sçavez point en-
core : si vous croyez cela raisonnable,
il faut que les Evêques cedent la chaire
aux Laïcs, & que leurs Pasteurs devien-
nent leurs Brebis: c'est ce que je ne souf-
friray point ; car j'ay promis à Dieu de
deffendre ses interêts, en maintenant son
Eglise jusqu'à l'extinction de ma vie? Je
ne suis pas le contrrôleur de vos libe-
ralitez, mais je suis l'interprete de v'otre
foy, vous donnerez de vos thresors à qui
il vous plaira, je n'y porteray point
d'envie, mais vous ne donnerez rien des
droits de Dieu, que ie n'y resiste de toutes
mes forces. C'est ce que ie ne vous puis
celer, parce que ma vie, & la flatteris-
font incompatibles : ces paroles sont
tirées de la Cour Sainte du R. P. Caussin
tom. 2.

Ce refus fit naître contre ce Saint un
Edit, par lequel il luy étoit enjoint de
vuider ses mains des vases sacrez & des
autres meubles de l'Eglise, de donner l'E-
glise qu'on demandoit pour les Arriens,
& enfin de se retirer de Milan en toute
diligence. Le Saint répondit au premier
chef, que les meubles de l'Eglise sont à
JESUS-CHRIST, & qu'il ne trahiroit ja-
mais les interêts de son Maistre.
2. Que l'Eglise qu'on luy demandoit
étoit la maison de Dieu, qu'il étoit re-

solu de la luy conserver inviolablement. Et pour sa retraite de Milan, qu'il craignoit plus Dieu qui luy avoit confié les ames de cette Province, que l'Empereur qui les luy vouloit oster, & que si Valentinian faisoit ce qu'il pouvoit par une puissance déreglée, Ambroise estoit resolu de souffrir tout ce que doit un Pasteur pour la conservation de son troupeau.

Chacun sçait l'homicide de l'Empereur Theodose, & voicy comment se comporta nôtre Saint Evêque pour l'empêcher d'entrer dans l'Eglise avant que d'avoir penitencé. Vous ne devriez, luy dit-il, regarder autre chose que la terre d'où vous estes fortys, & où vous devez retourner, la pourpre qui couvre vostre corps n'empêchera pas les vers de les ronger: Dieu vous avoit donné l'Empire sur les hommes, pour les traiter en hommes, & vous les avez traittez plus cruellement que les bestes; vous n'êtes plus en état d'approcher des Autels, retirez vous, & n'ajoutez pas crime sur crime, faites penitence. Les premiers de la Cour tâchent d'obtenir grace de l'Evêque pour l'Empereur, partie par priere, partie par menaces. Voicy toute la réponse qu'il fait. S'il vient comme Tyran, ie luy tendray le cou, mais s'il vient comme Empereur Ca-

284 *De la modestie & du bon exemple*
tholique, je luy refuseray absolument
l'entrée de l'Eglise comme à un excom-
munié. Ce qu'étant rapporté à l'Empe-
reur, tres-affligé de se voir ainsi retran-
ché de l'Eglise: n'importe, dit-il, je suis
resolu de satisfaire à l'Eglise, que l'E-
véque fasse de moy ce qu'il voudra. Saint
Ambroise ayant appris avec joye la re-
solution de l'Empereur, & qu'il venoit
à luy pour se reconcilier, alla au devant,
& l'ayant abordé luy parla en ces ter-
mes: Venez-vous, Empereur, pour
nous forcer? non, dit Theodose, mais
pour vous supplier, qu'à l'exemple du
Maître que vous servez, vous rompiez
mes liens, car je ne puis plus vivre au-
trement. Quelle penitence avez vous
fait, dit le Saint, pour vôtres peché? c'est
à vous de me l'ordonner, dit l'Empereur,
& à moy de le faire, &c.

Après ces exemples, comment se peut-
il encore trouver tant de chair & de
sang aux Ecclesiastiques, qui abandon-
nent si lâchement la cause de Dieu & de
son Eglise? & si on demande, qui les
tient en cette bassesse d'esprit? ils diront
que c'est le respect qu'on doit aux per-
sonnes de qualité. On ne dit pas qu'il
faulle manquer de respect, voyez si Saint
Ambroise en a manqué auprès de l'Em-
pereur, il luy remonstre ses fautes cha-
ritablement, & selon l'obligation de sa

charge, puis qu'il en vient à la rigueur avec laquelle il le remet dans son devoir. A-t'il encouru la haine de l'Empereur ? bien loin de cela: Entendez-le parler de son Evéque au Patriarche de Constantinople, qui le convoie de rester dans le chœur de son Eglise: J'ay appris, luy dit l'Empereur, la difference qu'il y a entre un Evéque & un Empereur, j'ay trouvé un Maître de la verité, & je n'ay trouvé entre tous les Evéques qu'un Ambrøise digne de son nom. Pourquoi ferons-nous donc plus timides à reprendre les profanateurs de la Loy de Dieu & des choses saintes, qu'ils ne le sont à faire le mal qu'ils font jusqu'aux pieds de ses Autels: ils sont en cela véritablement effrontez à merveille, dit Monsieur Bourdoise, mais aussi sommes nous extrêmement lâches en n'osant seulement ouvrir la bouche pour leur faire la correction, quoy que nous y soyons obligez par nos propres Ordres.

Si je doutois de la foy des Chrétiens, je ne voudrois qu'entrer dans l'Eglise quand ils y sont, & selon que je le verrois plus ou moins dans la modestie, j'en jugerois seurement, en disant qu'il est impossible que les vrais Chrétiens puissent voir les lieux sacrez, où ils ont été baptizez, qu'avec tres-grand respect. Je n'entre jamais dans une Eglise, dit

286 *De la modestie & du bon exemple*
un Pere que je n'y voye mes accusateurs,
& mon Juge qui me condamnent aux
peines du temps & de l'eternité; si y
manque de pieté & de modestie, le Cru-
cifix me reproche mes ingrattitudes, la
Chaire mon ignorance, le Confessio-
nal mes crimes, le grand Autel mon peu
de foy, & tous ensemble mon insolence,
à y mener, ou à y laisser des chiens:
contre la Loy de Dieu, qui n'y ayant
pû souffrir des hommes vendans & a-
chetans ce qui estoit necessaire à ses Au-
tels lors qu'elle n'estoit encore qu'en fi-
gure, y auroit bien moins laissé des chiens,
s'il y en eût trouvé: contre l'Eglise qui
le deffend par ses Conciles, & par les
Prelats les mieux éclairez: & contre la
nature même qui ne dispense personne
du respect que tout le monde doit aux
choses saintes. Ne seroit-ce pas sacrile-
ge à un homme d'amener dans l'Egli-
se des moutons, des taureaux, des va-
ches & des boucs? hé quel privilege a-
t'il plus pour les chiens qui sont incom-
parablement plus sales, plus profanes, &
plus indignes des saints lieux, que tous ces
autres animaux qui ont servy aux sacri-
fices?

Si on vouloit vous persuader que les
chiens vont en Paradis avec Dieu, & les
Saints, ne diriez vous pas qu'il faudroit
estre fou, impie, & plus qu'infidele

pour croire cela ? c'est pourtant ce que vous faites quand vous menez, ou souffrez des chiens à l'Eglise. Qu'est-ce que le Paradis, sinon la demeure de Dieu, des Anges & des Saints ? & qu'est-ce que l'Eglise ? n'est-ce pas aussi la demeure continuelle de Dieu, des Anges & des Saints ? y est-il moins digne d'honneur, que dans le Paradis ?

Si vous aviez mené vos chiens dans la garenne d'un Seigneur, dans son cabinet, ou en quelque lieu qu'il chérit encore plus, ne les pourroit-il pas chasser, ou ne les pourroit-il pas tuer, sans estre pour cela fuit à aucune peine ? certes il faut avoir bien peu d'estime pour Dieu, si on croit qu'il a moins d'affection pour ses Temples sacrés, qu'un Seigneur n'en a pour sa garenne, & qu'une Dame n'en a pour ses atours de vanité, & pour ses meubles précieux.

Si vous alliez chez le Roy, ou chez un Prince, oseriez-vous y mener un chien ? s'il commandoit à son valet de le tuer, vous n'oseriez seulement le regarder de travers, ny en faire semblant.

Si les hommes meritent chastiment pour estre hors de leurs devoirs, les bêtes n'en peuvent pas estre exemptes quand elles ne sont pas dans le leur, quoy qu'innocemment. Le saint Esprit nous le monstre au 2. des Cantiques vers. 15. où il dit:

Capite nobis vulpes parvulas quæ demoluntur vineas. Or les chiens qui ne font que pour la chaise, & pour garder la maison, & dont le naturel est si sale que Dieu ne s'est jamais voulu servir, ne peuvent être plus hors de leur devoir, que lors qu'ils s'arretent dans les Eglises, dont la sainteté est si grande, qu'il n'est pas permis aux fideles memes de s'en servir à autre chose qu'au service de Dieu, où pourtant ils font mille ordures & mille desordres. Quelques crimes que le Roy Balthasar eût commis Dieu l'avoit toujours attendu à penitence, mais en même temps qu'il fit servir à sa table les vaisseaux du Temple, il vit une main terrible & fulminante écrivant sa condamnation en dernier ressort: ô Chrétien si ta foy ne te donne du respect avec les Anges pour ce Saint lieu, qu'elle te fasse au moins craindre avec les demons, qui savent que cette maison de Dieu est terrible, *Terribilis est locus iste, demones credunt & contremiscunt.*

Qui es-tu qui demeure dans le Temple du Tres-Haut sans respect? es-tu Chrestien? non, car tu n'aurois pas oublié, que c'est là où se font les Chrestiens. Qui es-tu, un Payen ou un Turc? ô qu'ils ont bien plus de respect pour leurs fausses divinitez & pour leurs Mosquées! bien loin de souffrir jamais des chiens
dans

dans leurs Temples, il n'est pas permis à aucun homme d'y entrer chaulfé, d'y cracher, &c. qui es-tu donc ? une beste ? tu es encore pis, *Bos cognovit possessorem suum*, la bête obeit à l'homme, & le craint : quels Chrestiens sont-ce donc ceux qui sçavent que dans l'Eglise Dieu est avec eux réellement, corporellement, avec toute sa Cour celeste, & ont pour luy bien moins de respect que n'en ont les Payens pour leurs trompeuses divinités ? est-il plus obligé de souffrir l'insolence des Chrestiens dans ses veritables Temples, qu'il ne le fut des Juifs dans la figure de nos Eglises ? non sans doute, car il a protesté qu'il ne partageoit sa gloire avec personne, *Gloriam meam alteri non dabo.*

Si on le deshonne dans sa propre Maison, où se pourra-t'il retirer pour se mettre à couvert de nos impietez qui le crucifient derechef, *Rursum crucifigentes ?* il a été méprisé dans le Ciel par les Anges felons & apostats, il est offensé aux Villes, aux Bourgs, aux Foires, aux Marches, & aux maisons particulieres, de sorte qu'il ne peut être exempt d'injure, si ce n'est dans sa Maison, où il ne peut être mal taitté, que par une tres-coupable ignorance parmi les Chrétiens, ou par une impieté plus digne de l'enfer que celle des Payens & des Infidelles.

N

Si bien qu'il faut demeurer d'accord que tout Chrétien est indigne de son nom, & l'Ecclesiastique de son Caractere, qui manque de zele aux affaires de Dieu, de respect & de modestie aux choses saintes, & incapable de l'exercer au profit des ames qu'il doit edifier. C'est ce qui obligea Saint Jerôme d'exhorter le jeune Rusticus par la lettre qu'il luy adressa, à vivre d'une telle sorte, que par sa modestie il meritât d'être fait Clerc, gardez vous bien, luy dit-il, de souiller votre jeunesse d'aucun peché, afin que vous vous approchiez de l'Autel du CHRIST aussi pur qu'une Vierge qui sort du berceau, acquerez-vous une bonne reputation: & si les femmes connoissent votre nom, faites qu'elles ne connoissent point votre visage. S. Hilaire ajoûte que le Prêtre est la lumiere de l'Eglise, comme les yeux le sont du corps, si bien, dit-il, sur le Psal. 134. que si cette lumiere s'obscurcit, tout le corps de l'Eglise se trouve enveloppé dans les tenebres du peché. S. Denis passa outre, & dit (comme c'est le propre du Prêtre d'éclairer & d'illuminer) sans doute celuy-là est déchu de l'ordre Sacerdotal & des vertus Chrestiennes & Ecclesiastiques, qui n'éclaire point les peuples par la science & par la sainteté de sa vie. S. Charles Boromée (au 4. Concile de Milan, part. 3.) dit de plus, que

le Prêtre doit mener une vie tout celeste en terre, pour répandre sur tout le reste des hommes les vertus, & la saincteté qu'il leur doit, *Celestem in terris vitam, tanquam Angeli Dei*, dit-il, *moribus vestris debetis exprimere*, hé quelle lumiere donnerons nous étant dans l'Eglise indecument, y parlant, riant, regardant deçà & delà, comme il arrive iouvent ? Le 4. Concile de Carthage, *Can. 45.* recommande aux Ecclesiastiques la modestie si exactement, qu'ils n'y peuvent manquer sans pecher grièvement, *Clericus professionem suam in habitu & in incessu probet, & nec vestibus, nec calceis decorem quarat*; & *Can. 47.* *Clericus per plateas & andronas, nisi magnâ & certâ sui officii necessitate non ambulet*, & *Can. 60.* *Clericum scurrilem, & turpibus verbis jocularum ab officio decernit remouendam.* Celuy de Trente, *Sess. 22. cap. 1. de reform.* le montre si clairement qu'il n'est pas possible d'en douter. Celuy d'Agde, *an. 420. Can. 30.* celuy de Sens, *an. 1524.* de Chartres, de Cambray. *Tit. de vsta, & hon. Cleric.* en l'an 1565. c. 4. ordonnent que les Ecclesiastiques soient rigoureusement châtiez qui manquent de modestie, & qui ne donnent pas l'exemple des vertus qu'ils doivent aux Laïcs. Celuy de Chartres, *an. 1526.* de Bourdeaux, *an. 1582.* de Tours, *an. 1583.* & celuy d'Aix, *an.*

292 De la modestie & du bon exemple
1586. defendent absolument à tous Ec-
clesiastiques (sous toutes les peines des
Saints Canons) toutes fortes d'immode-
sties, les railleries & paroles lascives, &
tres-particulierement sur les matieres
saintes: parmy les seculiers, dit S. Ber-
nard, les railleries ne sont que railleries,
*Inter seculares nuga, nuga sunt: in ore vero Sa-
cerdotis sunt blasphemia*, l. 2. de Confid. c. 23.
mais elles sont des blasphemes dâs la bou-
che des Prêtres, *Consecrasti os tuum Evan-
gelio. talibus aperire non licet*, Saint Gregoi-
re est de ce sentiment, quand il dit, qu'il
arrive souvent que ce qui n'est pas peché
dans les Laïcs est un crime dans les Pré-
tres, *Quod in Laicis culpa non est, hoc cri-
men est in Sacerdotio constitutis*. C'est ce qui
a obligé tant de Conciles à decreter con-
tre ce desordre, comme chacun le peut
voir dans la Somme des Conciles, pag. 143.
Saint Gregoire de Nazianze predit la
perte de Julian l'Apostat par la seule
veüe de son immodestie. Saint Ambroi-
se (lib. 1. Officior. cap. 23.) n'en dit pas
moins? *Licet interdum honesta joca & sua-
via sint, tamen ab Ecclesiastica abhorrentur*
regula, va vobis qui rideis, qui: flebitis, ait De-
minus, non solum profusos, sed omnes etiam jocos
declinandos arbitror, plenum tamen saevitatis,
& gratie sermonem esse non indecorum. Mais
Saint Jérôme me paroît parler icy avec
une force & une beauté merveilleuse,

c'est dans son Epître 128. *Tanta* (dit-il) *debet esse scientia Pontificis Dei*, & il en faut dire autant à proportion des autres Ecclesiastiques, *ut & gressus ejus, & motus, & universa vocalia sint, veritatem mente concipiat, & toto eam habitu resonet & ornatu, quidquid agit, quidquid loquitur sit doctrina populorum.*

Je ne pretends pas icy faire leçon aux Ecclesiastiques du respect qui est dû à nos Eglises, car je veux croire qu'ils sçavent tous qu'on les doit autant honorer & respecter à cause de l'adorable Eucharistie qui y repose toujours, que les Saints respectent le Ciel empirée, parce que c'est le séjour de la Divinité, ils y adorent sans cesse le même Dieu qui attend dans nos tabernacles le respect & l'adoration de tous les Fideles, & particulièrement des Prestres qui en doivent l'exemple, en un mot ce sont ses Maisons qui luy sont spécialement dediées & consacrées, *Domus mea, &c.* Mais parce qu'il est extrememēt à craindre qu'on ne les charge à la mort de tous les desordres & irreverences qu'on aura commis aux Temples sacrez, pour les avoir souffert par un lâche silence, pour lequel Saint Augustin après le Prophete Isaië, *cap. 56. vers. 10.* les appelle chiens muets, qui n'osent japer quand il faut japer, *Speculatores ejus canes muti, non va-*

294 *De la modestie & du bon exemple
lentes lairare.* Je toucheray icy fort sim-
plement quelques-unes des obligations
que nous avons tous de faire rendre par
les Laïcs le respect qui est dû aux Egli-
ses, & à JESUS-CHRIST, qui y
fait sa demeure continuelle. Je com-
mence par nos Statuts publiez dans le
Synode de l'an 1669. tenus sous Monsei-
gneur de Grammont, qui deffendent à
qui que ce soit (sous quelque pretexte
que l'on puisse pretendre) d'entrer dans
l'Eglise, ny dans le Cimetiere avec des
armes à feu, & ordonnent aux Curez, &
autres, de ne pas permettre que les pau-
vres demandent l'aumône dans les Egli-
ses, mais les contraignent de demeurer
à la porte, s'ils la veulent demander,
c'est pourquoy ils doivent advertir le
peuple de ne rien donner dans les Eglises
aux pauvres mandians, *Stat. 11. & 12.*
Le Concile d'Aix de l'an 1585. enjoint
sous peine d'excommunication de ne
point souffrir les femmes aupres des Au-
tels, ny dans le Chœur pendant qu'on y
fait les Offices divins, & les declare ex-
communiées, si après avoir été averties
elles refusent d'en sortir; Celuy de Char-
tres de l'an 1528. leur fait la même de-
fense, & veut qu'elles soient separées des
hommes: il ordonne en outre que les Pré-
tres les empêchent de promener leurs en-
fans dans les Eglises, & d'y faire du bruit

Celuy de Bourges de l'an 1584. avec les precedens, enjoit aux Ecclesiastiques de faire tenir les pauvres à la porte de l'Eglise, dans laquelle, disent-ils, on ne doit point faire l'aumône : comme aussi de n'y souffrir jamais des chiens; Celuy d'Aix de l'an 1535. & plusieurs autres avec luy, defendent à toutes personnes de se promener dans les Eglises, d'y parler, ny traiter d'affaires temporelles, de se tenir contre les Autels & les Fonts Batismaux, de s'y appuyer ou mettre dessus leurs chapeaux & des choses indecètes, de faire du bruit à la porte, de tourner le dos au S. Sacrement; Celuy de Tours de l'an 1590. deffend à tous Laïcs de s'arrêter dans l'enclos de l'Autel, Celuy de Tolose de la même année deffend absolument de bâtir quoy que ce soit pour usage profane contre les murailles des Eglises, ny d'y mettre fumiers, & matieres à bâtir, d'employer les materiaux d'une Eglise, ou ses utensiles & meubles, en autres usages qu'en ceux qui regardent la gloire de Dieu. Le Concile general de Lyon, c'est le second sous Gregoire X. deffend l'entrée dans les Eglises avec armes, ce que fait pareillemēt le quatrième de Milan, voyez celuy-là au *Can. 25.* où il dit sur ce poinct plusieurs belles choses importantes & considerables. La Constitution de l'Empereur Theodose raportée

296 De la modestie & du bon exemple
au Concile d'Ephese devroit seule suffi-
re, voicy ses propres termes : Nos qui le-
gitimi imperii armis nunquam non circumda-
mur, &c. quosque sine armatis stipatoribus
esse non convenit, Dei Templum ingressuri ar-
ma relinquimus, & ipsum etiam diadema Regia
majestatis insigne foris deponimus & sacra al-
taria munerum tantum offerendorum causâ ac-
cedimus, quibus quoque oblati, ad extremum,
communeque atrium mox nos recipimus, nec
quicquam ex propinqua divinitate nobis arra-
gamus. Le respect d'un si grand Empe-
reur pour les choses Saintes, n'arreste-
ra-t'il point l'ambition de ses inferieurs,
qui portent si cõmunement leur orgueil
jusques dans le Sanctuaire même ? moy,
dit-il, qui ay droit de porter les armes de
l'Empire, je les laisse toûjours à la porte
des Eglises où je veux entrer ; je dépose
le Diademe, & je n'approche jamais
de l'Autel que pour y presenter mes of-
frandes, ce qu'ayant fait, je me retire
à l'écart, estimant n'avoir aucun droit
de m'arrester si près de la Divinité, &
des choses sacrées. Comment ose-t'on
donc entrer dans les Temples de Dieu,
avec des équipages de guerre ; & de
chasse, comme fusils & épées, & que
feront les bons Ecclesiastiques pour em-
pêcher tels desordres dans la Maison du
Roy du Ciel & de la Terre, à l'exemple
de ce saint Empereur qui craignoit si

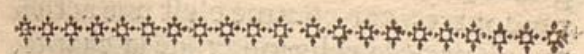
fort de commettre un sacrilege, s'il eût mis son Diademe, ou ses Armes trop près de l'Autel; Celuy de Saumur de l'an 1276. defend d'y loger aucuns meubles, sinon dans l'extreme necessité, & autant qu'elle durera seulement. Il deffend de mesme, & sous les peines des Saints Canons, aux Prêtres de se servir dans leurs Ministeres d'Ornemens sales & déchirez; Celuy de Rouen, celuy d'Aix déjà cité, & celuy de Tours leur deffendent absolument de faire aucunes publicatiōs pour affaires temporelles dans le temps de la Sainte Messe. (voicy les proprestermes de celuy-cy.) Au surplus ne voulons que les Curez, ny leurs Vicaires fassent aucunes proclamations des choses profanes en leurs Prônes, lesquelles ils pourront faire après la Communion achevée, non pas, dit-il, qu'il leur soit permis pour cela de publier aucunes choses contre les bonnes meurs, comme sont les danfes, jeux, & choses semblables, à quoy l'on peut ajouter les ventes es jours de Dimanches & de Fêtes, les huées, ou chasses, les courvées, & tout ce qui est contre l'honneur des divins Mysteres, comme de retirer les vaches des prez, les porcs des bois, les chiens des vignes, & semblables, dont à peine un simple Advocat de campagne voudroit faire la publicatiō, crainte de faire tort à sa pro-

Ny

298: *De la modestie & du bon exemple*
fession, qui n'est pas pour des emplois
si mecaniques, parce qu'il n'est pas ju-
ste, disent-ils, que les Prestres fassent
l'office des Sergens & de Dieu tout en-
semble: c'est pourquoy ils enjoignent à
tous Juges & Magistrats au Droit Civil,
de faire faire telles publications par leurs
Sergens hors de l'Eglise & du Cimetiere,
sous peine d'encourir l'indignation
de Dieu, voyez icy sur tout le 3. chap.
du 2. Livres des Machab. principalement
depuis le vers. 24. jusques au 40. Le Con-
cile general de Lyon, merite d'estre
veu au lieu cité cy dessus. Et celuy de
Sens, de Chartres, & quantité d'autres
sitez au Royaume de Jesus par le Pere
Eudes, disent merveille sur ce sujet, ceux
qui les verront reconnoistront qu'il faut
estre dans une abîme d'ignorance &
d'impieté pour commettre tant d'irre-
verences & d'immodesties dans la pro-
pre Maison de Dieu, où les puissances du
Ciel, les Anges, & les diables mêmes
tremblent de respect & de crainte, *Tre-
munt potestates, demones credunt & contremis-
cant*, dit Saint Jacques: & des hommes
mortels, pecheurs, & sujets au Juge-
ment de Dieu, ne craignent rien, par-
ce qu'ils ne croient rien que leurs senti-
ment erronez, & ne suivent que leurs
passions habituelles.

Est-il meilleur ou non, d'obeir à l'E

des Ecclesiastiques, &c. Art. VIII. 299
glifié qui nous oblige à la Modestie, &
au bon exemple pour plaire à Dieu, que
de faire le contraire, à la ruine de l'hon-
neur & du salut ? *Pensons-y bien.*



SUITE DES AUTRES
DISPOSITIONS ET
QUALITEZ DU ZELE ET
DE L'ESPRIT
ECCLESIASTIQUE EN GROS.

ARTICLE IX.

*Sollicitudine non pigri, Spiritu ferventes,
Domino servientes, orationi instantes,
non alta sapientes, sed humilibus con-
sentientes, &c. Rom. 12.*

Toutes ces Dispositions sont
tellement liées ensemble, que
les unes ne peuvét pas servir
sans les autres.

Je commence donc icy
par la devotiõ, qui n'est rien autre qu'une
ardente affection, & une sainte dis-
position dans la volonté qui la rend
prompte, diligente, agile & fervente

M vi

300 Suite des autres dispositions &
pour se porter avec joye, avec ardeur
& vivacité spirituelle à tout ce qui plait
à Dieu, & qui regarde son service & sa
gloire, en toutes sortes de sujets & de
rencontres, car comme c'est une action
qui vient de la religion & de la charité,
elle a cela de propre qu'elle est la flamme
de l'une & de l'autre, *affectus promptus*
& *servens*, comme le signifient aussi les
paroles de nostre texte allegué, *Lampades*
ejus lampades ignis atque flammarum, Cant.
Cantic. cap. 8. *Ala ejus ala ignis*, car ces
lampes & ces ailes de feu & de flammes
qui sont celles de la Religion & de la cha-
rité sont proprement ce que les Peres &
les Scholastiques appellent devotion, &
c'est ainsi que S. Thomas en parle 2. 2.
quæst. 82. art. 1. in corp. *Vnde devotio, dit-*
il, nihil aliud esse videtur quam voluntas quædam
promptè tradendi se ad ea quæ pertinent ad Dei
famulatum.

Cette disposition est d'autant plus im-
portante & plus nécessaire, que l'hom-
me, qui de sa nature est paresseux &
languissant, veut bien se convertir &
faire de bonnes œuvres, mais quand il
est question de se détacher du monde,
& de se consacrer absolument au service
de Dieu & au salut des âmes, il demande
toujours des trêves & des remises, & en
diffère continuellement l'exécution au
lendemain. La devotion dont nous par-

ions s'oppose à ces foibleffes & à ces remises, elle fait passer par dessus ces longueurs & ces delays, elle surmonte tous ces raisonnemens naturels, humains & politiques, *Nescit tarda molimina Sancti Spiritus gratia*, dit Saint Ambroise, l. 2. in *Lucam*.

Mais l'esprit de l'homme n'est pas seulement lent & paresseux, c'est aussi un esprit partagé, qui veut bien se donner à Dieu à condition qu'il réservera encore une partie de foy-mesme pour le monde, & veut ainsi par une maxime sacrilege trouver le moyen d'accommoder les maximes du siecle avec celle de l'Evangile, & loger dans un même cœur l'Arche du Dieu vivant avec l'Idole de Dagon, & *divisus est*. 1. Cor. 7. vers. 33.

La vraye & vivante devotion ne souffre point de partage, elle veut qu'on se donne tout à Dieu sans reserve par un entier abandonnement, en toutes occasions, en tout temps, en tout lieu, quand il s'agit de sa gloire & de son service, elle suit l'esprit de celuy qui l'inspire & qui la produit, & comme c'est un Dieu jaloux, *Dominus Deus tuus Zelotes*, Exod. 20. vers. 5. *Dominus Zelotes nomen ejus*, *Deus est amulator*, *ibid.* c. 34. v. 14. qui ne veut point de nôtre cœur s'il n'est entierement à luy, qui ne peut souffrir de division ny de mélange, qui ne veut non plus de rival

302 *Suite des autres dispositions &*
dans son amour que dans sa gloire, &
par le principe de la simplicité & de la
pureté de son esprit, & par celuy de son
louverain domaine: la vraye devotion
par consequent doit estre pure comme
le baume, & approcher de la pureté de
Dieu même. Ajoutez que nous sommes
la possession de Dieu, par un nouveau
titre, qui est celuy de la Redemption, *Ho-*
mo Christi possessio, dit Saint Ambroise,
enarrat. 1. in Genes. suivant ce que dit
l'Apostre 1. Cor. 3. vers. 23. *Omnia enim*
vestra sunt, vos autem Christi, & par con-
sequent nous devons estre tout ce que
nous sommes à luy seul, & c'est la devo-
tion qui nous y applique sans reserve &
sans partage, & qui en fait le sacrifice
entier & l'holocauste.

Il faut donc estre ou tout un, ou tout
autre, ou il faut être un Chrétien & un
Ecclesiastique déclaré, ou un payen, un
profane, un seculier & un mondain; il
faut lever le masque & l'étendart, *Ne-*
mo potest duobus dominis servire, ou Eccle-
siastique ou Laique, ou patient ou vio-
lent, ou pur impur, ou bon ou mau-
vais, ou devot ou indevot, ou froid ou
chaud, *Sed quia tepidus es*, Dieu ne veut
point de ces amphibies, qui nagent en
Peau & marchent sur la terre, qui par
consequent ne furent pas receus dans
l'arche, *Qui non est mecum contra me est,*

qui non colligit mecum, dispergit, Lucæ II. vers. 23.

Voilà quelle est la véritable & solide devotion, mais voyez de là, combien elle est nécessaire aux Ecclesiastiques à raison de leur vocation & de leur ministère, & combien il y a de faux devots, & peu de vrais devots, & dans l'Eglise & dans le monde.

Combien en voit-on qui sont en apparence d'une humeur fort calme & fort paisible, dont le cœur néanmoins est déchiré de passions? combien s'en trouve-t'il qui cachent la vanité de leurs esprits & leur ambition sous des habits modestes, & qui ne font profession de la vertu que pour estre estimez & pour s'élever aux charges? combien y en a-t'il qui cherchent à contenter & satisfaire leur avarice en se retranchant sous pretexte de devotion & de dépenses superflues, ordinaires aux riches beneficies, & aux personnes de qualité? Combien qui sous un faux zele & une devotion imaginaire & affectée portent leur veüe jusques dans le Sanctuaire, & s'ingerent temerairement & insolentement des droits & de la conduite, en un mot des choses de l'Eglise, & en troublent la paix? Combien y en a-t'il qui prennent le party de la devotion, les uns pour passer le temps & éviter l'ennuy, les autres pour s'ingerer en toutes sortes d'affaires & d'intrigues,

304 *Suite des aueres dispositions &*
sous une trompeuse apparence de pieté,
les autres par delicatse, pour se deli-
vrer des embarras qui se trouuēt dans le
grand monde, les autres mêmes pour a-
voir ou simplement du pain, ou pour
entretenir leur estat & leur train qui va
en decadence, & qui estans confisquez
dans le môde & pour l'honneur & pour
la fortune, se seruent du voile de la di-
rection & de la devotion pour remon-
ter, comme l'on dit sur leur beste, *Et ecce*
ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem, E-
zech. 8. vers. 14. c'étoient des femmes
que Dieu fit voir au Prophete dans le
Temple, qui sous un faux masque de
pieté ne cherchans que leurs interests &
leurs satisfactions pleuroient leur Ado-
nis, disons donc de tous ces faux devots,
ce que disoit autrefois S. Zenon, *Altaria*
dum venerantur evertunt.

Le Zele & la ferveur que nous aurons
pour le culte de Dieu, doit estre suivie
de la devotion à la sainte Vierge, elle est
propre par plusieurs titres au Clergé, dôt
elle est la Reyne, *Interveni pro Clero*. S. Ber-
nard l'appelle la Coadjutrice du Sauveur
en la redemption du monde, c'est Elle,
comme dit Germain de Constantinople,
qui jette les racines & les fondemens du
salut dans tous les Predestinez, suivant la
pensée du S. Esprit, *Et in electis meis mitte va-*
dicat. Eccli. 24. v. 13. & nous sommes les

Coadjuteurs du même Sauveur, au dire de l'Apôtre. C'étoit dit l'Abbé Rupert *lib. de Gloria filii hom.* la Maistresse des Apôtres dans l'administration de la parole de Dieu, *Magistra Apostolorum*, l'Oracle que S. Pierre & S. Jacques Evêque de Jerusalem consultoient dans toutes leurs difficultez, la Mere de S. Jean l'Evangeliste, & cōme dit S. Bernard, *Serm. 4. super Missus est*, la Lumiere qui éclairoit les Evangelistes dans la connoissance des Mysteres les plus relevez, *Illuminatrix Evangelistarum*, de là vient que les Predicateurs voulant former JESUS-CHRIST dans le cœur de leurs Auditeurs, commencent leurs discours par un humble salut qu'ils luy font pour implorer son assistance.

C'est donc sur ces vestiges que nous devons marcher, ce sont les pas que nous devons suivre, c'est à dire que nous devons premierement & avant toutes choses nous mettre sous sa protectoin & implorer son secours, si nous voulons travailler avec succez au salut des ames, puisque c'est Elle qui a brisé la teste du serpent infernal, *Ipsa conteret caput tuum*, la premiere des Predestinez, la plus aymée de Dieu, & la plus aymable de toutes les creatures, la Mere du bel amour dans les ames choisies, *Ego mater pulchra dilectionis & timoris, & agnitionis, & sancta spei*, Eccli. 24. v. 24. dont le zele pour

306 Suite des autres dispositions &
procurer le salut des ames est aussi grand
que l'amour qu'Elle a pour le prix qu'el-
les ont coûtées, qui est le Sang de son
Fils, soyons dis-je tout à elle, O Domine,
quia ego servus & filius ancillae tuae & portés
tous ceux que nous pourrós de mettre en
Elle après Dieu toute leur confiance, &
de luy avoir une devotion toute parti-
culiere, qui fera la marque de leur pre-
destination, & de l'assistance infailible
qu'elle leur donnera à l'heure de la
mort, *Peccatores non abhorres, sine quibus nun-
quam fores, tanto digna filio*, S. Anselm. tr.
de excell. Virg. cap. 1. Saint Bernardin de
Sienna encherit par dessus, lors qu'il dit
avec autát de verité que de zele & de de-
votion, *omnes gratia, omnes virtutes, omnia dona
Spiritus sancti per manus unius Mariae admini-
strantur quando vult, quibus vult, quomodo vult.*

Mais qui peut douter qu'après la Sain-
te Vierge les Saints Anges ne soient
particulièrement destinez pour la con-
duite & l'œconomie de nostre salut, &
que par consequent c'est à ces Esprits
Celestes qu'il faut s'adresser aussi-tôt
que nous avons fait dessein de travailler
à l'instruction des ames, *Nonne omnes
sunt administratorii Spiritus in ministerium
missi propter eos qui hereditatem capient salutis,*
Hebr. 1. v. 14. Vous sçavez l'Histoire
du jeune Tobie, celle de Loth, celle du
peuple d'Israël dans les deserts: Mais

voyez sur tout dans Daniel, chap. 10. vers. 13. le combat qui dura vingt & un jours entre l'Ange des Perles & l'Ange des Juifs captifs en Babylonne, & entre les autres Anges qui viennent au secours de l'un & de l'autre, touchant le sujet de la delivrance des memes Juifs, cela est beau & touchant pour la confiance & la devotion que nous devons avoir aux Anges: (le Reverend Pere Jacques Tirin a fort bien expliqué & demesslé toutes les circonstances de ce combat Angelique sur le chap. cité de Daniel.)

Il faut donc contracter une sainte amitié avec eux, cela est bien dit, aussi est ce un grand Pape qui l'a dit, c'est Saint Leon, *confirmato amicitiam cum Sanctis Angelis*, & sur tout implorer l'assistance des Anges tutelaires des lieux où l'on va, & des Saints Anges gardiens des personnes avec lesquelles on converse, & que l'on veut corriger ou convertir, c'étoit la pratique de Saint François Xavier, &c. Si je suivois icy le mouvement de ma devotion à l'égard des Saints Anges, mon inclination appuyée d'un si riche sujet me feroit faire sans doute un long discours, mais je suis obligé d'en demeurer là.

Je puis dire asseurement, parce qu'il est vray & que je n'ay jamais manqué de réussir dans mes justes pretensions en re-

308 *Suite des autres dispositions &*
courant à eux, & je le dois dire & par
raison & par mon expérience, & par
celle d'autrui, pour donner la gloire qui
est deue à leur Maistre, & à eux aussi
comme à ses premiers Ministres, qui vo-
lent à ses ordres, & qui les executent en
toutes les manieres qui sont dignes de
luy & d'eux, & sur tout avec un si grand
zele qu'ils ont pour le salut des ames, &
principalement de celles qui leurs sont
confiées, par rapport à l'amour que JE-
sus-CHRIST a pour elles, *Dico enim vobis,*
quia Angeli eorum semper vident faciem Patris
mei, qui in caelis est, Matth. 18. v. 10.

Ce qui a fait dire à S. Chrysostome, in
Epist. ad Hebr. Hom. 3. que c'étoit une fon-
ction Angelique de travailler, & de fai-
re tout ce que l'on fait pour le salut du
prochain, *Hoc est opus Angelicum omnia facere*
pro salute proximorum.

Prenons donc cette devotion de la
bonne maniere, & inspirons-la aux au-
tres de tout nôtre pouvoir, puisque sans
parler des services & de secours tempo-
rels que nous recevons d'eux, & quand
nous sommes enfans, & quand nous som-
mes adultes, qui asseurement sont tres-
considerables, & qui nous garantissent
souvent des perils evidens de la mort du
corps, il nous deliurent aussi à même
temps & aussi souvêt de ceux de la mort
de l'ame, & de la damnation eternelle.

& ils sont les premiers & les derniers
executeurs de nôtre predestination.

Il faut que je vous avouë que je me
fais violence icy de parler si peu d'un su-
jet qui est si glorieux à Dieu, & si avan-
tageux à tous les hommes, j'entens de la
devotiõ à l'incomparable MARIE & aux
Saints Anges, mais il n'y a pas de remede,
je n'en puis pas dire davantage par les
bornes que je me suis prescrites.

Je suppose de même la devotion à
l'Humanité Sainte de JESUS-CHRIST, qui
étoit la devotion du grand S. Antoine, à
l'Auguste Sacrement de l'Autel, aux A-
mes du Purgatoire, &c.

J'avois aussi beaucoup de passion de
parler principalement de l'esprit de la
Priere & de l'Oraison, de la Prudence,
de la Douceur, de la Patience, & du faux
Zele, &c. mais je me vois obligé d'estre
court sur chacun de ces points.

Pour le premier qui est l'Oraison, que
les Ecclesiastiques soient certains & as-
seurez qu'ils n'auront jamais l'esprit in-
terieur qui leur est si necessaire pour
leurs fonctions & pour l'employ du sa-
lut des ames sans l'esprit de la priere &
de l'Oraison, qui est dans un bon sens le
plus grand des dons de Dieu. *Et effundam
super domum David spiritum gratia Et pre-
cum*, Zach 12. vers. 10. & qu'ils ne fe-
ront jamais rien, ny pour eux, ny pour les

310 *Suite des autres dispositions &*
autres sans cela, j'entens parler d'un
fonds d'Oraison pratique & operante,
& revêtu de toutes les circonstances
& conditions, & c'est cela seul qui fait
& qui distingue le vray Chrétien & le
vray Ecclesiastique d'avec le faux
Chrétien & le faux Ecclesiastique, parce
que l'un est interieur, & l'autre n'est
qu'exterieur, suivant les belles paroles
de l'Apôtre, *sed licet is qui foris est noster ho-*
mo corruptatur, tamen is qui intus est renova-
tur de die in diem, 2. Corinth. 4. vers. 16.
non contemplantibus nobis quæ videntur, sed
quæ non videntur, vers. 18. & le Prince
des Apôtres en dit autant dans sa 1. Let-
tre chap. 3. vers. 4. *sed qui absconditus est*
cordis homo in incorruptibilitate quieti & mode-
sti spiritus qui est in cõspectu Dei locuples. Vous
ne serez pas enfin fâchez d'apprendre la
remarque que j'ay faite il y a long temps
sur les Epîtres de Saint Paul, dont je ren-
ferme en gros toute la morale Chrétien-
ne, & à plus forte raison l'Ecclesiasti-
que en sept ou huit paroles, *Complant atq;*
crucifixi, mortui, absconditi, consepulsi, contor-
porales, & membra Christi exuti veteri homine
induti novo, nova creatura, ce que vous n'au-
rez jamais jusqu'au point que le deman-
de l'esprit Ecclesiastique sans un fond
d'Oraison, & principalement de la men-
tale, speculative & pratique, car il ne les
faut point separer.

Pour la Prudence, j'en remarque de quatre sortes, une prudence naturelle, qui est une bonne disposition à bien juger, & un bon sens, *gaudeant bene nati*, une Prudence morale, humaine & acquise, une Prudence Chrétienne, & une Prudence Ecclesiastique, le bon temperament fait la premiere, & si le fond & le naturel est mauvais ou n'est pas si heureux & si riche qu'un autre, on doit travailler à le corriger & à le soumettre à la conduite de la raison & de la grace. L'experience, la pratique & la conversation avec les personnes sages & les gens d'honneur, la science, la bonne lecture, les reflexions & les remarques, la presence d'esprit, le recueillement, la moderation, la conduite & la retenue de ses passions font la seconde: l'esprit de l'oraison & de la pieté, le travail & la peine particuliere que l'on y prend avec le conseil & la direction font les deux autres, principalement pour le progrès & pour la perfection, parce que dans leur premiere naissance elles dépendent de la grace & de la vocation.

La premiere dispose bien un esprit & le rend docile, déifiant de soy même, timide dans un bon sens & circonspect, *timidus*, dit Aristote, *est consiliarius*, & c'est pour cela proprement que le 4.

312 Suite des autres-dispositions &
Concile de Carthage a fait ce beau Ca-
non, c'est le premier, qui assurement est
incomparable, *Qui episcopus, dit-il, ordi-
nandus est (& ainsi des autres inferieurs
à proportion) antea examinetur si natus sit
prudens & docilis: voilà qui est remarqua-
ble, achevons le reste, quoy que extra-
rem. si moribus temperatus, si vitæ castus, si so-
brius, si semper suis negotiis cavens, si humilis,
si affabilis, si misericors, si literatus, si in lege
Domini instructus, si in Scripturarum sensibus
cautus, si in dogmatibus exercitatus, &c.*

La seconde sorte de prudence donne
des lumieres pour éviter les surprises du
monde, la simplicité nous deffend de
tromper, mais la prudence nous empê-
che de l'estre, & nous preserve & garan-
tit des embûches & des pieges des gens
du siecle, qui sont plus prudens, c'est à
dire plus rusez & plus sages dans la con-
duite de leurs affaires, que les enfans de
lumiere dans les affaires de leur salut,
*quia filii hujus seculi prudentiores filiis lucis in
generatione sua sunt*, dit le Fils de Dieu dans
Saint Luc, chap. 16. vers. 8. Il faut crain-
dre & se défier des gens du monde, sans
pourtant leur faire connoître nostre
conduite & leur donner des ombrages.

La prudence Chrestienne & Ecclesia-
stique, car il ne les faut point separer,
nous applique entierement à nostre sa-
lut avant toutes choses, & nous oblige à
nous

qualitez du Zele, &c. Art. IX. 313
nous remplir & nous perfectionner pre-
mierement nous-mêmes avant que de
travailler au salut des autres, autrement
nous courons grand risque de nous per-
dre, & de ne rien faire de solide & de du-
rée pour le prochain, & *fructus vester ma-
neat.*

Et c'est dans ce sens que la Prudence
Chrétienne est la regle de la charité, la-
quelle si elle est vraye commence tou-
jours par soy même, suivant ces belles
paroles des Cantiques, chap. 2. v. 4. *Or-
dinavit in me charitatem*, & celles de Saint
Augustin, qui sont aussi remarquables,
definitio virtutis est ordo charitatis, mais après
tout le Fils de Dieu l'a ainsi réglé, & en
a fait un precepte, *diliges proximum tuum
sicut teipsum*, & luy-mesme l'a pratiqué
le premier sans qu'il en eût besoin, pour
en donner l'exemple, *cepit facere & docere.*
Ce fondement est si important, que hors
d'un miracle on ne peut jamais travail-
ler utilement, au moins d'une maniere
qui soit bien solide & de longue durée:
Il faut être (dit Saint Bernard) *serm. 18.
in Cant.* bassin devant que d'estre fontai-
ne, & S. August. lib. 4. de Doct. Christ.
cap. 14. *Præus Orator quàm Doctör.*

Il est vray que l'union avec une Com-
pagnie de Missionnaires, ou avec une
Communauté de Stationnaires fortifie
beaucoup, mais apres tout nos infideli-

314 *Suite des autres dispositions &*
rés & la cōduite de nostre propre esprit
& de nôtre imagination, nôtre ignoran-
ce & nôtre peu de vertu nous exposent
à des dangers évidens de commettre
quantité de grieves fautes & pour nous
& pour les autres, si nous ne sommes bien
établis dans la vertu & dans la cōduite,
ou tout au moins si nous n'avons pas as-
sez de cōfiance & d'humilité pour com-
muniquer nôtre état & les difficultez qui
se rencontrent si souvent dans l'employ
du salut des ames à quelque excellent
personnage, pour suiivre les lumieres,
les avis & ses resolutions, *Attende tibi*, &
croyez en l'experience.

Mais il n'y a rien de si fort icy que ce
que dit Saint Jérôme *Epist. ad Oceanum*
ad finem. Ignorat momentaneus Sacerdos humi-
lilitatem & mansuetudinem rusticorum, ignorat
blanditias Christianas, nescit seipsum contemere,
non jejunavit, non fleuit, non mores suos sepe
reprehendit, & assiduâ meditatione correat, non
substantiam pauperibus erogavit, judicium au-
tem & ruina diaboli nulli dubiû quin arrogantia
sit, incidunt in eam qui in puncto hora necdum
discipuli jam magistri sunt, voilà pourquoy
le Concile A. de Toled. *Can. 24.* fait
cette ordonnance si judicieuse & si im-
portante, *Vt puberes omnes & adolescentes*
Clerici in uno atrii conclavi simul habitent, dis-
ciplinis Ecclesiasticis instituendi sub senioris ma-
gistri probatissimi cura. Remarquez ces

dernieres paroles qui marquent les qualitez d'un parfait Directeur des Ecclesiastiques, qui ne doit pas estre seulement spirituel pour luy mais pour les autres, & tres-experimenté, & pour l'age & pour la conduite, parce que *qui non est tentatus quid scit, vir in multis expertus cogitabit multa, & qui multa didicit enarrabit intellectum qui non est expertus pauca recognoscit, Eccli. 34. vers. 9. & 10.*

Cette Prudence Chrétienne & Ecclesiastique nous apprend le discernement & le partage de tous les devoirs auxquels nous sommes obligez à l'égard de Dieu, du prochain, & de nous-mêmes: à l'égard de Dieu, la confiance, l'amour, la religion, & le respect de Dieu, des choses saintes, & la crainte du peché: & à l'égard du prochain la charité & la douceur, la justice, la civilité, & l'affabilité: à l'égard de nous mêmes, l'innocence, la penitence, la fidelité à son devoir & à son employ, le travail, une humilité genereuse, & sur tout l'oraison car comme dit Saint Augustin, *rectè novit vivere, qui rectè novit orare*: cette douceur ne doit pas estre fade, molle, complaisante, flateuse, interessée, mondaine, exterieure & seulement sur les lèvres & pleine de grimasses, mais veritable, interieure, spirituelle, Chrétienne & Divine, genereuse sans bassesse ny fla-



316' Suite des autres dispositions &
terrie, efficace, ferme, *Charitas patiens est
in pauperibus*, qui doivent avoir de la dou-
ceur pour souffrir leur état & leur misè-
res; *benigna est in divitibus*, & à plus forte
raison dans les Ecclesiastiques, qui ne
doivent respirer que la douceur, la bon-
té, la patience & la compassion pour
leur prochain, c'est ainsi que Saint Ber-
nard explique ces paroles de l'Apôtre.

Mais sur toutes choses il faut que la
prudence Ecclesiastique imite la Sagesse
de Dieu dans la différente conduite qu'il
garde à distribuer ses inspirations & ses
graces pour convertir les pecheurs, pour
avancer les justes, & pour fortifier les
Saints; L'Ecclesiastique qui est dans
l'employ doit avoir beaucoup d'adresse
& d'accommodement (*salvo semper hono-
re Dei*) pour s'infinuer dans l'esprit des
pecheurs, pour entrer par leur porte,
c'est à dire par leur foible, & sortir par
la sienne, *ad quas, Doctrina tetendit retia*, dit
Saint Cyrille parlant du Fils de Dieu sur
le sujet de la conversion de la Samari-
taine, *mittam piscatores & piscabuntur eos, &
mittam eis venatores & venabuntur eos*, Je-
rem. 16. vers. 16. Il doit observer soig-
neusement toutes les circonstances de la
morale, *Quis, quid, ubi, per quos, quoties,
cur, quomodo, quando, quamdiu*, où il faut sur
toutes choses s'abandonner toujours à
Dieu, & plus particulièrement dans les

choses difficiles & importantes, prendre du temps pour étudier ou pour demander conseil, & avoir une droite intention sans jamais se servir de finesse mondaine, ny de fourberie, ny de mensonge, ny des voyes obliques & indirectes, &c. &c. ny esperer ny craindre, *nec spe, nec metu.*

Il faut donc se faire un fond de Prudence pratique, d'inventions, de moyens, de conseils, de comparaisons, de jugement, de discernement, de choix, d'expérience, & de conduite pour l'exécution, laquelle doit estre quelquefois prompte, & d'autrefois plus lente, selon les différentes rencontres & circonstances.

Mais pour ne rien oublier icy, autant qu'il est possible, il est encore necessaire de remarquer avec Saint Thomas les parties integrantes d'une parfaite prudence, qui sont autant d'aydes & de fonctions, qui servent & concourent ou à l'acquérir, ou à son parfait usage, la memoire, l'intelligence, la docilité, la subtilité & vivacité d'esprit, qui s'appelle en Latin *solertia*, ou *sagacitas*, la prévoyance, le prompt & solide raisonnement, la circonspection & la précaution, desquelles la memoire, la sagacité, la docilité, & le raisonnement servent principalement pour l'acquérir.

318 Suite des autres dispositions & semblablement aussi la memoire & la raison, & de plus l'intelligence & la prévoyance contribuent principalement pour l'invention & la découverte des moyens, des lumieres & des expediens, & pour bien deliberer & juger de ceux qui sont les plus propres & les plus efficaces, & des autres circonstances que nous avons marqué plus haut. La circonspection enfin & la précaution regardent l'execution d'une affaire.

Je voudrois encore ajoûter à tout cela le silence ou le parler peu, la froideur des passions, la sobriété, &c. comme des aydes extrinseques de la prudence, comme au contraire l'inclination, la prévention, la passion, le vice, l'embarras de plusieurs affaires, & trop embrasser, comme dit le Sage, *Fili ne in multis sint actus tui*, Eccli. 11. v. 10. L'intemperance & le plaisir, les mauvaises compagnies, le mauvais naturel & violent, l'humeur propre, l'opiniatreté, l'imagination, la legereté d'esprit, &c. sont les plus grands empêchemens de la Prudence: je laisse le deffaut naturel du raisonnement & du jugement, & le deffaut de la bonne education: Mais en voilà assez, tant il est vray ce qui est écrit dans les Proverbes chap. 9. v. 11. *Et scientia Sanctorum prudentia*, & ce que le Fils de Dieu a recommandé sur toutes choses à ses

qualitez du Zele, &c. Art. IX. 319

Apôtres dans Saint Matthieu, chap. 10. vers. 16. & 17. *Estote ergo prudentes sicut serpentes, & simplices sicut columba, cavete autem ab hominibus* Je conseillerois volontiers de lire sans cesse la Morale du Sage, qui est renfermée dans les Proverbes, dans l'Ecclesiaste, dans la Sagesse, dans l'Ecclesiastique, & se la rendre si familiere qu'on la sçût comme l'on dit par cœur.

Achevons par le faux Zele pour l'éviter, la jeunesse, l'esprit écolier, l'humour bilieuse ou atrabiliaire, l'ignorance, le deffaut d'experience, la vanité, la presomption, l'ambition & l'interêt, une imagination desechée & échauffée, des vapeurs noires & melancoliques qui monteront au cerveau, quelques gouts & mouvemens actuels de pieté qui n'ont point de fond, quelques lumieres, sentimens, douceurs & attraits interieurs qui emportent une personne qui n'est pas fondée dans les habitudes des Vertus. Mais sur tout la precipitation, l'inconsideration, l'empressement, la rapidité & l'activité naturelle, le deffaut de l'interieur & de l'oraison; (je laisse le deffaut du jugement naturel) sont les principales sources du faux Zele & indifcret: je ne puis pas m'étendre sur chacune de ces causes qui produisent, ou l'une, ou plusieurs ensemble ces em-

320 Suite des autres dispositions & portemens & cette fausse conduite que l'on void si souvent dans les Predicateurs & dans les Confesseurs & Directeurs, soit Missionnaires, soit Stationnaires : *Maturum Evangelium*, dit un Pere, *promptuli ad loquendum, veloces ad docendum, tardi ad audiendum*, dit Saint Bernard, Serm. 1. Epiph. & l'Apôtre des Nations, *Non neophytum ne in superbiam elatus in iudicium incidat diaboli*, 1. Timoth. 3. vers. 6. ce qui ne s'entend pas moins de ceux qui estoient nouvellement convertis à la Foy, selon l'explication des Peres & des Conciles, & comme nous disoit autrefois tres-sagement & tres-veritablemēt Monseigneur d'Achey lors que nous travaillions aux Missions dans ce Diocese, moins de fruit & moins de bruit, conformément à ce que dit le Fils de Dieu, *curam illius habe*, & S. Bernard, lib. 4. de Conf. cap. 2. *curam exigent non curationem*, vous en trouverez par tout qui ne suivront (dans la Predication, dans la Confession, dans la Direction & dans l'entretien particulier) pres-que que leur humeur propre, bizarre & extravagante, leur melancolie, leur chagrin & leur imagination, ou foible naturellement, ou affoiblie, ou échauffée; vous en trouverez qui par des faillies de jeunesse & par legereté, ou par vanité & bravoure

mondaino , ou par un naturel violent & emporté qui n'a point été élevé ny corrigé , précheront , parleront & agiront d'une air tout militaire. & s'imaginent que c'est un air & esprit Apostolique, qui disent des paroles en chaire & en conversation mal digerées , & qui vont jusques au scandale ; vous en trouverez qui abusans de la simplicité des ames , feront cent demandes curieuses & impertinentes dans le Sacrement, & même scandaleuses , qui apprennent le péché , qui s'érigent en Superieurs insolens & despotiques , & qui prennent un Empire qui ressent la tyrannie , qui des petits pechez en feront des monstres , ou par orgueil pour se faire valoir & admirer , ou par ignorance & par scrupule ; qui sous pretexte d'une fausse charité , feront plus dire à leurs penitentes qu'elles ne sçavent , & qui les troublent pour les faire accuser de ce qu'elles ne doivent pas , & qu'elles ne peuvent pas sans détruire l'honneur & la reputation d'autrui , pour faire voir qu'ils entendent plus que les autres , & qu'ils ne sont pas du commun des autres Confesseurs , qui par un zele emporté , ou par leur jeunesse , ou par un naturel bilieux & amer , ou par une imagination dessechée & échauffée , ou faute d'expérience , ou par une esprit de presumption

O v

322 *Suite des autres dispositions* &
& de propre estime, de domination &
d'empire donneront des atteintes évi-
dentes au seau du Sacrement, & ne
craindront point à même temps (abu-
sans de la même voye) de déchirer
cruellement & faussement la reputation
d'autrui sous un faux pretexte de vou-
loir apporter exterieurement du reme-
de hors de temps, là où il ne faut pas,
& de la maniere qu'il ne faut pas, &
après tout ils ne laissent tous tant qu'ils
font que des tentations dans l'esprit,
lors qu'ils croient, ou plustost qu'ils s'i-
magent agir par les plus purs mouve-
mens de la grace, *Estote ergo prudentes sicut serpentes*; Je sçay bien & par l'Ecri-
ture, & par les Peres, & par l'Histoi-
re Ecclesiastique, & par les Livres spi-
rituels, & par l'experience sur le sujet
du Zele, qu'il y en a qui agissent par gra-
ces actuelles, & par des mouvemens sou-
dains, mais cette voye est le plus souvent
tres-dangereuse, parce que l'imagina-
tion s'y mêle tres-souvent & se travestit
en mouvement divin & en inspiration,
s'ils ne prennent avis de quelque person-
ne bien capable.

Il y en a d'autres enfin, qui tout au
contraire naturalisent & humanisent
toutes choses, mais de tous ces pretendus
zelez les plus dangereux sont ces de-
vois bizarres, fantasques & extravagans

de mauvais naturel, presomptueux, & au reste ignorans & de petit esprit, qui prêchent au peuple des deuotions chimeriques, & leurs visions toutes pures, qui sans distinguer ce qui est essentiel d'avec ce qui ne l'est pas, portent les choses dans les dernieres extremitez, qui pour se distinguer des autres par une austerité apparente sont rudes & severes pour les autres & doux pour eux, qui portent les scrupules dans les meilleures ames & les plus timorées, dont ils ne connoissent pas le fond ny la conduite de la grace. Je sçay qu'il y en a qui le font de bonne foy, sans y entendre de finesse, parce qu'ils ont une imagination naturellement forte, qui étant soustenuë de peu de lumiere conçoit de travers les veritez de l'Evangile & les maximes de la veritable morale: mais aussi il y en a qui faisans les suffisans & se croyans trop par un orgueil qui les aveugle, decident & tranchent sans crainte les cas les plus difficiles, & souvent sur le champ, sans regarder les inconueniens qui en peuvent naistre, qui sont quelquefois plus grands que les remedes qu'ils veulent apporter ne sont bons & utiles. Aussi ce n'est pas l'esprit qui est le maître, il se laisse conduire à la bonne opinion qu'ils ont d'eux memes, & à l'imagination; & comme c'est une emportée, tout ce qui se

324 *Suite des autres dispositions &*
dit & se fait par son impression l'est aussi.

Il faut éviter avec soin les Predicateurs aussi bien que les Directeurs de ce caractère, qui peuvent faire d'esfranges desordres dans le peuple, qui portent le trouble dans l'interieur & dans l'exterieur, sur tout parmy les femmes naturellement foibles & ignorantes, car plus un Directeur est extravagant, & plus sa conduite est extraordinaire, plus elles s'en entérent. Ce desordre n'est que trop frequent dans ce siecle, aussi bien que celuy des faux devots, dont la vertu n'est que contrefaite, ce qui a donné lieu de decrier si fort la devotion, dont on fait à present dans le monde une espece d'intrigue & de cabale, & une maniere de profession pour se distinguer des autres, pour se faire valloir, & pour mieux reüssir dans ses pretenßions.

Imitons donc les bons Anges, qui ne se troublent point & ne troublent personne, qui attendent long temps après les ames sans amertume, & sans aigreur, sans inquietude, & sans se rebuter: ayons compafsion & pitié d'elles comme eux, renonçons à nostre propre esprit, pour nous abandonner à celuy de Dieu, & rapportons tout à sa plus grande gloire, agissons suavement & tranquillement, prudemment & efficacement.

comme eux : il ne faut pas vouloir faire tout d'un coup & dans un temps tout ce qui se peut faire, un autre achevera ce que vous avez disposé.

Tant il est yray ce qu'a dit Saint Gre-
goire, que *Ars artium est regimen animarum*.
1. Past. 1. Mais quoy que c'en soit, ne
nous oublions pas nous même, car *qui
sibi nequam est, cui alii bonus erit*, Eccli.
14. vers. 5. *Quid prodest homini*, &c. Math.
16. vers. 26. & nous ne travaillerons
jamais plus utilement & plus efficace-
ment pour le prochain que lors que nous
aurons soin comme il faut de nostre sa-
lut, & de nôtre propre perfection :
Sollicitè cura teipsum probabilem exhibere Deo,
operarium inconfusibilem, rectè tractantem ver-
bum veritatis, 2. Timoth. 2. v. 15.





DU DEVOIR
DES
ECCLESIASTIQUES,
EN GENERAL.

ARTICLE X.

*Non vos me elegistis, sed ego elegi vos:
ut eatis, & fructum afferatis.*
Joan. 15. vers. 16.



ESUS-CHRIST nôtre Maître
& Souverain Prêtre, confi-
derant les obligatiôs de ceux
qui le doivent suivre dans
l'exercice de son Sacerdoce,
les compare au sel de la Terre qui n'est
qu'un excrement de la Mer, *Matth. 5. v. 13.*
comme s'il vouloit dire que les Ecclesia-
stiques n'ont rien de plus propre que le
mépris d'eux-mêmes, le degoût des plai-
sirs de la vie, & la fuite des honneurs de
la Terre, & qu'ils sont indignes de mettre
le pied sur ses pas & exercer ses fon-
ctions, s'ils ne sont humbles, & détachez
de tout ce qui sent le monde: *Qui non re-
nuntiat omnibus que possidet, non potest meus esse*

Discipulus. Luc. 14. vers. 33. Cét excrement toutefois est si necessaire à la vie humaine, quand il a les conditions requises à sa perfection, que sans luy il est impossible de faire de bons mets, & de garantir aucune viade de la corruption. Ce qui nous apprend, mes Freres, qu'étant le sel de l'Evangile & de la Religion Catholique, *Vos estis sal terræ,* Math. loc. cit. Le salut des hommes, & la conservation des ames, dépendent comme absolument de nôtre capacité, de nos soins & de nos bons exemples, selon la pensée de Saint Gregoire, *Homil.* 17. qui dit, que comme l'on donne le sel aux animaux pour les remettre en appetit quand ils ne peuvent manger: les Ecclesiastiques de même, qui sont le sel de la Religion, doivent par leurs bons exemples, & par la sainteté de leur vie, donner le goût de la vertu à ceux qui ne l'ont pas. Et certes ce n'est point trop nous demander, puisque S. Denis l'Areopagite, *de cœlest. Hier.* dit que sous le nom de Prêtre on n'entend autre chose qu'un Homme tout divin, scavant & éclairé en toute bonne doctrine, *Qui Sacerdotem dicit, augustiorem prorsusque divinum insinuat virum, totiusque sanctæ scientiæ peritissimum.* Le Sacerdoce est comme dit Saint Ignace Martyr, *Epist. ad Smirn.* le comble de tous les biens que

Dieu a jamais communiqué aux hommes icy bas. Apprenez de là, dit Saint Ambroise, qu'il n'y a rien dans le monde qui ne soit inférieur aux Prêtres. Faisons donc, mes Freres, dit-il, que nostre vie corresponde à la noblesse de nostre nom. *Faciamus igitur, ut nomen congruat actioni, & actio correspondeat nomini, ne sit nomen inane, & crimen immane; ne sit honor sublimis, & vita deformis*, lib. de dignitate Sacerdotali cap. 3. Il faut bien que la vie des Ecclesiastiques surpasse en vertu & sainteté celle de tout le reste, puisque S. Denis au lieu déjà cité, exhorte les plus Saints qui fussent de son temps, à être Saints comme les Prestres.

C'est ce qui oblige l'Ecclesiastique, dit Saint Laurent Justinian, à se comporter dans l'exercice de ses ordres, comme a fait JESUS-CHRIST dans l'œuvre de nostre Redemption, c'est à dire sans autre veüe que la pure gloire de son Pere, & le salut du genre humain, & à vivre si saintement, qu'il puisse obtenir de Dieu par ses prieres, ce que le peuple n'ose pas seulement demander. Mais si le Prêtre se rend incapable d'obtenir pour soy même, dit nostre Saint Gregoire, comment pourra-t'il meriter pour les peuples ? il doit pourtant être si parfait en toute sa vie, qu'il puisse être aux Laics, ce que la charité est aux autres vertus, dit

il, c'est à dire la racine qui les produit,
& le tronc qui les soutient. *Vi enim, dit*
ce Pere, multi arboris rami ex una radice pro-
deunt, sic multa virtutes ex una charitate gena-
rantur. Homil. 27. in Evang. & selon
JESUS-CHRIST le sel qui doit empêcher
toute corruption. De sorte que si les Ec-
clesiastiques sont vicieux & ignorans,
c'est un sel gâté, qui n'est bon qu'à
jetter hors du nombre des Elûs, & à être
foulé aux pieds de la Justice Eternelle,
Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras,
& conculcetur ab hominibus. Matth. loc. cit.
Voilà l'état mal-heureux ou se trouvent
maintenant nôtre Sacerdoce, c'est à dire
dans le mépris, dans l'ignorance & dans
l'oubly de son excellence, par la faute des
Ecclesiastiques qui negligent leur Pro-
fession, & qui s'abandonnent aux plaisirs
de la vie, au lieu de correspondre aux
obligations qu'ils ont d'apprendre sans
cesse leurs devoirs, afin de travailler à
leur sanctification, & au salut des peu-
ples pour lesquels ils sont faits Prestres.
Ierem. 1. vers. 6. & 10. C'est ce qui me
fait craindre que plusieurs n'ignorent
jusques à leur propre nom, qui est icy
bas un nom par dessus tout nom, & un
nom d'Office, par lequel, disent nos
Theologiens, nous sommes deputez aux
plus Saints & plus sublimes Exercices de
la Religion, *Hoc nomen Sacerdos,* disent-ils,

330 Du Devoir des Ecclesiastiques

*nomen est officii, per quod quis deputatur divinis
usibus, & ad exequendum cultum divinum. Sa-
cerdos, en Latin, dti en François un Gui-
de Saint, Sacer dux, qui par la sainteté de
sa vie & de ses mœurs, doit la conduite
& le bon exéple à tous les Enfans de l'E-
glise, sous peine de damnation eternelle,
comme il se voit au 2. des Rois, chap. 7.
vers. 8. Ego tuli te, ut esses dux super populum
meum Israël, & 1. Petri 5. v. 3. forma facti
gregis ex animo. Sacerdos signifie de plus
un homme qui donne des choses Saintes,
& qui distribuë les Thresors sacrez à ceux
qui s'en rendent dignes, c'est ce qu'il fait
par l'administation des Sacremens que
le Caractere Sacerdotal met entre ses
mains, *Sacra dans*. C'est pour cela que
l'Apôtre S. Pierre luy enjoint de nourrir
& repaître les Fidéles; *Pascite qui in vobis
est gregem Dei*. Et enfin ce mot, Latin, *Sa-
cerdos*, dit en François un Divin Maître &
un Pedagogue Sacré, *Sacra docens*, dont
le devoir est indispensable d'enseigner
aux ignorans les veritez de la Foy & les
maximes de l'Evangile, par les Catechif-
mes, par les Exhortations & Predicatiôs,
mais sur tout par l'exemple dans la prati-
que des vertus : Car le Prophete Mala-
chie dit que tous les Laïcs ont droit de
demâder aux Prêtres ces choses, & qu'eux
sont étroitemét obligez de les leur don-
ner. *Labia Sacerdotis custodient scientiam*, &*

Regem requirem ex ore ejus. Malach. 2. vers.
7. Et c'est pour cela que l'Apôtre re-
commande tant à Timothé, & luy en-
joint si expressement d'enseigner, *Atten-*
de lectioni, exhortationi, & doctrina. 1. Timoth.
4. v. 13.

Mais je tranche court pour entrer dans
les obligations principalement exterieu-
res des Ecclesiastiques, que j'ay recueillies
de l'Ecriture Sainte, des Peres & des
Saints Conciles, que j'ay lûs mot à mot,
& dont j'ay tiré seulement le plus ne-
cessaire pour le donner à ceux qui n'ont
pas entierement perdu le desir de leurs
Devoirs, afin d'en profiter & d'en faire
part à ceux qui en ont besoin, *Qui ex Deo*
est, verba Dei audit, & que j'ay memes re-
cherchées avec plaisir & fort soigneuse-
ment dans les Casuistes, dont s'autorisent
souvent ceux qui veulent vivre à leur li-
berté, & qui cōme dit le Prophete Royal,
Psal. 35. v. 14. Nolunt intelligere ut bene a-
gant. Et c'est ma seconde Partie.

Fin de la premiere Partie.